



DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE 2004

 **LAFARGE**

Sommaire

	PAGE
1 Chiffres clés	3
2 Description de nos activités	5
3 Facteurs de risques	51
4 Rapport de gestion	61
5 Comptes consolidés	101
6 Comptes sociaux de la société Lafarge	145
7 Rapports des commissaires aux comptes	151
8 Gouvernement d'entreprise	157
9 Informations juridiques et financières	181
10 Information des actionnaires	195
11 Contrôle	199
12 Rapports sur les procédures de contrôle interne	205
Attestation des responsables du Document de référence	211
Attestation des responsables du contrôle des comptes	212
Table de concordance AMF	3 ^{ème} de couverture

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2004

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le vendredi 25 mars 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.





Chiffres clés

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres clés du Groupe pour chacun des cinq exercices clos les 31 décembre 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces chiffres sont extraits des comptes consolidés du Groupe tels qu'audités par Deloitte & Associés (pour l'ensemble de ces exercices) et Thierry Karcher (pour les exercices 2002, 2003 et 2004). Les comptes consolidés audités du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 sont présentés sous le chapitre 5 du présent Document de référence.

À partir du 1^{er} janvier 2002, la fraction du résultat net des entreprises mises en équivalence déterminée d'après les règles de consolidation est reprise dans le compte de résultat consolidé du Groupe sur une ligne spécifique "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence". Avant ce changement de présentation, le Groupe ventilait

la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence au niveau des lignes "Résultat d'exploitation courant", "Plus-(moins)-values de cessions", "Autres produits et charges", "Frais financiers nets", et "Impôts". Les données au 31 décembre 2000 et 2001 ont été retraitées afin de les rendre comparables à celles du 31 décembre 2002.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur des cimenteries est décomposée en plusieurs composants, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée de vie réelle des équipements. Cette nouvelle définition est fondée sur une étude technique détaillée, développée par le Groupe. Avant le 1^{er} janvier 2002, les cimenteries étaient amorties sur une durée d'amortissement unique. Ce nouveau traitement, qui s'est traduit par un rallongement de la durée d'amortissement de 20 ans à 28 ans en moyenne pour une usine neuve, a été appliqué de manière prospective aux valeurs nettes comptables au 31 décembre 2001.

Les chiffres clés du Groupe

(EN MILLIONS D'EUROS À L'EXCEPTION DU RÉSULTAT PAR ACTION ET DU NOMBRE MOYEN D'ACTIONS)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2004	2003	2002*	2001*	2000*
Chiffre d'affaires	14 436	13 658	14 610	13 698	12 216
Résultat brut d'exploitation	3 028	2 820	3 101	2 862	2 592
Résultat d'exploitation courant	2 124	1 934	2 132	1 934	1 804
Résultat d'exploitation	1 955	2 056	1 823	2 056	1 833
Résultat net part du Groupe avant provision exceptionnelle	868	728	756**	750	726
Résultat net part du Groupe	868	728	456**	750	726
Résultat net par action	5,16	4,92	3,52	5,97	6,78
Résultat net dilué par action	5,00	4,77	3,49	5,85	6,69
Nombre moyen d'actions (en milliers)	168 253	147 949	129 629	125 616	107 098
BILAN CONSOLIDÉ					
ACTIF					
Actif immobilisé	18 653	19 048	21 168	23 562	15 454
Actif circulant	6 119	5 787	5 471	6 340	5 443
TOTAL ACTIF	24 772	24 835	26 639	29 902	20 897
PASSIF					
Capitaux propres part du Groupe	8 477	8 185	6 981	7 882	6 043
Intérêts minoritaires	2 479	2 191	2 155	2 551	1 707
Passif à long terme	9 725	10 215	13 306	13 829	9 690
Passif circulant	4 091	4 244	4 197	5 640	3 457
TOTAL PASSIF	24 772	24 835	26 639	29 902	20 897
FLUX DE TRÉSORERIE					
Flux nets liés aux opérations d'exploitation	1 736	2 089	1 791	1 842	1 484
Flux nets liés aux opérations d'investissement	(893)	(673)	(774)	(4 679)	(2 417)
Flux nets liés aux opérations de financement	(793)	(866)	(926)	2 310	1 602
Variation de trésorerie	50	550	91	(527)	669

* Retraité du changement de présentation des entreprises mises en équivalence.

** Par application du principe de prudence, une provision de 300 millions d'euros a été constituée pour couvrir le risque lié à la décision de la Commission européenne sur le plâtre dont Lafarge a fait appel et à la décision attendue des autorités allemandes de la concurrence sur l'industrie cimentière en Allemagne.



Description de nos activités

	PAGE	
2.1	Vue d'ensemble	6
2.2	Historique	6
2.3	Évènements récents	8
2.4	Organisation	9
2.5	Ciment	10
2.5.1	Informations générales sur nos produits, nos marchés et notre industrie	11
2.5.2	Nos marchés géographiques	13
2.5.3	Activités de trading	23
2.5.4	Investissements	24
2.6	Granulats & Béton	25
2.6.1	Informations générales sur nos produits, nos marchés et notre industrie	26
2.6.2	Nos marchés géographiques	29
2.6.3	Investissements	30
2.7	Toiture	30
2.7.1	Informations générales sur nos produits, nos marchés et notre industrie	31
2.7.2	Nos marchés géographiques	34
2.7.3	Investissements	35
2.8	Plâtre	35
2.8.1	Informations générales sur nos produits, notre industrie et nos marchés	36
2.8.2	Nos marchés géographiques	38
2.8.3	Investissements	40
2.9	Autres activités	41
2.10	Informations environnementales (art. L.225-102-1 du Code de commerce)	41
2.11	Ressources humaines (art. L.225-102-1 du Code de commerce)	44
2.12	Recherche et développement	47
2.13	Propriété intellectuelle	48
2.14	Litiges	48

2 Description de nos activités

Vue d'ensemble
Historique

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Leader mondial des matériaux de construction, Lafarge a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 14 436 millions d'euros, un résultat d'exploitation courant de 2 124 millions d'euros et un bénéfice net de 868 millions d'euros. En fin d'exercice, le total de nos actifs s'élevait à 24 772 millions d'euros. Notre effectif compte environ 77 000 collaborateurs travaillant dans 75 pays. Le savoir-faire de Lafarge en matière d'efficacité industrielle, de préservation des ressources naturelles et de respect des hommes et de l'environnement est mis en œuvre partout dans le monde.

Les activités de Lafarge sont aujourd'hui organisées en quatre branches, dont chacune occupe une position de premier plan sur son marché : Ciment, Granulats & Béton, Toiture et Plâtre. Nous estimons être le premier producteur mondial de ciment, avec un chiffre d'affaires de 6 810 millions d'euros et des implantations dans 43 pays. D'après notre expérience du secteur, nous sommes le deuxième producteur mondial de granulats et de béton prêt à l'emploi. En 2004, le chiffre d'affaires de notre branche Granulats & Béton a atteint 4 747 millions d'euros. D'après notre expérience du secteur, notre branche Toiture est le premier producteur mondial de tuiles béton et terre cuite, avec un chiffre d'affaires annuel de 1 493 millions d'euros en 2004. Enfin, d'après notre expérience de ce secteur, notre branche Plâtre est le troisième producteur mondial, avec un chiffre d'affaires annuel de 1 340 millions d'euros en 2004. La nouvelle structure opérationnelle du Groupe a été mise en place en 1999, date à laquelle chacune des branches s'est vu confier la responsabilité pour la stratégie et la gestion de la performance dans son domaine d'activité, ceci dans le cadre des orientations stratégiques définies au niveau du Groupe. L'organisation par branches favorise la décentralisation et l'initiative, tout en maintenant une cohérence générale en matière de politiques et de normes produits et en permettant de tirer parti des synergies entre branches.

L'action Lafarge est cotée à la Bourse de Paris depuis 1923, elle figure dans l'indice CAC 40 et également dans l'indice Eurostoxx50. Le 23 mars 2005, notre valorisation boursière atteignait 12 879 millions d'euros (cours de clôture).

Depuis le 23 juillet 2001, les actions de la Société font également l'objet d'une cotation sous la forme d'American Depositary Receipts (ADR) sur le New York Stock Exchange (NYSE) (code LR), chaque ADR représentant le quart d'une action.

2.2 HISTORIQUE

Lafarge est une Société anonyme de droit français. Son nom commercial est "Lafarge". La Société a été créée en 1884, sous le nom de "J. et A. Pavin de Lafarge". Les statuts actuels de la Société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2066, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé au 61, rue des Belles-Feuilles, 75116 Paris. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542105572 RCS Paris.

La Société a débuté en France pendant la première moitié du XIX^e siècle, lorsque Auguste Pavin de Lafarge fonda une entreprise d'exploitation de chaux. Elle a acquis sa dimension internationale dans les années 1860, en fournissant la chaux nécessaire à la construction du canal de Suez. Après s'être développée durant la première moitié du XX^e siècle pour devenir le premier producteur de ciment français, la Société a accru ses activités internationales en s'implantant en Amérique du Nord ainsi qu'en Amérique du Sud. Grâce au rachat de General Portland en 1981, Lafarge est devenu l'un des principaux cimentiers d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, ses activités nord-américaines sont assurées par sa filiale détenue à environ 53 %, Lafarge North America, qui est cotée à la Bourse de New York.

À la suite d'opérations de croissance externe notamment en Europe occidentale, en Europe centrale, autour du Bassin méditerranéen et en Asie-Pacifique, et en particulier après l'acquisition de Blue Circle Industries ("Blue Circle"), alors le sixième producteur de ciment mondial, la Société est devenue le premier producteur de ciment à l'échelon mondial avec des activités dans 39 pays. Tout en étendant ses activités cimentières au niveau international, Lafarge s'est renforcé dans ses autres lignes de produits, qu'il s'agisse des granulats (sable, gravier, matériaux calcaires et éruptifs), du béton ou du plâtre. La branche Granulats & Béton a connu un développement significatif en 1997, grâce à l'acquisition de Redland, alors un des principaux producteurs mondiaux de granulats et de béton. De plus, cette acquisition nous a apporté notre activité Toiture.

En 2004, les développements externes du Groupe (sociétés consolidées et non consolidées) se sont élevés à 420 millions d'euros, dont les plus importants sont :

- l'acquisition de Cimentos Selva Alegre en Équateur (98 millions d'euros) ;
- le rachat des actifs de The Concrete Company of Columbus, Géorgie (États-Unis) opérant dans l'activité ciment et béton (87 millions d'euros) ;

- l'acquisition de Hupfer Holding, producteur de granulats et de béton prêt à l'emploi en France et en Suisse (69 millions d'euros) ;
- l'acquisition d'une quote-part supplémentaire de 10,2 % dans Lafarge Halla Cement en Corée du Sud (57 millions d'euros) ;
- l'acquisition d'une quote-part supplémentaire de 14 % dans le capital de Lafarge Gypsum en Asie, holding de tête de nos opérations Plâtre en Asie (34 millions d'euros).

Par ailleurs, le Groupe a dépensé 783 millions d'euros pour les investissements de maintien destinés à la modernisation continue de ses équipements industriels existants et 350 millions d'euros pour de nouvelles capacités, notamment dans des projets cimentiers majeurs tels qu'une nouvelle cimenterie au Bangladesh (32 millions d'euros), à Tula au Mexique (22 millions d'euros), la nouvelle ligne de production d'Ewekoro au Nigeria (10 millions d'euros), la deuxième ligne de Chongqing en Chine (18 millions d'euros) et plusieurs autres petits projets dont 146 millions d'euros pour la branche Ciment, 63 millions d'euros pour la branche Granulats & Béton, 48 millions d'euros pour la branche Toiture et 11 millions d'euros pour la branche Plâtre.

Le Groupe finance ses dépenses d'investissement avec ses cash flows opérationnels et dans une certaine mesure, avec le produit des désinvestissements.

Le produit des cessions d'actifs industriels et financiers non stratégiques s'est élevé à 574 millions d'euros avec notamment la cession de la participation de 40,9 % dans Molins en Espagne (265 millions d'euros) et la vente de la participation de 40 % dans le capital de Carmeuse North America BV (98 millions d'euros).

Gestion des actifs Blue Circle en Amérique du Nord

Suite à l'acquisition de Blue Circle, le Groupe a conclu un contrat de gestion avec sa filiale majoritaire en Amérique du Nord, Lafarge North America, concernant les actifs de Blue Circle en Amérique du Nord. Le contrat initial, qui expirait le 31 décembre 2002, fait l'objet d'un renouvellement annuel par tacite reconduction. Il a été de nouveau renouvelé en 2005. Le contrat donne mandat à Lafarge North America de gérer les actifs de Blue Circle moyennant une rémunération fixe annuelle, majorée de primes liées à l'amélioration des résultats d'exploitation de ces actifs. Lafarge North America a également droit au remboursement des frais encourus pour le compte des activités de Blue Circle en Amérique du Nord. En 2004, Lafarge North America a facturé pour 16,3 millions de dollars (environ 13,1 millions d'euros) d'honoraires de gestion et primes et 228 millions de dollars (environ 183,4 millions

d'euros) au titre du remboursement de ses frais, conformément au contrat de gestion. Conformément aux conditions du contrat, Lafarge North America a payé 2,8 millions de dollars (environ 2,3 millions d'euros) à Blue Circle North America à titre de rémunération des mesures entreprises pour optimiser la rentabilité des actifs combinés.

À l'époque où le Groupe avait conclu ce contrat de gestion, Lafarge North America bénéficiait d'une option d'achat sur les actifs de Blue Circle exerçable à tout moment entre le 1^{er} juillet 2002 et le 31 décembre 2004 à un prix d'achat fixe de 1 400 millions de dollars, sous réserve de certains ajustements concernant des éléments comme les dépenses d'investissement et les cessions au moment de l'exercice de l'option. Cette option n'a pas été exercée au 31 décembre 2004, elle a donc expiré.

Le cadre de l'accord de management par lequel Lafarge North America gère les actifs détenus par Blue Circle North America reste inchangé après cette décision.

Les actifs de Blue Circle couverts par le contrat de gestion comprennent :

- cinq cimenteries ayant une capacité combinée de 5,7 millions de tonnes de ciment ;
- quinze terminaux de ciment ;
- une station de broyage de laitiers à côté de Baltimore, Maryland ;
- quinze mines et carrières de granulats en Géorgie et en Alabama ;
- cent usines de béton prêt à l'emploi ; et
- dix usines de blocs de béton en Géorgie.

2 Description de nos activités

Évènements récents

2.3 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

BRANCHES	ZONE GÉOGRAPHIQUE	PÉRIODE	DESCRIPTION
Ciment	Asie – Corée du Sud	Janvier 2004	Lafarge a porté sa participation de 39,9 % à 50,1 % dans le capital de Lafarge Halla Cement pour un montant de 57 millions d'euros.
Ciment	Asie – Chine	Juin 2004	Lafarge a annoncé un plan d'investissement de 58 millions de dollars pour doubler la capacité de la cimenterie de Dujiangyan, qui alimente le marché de la ville de Chengdu, dans le Sud-Ouest de la Chine. Par ailleurs, Lafarge a signé un contrat d'exclusivité avec Shui On Construction And Materials Limited (SOCAM), un acteur majeur du secteur de la construction. SOCAM, à travers la création d'une joint-venture dont il détiendra 80 % et le gouvernement de la province du Yunnan les 20 % restants, va investir pour 160 millions d'euros dans deux cimenteries de la province du Yunnan dont la capacité annuelle totale devrait atteindre 4,5 millions de tonnes après le démarrage de deux nouvelles lignes de production. Aux termes de son accord de partenariat, Lafarge dispose d'une option exclusive jusqu'en juillet 2005 pour prendre une participation de 40 % dans cette entreprise conjointe. Lafarge fournira par ailleurs à SOCAM l'assistance technique nécessaire à l'achèvement et au démarrage de ces nouvelles lignes.
Ciment	Europe occidentale – Espagne et Portugal	Janvier et septembre 2004	La vente de notre participation de 40,9 % dans Cementos Molins a pris la forme d'une offre restreinte que Molins a lancée sur ses propres actions. La transaction s'est élevée à 265 millions d'euros.
Ciment	Asie – Vietnam	Octobre 2004	Lafarge a annoncé la construction d'une station de broyage proche d'Hô Chi Minh Ville au Vietnam qui sera opérationnelle dès la fin de l'année 2005. L'investissement – d'un montant total de près de 30 millions de dollars sur deux ans – est réalisé par la joint-venture DonaFrance, détenue à 70 % par Lafarge en partenariat avec une société vietnamienne de matériaux de construction.
Ciment	Amérique latine – Honduras	Octobre 2004	L'une des filiales à 50 % de Industria Cementera Hondurena a racheté à Cemar, pour un montant d'environ 15 millions de dollars (11 millions d'euros), la station de broyage de Cesur, située au Sud du Honduras et qui dispose d'une capacité de broyage de 0,3 million de tonnes.
Ciment	Amérique latine – Équateur	Décembre 2004	Lafarge a annoncé l'acquisition de Finlatam V GmbH qui détient près de 99 % de la société Cementos Selva Alegre, un important producteur de ciment en Équateur. La société a été acquise pour 98 millions d'euros, sans dette. Cementos Selva Alegre, qui se place au deuxième rang du marché équatorien avec 20 % de parts de marché, détient une usine de ciment d'une capacité de production de 640 000 tonnes. La cimenterie est située à 110 km au nord de la capitale Quito.
Ciment	Asie – Corée du Sud – Inde – Japon	Janvier 2005	Lafarge a annoncé le rachat des participations minoritaires encore détenues par State of Wisconsin Investment Board (SWIB) dans ses activités Ciment en Corée du Sud, en Inde et au Japon, conformément aux accords de partenariat conclus il y a cinq ans. Le montant total de cette transaction s'élève à 141 millions de dollars (104 millions d'euros), et comprend : <ul style="list-style-type: none"> • une participation de 20,3 % dans Lafarge Halla Cement en Corée du Sud pour en détenir désormais 71,4 %. Quatrième producteur de ciment en Corée du Sud, Lafarge Halla Cement dispose de trois sites industriels et d'une capacité ciment de 7,5 millions de tonnes. • une participation de 23,6 % dans Lafarge India Private Ltd, portant celle-ci à 94,4 %. Lafarge India Private Ltd est leader sur les marchés de l'Est de l'Inde. Avec une capacité totale de 5 millions de tonnes de ciment répartie entre deux cimenteries et une station de broyage, cette société desservant les marchés de l'Est de l'Inde. • une participation de 43 % dans Lafarge Japan Holdings pour en détenir 100 %. Lafarge Japan Holdings détient 39,4 % de Lafarge Aso Cement Co. Ltd, qui opère deux cimenteries d'une capacité totale de production de 3 millions de tonnes.
Ciment, Granulats & Béton	Amérique du Nord	Avril 2004	Lafarge Building Materials, filiale à 100 % de Lafarge S.A., qui détient les actifs de l'ex-société Blue Circle aux États-Unis dans le ciment et le béton prêt à l'emploi, a acquis les activités Ciment et Béton prêt à l'emploi de la société "The Concrete Company" (87 millions d'euros). Cette société, dont le siège est situé à Columbus, en Géorgie, est à la fois un gros importateur de ciment et un producteur de béton prêt à l'emploi, de béton prémoulé et de granulats dans la région du sud-est des États-Unis. Les actifs acquis comprennent un terminal d'importation de ciment d'une capacité annuelle de 0,9 million de tonnes, deux terminaux de distribution, 46 centrales à béton avec un volume annuel de ventes d'environ 1,2 million de m ³ de béton, ainsi que des équipements connexes. Fin décembre 2004, 17 centrales à béton ont été cédées pour un montant de 19 millions de dollars (17 millions d'euros).
Granulats & Béton	Europe occidentale – France & Suisse	Mai 2004	Financière Granulats, filiale détenue à 100 % par Lafarge, a acquis Hupfer Holding, un producteur de granulats et de béton prêt à l'emploi occupant des positions dans l'Est et le Centre de la France ainsi que dans la région de Zurich en Suisse pour un montant de 92,6 millions d'euros, incluant une dette de 23,5 millions d'euros. Les actifs ainsi acquis comprennent 9 carrières dont la capacité annuelle s'élève à 4,7 millions de tonnes de granulats et 7 centrales à béton (représentant une capacité d'environ 0,3 million de m ³).
Granulats & Béton	Europe occidentale – Espagne	Juillet 2004	Readymix Asland, une filiale à 50 % de Lafarge a acquis pour 38,5 millions d'euros, dont 6,5 millions d'euros de dettes, Hormigones Ciudad Real S.A. (HORCISA), un producteur majeur de granulats et de béton. Les actifs d'HORCISA comprennent 6 carrières comportant d'importantes réserves de granulats et 6 centrales à béton.

Toiture	Europe centrale et orientale – Roumanie	Septembre 2004	Bramac, filiale détenue à 50 %, a ouvert sa première usine de tuiles en béton en Roumanie.
Toiture	Europe occidentale – Royaume-Uni & Belgique	Novembre 2004	Schiedel, détenu à 100 % par le Groupe Lafarge, a repris le Groupe britannique Rite-Vent qui est déjà le plus grand leader européen dans le secteur des cheminées en céramique. Cette acquisition va permettre à Schiedel de doubler ses ventes dans le secteur des systèmes de cheminées et d'évacuation des gaz brûlés en acier fin. Simultanément, Schiedel a acheté la société Bernal NV en Belgique qui fournit également des systèmes de cheminée et des systèmes d'aération.
Plâtre	Asie	Mai 2004	Lafarge Gypsum International a acquis 14 % de Lafarge Gypsum Asia pour un montant total de 34 millions d'euros. Filiale de Lafarge Gypsum in Asia, Lafarge Boral Gypsum in Asia est ainsi détenu à 50 % par Lafarge et 50 % par Boral.
Plâtre	Europe occidentale – Royaume-Uni	Février 2005	Lafarge va investir environ 45 millions d'euros dans la création d'une nouvelle usine de plaques de plâtre dans la région des Midlands. Cette nouvelle usine augmentera la capacité de production de Lafarge au Royaume-Uni de 50 % avec 25 millions de m ² supplémentaires. La construction de l'usine débutera en 2005.
Autres opérations-Chaux	Amérique du Nord	Décembre 2004	Lafarge a annoncé la signature d'un accord de cession de sa participation de 40 % dans Carmeuse North America à Carmeuse. La transaction porte sur un montant global de 140 millions de dollars (98 millions d'euros). Lafarge était actionnaire minoritaire de Carmeuse North America depuis 1998.

2.4

ORGANISATION

Pour une information plus détaillée sur nos principales filiales, notamment leur raison sociale et leur pays d'immatriculation (► voir la Note 31 à nos comptes consolidés).

Le Groupe comprend actuellement plus de 1 240 sociétés détenues majoritairement et environ 230 sociétés détenues sous forme de participations. Le nombre important d'entités juridiques est dû avant tout à la nature très locale de nos activités, à la multiplicité de nos installations dans 75 pays et à l'organisation du Groupe en quatre branches.

Les relations entre Lafarge S.A., société holding du Groupe, et ses différentes filiales, sont celles d'une holding classique avec un volet financier et un volet d'assistance.

Le volet financier couvre la remontée des dividendes provenant des filiales et le financement par Lafarge S.A. des activités de ses filiales.

Les remontées de dividendes provenant de nos filiales peuvent, selon les pays considérés, être soumises à des contraintes locales, de nature contractuelle (conventions de prêt souscrites par nos filiales), réglementaire ou fiscale. Nous ne rencontrons pas actuellement d'obstacles à la remontée de dividendes de nos filiales même si cela a pu être le cas dans un passé récent (moins de 5 % de notre chiffre d'affaires consolidé).

Au 31 décembre 2004, environ 74 % de l'endettement financier du Groupe était porté par Lafarge S.A. La Société fait l'objet d'une notation par Standard and Poors et par Moody's, et a vocation à assurer l'essentiel des financements du Groupe à travers des prêts inter-compagnies, par son large accès aux marchés financiers court terme et long terme et aux grands réseaux bancaires mondiaux. La Société entretient dans ce cadre un programme d'émissions Euro Medium Term Notes

pour les financements à moyen et long termes et un programme de billets de trésorerie pour ses financements à court terme.

Cette règle générale comporte toutefois certaines exceptions. D'une part, lorsque des filiales opérant dans des devises locales auxquelles Lafarge S.A. ne peut avoir accès ont un besoin de financement, celui-ci est conclu localement de manière à assurer une compatibilité entre la devise d'opération de la filiale et sa devise d'endettement. D'autre part, des financements sont également directement souscrits par des filiales consolidées dans lesquelles le Groupe est associé à d'autres actionnaires. Ce dernier point s'applique en particulier à Lafarge North America qui, par sa présence sur les marchés financiers d'Amérique du Nord, a vocation à assurer directement ses financements.

Lafarge S.A. favorise en outre la consolidation de trésorerie ("cash pooling") chaque fois que la mise en place de telles structures est possible. Ainsi, Lafarge S.A. assure directement ou indirectement la consolidation quotidienne de la trésorerie de la grande majorité de ses filiales opérant dans la zone euro dont les financements sont alors directement assurés par Lafarge S.A.

Le volet d'assistance concerne la fourniture par Lafarge S.A. d'un support administratif et d'une assistance technique aux filiales opérationnelles du Groupe. Lafarge S.A. concède également sous licence des droits d'utilisation de ses marques, brevets et de son savoir-faire industriel à ses différentes filiales. Les prestations d'assistance technique sont fournies par l'intermédiaire du Laboratoire central de recherche et des différents centres techniques du Groupe qui sont rattachés directement à Lafarge S.A. (Pour une information plus détaillée sur ces aspects ► voir les sections 2.12 (Recherche et développement) et 2.13 (Propriété intellectuelle)).

Ces différents services et licences d'utilisation sont facturés aux filiales sous forme de redevance de licence ou de franchise selon le cas.

2 Description de nos activités

Ciment

Au-delà des filiales cotées du Groupe dont une partie du capital est diffusée dans le public, certaines filiales contrôlées par le Groupe comprennent des actionnaires minoritaires qui peuvent être des partenaires industriels ou financiers, des entités publiques, des employés ou des actionnaires historiques de la Société en question avant son acquisition par le Groupe. Le choix de recourir à des partenaires pour certains développements du Groupe est parfois dicté par les circonstances locales (notamment en cas de privatisation partielle) ou répond à une politique de partage des risques. La présence de ces minoritaires donne souvent lieu à la signature de pactes d'actionnaires qui contiennent des clauses concernant la participation aux organes d'administration, les modalités d'information des actionnaires ainsi que l'évolution de l'actionnariat de la filiale en question. Les filiales concernées par ces pactes représentent environ 20 % du chiffre d'affaires et 23 % du résultat d'exploitation courant consolidés du Groupe. Le Groupe ne rencontre pas de difficultés particulières dans la gestion de ces filiales vis-à-vis de ses différents partenaires, qui seraient de nature à présenter un risque pour la structure financière du Groupe.

Enfin, certains pactes d'actionnaires prévoient des clauses de sortie au bénéfice des actionnaires minoritaires qui peuvent être exercées par leurs bénéficiaires à tout moment ou à certaines dates fixes (► voir la Note 26 annexée à nos comptes consolidés) ou seulement dans certaines situations, notamment en cas de désaccord persistant ou de changement de contrôle de la filiale en question ou du Groupe. En particulier, les pactes conclus dans le cadre de nos activités cimentières au Maroc et en Égypte et de nos activités Plâtre en Asie et Toiture en Amérique du Nord (ces deux derniers étant des joint-ventures avec le Groupe Boral), contiennent des clauses permettant à nos partenaires de racheter nos participations en cas de changement de contrôle de Lafarge S.A.

2.5 CIMENT

La branche Ciment est largement représentée dans le monde, avec une présence industrielle des sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) dans 43 pays. La demande de ciment étant étroitement liée au cycle économique et au niveau des dépenses d'infrastructure, particulièrement dans la construction, la diversification géographique est le meilleur moyen d'assurer la croissance des résultats. Nous estimons que les marchés en croissance représentent le meilleur potentiel de développement à long terme pour l'industrie cimentière.

Nos objectifs pour les prochaines années sont de continuer à améliorer nos performances opérationnelles sur nos divers marchés géographiques, en optimisant nos opérations industrielles par une analyse comparative et le transfert des meilleures pratiques. Nous souhaitons également poursuivre notre participation au mouvement de concentration de ce secteur au niveau mondial.

Avec un chiffre d'affaires de 6 810 millions d'euros, la branche Ciment a représenté 47,2 % de notre chiffre d'affaires consolidé en 2004 et 73,8 % de notre résultat d'exploitation courant. Le retour sur capitaux employés⁽¹⁾ après impôts de la branche Ciment est de 9,5 % en 2004. Au 31 décembre 2004, la branche comptait 38 202 employés.

En termes de capacité 2004, calculée en tonnes de ciment, nous sommes, d'après notre expérience dans ce secteur, le premier producteur mondial de ciment. Fin 2004, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) rassemblaient 114 cimenteries, 20 stations de broyage de clinker et 6 stations de broyage de laitier.

En 2004, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) totalisaient un volume de ventes de 119,4 millions de tonnes de ciment.

Chiffre d'affaires par destination au 31 décembre ⁽¹⁾

(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF LES POURCENTAGES)

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2004		2003		2002	
	Chiffre d'affaires	Pourcentage	Chiffre d'affaires	Pourcentage	Chiffre d'affaires	Pourcentage
Europe occidentale	2 204	32,4 %	2 099	32,9 %	2 274	32,7 %
Amérique du Nord	1 338	19,6 %	1 345	21,1 %	1 579	22,7 %
Europe centrale et orientale	457	6,7 %	409	6,4 %	401	5,8 %
Bassin méditerranéen	430	6,3 %	441	6,9 %	455	6,6 %
Amérique latine	372	5,5 %	416	6,5 %	502	7,2 %
Afrique subsaharienne	944	13,9 %	766	12,0 %	756	10,9 %
Asie	1 065	15,6 %	907	14,2 %	981	14,1 %
TOTAL	6 810	100,0 %	6 383	100,0 %	6 948	100,0 %

⁽¹⁾ Le retour sur capitaux employés après impôts est un des indicateurs utilisés par le management pour mesurer la profitabilité des opérations. Il correspond, pour chaque branche, à la somme du résultat d'exploitation courant après impôts (► voir la note 8 B annexée à nos comptes consolidés) et de la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence, rapportée aux capitaux investis. (► voir la note 3 A annexée à nos comptes consolidés). Le calcul du retour sur capitaux employés pour l'année 2004 est basé sur le taux effectif d'impôt pour 2003 soit 28,6 % considérant que le taux effectif d'impôt de l'année 2004 à 17,2 % n'était pas représentatif pour ce calcul.

Notre chiffre d'affaires réalisé dans les marchés en croissance a représenté 3 267 millions d'euros en 2004, comparé à 2 938 millions d'euros en 2003 et 3 092 millions d'euros en 2002. La part du chiffre d'affaires dans ces pays a été de 48 % en 2004 comparé à 46 % en 2003 et 45 % en 2002.

2.5.1 Informations générales sur nos produits, nos marchés et notre industrie

Nos produits

Nos principaux produits sont formés par une large gamme de ciments et de liants hydrauliques destinés à l'industrie du BTP. Le ciment est une poudre fine qui donne au béton sa solidité et ses propriétés particulières. Nous avons conçu une offre de produits diversifiée à l'intention des professionnels de la construction :

- une gamme de ciments adaptés à toutes les conditions (y compris des ciments résistant à l'eau de mer, aux sulfates et aux environnements naturels contraignants) ;
- des ciments spéciaux : ciments à fumée de silice, ciment blanc, ciments pour puits de forage, ciments à cendres volantes, ciments pouzzolaniques, ciments au laitier ;
- des liants routiers ;
- des liants hydrauliques à la chaux naturelle destinés à la construction ;
- des ciments à maçonner.

Le terme "ciment" utilisé dans la suite de ce Document recouvre l'ensemble de ces produits.

Parallèlement à cette gamme de produits, nous proposons une série de services annexes tels que l'assistance technique, la logistique des commandes et des livraisons, la documentation, les démonstrations et les formations.

Description de nos procédés et de nos outils de production

La fabrication du ciment se divise en trois phases :

- la première étape consiste à mélanger les bonnes proportions de carbonate de calcium, de silice, d'alumine et de minerai de fer, puis à les broyer pour obtenir le "cru" ;
- ce "cru" est ensuite chauffé et calciné dans un four à une température de 1 500 °C, puis refroidi rapidement pour obtenir un produit intermédiaire ayant la forme de granulés durs, appelé "clinker" ;
- le clinker est alors mélangé à du plâtre et finement broyé pour obtenir le ciment. D'autres liants hydrauliques peuvent

également être ajoutés à ce stade, tels que le laitier, les cendres volantes et la pouzzolane, un ciment volcanique naturel.

Il existe deux grands procédés de fabrication du clinker : l'ancien, plus consommateur en combustible, appelé procédé à voie humide, et le moderne, appelé procédé à voie sèche. Dans le premier procédé, les matières premières sont mélangées et broyées avec de l'eau pour obtenir une pâte, qui est ensuite chauffée dans le four pour être transformée en clinker. Dans le second procédé, les matières premières sont mélangées et broyées sans eau (d'où le nom de "procédé à voie sèche") pour obtenir une poudre très fine, qui est ensuite chauffée dans le four. Le procédé à voie sèche consomme moins d'énergie car il n'est pas nécessaire d'éliminer l'eau ajoutée lors du procédé à voie humide, ce qui réduit substantiellement la consommation de combustible. Plus de 85 % des cimenteries Lafarge utilisent le procédé à voie sèche.

Les matières premières nécessaires à la production de ciment (carbonate de calcium, silice, alumine et minerai de fer) sont généralement extraites de la roche calcaire, de la craie, de la marne, du shale et de l'argile, et se trouvent dans la plupart des pays du monde. Compte tenu des évolutions de prix constatées dans le passé, les prix de ces matières premières nous paraissent relativement stables. Les cimenteries sont normalement construites à proximité de grands gisements de ces matières premières. Actuellement, nous estimons avoir près de 5 milliards de tonnes de réserves prouvées et autorisées. Nous pensons que les quantités disponibles dans les réserves autorisées contrôlées par chaque cimenterie existante suffiront à garantir une activité ininterrompue pendant sa durée de vie prévue.

Les matières premières naturelles peuvent parfois être partiellement remplacées par d'autres liants hydrauliques, qui sont des sous-produits résultant d'autres procédés industriels, tels que le laitier de haut-fourneau et les cendres volantes provenant des centrales au charbon. L'emploi de laitier et de cendres volantes peut améliorer certaines propriétés du ciment et contribuer à réduire notre utilisation en capitaux. Les quantités pouvant être substituées dépendent des propriétés particulières du laitier ou des cendres volantes et des normes et règlements applicables au type de ciment concerné. Le recours à ces produits de substitution participe à notre volonté d'adopter des solutions respectueuses de l'environnement. Nous utilisons essentiellement le laitier et les cendres volantes dans nos usines d'Amérique du Nord, de France, d'Espagne, de Turquie, d'Autriche, de Pologne, de Roumanie, du Brésil, de Corée du Sud, d'Inde, d'Afrique du Sud, de Grèce, du Royaume-Uni, du Chili, du Kenya, des Philippines et de Malaisie. Ces produits ont représenté en 2004 environ 13,2 % de notre production totale, comparativement à

2 Description de nos activités

Ciment

12 % en 2003. Une partie de notre stratégie de développement vise à augmenter leur emploi dans nos produits.

Les coûts de fabrication du ciment

La production du ciment requiert des capitaux importants. La construction d'une nouvelle ligne de production en procédé à voie sèche, d'une capacité annuelle de 1 million de tonnes (bâtiments, matériel et outillage), représente un investissement de 50 à 160 millions d'euros selon le pays où elle est implantée.

Le tableau ci-dessous présente notre estimation de la répartition normale du coût de production du ciment gris :

POSTE	POURCENTAGE DU COÛT TOTAL
Matières premières	23 %
Énergie	28 %
Main-d'œuvre directe de production	14 %
Entretien	14 %
Autres charges	7 %
Amortissement	14 %
COÛT TOTAL Y COMPRIS AMORTISSEMENTS	100 %

Le Groupe est parvenu à optimiser la consommation en combustibles et la sélection des fournisseurs. Des économies de combustible ont été réalisées en revoyant la conception des usines pour y inclure des techniques telles que l'utilisation de l'air sortant du four pour préchauffer les matières premières mélangées, ainsi que le recours à des combustibles de substitution pour chauffer le four, comme les huiles ou les pneumatiques usagés, qui remplacent en partie le coke de pétrole, le charbon, le gaz naturel ou le pétrole utilisés jusqu'à présent. Un autre moyen de réduire les coûts énergétiques a consisté à aménager plusieurs de nos cimenteries de façon à pouvoir passer d'un type de combustible à l'autre presque sans interrompre la production, ce qui évite de dépendre d'un seul combustible et a permis de tirer avantage des différences de prix entre les combustibles. 71 de nos usines utilisent plusieurs combustibles alternatifs et 4 types de combustibles différents. 70 % de nos cimenteries sont équipées pour passer d'un combustible à l'autre, par exemple du coke de pétrole au charbon et vice-versa. En 2004, les combustibles alternatifs ont représenté environ 9 % de la totalité des combustibles de nos opérations. Notre définition des combustibles de substitution ne couvre que les déchets dans leur acception la plus stricte. Le marché des déchets varie sensiblement d'un pays à l'autre, en particulier entre pays développés et pays en croissance. Les combustibles fossiles dégradés ou de mauvaise qualité n'entrent pas dans notre définition des combustibles de substitution, mais nous avons également une stratégie de développement proactive en ce qui les concerne.

Nos clients

Sur chacun des marchés du Groupe, nous vendons le ciment, en vrac ou en sacs, à plusieurs milliers de clients indépendants. Nos produits sont utilisés dans trois grands segments de la construction : les grands travaux de génie civil, la construction résidentielle et commerciale, et la rénovation. Nos principaux clients sont :

- les bétonniers ;
- les préfabricants d'éléments en béton ;
- les grossistes de matériaux de construction ;
- les entrepreneurs de construction et de génie civil ;
- les entrepreneurs de construction routière et les terrassiers.

Le ciment est également vendu aux autres branches du Groupe, notamment à la branche Granulats & Béton. Ces ventes intra-Groupe sont éliminées dans la comptabilité de la branche. En 2004, les ventes de notre branche Ciment aux autres branches se sont élevées à 593 millions d'euros, à comparer à 562 millions d'euros en 2003 et 573 millions d'euros en 2002.

Les ventes de ciment font généralement suite à une commande passée par le client, qui achète les quantités suffisantes pour couvrir ses besoins immédiats. Il n'est pas courant d'avoir des engagements d'achat à long terme. La notion de carnet de commandes n'est pas significative pour la branche.

Nos marchés et notre industrie

Les principaux marchés du ciment sont l'Asie, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, mais le développement le plus fort est attendu sur les marchés en croissance. L'histoire a montré que la consommation de ciment d'un pays est liée à l'augmentation du revenu par habitant. Au fur et à mesure que les marchés en croissance s'industrialisent, la consommation tend à progresser rapidement en pourcentage du revenu par habitant, du fait de l'accroissement des dépenses consacrées aux travaux publics et au logement. Après un certain niveau de développement, la consommation par habitant fléchit et peut même chuter si les priorités de développement ne concernent ni la construction résidentielle et commerciale ni les projets d'infrastructures.

La demande de ciment est saisonnière et tend à être inférieure en hiver dans les pays tempérés, et dans les pays tropicaux en raison de la saison des pluies. Dans tous les pays, la demande est également tributaire de la situation du secteur de la construction et des dépenses publiques d'infrastructure, des taux d'intérêt et des cycles économiques. Sur certains marchés, elle dépend en outre de facteurs locaux tels que le climat,

les ressources naturelles et les goûts des consommateurs (la demande de ciment est beaucoup plus saisonnière dans les régions où l'hiver est froid, comme au Canada et dans le Midwest américain, et la construction de maisons aux États-Unis emploie davantage de bois, et moins de ciment et de béton, que dans la plupart des pays européens).

Compte tenu de ses spécificités, le coût de transport du ciment par voie terrestre devient excessif au-delà de 300 km. En revanche, par voie maritime ou fluviale, le transport de ciment devient économique sur les grandes distances. Le prix est un élément capital pour la concurrence. Toutefois, la demande de ciment d'un marché spécifique n'est pas élastique, c'est-à-dire qu'une baisse des prix ne relance pas forcément la demande. Pour se différencier des produits et services concurrents, il faut offrir une qualité constante, et proposer des ciments spécifiquement formulés.

L'intensité capitaliste du secteur du ciment combinée à une surcapacité à la suite des chocs pétroliers des années 1970 a abouti à la concentration du secteur du ciment en Europe. Au cours des années 1980, les grands producteurs de ciment européens se sont implantés aux États-Unis et ont acquis environ 70 % de la production américaine de ciment. Après les crises asiatiques, la concentration de la production entre les mains de multinationales s'est reproduite dans le secteur du ciment en Asie, les multinationales détenant une part estimée à 60 % de la capacité en tonnes de ciment de l'Asie hors Chine.

Le ciment est un secteur concurrentiel sur tous nos marchés. Nous estimons que nos principaux concurrents mondiaux sont Holcim (Suisse), Cemex (Mexique), HeidelbergCement (Allemagne) et Italcementi (Italie).

2.5.2 Nos marchés géographiques

Dans la section qui suit, nous décrivons la situation du marché et notre position par rapport à nos concurrents dans les principales zones géographiques où nous sommes présents. Les volumes de ventes que nous mentionnons pour chaque pays ou zone géographique représentent les volumes totaux vendus dans ce pays ou cette zone par nos filiales cimentières consolidées, en incluant les volumes vendus à nos autres branches et retraités pour tenir compte du pourcentage de participation détenu dans nos filiales consolidées selon la méthode proportionnelle. Les informations sur la capacité nominale annuelle de production de ciment dont disposent nos cimenteries opérationnelles sont, sauf indications contraires, fondées sur les estimations de notre direction au 31 décembre 2004. La production d'une usine de ciment peut s'avérer inférieure à sa capacité nominale de production du fait de la demande, d'un arrêt de production et de la saisonnalité.

Les informations sur les capacités totales de l'industrie sont, sauf indications contraires, fondées sur les estimations du rapport "Construction & Building Materials Sector" publié par JP Morgan en août 2004 (rapport JP Morgan). Ces estimations sur notre production diffèrent par certains aspects des estimations de notre direction. Nous avons néanmoins retenu les chiffres du rapport JP Morgan pour calculer notre capacité par rapport à la capacité totale de l'industrie.

Europe occidentale

L'Europe occidentale a représenté environ 32,4 % de nos ventes de ciment en 2004. Nous avons d'importantes activités en France, au Royaume-Uni, en Grèce, en Espagne, en Allemagne et en Autriche. En 2004, nous avons vendu 32 millions de tonnes de ciment en Europe occidentale, contre 30,6 millions de tonnes en 2003 et 32,8 millions de tonnes en 2002.

La plupart des marchés cimentiers d'Europe occidentale ont atteint leur niveau de maturité et, d'après le rapport JP Morgan, la consommation totale de cette région avoisinait en 2004 les 202,4 millions de tonnes, soit environ 530 kg par habitant. Toutefois, la consommation varie énormément au sein de cette région, et la Grèce et l'Espagne, par exemple, connaissent une consommation de ciment par habitant beaucoup plus élevée que celle de la France. L'industrie cimentière d'Europe est compétitive sur tous les marchés majeurs, la production se trouvant généralement concentrée au sein des principaux groupes internationaux.

Nombre de cimenteries et capacité de production par pays au 31 décembre 2004

PAYS	SOCIÉTÉ	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ TOTALE DE PRODUCTION DE CIMENT (EN MILLIONS DE TONNES)
		CIMENT	BROYAGE DE CLINKER	
France	I Lafarge Ciments	10	2	9,2
Royaume-Uni	I Lafarge Cement UK*	8	-	7,8
Grèce	I Heracles General Cement	3	-	10,0
Espagne	I Lafarge Asland	3	-	4,6
Allemagne	I Lafarge Zement	3	-	3,5
Autriche	I Lafarge Perlmöser	2	-	1,5
Italie	I Lafarge Adriasebina	2	-	1,2
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE		31	2	37,8

* Lafarge Cement UK désigne nos opérations cimentières au Royaume-Uni.

France

Avec notre filiale détenue à 100 %, Lafarge Ciments, et d'après le rapport JP Morgan, nous sommes le premier producteur de ciment de France avec une part de marché de 35 %. En 2004, la France a représenté environ 31,2 % de nos ventes de ciment en Europe occidentale. En France, nos dix cimenteries et nos deux stations de broyage de clinker en bord de mer sont réparties de façon à desservir les principales zones urbaines et régions du pays. Nous exploitons également une station de broyage de laitier et une usine de chaux.

Selon les chiffres fournis par le rapport JP Morgan, la consommation annuelle de ciment en France a rapidement chuté au milieu des années 1990 pour atteindre un creux de 18,7 millions de tonnes en 1996 et 1997, mais s'est partiellement redressée depuis début 1999 et s'est ensuite stabilisée, avec une consommation en 2004 de 21,1 millions de tonnes, contre 20,7 millions de tonnes en 2003 et 2002. Nous avons vendu 8,2 millions de tonnes de ciment en France métropolitaine en 2004, contre 7,2 millions de tonnes en 2003 et 7,4 millions de tonnes en 2002.

Nos principaux concurrents sont les Ciments Français (détenue à 72 % par Italcementi), Vicat (dans laquelle HeidelbergCement détient une participation) et Holcim France (filiale à 100 % de Holcim).

Royaume-Uni

Nous avons débuté nos opérations au Royaume-Uni à la suite de l'acquisition de Blue Circle. Grâce à Lafarge Cement UK, nous sommes désormais le premier producteur de ciment du Royaume-Uni, sur la base du rapport JP Morgan, avec environ 48 % de la capacité totale du Royaume-Uni. En 2004, le Royaume-Uni a représenté environ 22,2 % de nos ventes de ciment en Europe occidentale.

Nos huit cimenteries sont réparties de façon à desservir l'ensemble du pays, Irlande du Nord comprise. En 2004, le marché intérieur est resté stable. Nous avons vendu 6,3 millions de tonnes en 2004, contre 6,4 millions de tonnes

en 2003 et 7,1 millions de tonnes en 2002.

Nos principaux concurrents sont Castle Cement (détenue à 100 % par HeidelbergCement) et Rugby Cement (désormais détenue indirectement par Cemex) et Tarmac (filiale du Groupe Anglo American).

Grèce

Nous avons démarré nos opérations en Grèce à la suite de l'acquisition de Blue Circle. Par notre filiale majoritaire, Heracles General Cement, nous sommes le premier producteur de ciment du pays. En 2004, la Grèce a représenté environ 19 % de nos ventes de ciment en Europe occidentale. Selon nos estimations, nous occupons une part de marché de 53 %.

Nos trois cimenteries sont réparties de façon à desservir le marché intérieur grec par l'intermédiaire de sept terminaux de distribution. En 2004, les exportations réalisées par nos activités en Grèce ont représenté environ 37 % de nos volumes vendus à partir de la Grèce.

Selon le rapport JP Morgan, la Grèce occupe le quatrième rang de la consommation de ciment par habitant de l'Union européenne en 2004, ce qui illustre le fait que le béton a fortement pénétré le marché du bâtiment. Nous avons vendu 5,6 millions de tonnes de ciment en Grèce en 2004, contre 6 millions de tonnes en 2003 et 5,5 millions de tonnes en 2002.

Nos principaux concurrents sont Titan Cement Co et Halyps Cement Co (contrôlée par Italcementi).

Espagne

En Espagne, nous réalisons nos opérations par l'intermédiaire de notre filiale majoritaire Lafarge Asland, dont nous avons fait l'acquisition en 1989. En 2004, l'Espagne a représenté environ 13,5 % de nos ventes de ciment en Europe occidentale. Selon le rapport JP Morgan, nous sommes actuellement au quatrième rang des producteurs de ciment, avec une part de marché de 9 %. Nous avons vendu 5 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 4,9 millions en 2003 et 6,8 millions de

tonnes en 2002, dont une partie réalisée par des actifs cédés en Andalousie au cours de l'année 2002.

Nos trois usines sont situées essentiellement dans les régions à forte croissance de la côte méditerranéenne et de la région centrale d'Espagne, autour de Madrid. Nous exploitons également un réseau de centres de distribution et trois terminaux sur le littoral. Selon le rapport JP Morgan, l'Espagne occupe l'un des premiers rangs en Europe pour la consommation de ciment par habitant, en raison des importants investissements en infrastructures et dans la construction. Le marché a poursuivi sa progression en 2004, atteignant 47 millions de tonnes. Les importations ont toutefois continué d'influer fortement sur les prix, particulièrement dans les régions littorales. Selon les estimations du rapport JP Morgan, les importations de ciment et de clinker ont représenté environ 19 % de la consommation du marché en 2004.

Nos principaux concurrents sont Valenciana (détenue à 99,5 % par Cemex), Cementos Portland (détenue à 55 % par Valderrivas), Hisalba (détenue à 99,9 % par Holcim), Cementos Molins, Financiera y Minera (société contrôlée par Italcementi), Uniland et Cimpor.

Allemagne

Nous réalisons nos opérations par l'intermédiaire de Lafarge Zement GmbH, filiale détenue à 100 %. En 2004, l'Allemagne a représenté environ 5,4 % de nos ventes de ciment en Europe occidentale. Nous sommes au sixième rang des producteurs avec une part de marché de 7 %, comme le mentionne le rapport JP Morgan.

Nous possédons trois unités de production : l'usine de Wössingen située à proximité de Karlsruhe, dans laquelle nous avons à l'origine pris une participation en 1976, l'usine de Karsdorf à Sachsen-Anhalt, Allemagne de l'Est, dont nous avons fait l'acquisition en 1991, et l'usine de Sötenich en Rhénanie du Nord-Westphalie, près de la frontière belge, dont nous avons fait l'acquisition en 1998. Notre usine de Wössingen dessert l'Allemagne du Sud, notamment Stuttgart et Munich. Notre usine de Karsdorf dessert l'Allemagne centrale et du Nord-Est. Sötenich dessert l'Allemagne du Sud-

Ouest, notamment Cologne et Düsseldorf. Nous couvrons également Dresde et l'Allemagne du Sud-Est à partir de notre usine de Cizkovice en République tchèque.

En Allemagne, l'industrie du bâtiment connaît une récession depuis 1999 et, selon le rapport JP Morgan, l'ensemble du marché du ciment a représenté 28,3 millions de tonnes en 2004, en baisse de 2 % par rapport à 2003 et d'environ 10 % par rapport à 2002. Nous avons vendu 3 millions de tonnes en 2004 contre 3,1 millions de tonnes en 2003 et 2,7 millions de tonnes en 2002.

Nos principaux concurrents sont :

Dyckerhoff, HeidelbergCement, Schwenk, Readymix Zement (désormais filiale indirecte de Cemex) et Holcim.

Autriche

En Autriche, notre activité Ciment est assurée par Lafarge Perlmooser AG, filiale détenue à 100 %, dans laquelle nous avons pris une première participation avec notre acquisition de Cementia en 1989. En 2004, l'Autriche a représenté environ 4,2 % de nos ventes de ciment en Europe occidentale. Selon nos estimations, Lafarge Perlmooser AG a la plus grosse capacité de production d'Autriche. Nous exploitons deux cimenteries dans ce pays, l'une près de Vienne et l'autre, en Styrie. Nous avons vendu 1,6 million de tonnes de ciment en Autriche en 2004, contre 1,4 million de tonnes en 2003 et 2002.

Nos principaux concurrents sont Lasselberger, Wietersdorfer, Schretter et Leube.

Nous détenons également une participation de 50 % dans Kirchdorfer Zement qui exploite une usine d'une capacité nominale de 0,55 million de tonnes, selon nos estimations.

Italie

Notre activité Ciment est assurée par Lafarge Adriasebina, filiale détenue à 100 %, dont nous avons fait l'acquisition en 1996. En 2004, l'Italie a représenté environ 3,8 % de nos ventes de ciment en Europe occidentale. Nous avons vendu 1,4 million de tonnes de ciment en 2004, comme en 2003 et 2002. Nous opérons deux cimenteries et plusieurs terminaux d'importation.

2 Description de nos activités

Ciment

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord a représenté environ 19,6 % de nos ventes de ciment en 2004. Nous sommes représentés en Amérique du Nord par notre filiale majoritaire, Lafarge North America, société cotée au New York Stock Exchange, et par notre filiale détenue à 100 %, Blue Circle North America, que nous avons achetée dans le cadre de l'acquisition de Blue Circle. Les actifs de Blue Circle North America sont actuellement gérés par Lafarge North America, qui détenait une option d'achat concernant ces actifs, valable du 1^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2004, pour un prix d'exercice fixe de 1 400 millions de dollars, soumis à certains ajustements concernant des éléments comme les dépenses

d'investissement et les cessions au moment de l'exercice de l'option. Lafarge North America a décidé le 2 novembre 2004 de ne pas exercer l'option d'achat de Blue Circle North America aux États-Unis.

Le marché du ciment en Amérique du Nord a atteint son niveau de maturité et les ventes sont saisonnières au Canada et dans une grande partie de la côte Est et du Midwest car, en hiver, la température chute au-dessous des températures de prise du béton. Nous avons vendu 21 millions de tonnes de ciment en Amérique du Nord en 2004, contre 18 millions de tonnes en 2003 et 17,5 millions de tonnes en 2002. Environ 14 % de nos livraisons de ciment en Amérique du Nord ont été réalisées pour notre branche Granulats & Béton.

Nombre de cimenteries et capacité de production par pays au 31 décembre 2004

PAYS	SOCIÉTÉ	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ TOTALE DE PRODUCTION DE CIMENT (EN MILLIONS DE TONNES)
		CIMENT	BROYAGE DE CLINKER	
États-Unis	I Lafarge North America	8	-	7,6
	I Blue Circle North America	5	-	6,0
Canada	I Lafarge Canada Inc	7	-	7,0
TOTAL AMÉRIQUE DU NORD		20	-	20,6

États-Unis

En 2004, les États-Unis ont représenté environ 83,3 % de nos ventes de ciment en Amérique du Nord. Selon les chiffres fournis par le rapport JP Morgan, nous occupons le second rang des producteurs de ciment du pays, avec une part de marché de 13 %, juste derrière Holcim. L'acquisition de Blue Circle nous a apporté des opérations dans le Sud-Est des États-Unis, qui sont venues compléter celles de nos usines existantes, principalement concentrées dans les États du Centre et du Midwest et s'étendant de la région des Grands Lacs vers le sud, le long du bassin du Mississippi. En 2002, deux nouvelles chaînes de production ont été mises en service et ont remplacé nos anciennes usines de Sugar Creek, près de Kansas City, et de Roberta, en Alabama. En 2003, nous avons cédé nos activités en Floride, qui comprenaient essentiellement deux stations de broyage de ciment et d'importation, pour un montant d'environ 142 millions d'euros. Nous avons renforcé notre utilisation de produits cimentaires et nous comptons d'ores et déjà deux installations de broyage de laitier, l'une à Baltimore, dans le Maryland, et l'autre à proximité de Chicago, Illinois.

Nous avons vendu 17,4 millions de tonnes de ciment aux États-Unis en 2004, contre 14,8 millions de tonnes en 2003 et 14,6 millions de tonnes en 2002. Nos marchés les plus importants en 2004 ont été l'Illinois, le Michigan et le Wisconsin.

Nos principaux concurrents sont Holnam (filiale de Holcim), Southdown (filiale de Cemex), Ash Grove Cement et les filiales américaines de HeidelbergCement.

Canada

En 2004, le Canada a représenté environ 16,7 % de nos ventes de ciment en Amérique du Nord. Selon le rapport JP Morgan, nous sommes le premier producteur de ciment du Canada, avec environ 34 % de la capacité totale de production de clinker du Canada.

Nous avons vendu 3,7 millions de tonnes de ciment au Canada en 2004, contre 3,2 millions de tonnes en 2003 et 3 millions de tonnes en 2002. Nous avons enregistré une forte augmentation des ventes en Colombie britannique.

Nous sommes le seul producteur de ciment couvrant toutes les régions du Canada.

Nos principaux concurrents au Canada sont St. Lawrence Cement (filiale de Holcim) et St. Marys Cement (filiale de Votorantim).

Outre les usines figurant dans le tableau ci-dessus, nous possédons également deux stations de broyage de laitier en Ontario.

Europe centrale et orientale

En 2004, les pays de l'Europe centrale et orientale ont représenté environ 6,7 % de nos ventes de ciment. Nous avons activement cherché à tirer avantage des opportunités offertes par les marchés en croissance d'Europe centrale et orientale et sommes présents en Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie-Monténégro, Slovénie et dans la Communauté d'États indépendants. De nombreux pays d'Europe centrale et

orientale souffrent actuellement d'une capacité excédentaire chronique résultant de la planification centralisée passée. Nous pensons toutefois que l'entrée d'un certain nombre de pays de cette région dans l'Union européenne offre de bonnes perspectives de croissance à long terme. Les sociétés que nous avons consolidées ont vendu 10,2 millions de tonnes de ciment en Europe centrale et orientale en 2004, contre 9 millions de tonnes en 2003 et 8,1 millions de tonnes en 2002.

Nombre de cimenteries et capacité de production par pays au 31 décembre 2004

PAYS	SOCIÉTÉ	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ TOTALE DE PRODUCTION DE CIMENT (EN MILLIONS DE TONNES)
		CIMENT	BROYAGE DE CLINKER	
Pologne	I Lafarge Cement Polska	2	–	3,3
Roumanie	I Lafarge Romcim	2	1	4,4
TOTAL CEI		4	–	6,4
CEI	I Voskresenskement	1	–	1,9
	I Mykolaivcement	1	–	1,6
	I Uralcement	1	–	1,7
	I Rezina	1	–	1,2
Serbie-Monténégro	I Beocinska Fabrika Cementa	1	–	1,5
Slovénie	I Lafarge Cement D.D.	1	–	0,6
Rép. tchèque	I Cizkoviccka Cementarna	1	–	1,0
TOTAL EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE		11	1	17,2

Pologne

En 2004, la Pologne a représenté environ 25,6 % de nos ventes de ciment en Europe centrale et orientale. Nos opérations sont réalisées par notre filiale détenue à 100 %, Lafarge Cement Polska, qui d'après nos estimations et sur la base de notre expérience dans cette activité, est au second rang des plus grands producteurs en termes de capacité. Nous avons acheté nos usines en Pologne par une série d'acquisitions réalisées en 1995 et en 1996. Nous avons vendu 2,3 millions de tonnes de ciment en Pologne en 2004, contre 2,2 millions de tonnes en 2003 et 2002. Nos principaux concurrents sont CRH, HeidelbergCement et Dyckerhoff.

Roumanie

En 2004, la Roumanie a représenté environ 24,5 % de nos ventes de ciment en Europe centrale et orientale. Nous exploitons deux cimenteries et une station de broyage de clinker, par l'intermédiaire de notre filiale majoritaire, Lafarge Romcim, que nous avons acquise en 1997. Le rapport JP Morgan estime que le marché total du ciment a représenté 5,2 millions de tonnes en 2004. Nous avons vendu 1,8 million de tonnes en Roumanie en 2004, contre 1,9 million de tonnes en 2003 et 1,6 million de tonnes en 2002. En 2004, les exportations réalisées par nos opérations ont représenté environ 43 % du volume total.

Communauté des États indépendants

Nous possédons des usines en Russie, Ukraine et Moldavie.

En 1996, nous avons pris une participation majoritaire dans Voskresenskement qui exploite une cimenterie à Voskresensk, près de Moscou. En octobre 2003, nous avons pris une participation dans Uralcement de 75 %. Cette société exploite en Oural une usine d'une capacité de 1,7 million de tonnes. Selon le rapport JP Morgan, le marché total du ciment a été de 44,9 millions de tonnes en 2004. Nous avons vendu 2,4 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 1,6 million de tonnes en 2003 et 1,5 million de tonnes en 2002.

Suite à l'acquisition initiale d'une participation minoritaire en 1998, nous avons acquis en 1999 une participation majoritaire dans Mykolaivcement qui exploite une cimenterie à Mykolaiv, à proximité de la mer Noire. Nous avons vendu 0,9 million de tonnes de ciment en Ukraine en 2004, contre 0,8 million de tonnes en 2003 et 0,7 million de tonnes en 2002.

En Moldavie, où nous avons investi dès 1998, notre filiale détenue à 100 %, Cement Rezina, exploite une cimenterie située à Rezina et ayant une capacité de 1,2 million de tonnes. Nous avons vendu 0,4 million de tonnes en 2004.

2 Description de nos activités

Ciment

Serbie-Monténégro

Notre filiale Beocinska Fabrika Cementa, acquise en 2002, est le leader du marché avec une capacité totale de production annuelle de 1,5 million de tonnes. L'usine est située au bord du Danube, à proximité de Novi Sad et de Belgrade. Notre participation indirecte était au 31 décembre 2004 de 42,04 %. Nous avons vendu 0,9 million de tonnes de ciment en 2004, contre 1 million de tonnes en 2003 et 0,8 million de tonnes en 2002.

Slovénie

Notre filiale Lafarge Cement D.D., acquise en 2002, est au second rang des producteurs de ciment du marché de la Slovénie, avec une capacité de production annuelle de 0,6 million de tonnes. L'usine se trouve à proximité des deux villes les plus importantes du pays (Ljubljana et Maribor) et non loin de l'Autriche. Nous avons vendu 0,5 million de tonnes de ciment en Slovénie en 2004 et en 2003, contre 0,4 million de tonnes en 2002.

République tchèque

En 2004, la République tchèque a représenté environ 5,5 % de nos ventes de ciment en Europe centrale et orientale. Nos opérations sont réalisées par notre filiale majoritaire Lafarge Cement a.s. Nous avons vendu 0,3 million de tonnes de ciment en 2004, 2003 et 2002. En 2004, le volume des exportations provenant de nos opérations a représenté 51 % du volume total. Nos principaux concurrents sont HeidelbergCement, Holcim et Dyckerhoff.

Bassin méditerranéen

En 2004, le Bassin méditerranéen a représenté environ 6,3 % de nos ventes de ciment. Nous pensons que les marchés en croissance dans cette zone ont un fort potentiel à moyen et long termes, en raison de la poursuite de leur industrialisation et urbanisation. Un bon nombre des marchés du ciment de la région ne se sont ouverts à la concurrence que récemment, après des années de monopole d'État. Les sociétés que nous avons consolidées ont vendu 9,7 millions de tonnes de ciment dans la région en 2004, contre 9,9 millions de tonnes en 2003 et 9,5 millions de tonnes en 2002.

Nombre de cimenteries et capacité de production par pays au 31 décembre 2004

PAYS	SOCIÉTÉ	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ TOTALE DE PRODUCTION DE CIMENT (EN MILLIONS DE TONNES)
		CIMENT	BROYAGE DE CLINKER	
Jordanie	I Jordan Cement Factories	2	-	4,5
Maroc*	I Lafarge Maroc	4	-	4,2
TOTAL TURQUIE		4	4	4,4
Turquie*	I Lafarge Aslan	1	-	2,1
	I Yibitas Lafarge	3	3	2,1
	I Eregli Cimento	-	1	0,2
TOTAL ÉGYPTE		2	-	3,1
Égypte*	I Beni Suef Cement Company	1	-	1,4
	I Alexandria Portland Cement	1	-	1,7
TOTAL BASSIN MÉDITERRANÉEN		12	4	16,2

* Les capacités de production ne sont pas ajustées en fonction de la méthode de consolidation.

Jordanie

En 2004, la Jordanie a représenté environ 38,6 % de nos ventes de ciment dans le Bassin méditerranéen. Nos opérations s'effectuent par l'intermédiaire de Jordan Cement Factories, société cotée en Bourse. En 1998, Jordan Cement Factories a été privatisée et nous avons pris une participation de 33,3 %. Actuellement, nous sommes le plus gros actionnaire de la société avec une participation à hauteur de 48 %. C'est l'organisme de Sécurité sociale jordanien qui est le second plus gros actionnaire de Jordan Cement Factories avec une participation de 23 %.

Au cours de ces dernières années, la consommation de ciment a nettement progressé. Nous avons vendu 3,3 millions de

tonnes de ciment en Jordanie en 2004, contre 2,8 millions de tonnes en 2003 et 2,7 millions de tonnes en 2002. En 2004, le volume d'exportations provenant de nos opérations en Jordanie a représenté 14 % de notre volume total.

Maroc

En 2004, le Maroc a représenté environ 27,9 % de nos ventes de ciment dans le Bassin méditerranéen. Nous exploitons quatre cimenteries, par l'intermédiaire de notre filiale Lafarge Maroc et de ses filiales opérationnelles. ONA, le plus important groupe marocain, est notre associé dans Lafarge Maroc. Selon nos estimations, nous sommes le plus gros producteur de ciment et possédons environ 41,5 % de la capacité de production du pays. Nous avons vendu

respectivement 2,1 millions de tonnes en 2004, contre 1,9 million de tonnes en 2003 et 1,8 million de tonnes en 2002. Des acteurs internationaux, notamment Italcementi, Holcim et Cimpor, sont également présents sur ce marché. La consommation de ciment est en hausse mais la courbe de croissance est fortement influencée par la conjoncture du secteur de l'agriculture.

En mars 2004, Lafarge a annoncé la décision prise par Lafarge Ciments (Maroc), de construire une nouvelle unité de production à Bouskoura, afin d'augmenter sa capacité de ciment de plus de 900 000 tonnes.

En mai 2004, Lafarge Maroc a inauguré une nouvelle cimenterie à Tetouan. La nouvelle usine, d'une capacité de production d'un million de tonnes, a été conçue pour répondre à l'augmentation rapide de la demande des provinces du Nord du Maroc. Au total, l'investissement dans cette nouvelle usine s'est élevé à 120 millions d'euros.

Turquie

En 2004, la Turquie a représenté environ 16,5 % de nos ventes de ciment dans le Bassin méditerranéen. Par l'intermédiaire de notre filiale majoritaire, Lafarge Aslan Cimento AS, nous exploitons une usine à Darica, sur les bords de la mer de Marmara et, par l'intermédiaire d'Agretas Agrega Insaat San.ve Tic.AS, notre filiale détenue à 100 %, nous détenons une participation de 49,9 % dans Yibitas Lafarge, joint-venture avec Yibitas Holding dont nous assurons la gestion. Yibitas Lafarge exploite des usines en Anatolie centrale et dans la région de la mer Noire.

Nous avons vendu 2,1 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 1,9 million de tonnes en 2003 et 2,8 millions de tonnes en 2002 (Yibitas Lafarge est consolidée par la méthode de consolidation proportionnelle depuis 2003). Nos principaux

concurrents sont Akçansa (filiale de Heidelberger Cement et Sabancı), Italcementi, Nuh Cimento, BURSA, Vicat et OYAK.

Égypte

Nos opérations en Égypte sont assurées par Lafarge Titan Egyptian Investments Ltd., joint-venture à 50/50 avec le groupe cimentier Titan S.A. Nous nous sommes initialement rapprochés de Titan pour acquérir 76 % de Beni Suef en 1999 et cette participation conjointe a été portée à 95 % en 2000. En 2002, nous avons intégré dans la structure de cette joint-venture Alexandria Portland Cement, que nous avons acquise à la suite du rachat de Blue Circle. Beni Suef possède une seule usine à four en voie sèche, située à 120 km au sud du Caire et cette société est au dixième rang des cimentiers. Alexandria Portland Cement dessert Alexandrie, seconde plus importante ville d'Égypte, et est au septième rang des cimentiers. La société possède une seule usine en voie sèche, qui est en service depuis le milieu de l'année 2002. En 2004, le dernier four à voie humide a été fermé pour optimiser l'utilisation de nos actifs dans le pays. Nous avons vendu 1,2 million de tonnes de ciment en 2004 et 2003 contre 1,3 million de tonnes en 2002. Nos principaux concurrents sont Egyptian Cement (filiale de Orascom et Holcim), Assiut (filiale de Cemex) et Suez (contrôlée par Italcementi).

Amérique latine

En 2004, l'Amérique latine a représenté environ 5,5 % de nos ventes de ciment. Nous avons débuté sur le marché latino-américain dans les années 1950, avec le lancement de nos opérations au Brésil. Les sociétés que nous avons consolidées ont vendu 6 millions de tonnes de ciment en Amérique latine en 2004, contre 6,2 millions de tonnes en 2003 et 6,5 millions de tonnes en 2002.

Nombre de cimenteries et capacité de production par pays au 31 décembre 2004

PAYS	SOCIÉTÉ	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ TOTALE DE PRODUCTION DE CIMENT (EN MILLIONS DE TONNES)
		CIMENT ET CLINKER	BROYAGE DE CLINKER	
Brésil	I Companhia Nacional de Cimento Portland ("CNCP") I Companhia de Materiais Sulfurosos ("CMS")	5	-	4,2
Venezuela	I Fabrica Nacional de Cementos	2	-	1,6
Chili	I Empresas Melon	1	-	2,0
Honduras	I Lafarge Incehsa S.A. de C.V.	1	1	1,3
Mexique	I Lafarge Cementos S.A. de C.V.	1	-	0,4
Antilles françaises	I Ciments Antillais et Ciments Guyanais	-	3	1,0
TOTAL AMÉRIQUE LATINE		10	4	10,5

Brésil

En 2004, le Brésil a représenté environ 35,5 % de nos ventes de ciment en Amérique latine. Nos cimenteries du Brésil sont principalement situées dans le Sud-Est du pays, dans les États de Rio de Janeiro, Minas Gerais et São Paulo. D'après les chiffres publiés dans le rapport JP Morgan, nous estimons que nous occupons le 4^e rang des producteurs de ciment, en termes de capacité nominale. Nos principaux concurrents au Brésil sont Votorantim, Joao Santos, Camargo Correa, Holcim et Cimpor.

En 2004, l'activité cimentière s'est ralentie, en raison d'incertitudes à la fois politiques et économiques. Les ventes au détail, principalement pour la construction individuelle, représentent la plus grande part de la demande. Nous avons vendu 2,4 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 2,6 millions de tonnes en 2003 et 2,9 millions de tonnes en 2002.

Venezuela

En 2004, le Venezuela a représenté environ 15,9 % de nos ventes de ciment en Amérique latine. Nous réalisons nos opérations par l'intermédiaire de notre filiale majoritaire, Fabrica Nacional de Cementos. Nos principaux concurrents sont Cemex et Holcim. Selon les chiffres publiés dans le rapport JP Morgan, nous estimons que nous occupons le 3^e rang des producteurs de ciment, en termes de capacité nominale.

Nos usines sont situées dans la partie septentrionale du pays, où 80 % de la population se trouve concentrée. Nous avons vendu 0,8 million de tonnes de ciment en 2004, contre 0,6 million de tonnes en 2003 et 0,8 million de tonnes en 2002.

Chili

Au Chili, nos opérations sont assurées par notre filiale majoritaire, Empresas Melon, acquise à la suite de notre rachat de Blue Circle. En 2004, le Chili a représenté environ 21,5 % de nos ventes de ciment en Amérique latine. Empresas Melon exploite une seule usine située à proximité de la capitale, Santiago. Selon nos estimations, nous sommes leader sur le marché, avec 34,8 % de part de marché. Nous avons vendu 1,4 million de tonnes de ciment en 2004, contre 1,3 million de tonnes en 2003 et en 2002.

Nos principaux concurrents sont Polpaico (détenue à 54 % par Holcim) et Cementos Bio-Bio.

Honduras

En 2004, le Honduras a représenté environ 10,5 % de nos ventes de ciment en Amérique latine. En 1998, nous avons acquis notre filiale majoritaire, Lafarge Incehsa S.A. de C.V., qui possède une usine située à proximité de la capitale, Tegucigalpa. Nous avons augmenté la capacité de l'usine de 400 000 tonnes. En octobre 2004, l'une des filiales à 50 % de Lafarge Incehsa S.A. de C.V. a racheté à Cemar la station de broyage de Cesur, située au Sud du Honduras, et qui dispose d'une capacité de broyage de 0,3 million de tonnes. Notre concurrent est Cementos del Norte et possède une usine située à proximité de la frontière guatémaltèque.

Mexique

Au Mexique, nous exploitons une seule usine par l'intermédiaire de notre filiale Lafarge Cementos S.A. de C.V. dont nous avons fait l'acquisition en 1999. Notre usine est située dans l'État de Hidalgo, à proximité de Mexico. Nos principaux concurrents sont Cemex, Holcim, Cruz Azul et Moctezuna.

En 2003, nous avons décidé de lancer la construction d'une nouvelle cimenterie à proximité de notre usine existante proche de Mexico. Cette nouvelle usine aura une capacité de production annuelle de 600 000 tonnes et viendra remplacer l'usine existante, d'une capacité annuelle de 350 000 tonnes. L'usine devrait être opérationnelle en 2006. Le coût total d'investissement, réserves supplémentaires comprises, devrait approcher les 120 millions de dollars.

Afrique subsaharienne

Grâce à l'acquisition de Blue Circle, nous avons considérablement renforcé notre présence dans cette région, en complétant notre activité existante, à l'origine centrée sur l'Afrique du Sud et le Kenya, par des opérations au Nigeria et au Zimbabwe. En 2004, cette région a représenté environ 13,9 % de nos ventes de ciment. Les sociétés que nous avons consolidées ont vendu 12,4 millions de tonnes de ciment dans la région en 2004, contre 11,2 millions de tonnes en 2003 et 10,2 millions de tonnes en 2002.

Nombre de cimenteries et capacité de production par pays au 31 décembre 2004

PAYS	SOCIÉTÉ	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ TOTALE DE PRODUCTION DE CIMENT (EN MILLIONS DE TONNES)
		CIMENT	BROYAGE DE CLINKER	
TOTAL NIGERIA		3	-	3,0
Nigeria	I West African Portland Cement Company (Wapco)	2	-	2,1
	I Ashakacem	1	-	0,9
Afrique du Sud	I Lafarge South Africa Ltd	1	1	2,4
Cameroun	I Cimenteries du Cameroun ("Cimencam")	1	1	1,0
Bénin	I SCB-Lafarge	1	-	0,7
Kenya	I Bamburi Cement	1	1	2,0
Ouganda	I Hima Cement Ltd	1	-	0,3
Zambie	I Chilanga Cement	2	-	0,7
Malawi	I Portland Cement	-	1	0,2
Tanzanie	I Mbeya Cement	1	-	0,3
Zimbabwe	I Circle Cement	1	-	0,4
TOTAL AFRIQUE SUBSAHARIENNE		12	4	11,0

Nigeria

Nous avons débuté nos opérations industrielles au Nigeria suite à l'acquisition de Blue Circle. Elles sont assurées par nos filiales West African Portland Cement Company qui dessert le marché de Lagos et Ashakacem, qui dessert la partie nord du pays. En août 2003, nous avons inauguré à Ewekoro une nouvelle cimenterie d'une capacité annuelle d'un million de tonnes. Selon nos estimations, nous sommes le premier producteur du pays avec une part de marché de 26 %. En 2004, les ventes de la branche ont représenté 35,3 % de nos ventes de ciment en Afrique subsaharienne.

Le marché intérieur a connu une chute sévère en 2002, avant l'élection présidentielle de 2003. Depuis, le marché poursuit sa croissance et a atteint les 10,1 millions de tonnes en 2004 contre 9,2 millions de tonnes en 2003, comme l'indique le rapport JP Morgan. Nos filiales Wapco et Ashakacem ont vendu 2,1 millions de tonnes en 2004 contre 1,8 million de tonnes en 2003 et 1,9 million de tonnes en 2002.

Nos concurrents sont Dangote, Flour Mills, Cement Co of Northern Nigeria (contrôlée par Heidelberg Cement), Bendel Cement, Calabar Cement et Unicem.

Afrique du Sud

En 2004, l'Afrique du Sud a représenté environ 16,4 % de nos ventes de ciment en Afrique subsaharienne. En 1998, nous avons fait l'acquisition de notre filiale détenue à 100 %, Lafarge South Africa Ltd. Nos opérations comprennent une cimenterie qui dessert le marché de Johannesburg, et une station de broyage près de Durban.

Le marché intérieur a poursuivi sa hausse en 2004 avec des volumes en progression de 15 % par rapport à 2003 suivant

nos estimations, et nous avons vendu 2 millions de tonnes de ciment en Afrique du Sud en 2004, contre 1,7 million de tonnes en 2003 et 1,6 million de tonnes en 2002. Nos principaux concurrents en Afrique du Sud sont Pretoria Portland Cement et Alpha (filiale de Holcim).

Cameroun et Bénin

Notre filiale, Cimenteries du Cameroun, connue sous le nom de Cimencam, est le seul producteur de ciment du Cameroun. Au Bénin, nous détenons une participation de 50 % dans SCB-Lafarge qui exploite une cimenterie à Onigbolo.

Kenya et Ouganda

En 2004, le Kenya a représenté environ 7,8 % de nos ventes de ciment en Afrique subsaharienne. Nos opérations s'effectuent par l'intermédiaire de notre filiale Bamburi Cement Ltd., qui, avant notre acquisition de Blue Circle en 2001, était exploitée sous la forme d'une joint-venture avec Blue Circle. Bamburi Cement possède une cimenterie intégrée à Mombasa et une station de broyage à Nairobi. Le marché s'est redressé en 2002, après quelques années de stagnation dues aux conditions économiques et à l'absence de financement public et de fonds de développement. Il a poursuivi sa hausse en 2004, atteignant, selon nos estimations, les 2,2 millions de tonnes. Nos principaux concurrents sur ce marché sont Athi River Mining et East African Portland Cement, société sous contrôle d'État dans laquelle Lafarge et Bamburi détiennent une participation minoritaire conjointe d'environ 40 %. En 1999, nous avons acquis, via Bamburi Cement Ltd., une participation dans Hima Cement Ltd., société qui exploite une cimenterie en Ouganda.

2 Description de nos activités

Ciment

Zambie, Malawi, Tanzanie et Zimbabwe

En 2001, nous avons acquis les opérations de Zambie, Malawi, Tanzanie, de CDC Capital Partners. Début 2003, nous avons pris la décision de fermer la ligne de cuisson de

notre cimenterie du Malawi. Nous avons acquis notre filiale majoritaire du Zimbabwe, Circle Cement, à la suite du rachat de Blue Circle. Circle Cement possède une seule usine qui dessert la capitale Harare.

Asie

Nombre de cimenteries et capacité de production par pays au 31 décembre 2004

PAYS	SOCIÉTÉ	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ TOTALE DE PRODUCTION DE CIMENT (EN MILLIONS DE TONNES)
		CIMENT ET CLINKER	BROYAGE DE CLINKER	
Corée du Sud	I Lafarge Halla Cement	2	–	9,1
Malaisie	I Malayan Cement Berhad	3	1	13,0
Inde	I Lafarge India Ltd	2	1	5,0
Philippines	I Lafarge Philippines	6	3	10,0
TOTAL CHINE		4	–	3,8
Chine	I Beijing Chinefarge Cement	1	–	1,1
	I Shunfa Lafarge Cement	1	–	0,5
	I Lafarge Dujiangyan Cement	1	–	1,4
	I Lafarge Chongqing Cement	1	–	0,8
Indonésie	I P.T. Semen Andalas	1	–	1,5
TOTAL ASIE		18	5	42,4

En 2004, l'Asie a représenté environ 15,6 % de nos ventes de ciment. Nous estimons que les perspectives de croissance à long terme demeurent très favorables dans cette région. Les sociétés que nous avons consolidées ont vendu 28,2 millions de tonnes de ciment dans la région en 2004, contre 23,1 millions de tonnes en 2003 et 21,1 millions de tonnes en 2002. En 2004, nos opérations en Corée du Sud sont consolidées en intégration globale. Elles étaient consolidées auparavant par intégration proportionnelle.

Corée du Sud

En 2004, la Corée du Sud a représenté environ 26,8 % de nos ventes de ciment en région Asie. En janvier 2000, nous avons pris une participation de 39,9 % dans Lafarge Halla Cement et, en janvier 2004, nous avons augmenté notre participation dans Lafarge Halla à hauteur de 51,17 %. Nous exploitons deux cimenteries situées dans le Nord-Est du pays. Nous opérons également une station de broyage de laitier à Kwagyang. En 2004, le marché du ciment a représenté 57,7 millions de tonnes selon le rapport JP Morgan.

Nous avons vendu 6,9 millions de tonnes de ciment en Corée du Sud en 2004, contre 3,2 millions de tonnes en 2003 et 2,9 millions de tonnes en 2002. Nos principaux concurrents dans ce pays sont Tong Yang, Ssangyong, Sungshin, Hyundai et Hanil.

Malaisie

En Malaisie, nos opérations sont assurées par notre filiale majoritaire, Malayan Cement Berhad, que nous avons acquise à la suite de notre rachat de Blue Circle. Malayan Cement

Berhad est le plus important producteur de ciment selon nos estimations. En 2004, la Malaisie a représenté environ 21,8 % de nos ventes de ciment dans la région Asie. Notre capacité totale installée a représenté selon nos estimations environ 41 % de la capacité totale nominale. Nos trois cimenteries et notre station de broyage sont réparties de façon à couvrir l'ensemble du pays, ainsi que le marché à l'export. Nous avons vendu 6,1 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 6,4 millions de tonnes en 2003 et 5,5 millions de tonnes en 2002. En 2004, le volume d'exportations provenant de nos opérations a représenté 27 % du volume total. Le marché est resté relativement stable en 2004, avec 12,3 millions de tonnes, selon le rapport JP Morgan.

Nos principaux concurrents sont Tasek Corporation, Renong, CMS Cement, Perak Hanjoong et Tenggara (détenue à 100 % par Holcim).

Inde

En 2004, l'Inde a représenté environ 18,3 % de nos ventes de ciment en région Asie. Notre présence en Inde remonte à novembre 1999 et, sur la base de notre expérience dans cette activité, nous pensons que nous sommes leader sur le marché de la région est de l'Inde. Nous avons vendu 4,2 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 3,6 millions de tonnes en 2003 et 3,9 millions de tonnes en 2002. Nos principaux concurrents dans la région sont Associated Cement Company, Gujarat Ambuja Cement Ltd., Larsen & Toubro, Grasim/Ultratech and Century.

Philippines

En 2004, les Philippines ont représenté environ 15 % de nos ventes de ciment dans la région Asie. Nos opérations sont assurées par notre filiale détenue à 100 %, Lafarge Philippines et ses participations, notamment celles acquises suite à notre rachat de Blue Circle. Sur la base de notre expérience dans cette activité, nous estimons que nos participations, prises dans leur ensemble, nous placent au premier rang des producteurs de ciment des Philippines, avec une part de marché de 32 %. Le début de notre présence aux Philippines remonte à 1998.

Selon les critères asiatiques, la consommation de ciment est faible mais nous estimons néanmoins que cette consommation a connu une hausse moyenne de plus de 7 % par an au cours des dix dernières années et, selon les estimations du rapport JP Morgan, le marché total du ciment se montait à 12,1 millions de tonnes en 2003. En 2004, la demande est restée stable.

Nous avons vendu 4,1 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 4,2 millions de tonnes en 2003 et 3,7 millions de tonnes en 2002. Nos principaux concurrents dans ce pays sont Holcim et Cemex.

Chine

Nous sommes présents dans trois provinces.

Nos filiales majoritaires Beijing Chinafarge Cement Ltd. et Beijing Shunfa Lafarge Cement opèrent sur le marché de Pékin. La société de développement de l'investissement, contrôlée par l'État chinois et un cimentier chinois qui détiennent respectivement 15 % et 20 % de Beijing Chinafarge Cement, et un partenaire local chinois, détient 30 % de Beijing Shunfa Lafarge Cement.

Dans la province du Sichuan, nous avons construit une cimenterie d'une capacité de 1,4 million de tonnes à Chengdu, dont les activités commerciales ont démarré au milieu de l'année 2002. En juin 2004, nous avons annoncé notre intention de construire une seconde ligne de production dans cette cimenterie de Dujiangyan. Cet investissement de 58 millions de dollars va doubler la capacité de la cimenterie qui atteindra alors 2,8 millions de tonnes. Le démarrage de la production est prévu pour le milieu de l'année 2006.

La cimenterie de Chongqing, dont nous détenons 63,7 %, doit répondre à la très forte croissance du marché local. Nous y construisons une seconde ligne de production. Cet investissement de 40 millions de dollars va augmenter la capacité de l'usine d'un million de tonnes, pour atteindre 1,8 million de tonnes. La mise en service de la nouvelle ligne est programmée pour le second semestre 2005.

Lafarge détient également une option d'achat lui permettant d'acquérir de Shui On Construction And Materials Limited (SOCAM), sous certaines conditions et jusqu'au 8 juillet 2005, une participation de 40 % dans la société commune à créer entre SOCAM (80 %) et le gouvernement de la province du Yunnan (20 %) pour la reprise d'actifs représentant une capacité totale de 4,5 millions de tonnes de ciment dans la province du Yunnan.

Indonésie

En Indonésie, notre activité est assurée par P.T. Semen Andalas, société dont nous avons pris le contrôle en 1994. Notre usine est située dans la province d'Aceh, à la pointe nord de Sumatra. Nos principaux concurrents sont Gresik (société dans laquelle Cemex a une participation de 25,5 %), Indocement et Cibinong (dont Holcim détient environ 77 % des parts). Nous avons vendu 1,2 million de tonnes de ciment en 2004, contre 1,1 million de tonnes en 2003 et 1,2 million de tonnes en 2002.

Le 26 décembre 2004, un raz-de-marée a submergé la province d'Aceh. Un grand nombre de nos salariés et personnels de sous-traitance ont perdu la vie ce jour-là. Notre usine a subi des dommages très importants et est arrêtée pour de longs mois. Notre équipe locale assure les livraisons de ciment à partir d'autres pays en Asie, afin de servir ses clients et de participer à la reconstruction.

Bangladesh

Au Bangladesh, notre filiale, Lafarge Surma Cement, a entrepris la construction d'une usine de 1,2 million de tonnes au Nord-Est du pays. Le coût total du projet est estimé à 255 millions de dollars. Cette nouvelle usine est financée en partie par des accords de financement conclus avec un syndicat mis en place par la Banque mondiale et la Banque de développement asiatique. Notre participation majoritaire dans Lafarge Surma Cement est détenue par une joint-venture à 50/50 créée avec Cementos Molins.

Japon

Notre filiale majoritaire, Lafarge Japan Holding, a une participation de 39,4 % du capital dans Lafarge Aso Cement Ltd. Celle-ci détient notamment deux cimenteries à Kyushu, représentant ensemble une capacité de 3 millions de tonnes de ciment. Nous comptabilisons notre participation de 22,45 % dans Lafarge Aso Cement Ltd. par la méthode de la mise en équivalence.

2.5.3 Activités de trading

Nous avons créé notre filiale Cementia Trading, entité distincte au sein du Groupe, qui se consacre au trading du ciment, dans le but d'augmenter nos ventes à l'international et d'explorer de

2 Description de nos activités

Ciment

nouveaux marchés, sans avoir à investir immédiatement dans de nouvelles unités de production. Nous avons, par l'intermédiaire de Cementia Trading, acheté et vendu environ 7,9 millions de tonnes de ciment et de clinker en 2004 (ces volumes figurent parmi les volumes indiqués dans les ventes par zone géographique, ci-dessus). Environ 60 % de ce volume représente des exportations provenant de nos opérations réalisées notamment en Grèce, Malaisie et Roumanie, la partie restante ayant été achetée en Indonésie, au Japon, au Venezuela et en Colombie. Notre réseau commercial nous permet également d'assurer la distribution du ciment à partir de pays où notre capacité est excédentaire, à destination de régions du monde où elle est insuffisante. Nous sommes ainsi en mesure d'augmenter l'exploitation de la capacité de nos sites du monde entier, tout en réduisant notre vulnérabilité par rapport au risque cyclique inhérent à l'activité cimentière. Nos activités de trading constituent un point fondamental de nos objectifs stratégiques car elles permettent le développement à l'international, par étapes prudentes et calculées, tout en répondant à la demande mondiale le cas échéant.

Marine Cement

Marine Cement assure principalement les importations et la distribution de ciment à l'île Maurice, au Sri Lanka, aux Maldives, à La Réunion, aux Seychelles et dans les pays de la Mer Rouge. Marine Cement a vendu 2,4 millions de tonnes de ciment en 2004, contre 2,2 millions de tonnes en 2003 et 1,5 million de tonnes en 2002. Marine Cement achète son ciment à nos propres filiales, notamment Malaysian Cement Berhad en Malaisie et Bamburi Cement au Kenya, ainsi qu'à d'autres fournisseurs tiers.

2.5.4 Investissements

La production de ciment est une activité fortement capitalistique. Pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002, les dépenses d'investissement de la branche Ciment se sont élevées à respectivement 557 millions d'euros, 397 millions d'euros et 656 millions d'euros. Elles ont concerné la maintenance et la modernisation des infrastructures existantes et la croissance interne. Les dépenses d'investissement de la branche Ciment représentaient près de 56 % des dépenses d'investissement totales du Groupe sur la période des trois ans.

Les principales dépenses d'investissement (supérieures à 20 millions d'euros) réalisées entre 2002 et 2004 pour moderniser ou remplacer les usines et équipements existants concernaient notamment :

- Amérique du Nord : augmentation de la capacité de l'usine de Roberta Plant (Alabama) (2002), augmentation de la capacité de l'usine de Sugar Creek (Missouri) (2002) et construction d'unités de production et de broyage de laitier à Chicago (2002) ;
- Europe centrale et orientale : construction d'une nouvelle ligne de cuisson (en voie sèche) à Kujawy, Pologne (2002 et 2003), la modernisation des usines de Vosskressensk en Russie et de Beocin en Serbie-Monténégro (2004) ;
- Bassin méditerranéen : construction d'une nouvelle ligne à Tetouan au Maroc (2002, 2003 et 2004) et à l'usine d'Alexandrie, Égypte (2002) ;
- Amérique latine : construction d'une nouvelle usine à Mexico, Mexique (2003 et 2004) ;
- Afrique subsaharienne : augmentation de la capacité de l'usine d'Ewekoro, Nigeria (2002, 2003 et 2004) ;
- Asie : construction d'une usine plant à Dujiangyan, Chine (2002), au Bangladesh (2004) et d'une station de broyage au Vietnam (2004).

Par ailleurs, au cours de ces trois années, le Groupe a consacré près de 869 millions d'euros à diverses acquisitions en vue d'étendre ses marchés et sa présence géographique.

En 2005, le niveau de nos dépenses d'investissement sera lié aux conditions de marché. Nous estimons des dépenses de l'ordre 800 millions d'euros, en excluant les nouvelles acquisitions. Nous prévoyons d'investir dans des projets qui ont pour objet le maintien ou l'amélioration des performances de nos usines. Nous prévoyons également de saisir des opportunités d'acquisition sélectives dans les marchés développés ou en croissance.

Les augmentations de capacité dans les cimenteries au Maroc et en Chine, tout comme la construction de nouvelles usines au Mexique et au Bangladesh ainsi que la station de broyage au Vietnam sont inclus dans les investissements 2005.

2.6 GRANULATS & BÉTON

Avec un chiffre d'affaires de 4 747 millions d'euros, notre branche Granulats & Béton a représenté 32,9 % de notre chiffre d'affaires consolidé en 2004 et 15,9 % de notre résultat d'exploitation courant. Le retour sur capitaux employés après impôts⁽¹⁾ de la branche Granulats & Béton était de 7,9 % en 2004. En 2004, la branche comptait 20 096 employés.

Lafarge est un des premiers fournisseurs mondiaux de granulats, de béton prêt à l'emploi et d'asphalte. Sur la base des volumes de béton et de granulats vendus en 2004, nous estimons être le deuxième producteur mondial de granulats et de béton prêt à l'emploi, avec des parts de marché significatives en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2004, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) exploitaient 609 carrières et 1 105 centrales à béton dans 25 pays. En outre, nous produisons de l'asphalte et des bétons préfabriqués et nous entreprenons des travaux de construction et de revêtement routier en Amérique du Nord et au Royaume-Uni.

En 2004, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) ont enregistré des volumes de ventes de 234,2 millions de tonnes de granulats et 37 millions de m³ de béton prêt à l'emploi.

Nous avons rassemblé les granulats, le béton et l'asphalte dans la même branche car :

- le consommateur final de ces trois produits est le même ;
- les contraintes logistiques liées à ces activités obligent à desservir les marchés locaux à partir de nombreuses unités opérationnelles ;
- de plus, il est généralement plus rentable de produire du béton prêt à l'emploi et de l'asphalte dans ou à proximité de nos carrières de granulats, car ce voisinage nous permet de partager la gestion, les équipements, les services et le marketing et réduit nos frais de logistique, donc les coûts de production en général.

Nous avons démarré l'activité de béton prêt à l'emploi dans le cadre de notre stratégie d'intégration verticale des activités Ciment, et nous nous sommes ensuite développés en amont vers les granulats. Les producteurs de béton prêt à l'emploi sont les plus grands consommateurs de ciment sur certains des grands marchés où nous sommes présents. L'intégration verticale visait à mieux gérer les circuits de distribution et à nous mettre en contact direct avec les utilisateurs finaux du ciment. Nous avons intégré les granulats pour disposer d'une source sûre d'approvisionnement en matières premières et exploiter au mieux nos compétences de base, acquises avec le ciment, relatives aux aspects géologique, opérationnel, écologique et administratif de l'exploitation des carrières. Désormais, nous produisons également de l'asphalte et nous sommes développés dans l'activité Route en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, ce qui offre des débouchés supplémentaires à nos granulats. Notre intention pour les années à venir est d'adopter une stratégie de croissance des granulats dans les marchés développés et en croissance et d'améliorer nos résultats opérationnels.

Chiffre d'affaires par destination au 31 décembre 2004 ^(*)

(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF LES POURCENTAGES)

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2004		2003		2002	
Europe occidentale	1 958	41,2 %	1 845	41,3 %	1 856	38,9 %
Amérique du Nord	2 220	46,8 %	2 130	47,7 %	2 405	50,5 %
Autres zones	569	12,0 %	490	11,0 %	507	10,6 %
TOTAL	4 747	100,0 %	4 465	100,0 %	4 768	100,0 %

^(*) Y compris les ventes d'asphalte, les revêtements routiers et les préfabriqués.

⁽¹⁾ Le retour sur capitaux employés après impôts est un des indicateurs utilisés par le management pour mesurer la profitabilité des opérations. Il correspond, pour chaque branche, à la somme du résultat d'exploitation courant après impôts (voir la note 8 B annexée à nos comptes consolidés) et de la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence, rapportée aux capitaux investis (voir la note 3 A annexée à nos comptes consolidés). Le calcul du retour sur capitaux employés pour l'année 2004 est basé sur le taux effectif d'impôt pour 2003 soit 28,6 % considérant que le taux effectif d'impôt de l'année 2004 à 17,2 % n'était pas représentatif pour ce calcul.

2.6.1 Informations générales sur nos produits, nos marchés et notre industrie

Nos produits

Les granulats (sable, gravier et roche concassée) servent de matériau de base sur les routes, dans les remblais et dans les constructions, et de matière première pour le béton, la maçonnerie, l'asphalte et de nombreux procédés industriels. En Amérique du Nord et au Royaume-Uni, nous produisons également de l'asphalte composé de granulats séchés mélangés à un liant de 5 à 10 % de bitume liquide chauffé, un sous-produit issu du raffinage du pétrole. L'asphalte sert au revêtement des routes. Lafarge intervient également dans ce secteur en qualité d'entrepreneur de travaux de revêtement routier.

Le béton prêt à l'emploi (un mélange de granulats, d'eau, de ciment et d'adjuvants chimiques) sert à des applications variées, des bordures et trottoirs aux fondations, autoroutes et bâtiments. Actuellement, le Groupe commercialise une large gamme de mélanges de béton, depuis les bétons industriels, d'une bonne durabilité et résistance mécanique, jusqu'aux bétons spéciaux, qui apportent au client une facilité de mise en œuvre dans diverses conditions climatiques, ou de construction, et des produits économiques adaptés à un usage particulier ou avec des qualités techniques spécifiques. Le Groupe dispose d'équipes de recherche et développement chargées de créer des formulations de béton différenciées réservées à des usages précis, et a récemment mis au point deux produits innovants : Agilia®, plus couvrant, autonivelant, plus durable et embellissant, et Ductal®, qui est un béton autoplaçant ductile, c'est-à-dire qu'il peut "plier" sans casser, d'une résistance à la compression dix fois supérieure à celle du béton traditionnel. En Amérique du Nord et au Royaume-Uni, nous produisons également des bétons préfabriqués, parmi lesquels des pavés et des dalles, utilisés pour les trottoirs et les allées, et des parpaings destinés à la construction résidentielle et commerciale.

Description de nos procédés et de nos outils de production

Granulats

Il existe trois grandes sources de granulats : le sable et le gravier alluvionnaires, la roche dure, et le sable et le gravier marins. La production de granulats recyclés (béton ou asphalte recyclés) et secondaires (comme l'acier, les résidus sidérurgiques ou les déchets miniers) est également en augmentation. En 2004, environ 61 % de notre production provenait de roche dure et 39 % de sable et de gravier.

Les différents types de granulats sont généralement substituables, selon leur usage et les caractéristiques physiques recherchées (granularité, dureté, etc.). Le choix d'un granulats

à des fins particulières dépend aussi grandement de la géologie locale ou de sa disponibilité. Dans certaines régions, seuls un ou deux types de granulats sont disponibles. Comme leur transport est cher rapporté à leur prix de vente, ce coût limite généralement l'offre de granulats à ce qui est disponible au niveau local.

Le procédé de fabrication des granulats varie légèrement selon que l'on utilise de la roche concassée, du sable ou du gravier. La roche (habituellement du calcaire ou du granit) est extraite des carrières à l'explosif, puis concassée, broyée, tamisée et criblée pour être conforme aux spécifications de l'utilisateur final. Le sable et le gravier demandent moins de concassage mais, comme la roche, nécessitent une granulométrie et un criblage (généralement de 8 mm à 80 mm). La roche, elle, peut avoir plusieurs degrés de dureté et de broyage, ce qui la rend adaptée à des usages plus exigeants (par exemple la construction de routes).

Nous estimons que nous contrôlons à fin 2004 environ 10,1 milliards de tonnes de réserves prouvées et autorisées de granulats. Nous avons maintenu le niveau de nos réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Nous estimons que les quantités dont disposent nos installations de granulats sont suffisantes pour garantir plus de 35 ans d'activité aux niveaux d'exploitation actuels. Par ailleurs, nous avons accès à des réserves de granulats pour lesquelles nous n'avons pas encore demandé ou obtenu de permis d'extraction. Nous pensons que nous recevrons ces permis en temps utile pour une bonne partie d'entre eux.

Béton prêt à l'emploi

Le béton prêt à l'emploi est généralement composé de 85 à 90 % de granulats séchés mélangés à de l'eau et de 10 à 15 % de ciment et autres substituts du ciment servant de liant. Il est produit dans des dispositifs industriels faiblement capitalistiques, qui comportent des zones de stockage réservées aux matières premières et au matériel servant à mélanger les matériaux secs jusqu'à l'obtention de la composition désirée. Le béton est malaxé à la centrale ou dans des camions spéciaux. Avec du matériel standard, un mètre cube de béton prêt à l'emploi peut être malaxé en trois minutes environ.

Des additifs spéciaux, comme des retardateurs ou accélérateurs de prise, peuvent être ajoutés pour doter le béton de qualités particulières. Un ordinateur ajoute les quantités nécessaires et l'eau pendant le malaxage. Par exemple, l'un des ingrédients essentiels de notre béton breveté Ductal® sont les fibres métalliques ou organiques, qui lui donnent son extraordinaire résistance à la compression et à la traction.

De plus, le béton prêt à l'emploi implique une certaine part de service, dans le sens où il faut livrer à temps la qualité

et la quantité de produit commandé sur le lieu désigné par le client. Cet aspect de l'activité nécessite une bonne expérience en matière de logistique. Dans une centrale à béton prêt à l'emploi traditionnelle, les matières premières représentent près de 85 % du coût de production total. Leur prix peut varier considérablement selon les divers marchés sur lesquels le Groupe opère. Plus de la moitié du coût des matières premières concerne le ciment et, dans les établissements produisant du béton prêt à l'emploi, nous avons fait d'importants efforts pour adapter nos formules de façon à optimiser l'utilisation des matières premières pour un type donné de béton. Afin d'avoir une plus grande souplesse et un meilleur contrôle de nos frais de transport, nous avons de plus en plus souvent recours à des tiers pour ce dernier et nous sous-traitons désormais 90 % de nos transports de béton prêt à l'emploi en dehors de l'Amérique du Nord.

Pour les revêtements de sol et les parpaings, le béton est habituellement fabriqué sur place, près d'une source de granulats, où les plaques et les parpaings sont moulés. La matière est comprimée par pression ou vibration, ou les deux. Les plaques et les parpaings sont vendus en tailles normalisées, qui peuvent varier selon les marchés, les types de parpaings se différenciant encore, selon leur destination finale, par les matériaux qui les composent : granulats naturels pour les parpaings lourds, laitier/clinker de haut-fourneau ou granulats artificiels pour les parpaings légers, et cendres volantes pulvérisées ou sable pour les parpaings cellulaires autoclavés.

Asphalte et revêtements routiers

L'asphalte, comme le béton prêt à l'emploi, est produit dans des dispositifs industriels allégés, qui comportent des zones de stockage réservées aux principales matières premières (bitume et différents calibres de granulats), au matériel pour mêler et malaxer à chaud les matériaux jusqu'à l'obtention de la spécification voulue et aux automates pour ajouter les quantités de bitume nécessaires pendant le malaxage. Nos usines d'asphalte produisent de 5 000 à 500 000 tonnes par an. L'asphalte est généralement composé de 90 à 95 % de granulats séchés et de 5 à 10 % de bitume liquide chaud, servant de liant. Le bitume est un sous-produit du raffinage du pétrole, dont le prix est lié à celui du pétrole.

Nos clients

Les produits de la branche Granulats & Béton sont généralement fournis au niveau local, directement à l'utilisateur final, et le Groupe vend à des milliers de clients indépendants. Les acheteurs de granulats sont les producteurs de béton prêt à l'emploi, les fabricants de produits en préfabriqué (buses, hourdis, parpaings, blocs), les producteurs d'asphalte, les entrepreneurs de travaux routiers, les maçons et les

entreprises de construction de toutes tailles. Les granulats trouvent aussi de nombreuses applications industrielles et des granulats spéciaux sont par exemple employés dans la sidérurgie et divers secteurs industriels, agricoles et manufacturiers. Les principaux acheteurs de béton prêt à l'emploi et préfabriqué sont les entreprises de construction et les entrepreneurs de travaux routiers de toutes tailles, des grandes sociétés de construction internationales aux petits particuliers construisant leur maison, agriculteurs et bricoleurs. L'asphalte se vend aux entrepreneurs de travaux routiers pour la construction de routes, de voies d'accès et de parkings, et directement aux autorités publiques.

Nous n'avons aucun contrat de distribution exclusive ou de fourniture à long terme pour le béton prêt à l'emploi, les produits en béton préfabriqué ou l'asphalte, en dehors de contrats de fourniture pour des travaux spécifiques ayant fait l'objet d'un appel d'offres. Ces dernières se font généralement au prix concurrentiel du marché local, sur commande de clients proposant un délai assez bref, qui achètent les quantités suffisantes pour couvrir leurs besoins. En ce qui concerne les granulats, nous avons des contrats d'approvisionnement pour des usines produisant du béton prêt à l'emploi, de l'asphalte et des produits en béton préfabriqué. Ces contrats se négocient tous les ans. Le volume du carnet de commandes, au vu du nombre de contrats écrits, n'est pas significatif.

Nos marchés et notre industrie

Généralités

Les activités Granulats & Béton prêt à l'emploi se développent depuis un certain nombre d'années, mais les deux plus forts développements ont résulté de l'acquisition de Redland, en 1997, qui a presque doublé leur taille, et dans une moindre mesure à l'acquisition de Blue Circle en 2001. En outre, le Groupe récupère souvent des divisions Béton & Granulats lors d'une acquisition dans le ciment. Nous nous efforçons de limiter ces deux activités aux pays où la nature et l'application de la réglementation font que nous sommes sur un pied d'égalité par rapport aux acteurs locaux. Nous essayons d'éviter les pays où la réglementation n'est pas appliquée, voire inexistante, et où les acteurs locaux ne sont pas tenus de respecter les mêmes normes environnementales et sociales que celles appliquées par le Groupe, ce qui leur donne un avantage concurrentiel non justifié.

Sur les marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, où nous exerçons la plupart de nos activités, le niveau de la demande nationale de granulats, d'asphalte et de béton prêt à l'emploi est généralement proche de la consommation de ciment. Elle est saisonnière et tend à baisser en hiver dans les pays tempérés et à la saison des pluies dans les pays tropicaux.

2 Description de nos activités

Granulats & Béton

Comme pour le ciment, les secteurs des granulats, de l'asphalte et du béton sont cycliques et tributaires du niveau d'activité de la construction et des dépenses publiques d'infrastructure. Il n'est toutefois pas économique de livrer des granulats à grande distance, et le béton prêt à l'emploi et l'asphalte ne peuvent être transportés à plus d'une heure de trajet. La notoriété de la marque et la fidélité commencent à jouer un rôle dans la vente de nos produits. Cependant, les facteurs déterminant le choix d'un producteur de granulats, de béton prêt à l'emploi ou d'asphalte sont encore sa proximité, la qualité et la fiabilité du service et son prix. Enfin, la demande de tous ces produits est très fragmentée car le choix du fournisseur et la livraison se font sur un marché local. La demande dépend par conséquent des conditions d'un micromarché et peut varier considérablement au sein d'un même marché national.

Granulats

La concurrence dans les granulats est favorable aux producteurs établis, car l'ouverture de nouvelles carrières est soumise à des contraintes d'environnement et d'urbanisme dans de nombreux pays. Les producteurs ont souvent un avantage concurrentiel sur les marchés locaux où les réserves de granulats sont limitées. Toutefois, il existe des capacités importantes en granulats dans la plupart des marchés. De plus, si de nouveaux permis peuvent être obtenus et si des gisements sont disponibles, les investissements nécessaires à la mise en production d'autres carrières sont modérés.

Nous estimons que le coût d'une nouvelle usine et du matériel d'extraction et de traitement des minéraux industriels, pour une petite carrière traditionnelle produisant 250 000 à 500 000 tonnes annuelles, serait de l'ordre de 2 à 4 millions d'euros. Pour une grande carrière produisant plus d'un million de tonnes par an, le coût atteindrait 7 à 25 millions d'euros, alors que pour une très grande carrière, le coût pourrait dépasser 45 millions d'euros. Ces chiffres excluent les coûts du site et des minéraux.

Nous estimons avoir une position solide vis-à-vis de la concurrence dans les granulats. Nos parts de marché et notre savoir-faire nous aident à optimiser les retours sur investissement. Le Groupe s'efforce d'améliorer constamment ses performances opérationnelles grâce à des programmes dédiés d'amélioration de la performance. La bonne connaissance des marchés de la construction permet au Groupe d'acquérir des réserves et des entreprises bien situées, et sa réputation en matière de réhabilitation responsable facilite l'obtention de nouveaux permis et encourage les propriétaires des terrains à traiter avec nous en priorité.

Béton prêt à l'emploi

La production de béton prêt à l'emploi présente peu de barrières à l'entrée, en raison de la faible mise de fonds nécessaire et du fait que les matières premières sont généralement abondantes et d'un prix abordable. Sur chaque micromarché, le secteur du béton voit donc ses prix contenus par la capacité des concurrents à offrir rapidement de nouvelles sources.

Dans chaque pays où le Groupe est présent, nous avons pour règle d'implanter nos centrales à béton dans les zones de concentration industrielle de nos micromarchés, afin d'optimiser notre flexibilité de livraison, notre capacité et nos solutions d'urgence. La capacité de nos usines varie, selon la situation du marché, de 5 000 à 300 000 m³. Nous évaluons régulièrement chaque micromarché où nous intervenons, et nous démontons et déplaçons les usines là où elles peuvent être plus rentables, si nous constatons que le micromarché est en surcapacité ou en déclin. Récemment, nous avons augmenté le nombre de nos usines mobiles car elles peuvent être déplacées plus aisément et installées sur des sites temporaires (notamment chez nos clients), pour faire face aux besoins des clients.

Nous pensons que la mise au point de nouveaux bétons prêts à l'emploi, tels que le Ductal® et l'Agilia®, nous permettra de faire la différence sur la qualité et le produit. Nous pensons également qu'en offrant un service et une assistance technique supérieurs à ceux de nos concurrents nous pourrions nous distinguer et faire payer un prix plus élevé. La mise en œuvre continue de notre programme d'amélioration de la performance dans nos établissements fabriquant le béton prêt à l'emploi continue de produire des améliorations de performance.

Asphalte

Comme pour le béton prêt à l'emploi, il est capital de livrer l'asphalte sous une forme utilisable par le client, après un temps de malaxage très court, et les chantiers des clients sont donc généralement situés à une distance réduite du site de production d'asphalte. L'asphalte est habituellement malaxé tôt le matin et tout au long de la journée, pour être livré au chantier routier à des intervalles permettant à l'entrepreneur de maintenir un rythme de travail régulier. Dans l'ensemble, les ventes se font directement entre le producteur d'asphalte et le client, le recours aux distributeurs ou agents intermédiaires étant très limité, car la livraison rapide et fiable dans des véhicules isolés est un élément essentiel de la prestation proposée par le fournisseur d'asphalte à ses clients. La production d'asphalte nécessite un investissement plus élevé que la production de béton prêt à l'emploi. Ceci est lié au coût de l'investissement initial d'un site de production d'asphalte, qui est de l'ordre de 1,2 million d'euros, par rapport à 400 000 euros pour une centrale à béton prêt à l'emploi.

2.6.2 Nos marchés géographiques

Nos principaux marchés en Europe occidentale sont la France et le Royaume-Uni, qui représentaient respectivement environ 51,1 % et 30,1 % des ventes de granulats et béton de cette région en 2004. Nous sommes en outre présents en Allemagne, en Autriche, en Grèce, en Italie et, grâce à deux joint-ventures avec RMC Group (racheté par Cemex en mars 2005), en Espagne et au Portugal. En Amérique du Nord, nos premiers marchés sont l'Est et l'Ouest du Canada, le Colorado, le Nouveau-Mexique, le Kansas, la Louisiane, le Missouri, l'Ohio, le Maryland, la Pennsylvanie, la Virginie occidentale, le Wisconsin, la Géorgie, l'Alabama et la Floride. Enfin, nous avons des activités en Afrique du Sud, au Brésil, au Chili, en Malaisie, à Singapour et en Turquie.

En 2004, nous avons accru notre présence dans les granulats et/ou dans le béton prêt à l'emploi en Amérique du Nord et en France et nous sommes implantés en Ukraine et en Suisse.

Dans les granulats et le béton prêt à l'emploi, nous rachetons régulièrement des petites entreprises indépendantes. Nous

acquérons parfois des sociétés de plus grande taille, lorsque l'occasion se présente ; en outre, nous prenons le contrôle de divisions Granulats & Béton acquises dans le cadre d'opérations de rachat de cimentiers de plus grande envergure. Par exemple, l'acquisition de Blue Circle, réalisée en 2001, ne nous a pas seulement permis d'asseoir des positions significatives sur les marchés des granulats et du béton prêt à l'emploi dans les États américains de Géorgie et d'Alabama, mais aussi d'acquérir des positions en Grèce, en Malaisie, à Singapour et au Chili.

Le tableau ci-dessous détaille nos volumes et le nombre de nos sites pour 2004, répartis par zone géographique. Les volumes de ventes mentionnés par pays ou région géographique sont les volumes totaux vendus dans chacun des pays ou régions par l'ensemble de nos filiales consolidées, en incluant les volumes vendus à nos autres branches et retraités pour tenir compte du pourcentage de participation dans nos filiales consolidées proportionnellement :

ZONE GÉOGRAPHIQUE	AU 31 DÉCEMBRE 2004		VOLUMES VENDUS EN 2004	
	GRANULATS	BÉTON PRÊT À L'EMPLOI	GRANULATS	BÉTON PRÊT À L'EMPLOI
	NOMBRE DE SITES		(EN MILLIONS DE TONNES)	(EN MILLIONS DE M ³)
EUROPE OCCIDENTALE	215	559	77,1	14,7
France	130	258	46,1	6,8
Royaume-Uni	56	110	19,3	2,4
Espagne/Portugal ⁽¹⁾	21	148	8,4	3,4
Grèce	3	21	1,5	1,4
Autres	5	22	1,8	0,7
AMÉRIQUE DU NORD	342	308	134,9	12,1
Canada	256	141	63,2	5,1
États-Unis	86	167	71,7	7,0
AUTRES ZONES	52	238	22,2	10,2
Afrique du Sud	20	44	5,8	1,7
Brésil	4	44	2,2	0,7
Chili	3	40	3,2	2,0
Malaisie/Singapour	1	46	0,7	3,0
Turquie	5	18	2,1	1,3
Autres	19	46	8,2	1,5
TOTAL	609	1 105	234,2	37,0

⁽¹⁾ Nos activités en Espagne et au Portugal sont exercées par deux joint-ventures avec RMC Group (qui a été racheté par Cemex en mars 2005).

En 2004, notre activité Asphalte a produit et vendu 10 millions de tonnes aux États-Unis et au Canada ainsi qu'au Royaume-Uni. Dans les granulats en Amérique du Nord, en Europe occidentale et sur les marchés en croissance, nous sommes confrontés à la concurrence de nombreuses sociétés indépendantes. Cependant, le secteur des granulats poursuit sa concentration, et nos concurrents sont des producteurs régionaux et internationaux comme Vulcan

Materials et Martin Marietta Materials, aux États-Unis, et Hanson et CRH au plan international. Au Royaume-Uni, ce mouvement a atteint le point où les cinq plus grands producteurs représentent environ 75 % du marché.

2 Description de nos activités
Granulats & Béton
Toiture

Dans le béton prêt à l'emploi, la tendance à la concentration est moins prononcée mais nous devons néanmoins faire face à la concurrence de sociétés telles que RMC (Cemex), HeidelbergCement, Holcim, Hanson, CRH et Rinker, tant en Amérique du Nord qu'au niveau international. Notre stratégie d'intégration verticale des activités Béton et Ciment a été suivie par nos principaux concurrents des marchés du ciment, comme Holcim, Cemex et CRH.

2.6.3 Investissements

Les dépenses d'investissement des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 se sont élevées à respectivement 261 millions d'euros, 168 millions d'euros et 204 millions d'euros. Elles ont concerné la maintenance et la modernisation des infrastructures existantes et la croissance interne à travers la construction de nouvelles installations. Les dépenses d'investissement de la branche Granulats & Béton ont représenté environ 22 % des dépenses d'investissement globales sur ces trois années.

Au cours de ces trois années, le Groupe a également consacré près de 240 millions d'euros à diverses acquisitions qui ont élargi son marché et étendu sa présence géographique. En 2005, le niveau de nos dépenses d'investissement sera lié aux conditions de marché. Nous estimons des dépenses de l'ordre de 180 à 250 millions d'euros, en excluant les nouvelles acquisitions. Nous prévoyons d'investir dans des projets qui ont pour objet le maintien ou l'amélioration des performances de nos usines. Nous prévoyons également en 2005 de saisir des opportunités d'acquisition sélectives en Europe et en Amérique du Nord tout comme dans les marchés en croissance.

2.7 TOITURE

En 2004, le chiffre d'affaires de la branche Toiture s'est élevé à 1 493 millions d'euros. La toiture a représenté 10,3 % de notre chiffre d'affaires consolidé en 2004 et 7,1 % de notre résultat d'exploitation courant. Le retour sur capitaux employés après impôts⁽¹⁾ de la branche Toiture était de 5,5 % en 2004.

En 2004, la branche comptait 11 683 employés.

Nous avons acquis l'activité Toiture en décembre 1997, avec l'achat de Redland, et, d'après notre expérience du secteur, nous estimons être le premier producteur mondial de tuiles béton et terre cuite sur la base des volumes et ventes annuels. À la fin 2004, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) exploitaient 158 sites de production dans 34 pays. Nous sommes principalement présents en Europe occidentale (qui représentait 74,1 % de nos ventes en 2004) mais également en Amérique du Nord, grâce à une joint-venture avec Boral, qui représente 7,5 % de notre chiffre d'affaires total en toiture, et nous nous développons dans d'autres régions, notamment en Asie-Pacifique, qui représente actuellement 18,4 % de nos ventes.

Les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) ont vendu en 2004, 127,8 millions de m² de tuiles béton, 26 millions de m² de tuiles terre cuite et 3,1 millions de mètres de cheminées.

Nos objectifs sont de renforcer nos positions en Europe occidentale dans les tuiles béton, les tuiles terre cuite et les accessoires de couverture, et de nous développer progressivement dans les marchés en croissance.

Chiffre d'affaires au 31 décembre

(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF LES POURCENTAGES)

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2004		2003		2002	
Europe occidentale	1 107	74,1 %	1 138	75,4 %	1 162	75,6 %
Amérique du Nord	112	7,5 %	109	7,2 %	121	7,9 %
Autres zones	274	18,4 %	263	17,4 %	255	16,5 %
TOTAL	1 493	100,0 %	1 510	100,0 %	1 538	100,0 %

⁽¹⁾ Le retour sur capitaux employés après impôts est un des indicateurs utilisés par le management pour mesurer la rentabilité des opérations. Il correspond, pour chaque branche, à la somme du résultat d'exploitation courant après impôts (voir la note 8 B annexée à nos comptes consolidés) et de la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence, rapportée aux capitaux investis (voir la note 3 A annexée à nos comptes consolidés). Le calcul du retour sur capitaux employés pour l'année 2004 est basé sur le taux effectif d'impôt pour 2003 soit 28,6 % considérant que le taux effectif d'impôt de l'année 2004 à 17,2 % n'était pas représentatif pour ce calcul.

2.7.1 Informations générales sur nos produits, nos marchés et notre industrie

Nos produits

Nos produits pour la toiture sont conçus pour la toiture inclinée, qui est la forme traditionnelle en Europe et dominante sur le marché résidentiel d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Les toitures inclinées sont généralement couvertes de tuiles, de bardeaux, de tôle, de tuiles en métal ou de fibrociment. Les toitures plates se trouvent le plus souvent sur les bâtiments commerciaux, mais également dans certaines architectures résidentielles, comme les maisons alignées des villes maritimes de l'Est des États-Unis. Les toitures plates sont normalement couvertes de membranes d'étanchéité et de bitume et les produits destinés à la toiture inclinée ne sont pas habituellement utilisés.

Une toiture inclinée est beaucoup plus onéreuse qu'une toiture plate, tant en matériaux qu'en main-d'œuvre, mais a une espérance de vie plus longue, les tuiles terre cuite ou les tuiles béton résistant jusqu'à 50 ans, contre une moyenne de 10 à 15 ans pour les toitures plates.

Les marchés de matériaux de couverture se caractérisent par des besoins et des traditions régionaux. Les conditions climatiques et la disponibilité à long terme des matériaux de construction ont produit des traditions architecturales très diverses d'une région à l'autre. Selon l'endroit, la pente et le mode de construction du toit varieront, mais également le profil, le type et la couleur des matériaux de couverture. En Europe, les tuiles béton et les tuiles terre cuite dominent le marché de la toiture inclinée, mais le style de la tuile change considérablement avec le pays. En Amérique du Nord, le marché a traditionnellement favorisé les matériaux de couverture bon marché et faciles à installer, tels que la couverture bitumée pour les toitures inclinées, qui a une durée de vie plus courte.

Produits pour la toiture

Nos produits pour la toiture représentaient approximativement 87,3 % du chiffre d'affaires total de la branche Toiture au niveau mondial en 2004. Nous proposons une ligne de produits comprenant des systèmes de toiture intégrale, offrant une solution complète pour les toitures inclinées, notamment :

Tuiles. Les ventes de tuiles représentent environ 67,1 % du chiffre d'affaires global de la branche en 2004. Grâce aux innovations apportées à la production et aux techniques de revêtement, nous proposons un large choix de formes, de profils, de surfaces et de couleurs, répondant aux différentes attentes en matière d'esthétique, de qualité et de durée. Nos dernières innovations incluent notamment des améliorations en ce qui concerne les surfaces antisalissures, la gamme de

nuances et la durée des couleurs, ainsi qu'une augmentation de la taille des tuiles, pour optimiser le temps et le coût de la pose. Il existe deux grands types de matériaux pour les tuiles : le béton et la terre cuite.

- **Tuiles béton.** Les tuiles béton représentent à peu près 49,6 % des ventes globales de la branche en 2004. Notre gamme va des tuiles classiques recouvertes de polymère monochrome rouge aux tuiles haut de gamme offrant la même apparence que les modèles traditionnels en terre cuite, les bardeaux de bois et les ardoises. Les principaux avantages du béton sont sa durée, son rapport qualité/prix et la disponibilité géographique des matières premières nécessaires à sa fabrication. Les tuiles béton sont utilisées partout dans le monde, particulièrement par les entrepreneurs de construction résidentielle. En moyenne, il faut 10 tuiles béton par m², mais ce nombre peut descendre à 5,5 avec des tuiles plus grandes et monter à 60 pour des tuiles de petit format.

- **Tuiles terre cuite.** Les tuiles terre cuite représentent environ 17,5 % des ventes globales de la branche en 2004. Nous proposons plusieurs tailles et surfaces, depuis les tuiles grand format (10 à 13 tuiles au m²), en passant par les tuiles moyennes et légères (13 à 17 pièces au m²), jusqu'aux petits formats (20 à 60 pièces au m²). En outre, il existe divers types de finitions, des tuiles monochromes aux tuiles multicolores imitant les tuiles anciennes, ainsi que les tuiles vernissées.

Accessoires de couverture, métaux et autres produits.

Les ventes d'accessoires de couverture, de métaux et d'autres produits représentent environ 20,2 % des ventes globales de la branche en 2004. Afin de proposer des solutions de couverture complètes, nous offrons en plus à nos clients une série de produits et de services complémentaires. Il s'agit notamment d'un grand nombre d'accessoires couvrant tous les aspects fonctionnels de la construction d'un toit, tels que les grillages de sécurité, les tuiles arrêt neige, les écrans de sous-toiture respirant, les lucarnes et les éléments de toiture préfabriqués. En outre, nous proposons aussi des installations thermiques photovoltaïques et solaires produisant de l'électricité et de l'eau chaude.

Cheminées. Les ventes de cheminées représentent environ 12,7 % des ventes globales de la branche en 2004. D'après notre expérience en ce domaine, nous estimons être le premier fabricant de systèmes de cheminée en Europe, avec des modèles en céramique et en acier. Nous estimons être le leader technologique des conduits de cheminée en céramique en Europe.

Nos cheminées se divisent en deux catégories : les systèmes minéraux, ou céramiques, et les systèmes métalliques, ou acier. Notre ligne de produits de cheminée en céramique comprend des cheminées avec isolation faciles à installer (comprenant le tube, l'isolation et les pavés) et des systèmes de ventilation,

2 Description de nos activités

Toiture

ainsi que toute une gamme d'accessoires complémentaires. Nous proposons aussi des produits de rénovation de cheminée et des systèmes de conduit de fumée en acier en Italie, en Autriche et dans d'autres pays européens. Nous fabriquons près de 90 % de nos cheminées dans nos usines.

Parmi nos innovations, on peut citer les conduits de fumée isolés à multiparois, avec canaux de ventilation empêchant l'apparition de moisissures, et les tubes isostatiques, plus résistants aux variations de température.

Description de nos procédés et de nos outils de production

Tuiles béton

Les tuiles béton sont fabriquées avec une formule de béton à base de sable, par extrusion, dans des moules ou palettes individuels. Plusieurs couches peuvent être superposées, par extrusion ou autrement, pour obtenir une variété de textures et de couleurs sur le côté des tuiles exposé aux intempéries. Après leur séchage, les tuiles sont ôtées des moules et entreposées pour la solidification pendant 2 à 4 semaines, elles sont ensuite prêtes à être posées. Nos tuiles simples sont faites d'une seule couche de béton, alors que plusieurs couches peuvent être utilisées pour nos tuiles les plus chères. Les matières premières entrent pour 45 % dans le coût total de production, et nous avons fait beaucoup d'efforts pour améliorer nos formules, afin d'optimiser l'emploi des matières premières, et pour introduire des techniques augmentant la qualité de nos produits finis. Au vu de son évolution dans le passé, le prix des matières premières ne semble pas être très volatil. L'amortissement, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais fixes représentent près de 52 % de nos coûts de production totaux. L'énergie intervient pour à peu près 3 % environ dans ces coûts.

Au 31 décembre 2004, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) exploitaient 102 sites de production réservés à la fabrication de tuiles béton, avec une capacité annuelle maximum totale de 557 millions de m². La capacité annuelle moyenne de nos usines est de 5,5 millions de m². Nous amortissons nos nouvelles usines sur une base linéaire, sur 20 ans. L'investissement moyen pour une nouvelle usine aujourd'hui se situerait entre 4 et 20 millions d'euros selon l'emplacement, la capacité, le niveau d'automatisation et la gamme de produits. En raison du coût du fret et des différences de modèles, la plupart de nos usines de tuiles béton sont conçues pour fournir un seul marché géographique.

Tuiles terre cuite

Les tuiles terre cuite sont fabriquées avec un mélange d'argiles naturelles, moulé sous pression et cuit dans un four tunnel à

haute température. Plusieurs types de finitions peuvent être obtenus pour différentes applications, grâce aux couches de surface. Le dernier procédé de production (appelé "H Cassette") requiert des capitaux importants, mais donne des tuiles de meilleure qualité pouvant être produites en grandes tailles. La qualité et le coût de livraison (de la carrière à l'usine) de l'argile sont déterminants pour la qualité du produit final et la performance au niveau des coûts. La propriété ou le contrôle de gisements d'argile de grande qualité situés à proximité de l'usine sont capitaux pour ses résultats en général. Cependant, le coût des matières premières intervient moins dans nos coûts que pour les tuiles béton, puisqu'il représente environ 15 % de nos coûts de production totaux. Au vu de son évolution dans le passé, leur prix nous paraît relativement stable. Nous extrayons l'argile de nos propres réserves ou avons des contrats sécurisés de fourniture à long terme dépassant la durée de vie prévue des usines concernées. L'amortissement, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais fixes représentent près de 70 % de nos coûts de production totaux. En raison de l'utilisation des fours lors de la fabrication, l'énergie est un poste non négligeable, avec près de 15 % des coûts totaux.

Au 31 décembre 2004, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) exploitaient 23 usines dédiées à la fabrication de tuiles terre cuite, avec une capacité annuelle maximum totale de 38 millions de m². La capacité annuelle moyenne de nos usines est de 1,7 million de m². En fonction de la technologie utilisée, nous estimons que l'investissement moyen pour une nouvelle usine aujourd'hui varierait entre 40 et 50 millions d'euros pour une capacité annuelle de 2 millions de m². Nous amortissons nos nouvelles usines sur une base linéaire, sur 20 ans. Le rayon géographique de vente d'une usine donnée est limité par le modèle de tuile qu'elle produit et le marché géographique de ce dernier. Le coût du fret a moins d'influence, en raison du prix plus élevé auquel les tuiles terre cuite sont vendues.

Accessoires de couverture

Nous fabriquons, ou achetons chez des fabricants, toute une variété d'accessoires de couverture. Chaque procédé de production est spécifique au type d'accessoire.

Cheminées

Nous avons 22 sites de production spécialisés dans la fabrication de cheminées, dont 6 se trouvent en Allemagne, les autres étant situés dans le reste de l'Europe. La capacité annuelle maximum totale de nos usines de cheminées est de 7,5 millions de mètres. La plupart des conduits de cheminée minéraux sont constitués d'un simple pavé renforcé par un élément à triple paroi comprenant un tube en céramique, de la laine minérale isolante et un léger pavé de béton. Les conduits

sont livrés sous forme d'éléments séparés, à faire assembler sur place par un maçon, ou sous forme de conduit préfabriqué à hauteur d'étage, pouvant être monté sur le chantier sans l'intervention de spécialistes. Les cheminées métalliques sont en acier inoxydable, avec un peu d'aluminium. Le principe de leur montage est le même que celui des conduits de cheminée minéraux.

En outre, nous proposons tous les accessoires nécessaires pour monter une cheminée sur le chantier de construction, y compris un raccordement pour tubage à la chaudière, des portes de ramonage, un collecteur de condensation, une souche de cheminée, la colle, le mortier et le chapeau de cheminée. Ils sont fournis au client sous forme de kits préemballés.

Nos clients

Nous croyons en l'établissement d'une relation à long terme avec nos clients finaux, les propriétaires fonciers, et les professionnels qui les fournissent :

- les couvreurs ;
- les architectes ;
- les fabricants de logements préfabriqués, les promoteurs et les entrepreneurs en bâtiment ;
- les associations résidentielles ;
- les autorités publiques locales et les planificateurs ;
- les revendeurs au détail et en gros ;
- les constructeurs de cheminées.

En général, nous distribuons nos produits par l'intermédiaire de vendeurs de matériaux de construction ou de vendeurs spécialisés, selon les commandes. Notre carnet de commandes n'est donc pas très significatif. Dans les conditions normales, nous conservons un stock de produits finis, en rotation constante, qui représente en moyenne un peu plus d'un mois de ventes. Le niveau de nos stocks est lié au temps de séchage de 2 à 4 semaines nécessaire à l'obtention d'une solidité satisfaisante, mais peut varier suivant la région et les conditions climatiques.

Nos marchés et notre industrie

Les fabricants de produits pour la toiture se font surtout concurrence au niveau régional et sur des éléments tels que le prix, la qualité du produit et le service après-vente. Les tuiles béton et terre cuite sont confrontées à toute une série de produits, sur différents marchés : les bardeaux bitumés sur le marché résidentiel américain, le fibrociment et la tôle ondulée dans le segment résidentiel bas de gamme des

marchés en croissance, le fibrociment et le métal dans le secteur non résidentiel du monde entier, l'ardoise dans le segment résidentiel haut de gamme en Europe occidentale et dans le Nord-Est des États-Unis. Nous prévoyons un potentiel de croissance sur les marchés d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est, où la construction devrait progresser, et dans une moindre mesure en Amérique du Nord.

La demande de produits pour la toiture est liée au niveau d'activité de la construction dans une région donnée, à la population (mesurée en nombre de foyers) et à la croissance démographique, au développement économique et à la hausse du revenu moyen des foyers, aux conditions climatiques, à la réglementation (par exemple, changement de la taxe sur la valeur ajoutée pour les matériaux de construction en Pologne, obligation pour les nouvelles constructions d'être équipées de technologie solaire sur le toit en Espagne), aux règles fixées par les assureurs (par exemple, la protection contre les incendies), et à la disponibilité et au prix des terrains de construction. En général, la demande des marchés en croissance s'oriente plutôt vers des produits utiles et durables, alors que l'esthétique est un critère des pays développés.

Sur les marchés d'Europe occidentale, on constate une demande stable pour la rénovation, alors que la demande pour la construction neuve a tendance à régresser. Par ailleurs, il y a une tendance dans beaucoup de pays à privilégier l'utilisation de tuiles terre cuite. Même si cette dernière est généralement plus chère que le béton, on lui attribue une plus grande qualité décorative. Les tuiles terre cuite sont de plus en plus employées en Europe du Nord, principalement pour la rénovation haut de gamme de maisons individuelles. Elles sont aussi le matériau de couverture traditionnel en Europe du Sud, surtout autour de la Méditerranée, et en Asie. Elles sont donc avant tout choisies pour des raisons esthétiques et pour maintenir les traditions architecturales.

Sur les marchés en croissance où le Groupe est présent, nous avons bénéficié de la substitution des tuiles à la tôle ondulée et des produits en fibrociment, moins chers. Il est indispensable de mettre au point des solutions à long terme pour améliorer l'esthétique de nos tuiles béton, afin de maintenir leur compétitivité sur ces marchés.

La saisonnalité de la demande de produits pour la toiture suit plus ou moins celle du secteur de la construction. La demande est beaucoup plus saisonnière dans les régions où les hivers sont froids que dans celles à climat plus tempéré. Sur nos principaux marchés d'Europe occidentale, nos ventes d'hiver sont inférieures à celles du reste de l'année.

Selon nos estimations internes et d'après notre expérience du secteur, nous sommes le leader du marché européen des matériaux pour toiture sur la base des volumes et ventes

2 Description de nos activités

Toiture

annuels. Dans ce domaine, nos principaux concurrents en Europe sont Etex, Imerys, Terreal, Uralita, Koramic et Creaton. Sur le marché européen des cheminées, d'après notre expérience du secteur, nous occupons également la position de leader, suivis par Poujoulat, Raab et Plewa sur la base des volumes et ventes annuels.

D'après notre expérience du secteur, notre joint-venture Monier Lifetile détient une position de leader sur le marché nord-américain des tuiles béton. Toutefois, nous estimons que les tuiles béton et terre cuite ne représentent que 6 % environ du marché des toitures d'Amérique du Nord, alors que les bardeaux bitumés représentent environ 84 %, les principaux fabricants étant Owens Corning, GAF et

Certain Teed (Saint-Gobain). Par ailleurs, nous ne sommes pas présents sur le marché nord-américain des cheminées.

2.7.2 Nos marchés géographiques

Dans le texte qui suit, nous décrivons la situation du marché et notre position par rapport à nos concurrents dans les principales zones géographiques où nous sommes présents. Les volumes de ventes que nous mentionnons pour chaque pays ou zone géographique sont les volumes totaux vendus dans ce pays ou cette zone par nos filiales consolidées, en incluant les volumes vendus à nos autres branches et retraités pour tenir compte du pourcentage de participation détenu dans nos filiales consolidées proportionnellement.

Nombre d'usines par zone géographique au 31 décembre 2004

ZONE GÉOGRAPHIQUE	TUILES BÉTON	TUILES TERRE CUITE	CHEMINÉES	ACCESSOIRES DE COUVERTURE, MÉTAUX ET AUTRES PRODUITS
EUROPE OCCIDENTALE	44	18	13	9
Allemagne	11	5	6	4
Royaume-Uni	9	1	2	1
France	5	4	-	-
Italie	9	3	1	-
Autres pays	10	5	4	4
AMÉRIQUE DU NORD	13	-	-	-
AUTRES RÉGIONS	45	5	9	2
Europe centrale et orientale	14	1	9	1
Bassin méditerranéen	1	-	-	-
Amérique latine	3	1	-	-
Afrique subsaharienne	6	-	-	1
Asie-Pacifique	21	3	-	-
TOTAL	102	23	22	11

Tuiles béton et terre cuite et accessoires de couverture

Europe occidentale

D'après notre expérience du secteur, nous estimons être le leader du marché en Europe occidentale sur la base des volumes et ventes annuels, qui représentait environ 74,1 % de nos ventes mondiales totales de produits pour la toiture, et qui est le premier marché où nous nous sommes établis. Nous avons vendu 61,2 millions de m² de tuiles béton et 23,2 millions de m² de tuiles terre cuite dans la région en 2004. Nos quatre premiers marchés européens sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie.

En Allemagne, qui en 2004 représentait approximativement 34,8 % de nos ventes de produits pour la toiture en Europe occidentale, nous avons observé un déclin de la tuile béton et avons fermé deux de nos usines les plus anciennes au cours des trois dernières années. Ces fermetures nous ont permis de nous recentrer sur des usines plus rentables et de réduire notre surcapacité. Nous avons également lancé

des produits innovants, tels que notre tuile Star Surface, une tuile béton avec une surface plus lisse. Nous avons en outre élargi nos activités d'accessoires de toiture, par l'acquisition du producteur d'accessoires de toiture Kloeber.

Nous avons par ailleurs procédé à des restructurations en France, en Italie et aux Pays-Bas, en fermant de petites usines anciennes et en augmentant la capacité de nos établissements plus modernes, en construisant une usine terre cuite dans le Sud de l'Italie qui a été mise en service en 2001. Nous sommes aussi présents en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Norvège, en Suède et en Suisse.

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord est notre deuxième marché régional, après l'Europe, pour les matériaux destinés aux toitures. En 2004, nos ventes de tuiles béton et d'accessoires de couverture en Amérique du Nord comptaient pour 7,5 % dans nos ventes totales de produits pour la toiture au niveau mondial. Nous exerçons nos activités en Amérique du Nord grâce à notre filiale américaine commune Monier Lifetile LLC, créée en

1997 sous forme de joint-venture à 50/50 entre Monier, la filiale que Redland avait acquise en 1987, et Boral Lifetile, une filiale de la société australienne Boral Limited. Monier Lifetile est le premier fabricant de tuiles béton haut de gamme des États-Unis sur la base des volumes et ventes annuels. Actuellement, la société a treize usines fabriquant des tuiles béton sur le territoire continental des États-Unis, la plupart étant situés dans les États du sud.

Autres régions

Europe centrale et orientale : nous poursuivons notre expansion en Europe centrale et orientale. Nos principaux marchés dans cette région sont la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Russie. Nous avons aussi des implantations en Bulgarie, en Croatie, en Estonie, en Slovénie et en Roumanie où une nouvelle usine de tuiles béton a été ouverte en 2004. Nous disposons de bureaux de vente ou de représentation en Bosnie-Herzégovine, en Lettonie, en Lituanie, en Serbie-Monténégro et en Ukraine.

Asie-Pacifique : nous servons les marchés de la Malaisie, du Japon, de la Chine, de l'Indonésie, des Philippines, de l'Inde et de la Thaïlande. Nous avons étendu notre présence sur ce marché asiatique et nous possédons maintenant six usines de tuiles béton en Chine, une nouvelle usine de tuiles béton en Inde, huit usines de tuiles béton et une usine de tuiles terre cuite en Malaisie. En 2002, nous avons créé une joint-venture de fabrication de tuiles terre cuite en Thaïlande (Lafarge Siam Roofing) avec Cementhai Building Products, membre du Groupe Siam Cement. Notre première usine de tuiles terre cuite a été ouverte à Ranong, en Thaïlande, en 2003.

Autres : nous sommes présents sur le marché turc, où nous exploitons une usine de tuiles béton. Au Brésil, nous exploitons trois usines de tuiles béton et une de tuiles terre cuite. Nous avons également une joint-venture avec Boral au Mexique. Nous avons des activités importantes en Afrique du Sud, où nous avons vendu 6,4 millions de m² de tuiles en 2004.

Cheminées

Nous possédons des unités de production dans 13 pays européens, et en ajoutant les bureaux de vente, nous sommes présents dans 23 pays. En 2004, nous avons acquis une nouvelle usine en Belgique (Bemal) et ouvert un bureau de vente en Russie, et avons également acquis récemment le Groupe Rite-Vent avec une usine au Royaume-Uni et trois bureaux de vente (Royaume-Uni, Italie et Allemagne).

2.7.3 Investissements

Les dépenses d'investissement des exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 de la branche Toiture se sont élevées à respectivement 112 millions, 86 millions et 88 millions d'euros. Elles ont concerné la maintenance et la modernisation des infrastructures existantes et de croissance interne à travers la construction de nouvelles usines. Les dépenses d'investissement représentaient environ 10 % des dépenses d'investissement globales de la période 2002-2004.

Aucun projet d'investissement pour la modernisation ou le remplacement des installations et équipements existants n'a dépassé 20 millions d'euros sur la période de trois ans courant de 2002 à 2004.

Pendant ces trois années, le Groupe a en outre consacré 40 millions d'euros à diverses acquisitions visant à étendre sa présence géographique et à compléter ses gammes de produits.

En 2005, le niveau de nos dépenses d'investissement sera lié aux conditions de marché. Nous estimons des dépenses de l'ordre de 130 à 160 millions d'euros, en excluant les nouvelles acquisitions. Nous prévoyons d'investir dans des projets qui ont pour objet le maintien ou l'amélioration des performances de nos usines. Nous prévoyons également en 2005 de saisir des opportunités d'acquisitions sélectives.

2.8 PLÂTRE

En 2004, le chiffre d'affaires de la branche Plâtre s'est élevé à 1 340 millions d'euros. Le plâtre a représenté 9,3 % de notre chiffre d'affaires consolidé en 2004 et 6,1 % de notre résultat d'exploitation courant. Le retour sur capitaux employés après impôts⁽¹⁾ de la branche Plâtre était de 9,5 % en 2004.

En 2004, la branche comptait à 6 012 employés.

Sur la base des mètres carrés de plaques de plâtre produits en 2004, et d'après notre expérience du secteur, nous sommes le troisième fabricant mondial. Nous sommes entrés sur le marché des produits en plâtre en 1931, en produisant du plâtre en poudre. Depuis lors, nos gammes se sont élargies et aujourd'hui nous fabriquons et proposons une diversité de solutions pour la construction et l'architecture intérieure, y compris des plaques de plâtre, des plâtres en poudre,

⁽¹⁾ Le retour sur capitaux employés après impôts est un des indicateurs utilisés par le management pour mesurer la profitabilité des opérations. Il correspond, pour chaque branche, à la somme du résultat d'exploitation courant après impôts (voir la note 8 B annexée à nos comptes consolidés) et de la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence, rapportée aux capitaux investis (voir la note 3 A annexée à nos comptes consolidés).
Le calcul du retour sur capitaux employés pour l'année 2004 est basé sur le taux effectif d'impôt pour 2003 soit 28,6 % considérant que le taux effectif d'impôt de l'année 2004 à 17,2 % n'était pas représentatif pour ce calcul.

2 Description de nos activités

Plâtre

des carreaux de plâtre, des enduits, des colles à carreaux, des ossatures métalliques, des liants à base d'anhydrite destinés aux chapes de nivellement, des panneaux d'isolation thermiques et phoniques et des plâtres industriels.

Au 31 décembre 2004, nos sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) exploitaient 83 sites industriels dans 24 pays. 36 sites fabriquaient des plaques de plâtre et avaient une capacité annuelle de production totale avoisinant les 1 039 millions de m², 44 sites produisaient d'autres produits en plâtre, tels que le plâtre de construction, le plâtre industriel, les carreaux de plâtre et la bande à joints, et trois sites fabriquaient du papier.

Nos objectifs sont de développer notre présence sur les marchés à forte croissance, de renforcer notre position dans les marchés existants, d'innover dans la gamme des produits et systèmes, de réduire les coûts et d'améliorer notre marketing.

Chiffre d'affaires par destination au 31 décembre

(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF LES POURCENTAGES)

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2004		2003		2002	
Europe occidentale	723	54,0 %	657	55,0 %	604	52,7 %
Amérique du Nord	263	19,6 %	226	18,9 %	245	21,4 %
Autres régions	354	26,4 %	311	26,1 %	297	25,9 %
TOTAL	1 340	100,0 %	1 194	100,0 %	1 146	100,0 %

Nous avons fortement fait progresser nos activités Plâtre sur les marchés en croissance. Par marchés en croissance nous entendons les pays des autres régions géographiques, à l'exception du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. En 2004, nous avons généré 286 millions d'euros de chiffre d'affaires sur les marchés en croissance, contre 247 millions d'euros en 2003 et 235 millions d'euros en 2002. En 2004, les marchés en croissance ont représenté 21,3 % du chiffre d'affaires total de la branche Plâtre au niveau mondial, contre 20,7 % en 2003 et 20,5 % en 2002.

2.8.1 Informations générales sur nos produits, notre industrie et nos marchés

Nos produits

Le produit le plus vendu sur le marché mondial est la plaque de plâtre. La plaque de plâtre, qui en 2004 représente près de 70 % de nos ventes de produits en plâtre, est utilisée principalement dans la construction de bâtiments neufs résidentiels ou commerciaux et dans la rénovation de :

- cloisons ;
- contre-cloisons ;
- plafonds ;
- doublages.

D'après notre expérience du secteur, les activités de rénovation représentaient près de 40 % de nos ventes de plaques de plâtre en 2004, avec des différences en fonction des pays.

La plaque de plâtre a été inventée aux États-Unis, au début du XX^e siècle, mais son utilisation généralisée dans la construction en Amérique du Nord et en Europe date des cinquante dernières années. Elle existe en panneaux de tailles normalisées, en plusieurs épaisseurs et qualités : notamment des panneaux spéciaux réservés aux pièces humides comme les salles de bains. Sa faible conductivité thermique en fait un matériau d'isolation idéal, ce qui explique son utilisation pour les murs intérieurs. Elle est, de plus, résistante au feu et absorbe également le bruit. De nouvelles techniques sont à l'étude pour rendre les panneaux plus solides et plus flexibles. Ces évolutions font que pour la première fois, la plaque de plâtre concurrence des matériaux tels que les briques dans les constructions commerciales.

Nous fabriquons plus d'un millier de plaques de plâtre différentes dans le monde. Nous apportons régulièrement des innovations à notre gamme de produits, pour en faciliter l'utilisation et en étendre les applications. En 2004, en France, nous avons effectué un investissement important dans le marché des cloisons modulaires en achetant une participation dans la société Clips, spécialiste des cloisons démontables et équipements d'aménagement intérieurs. La branche Plâtre déploie progressivement une nouvelle génération de plaques aux quatre bords amincis sous le nom SIGNATM. Ces produits aux quatre bords amincis, fabriqués à faible coût, directement sur la ligne de production, représentent une innovation majeure pour l'industrie de la plaque de plâtre. Elles facilitent considérablement le travail des installateurs pour une finition de première qualité, dans de multiples applications.

Dans les années précédentes, de nouveaux produits et systèmes ont été lancés dans un certain nombre de pays, tel qu'un système breveté d'une plaque de plâtre revêtue d'un papier spécial, laquelle associée à un enduit spécifique lui donnant une blancheur uniforme, dispense de l'application sur chantier d'une couche primaire d'impression, dénommée "système Déco", de nouveaux plâtres pour la protection incendie et de nouveaux panneaux de plafonds démontables. 2003 fut la première année de lancement en France du système PLA-tec® (qui propose les services d'un bureau d'étude couplé à un atelier de découpe et de fabrication sur mesure

d'éléments en plaque de plâtre). PLA-tec® a connu un réel succès auprès des grands plaquistes, en leur permettant de gagner du temps sur site et d'augmenter la qualité des éléments d'architecture complexes.

Nos autres produits à base de plâtre, tels que les plâtres de construction, techniques ou industriels, les carreaux de plâtre, les produits annexes tels que les ossatures métalliques et accessoires, formaient ensemble en 2004 les 30 % restants de notre activité dans ce secteur. Ils peuvent s'adapter à une grande variété d'utilisations et ciblent le secteur de la construction et de la décoration.

Nous nous efforçons de développer une politique marketing adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché. Il s'agit notamment de rendre conformes nos produits aux spécifications techniques imposées par le marché et aux différences existant entre les techniques de montage et les normes de production européennes et américaines.

Description de nos procédés et de nos outils de production

La fabrication

Le gypse est le nom usuel du sulfate hydraté de calcium, un minéral industriel naturel courant dans les couches sédimentaires. Le gypse peut aussi être obtenu par la chimie ou provenir des épurateurs des centrales électriques alimentées au charbon. Ce gypse "synthétique" est de plus en plus utilisé dans la fabrication des plaques de plâtre.

Des molécules d'eau sont emprisonnées dans la structure cristalline du gypse. Lorsque le gypse est calciné, il se transforme en une poudre fine qui, mélangée à l'eau, peut être appliquée en état plastique et, ensuite, "prend" et durcit du fait de la recombinaison chimique du plâtre avec l'eau. Le plâtre est unique car il est le seul minéral industriel pouvant être calciné, puis revenir à son état initial lorsqu'il est réhydraté. C'est cette propriété qui est exploitée dans le processus de fabrication.

Pour fabriquer une plaque :

- le gypse est calciné et broyé jusqu'à l'obtention d'une farine, appelée plâtre fin ;
- le plâtre fin est mélangé à de l'eau et à d'autres ingrédients dans un malaxeur, pour former une pâte ;
- la pâte est extrudée entre deux feuilles de papier, à la station de formage ;
- le produit avance le long d'une longue ligne pour donner au plâtre le temps de se réhydrater et de se recristalliser en gypse ;

- au fur et à mesure, les cristaux de gypse s'imbriquent les uns dans les autres et s'accrochent au papier, donnant au produit sa solidité en trois dimensions ;
- quand le produit a "pris" – atteint une certaine fermeté – (environ 3 minutes), il est coupé à la longueur voulue ;
- les plaques sont séchées dans un four, pour extraire l'excédent d'eau ;
- elles sont emballées face à face et entreposées jusqu'à leur expédition.

Le gypse est une matière première indispensable à la production de plaques de plâtre. Pour un mètre carré de plaque, il nous faut environ neuf kilos de gypse. En 2004, nous avons vendu 675 millions de m² de plaques de plâtre et utilisé quelque 6 millions de tonnes de plâtre. Nous utilisons le gypse naturel provenant de nos carrières et du gypse synthétique.

Nos usines sont généralement conçues pour l'emploi de gypse naturel ou de gypse synthétique. Une usine de gypse synthétique peut utiliser jusqu'à 40 % de plâtre naturel et vice versa. Au vu de leur évolution dans le passé, les prix de ces matières premières nous paraissent relativement stables. Nous utilisons essentiellement le plâtre synthétique dans nos usines américaines, sud-coréennes, françaises, allemandes et néerlandaises. Nous nous efforçons d'implanter nos sites de production le plus près possible des sources d'approvisionnement de gypse pour réduire au minimum les coûts de transport. Dans certains cas, il est économiquement intéressant de transporter du gypse naturel à des distances éloignées.

Notre politique consiste à avoir à la fois nos propres réserves naturelles et des contrats à long terme de fourniture de gypse synthétique et naturel, afin de répartir notre risque d'approvisionnement. À fin 2004, nos sociétés consolidées exploitaient 16 carrières de gypse dans le monde, dont 12 en Europe occidentale. Nous estimons actuellement avoir quelque 113 millions de tonnes de réserves prouvées et autorisées de gypse au niveau mondial, plus 175 millions de tonnes de réserves identifiées, pour lesquelles nous devrions obtenir les autorisations d'exploiter. En général, nous nous procurons le gypse synthétique dans le cadre de contrats à long terme de 20 ans environ, dont la plupart stipulent une faculté de prorogation. Toutefois, en fonction de nos besoins et des pratiques en vigueur sur les marchés locaux, nous sommes parfois amenés à conclure des contrats pour des durées plus courtes. Nous avons des contrats en vigueur prévoyant la fourniture de plus de 42 millions de tonnes de gypse synthétique pour la durée contractuelle. Nous pensons que nos réserves de gypse, tant naturel que synthétique, sont suffisantes pour fournir nos niveaux d'activité actuels et anticipés.

2 Description de nos activités

Plâtre

Le gypse représente 12 % environ de nos coûts de production ; la fabrication des plaques de plâtre requiert toutefois moins de plâtre que de papier, qui représente près de 28 % de ces coûts. Nous employons principalement du papier recyclé et produisons dans nos propres papeteries suédoises, françaises et dans une joint-venture américaine 50 % du papier utilisé. Le prix du papier recyclé est très volatil. Les dépenses d'énergie constituent 13 % du coût de production du papier. Nos usines de plaques de plâtre font l'objet d'un amortissement sur une durée de 20 ans.

Nos clients

Nos plaques de plâtre sont essentiellement achetées par des négociants, notamment :

- les distributeurs de matériaux de construction ;
- les revendeurs spécialisés ;
- les distributeurs de matériaux aux États-Unis ;
- les entreprises de décoration des marchés en croissance ;
- les grandes surfaces de bricolage.

Les prescripteurs, tels que des architectes, ont un impact significatif dans le choix des meilleurs systèmes de cloisons ou de plafonds. Nos unités développent des offres adaptées en fonction des spécificités de chaque pays.

Les ventes de plaques de plâtre font généralement suite à une commande passée par le client, qui achète les quantités suffisantes pour couvrir ses besoins immédiats. Il n'est pas courant d'avoir des engagements d'achat à long terme. La notion de carnet de commandes n'est pas significative pour la branche.

Nos marchés et notre industrie

D'après notre expérience du secteur, le marché mondial de la plaque de plâtre dépasse 6 000 millions de m² par an, l'Amérique du Nord détenant près de la moitié de cette demande, les pays industrialisés, près de 80 %. L'industrie du plâtre est un secteur intégré au niveau mondial, dans lequel quelques grandes sociétés, notamment Lafarge, dominent. Aujourd'hui, sept producteurs couvrent environ 80 % du marché total, dans un secteur en pleine concentration. Ces sociétés exploitent des usines de plaques de plâtre et sont propriétaires des réserves de gypse utilisées pour fabriquer les plaques. Le gypse est également vendu pour la production de ciment Portland, pour la fabrication d'autres produits à base de plâtre, ainsi que dans l'agriculture.

Nos principaux concurrents en Europe sont BPB, Knauf et, aux États-Unis, US Gypsum Corporation, National Gypsum, BPB et Georgia Pacific.

Le secteur de la plaque de plâtre est extrêmement concurrentiel. Les fabricants se font concurrence au niveau régional sur des critères tels que le prix, la qualité et la gamme des produits et le service aux clients. Ceux dont les clients se trouvent à proximité de leurs usines de plaques de plâtre ont moins de frais de transport, ce qui représente un avantage certain.

La demande de plaques de plâtre est étroitement liée au produit intérieur brut de chaque marché et aux méthodes de construction employées. Le taux de pénétration de la plaque de plâtre est plus élevé dans les pays appliquant des méthodes de construction sophistiquées. Là où l'on utilise des procédés de construction "secs" (matériaux en acier ou en bois), comme aux États-Unis, au Japon et en Australie, la plaque de plâtre est utilisée pour la protection contre les incendies, pour réduire les coûts de pose et pour faciliter l'assemblage. La consommation moyenne de plaques de plâtre dans ces pays se situe entre quatre et dix m² par personne. En Europe occidentale, où la construction "humide" est plus courante, avec le recours à la maçonnerie (matériaux en pierre et brique), la consommation moyenne est de l'ordre de deux à quatre m² par personne.

Nous prévoyons un développement significatif sur les marchés en croissance, où les méthodes de construction devraient évoluer. La demande de produits en plâtre s'accroît avec la nécessité d'améliorer la rapidité de mise en œuvre, des coûts élevés de la main-d'œuvre qui appellent des méthodes d'assemblage plus simples. En Asie, en Europe orientale et en Amérique du Sud, la consommation de plaques de plâtre atteint un niveau modeste actuellement (moins d'un m² par personne), mais progresse rapidement, à des taux situés entre 8 % et 15 % et même plus. La demande de plaques de plâtre est saisonnière en Amérique du Nord car elle est liée au niveau de la construction, qui l'est également.

2.8.2 Nos marchés géographiques

Dans la section qui suit, nous décrivons la situation du marché et notre position par rapport à nos concurrents dans les principales régions géographiques où nous sommes présents. Les volumes de ventes que nous mentionnons pour chaque pays ou région géographique sont les volumes totaux vendus dans ce pays ou cette région par nos filiales consolidées. Ceci inclut les volumes vendus à nos autres branches et les volumes en proportion du pourcentage de participation détenu dans nos filiales consolidées.

Europe occidentale

En 2004, nos ventes en Europe occidentale représentaient 54 % de nos ventes totales de plaques de plâtre dans le monde. L'Europe occidentale est le deuxième marché régional du monde pour la plaque de plâtre, après l'Amérique du Nord. Nos trois principaux marchés dans cette région sont la France,

le Royaume-Uni et l'Allemagne. Notre capacité annuelle de production de plaques de plâtre en Europe occidentale était d'environ 331 millions de m² au 31 décembre 2004 et nous avons vendu 266 millions de m² en Europe occidentale en 2004.

France

Nos activités en France sont exercées par notre filiale Lafarge Plâtres détenue à 100 %. Nous disposons de quatre usines de plaques de plâtre en France, dont l'une est conçue pour l'utilisation du gypse synthétique en priorité, les autres utilisant le gypse naturel. Nous disposons d'une papeterie et de 16 autres sites de production pour le reste de nos gammes de produits plâtre, qui comprend les carreaux de plâtre, le plâtre industriel, les isolants et d'autres matériaux.

En 2004, nous avons acquis une participation de 25,5 % d'une société dénommée Clips, un spécialiste reconnu dans les cloisons modulaires, qui opère en France et par le biais de filiales en Chine et en Allemagne.

Royaume-Uni

Nos activités au Royaume-Uni sont exercées à travers notre filiale détenue à 100 %, Lafarge Plasterboard Ltd. Nous avons une seule usine dans ce pays, située à Bristol, avec deux lignes de production de plaques de plâtre conçues pour l'utilisation du gypse naturel en priorité. L'approvisionnement en matière première est assuré par l'Espagne. Nous avons également une usine d'enduits à Frampton.

En février 2005, nous avons annoncé un investissement d'environ 45 millions d'euros dans la création d'une nouvelle usine de plaques de plâtre dans la région des Midlands en Angleterre. Cette usine aura une capacité annuelle de production de 25 millions de m³ et utilisera du gypse synthétique.

Allemagne et Pays-Bas

Nos activités en Allemagne sont exercées à travers notre filiale détenue à 100 %, Lafarge Gips GmbH. En février 2003, nous avons finalisé l'acquisition des activités de plaques de plâtre de la société Gyproc en Allemagne et en Pologne, pour 42 millions d'euros (nets de la trésorerie acquise). Les deux usines achetées, situées à Peitz et à Hartershofen, dont la capacité annuelle combinée atteint 53 millions de m², ont été entièrement intégrées à nos autres activités. Nous exploitons à présent quatre usines de plaques de plâtre en Allemagne et une aux Pays-Bas, qui sont conçues pour l'utilisation du gypse synthétique en priorité, à l'exception de l'usine achetée récemment à Hartershofen, qui est conçue pour utiliser essentiellement une combinaison de gypse naturel et de gypse synthétique.

Autres régions

Nous disposons d'une usine de plaques de plâtre et une usine de plâtre en Italie, à travers notre filiale à 100 % Lafarge Gessi S.A. ainsi qu'une entité de profilés métalliques par le biais de notre filiale Lafarge Profili. Nous exploitons aussi une papeterie en Suède. Enfin, nous détenons une participation minoritaire dans Yesos Ibericos qui possède une usine de plaques de plâtre et trois usines de plâtre en Espagne.

Amérique du Nord

En 2004, nos ventes en Amérique du Nord représentaient 19,6 % de nos ventes totales de plaques de plâtre dans le monde. Notre capacité annuelle de production de plaques de plâtre en Amérique du Nord était d'environ 233 millions de m² au 31 décembre 2004 et nous avons vendu 202 millions de m² en 2004. Nous sommes entrés sur le marché nord-américain du plâtre en 1996 et, sur la base des mètres carrés de plaques de plâtre vendus et d'après notre expérience du secteur, sommes devenus le sixième producteur de cette région.

Nos activités en Amérique du Nord sont exercées par notre filiale majoritaire Lafarge North America. Au 31 décembre 2004, nous exploitons au total quatre usines de plaques de plâtre, dont deux utilisent du gypse naturel, à Newark (New Jersey) et à Buchanan (New York). Deux usines ultramodernes de plaques de plâtre employant 100 % de matières recyclées, notamment du gypse synthétique provenant des épurateurs de centrales proches, sont situées à Silver Grove (Kentucky) et Palatka (Floride). Nous exploitons aussi une papeterie en joint-venture à Lynchburg (Virginie). Au Canada, nous disposons d'une fabrique de plaques de plâtre à Corner Brook (Terre-Neuve), d'une capacité annuelle de 11 millions de m² et une usine d'enduits au Québec. Afin de servir nos clients à partir d'usines neuves et plus efficaces, notre filiale Lafarge North America a fermé son usine de Wilmington fin 2002.

En 2005, Lafarge North America a annoncé le début de travaux pour moderniser et doubler la capacité de production de l'usine de plaques de plâtre de Buchanan (New York), afin de répondre à la demande croissante du marché Nord-Est américain. Cette usine, d'une conception respectant les meilleures standards mondiaux, aura une capacité de 60 millions de m² de plaques de plâtre. Cet investissement de près de 75 millions de dollars devrait se terminer mi-2006.

Autres régions

Europe centrale, Europe orientale et Bassin méditerranéen

Nous sommes actuellement présents en Pologne, en Ukraine, en Roumanie, en Turquie et au Maroc. Nous avons acquis notre activité en Pologne en 2000, à l'occasion du rachat de Dolina Nidy et Nida Gips. Cette dernière avait une vieille usine de plaques de plâtre à Gacki, que nous avons fermée fin 2002, pour construire une nouvelle usine de plaques de plâtre sur le même site, en exploitation depuis la fin 2002. Nous avons également une usine de profilés métalliques en Pologne. Nous sommes présents en Ukraine avec une unité de plâtre, Stromgips, et un bureau commercial à Kiev, chargé de vendre des plaques de plâtre importées. En 2003, nous avons augmenté notre participation dans Lafarge Arcom Gips en Roumanie et consolidé pour la première fois Lafarge Aghirès, notre société de plâtre en Roumanie.

En Turquie, nous exploitons deux sociétés par le biais de joint-ventures. L'une d'elles gère une usine de plaques de plâtre et une unité de production de plâtre de construction près d'Ankara. L'autre possède une carrière et des installations de production près d'Istanbul.

Asie-Pacifique

Nos activités dans la région Asie-Pacifique sont exercées au travers d'une joint-venture avec la société australienne Boral Limited qui détenait 50 % de la joint-venture à la fin de 2003. En 2004, nous avons acquis les actions d'un partenaire minoritaire qui nous avaient permis de financer notre investissement en Asie. Nous détenons à présent 50 % de cette joint-venture. Fin 2004, notre capacité annuelle de production de plaques de plâtre était de 281 millions de m². La joint-venture, Lafarge Boral Gypsum in Asia (LBGA), est actuellement dirigée en coopération avec Boral et conformément à notre politique de gestion.

La joint-venture possède trois usines en Corée du Sud, qui fabriquent exclusivement des plaques de plâtre en gypse synthétique. En Chine, notre principale usine est située près de Shanghai et une plus petite à Chongqing. En outre, nous disposons également de deux usines de plaques de plâtre en Indonésie, d'une usine indonésienne de profilés métalliques et d'une usine de production de plaques de plâtre en Malaisie.

Nous fabriquons des plaques de plâtre en Thaïlande par l'intermédiaire de Siam Gypsum Industry, avec deux usines pour une capacité annuelle de 92 millions de m² au 31 décembre 2004. Cette société a annoncé la fermeture provisoire d'une troisième usine au premier trimestre 2003.

En février 2005, nous avons annoncé que LBGA, avec un investissement de 30 millions de dollars, va doubler sa capacité annuelle de production de plaques de plâtre en Chine pour atteindre plus de 70 millions de m², en vue de répondre à la demande soutenue du marché qui affichait une croissance annuelle de plus de 15 % ces cinq dernières années. Deux nouvelles usines seront construites, l'une à Shanghai et l'autre à Chongqing, qui viendront compléter les capacités de production existantes dans ces villes. L'usine de Chongqing devrait être opérationnelle au troisième trimestre 2005 et celle de Shanghai au premier trimestre 2006.

En dehors de la joint-venture avec Boral, nous avons deux usines en Australie, à Melbourne et à Sydney, fabriquant exclusivement des plaques de plâtre à partir de gypse naturel. Nous sommes entrés sur le marché australien en 1988, grâce à une joint-venture avec Pioneer Group, dont nous avons racheté la participation en 1999.

Amérique latine

Nos marchés principaux dans cette région sont le Chili, le Brésil et l'Argentine. Dans ces pays, nous sommes présents par l'intermédiaire de sociétés sous contrôle conjoint avec le groupe Etex. Nous exploitons une usine de plaques de plâtre en Argentine, une au Brésil et une au Chili, auxquelles s'ajoutent deux usines de plâtre, l'une au Brésil et l'autre au Chili.

Afrique

En 2003, nous sommes entrés sur le marché sud-africain par l'acquisition de 40 % de MacSteel Interior Systems, un leader dans la fabrication et la distribution de systèmes intérieurs, y compris des plaques de plâtre. En 2004, nous avons acheté les 60 % restants de la société et modifié sa dénomination sociale en Lafarge Gypsum South Africa.

2.8.3 Investissements

Les dépenses d'investissement des exercices clos au 31 décembre 2004, 2003 et 2002 de la branche Plâtre se sont élevées à respectivement 46 millions d'euros, 54 millions d'euros et 79 millions d'euros. Elles ont concerné la maintenance et la modernisation des infrastructures existantes et de croissance interne à travers la construction de nouvelles usines. Elles représentaient 6,3 % des dépenses d'investissement globales sur cette période de trois ans. La branche a également consacré 135 millions d'euros à diverses acquisitions qui ont élargi son marché et étendu sa présence géographique.

Les principaux investissements (dépassant 20 millions d'euros) réalisés entre 2002 et 2004 pour moderniser ou remplacer les usines et équipements existants comprenaient :

- en Europe orientale : la construction d'une nouvelle usine de plaques de plâtre à Gacki, en Pologne (achevée fin 2002) ;
- en Asie : la construction d'une nouvelle usine de plaques de plâtre à Danjin, en Corée (achevée en septembre 2002) ;

En 2005, le niveau de nos dépenses d'investissement sera lié aux conditions de marché. Nous estimons ces dépenses de l'ordre de 140 à 170 millions d'euros, en excluant les nouvelles acquisitions. Nous prévoyons d'investir dans des projets qui ont pour objet le maintien ou l'amélioration des performances de nos usines. Nous sommes disposés à saisir toutes les opportunités de croissance externe susceptibles d'augmenter notre compétitivité.

2.9 AUTRES ACTIVITÉS

La cession des activités de notre ancienne branche Matériaux de spécialité a débuté en 2000 par la cession de nos activités européennes d'applications routières au groupe Burelle et d'une participation majoritaire dans Materis Participations, qui regroupait nos anciennes activités dans les adjuvants, les aluminés, les mortiers, les peintures et les réfractaires, à trois fonds d'investissement. En 2003, lors de la vente par ces trois fonds d'investissement de leur participation dans Materis au fonds LBO France, la participation de Lafarge dans Materis a été réduite de 33,36 % à 7,27 %. Des conventions ont été signées entre Lafarge et Materis permettant à cette dernière de continuer à utiliser la marque Lafarge pour ses produits existants et prévoyant une coopération en matière de recherche et développement jusqu'en 2006.

Puis en 2004, Lafarge a cédé son activité Chaux au Royaume-Uni et sa participation de 40 % dans le capital de Carmeuse North America BV pour un montant de 98 millions d'euros.

Ces activités ont généré un chiffre d'affaires de 28 millions d'euros en 2004, contre 87 millions d'euros en 2003 et 191 millions d'euros en 2002, soit environ 0,2 % de notre chiffre d'affaires 2004.

Nous n'avons pas réalisé d'investissements significatifs pour les périodes arrêtées aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002 dans nos autres activités.

2.10 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (ART. L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Le Groupe développe dans sa stratégie de développement durable une politique de partenariats avec la société civile pour assurer la cohérence de ses actions en faveur du progrès social et d'un meilleur respect de l'environnement avec les attentes réelles de la société. Dans cette perspective, Lafarge a conclu en matière d'environnement un partenariat mondial avec le World Wildlife Fund (WWF) en 2000, pour une durée de cinq ans, destiné à améliorer ses performances environnementales et à contribuer à élever les standards internationaux en la matière.

Lafarge a travaillé avec le WWF principalement sur l'élaboration et le suivi de ses indicateurs de performance environnementale, la préservation du climat et de la biodiversité.

➤ Voir également les rapports sur le développement durable du Groupe pour une présentation de nos réalisations en matière environnementale.

Consommation de ressources en eau

Nos activités peuvent avoir un impact à la fois sur la consommation et sur la qualité de l'eau. Pour les plaques de plâtre et le béton, l'eau est directement utilisée dans les produits. Concernant la production de ciment, la consommation d'eau est principalement liée aux systèmes de refroidissement et à la préparation du cru dans les cimenteries en voie humide.

En 2004 :

- la branche Ciment a consommé 39 millions de m³ d'eau, soit 383 l/t ;
- la branche Plâtre a consommé 7,9 millions de m³ d'eau, dont 4,6 millions de m³ d'eau pour la fabrication des plaques de plâtre, soit 5,7 l/m² de plaque de plâtre.

Consommation de matières premières

La plupart des matériaux de construction produits par Lafarge sont dérivés de ressources naturelles extraites de carrières : calcaire, gypse, argile, sable, granulats, etc. En 2004, Lafarge a consommé 438 millions de tonnes de roches naturelles dont une partie a été achetée auprès d'autres entreprises.

En outre, le Groupe utilise des sous-produits industriels et des matériaux recyclés :

- dans la branche Ciment, nous utilisons des sous-produits

industriels qui sont incorporés au cru ainsi que des laitiers de haut-fourneau et des cendres volantes des centrales au charbon qui sont ajoutés au clinker (17,6 millions de tonnes en 2004) ;

- dans la branche Granulats & Béton, nous recyclons les déchets de construction (béton, ballast ferroviaire, matériaux des routes) en granulats utilisés dans de nouveaux produits en béton et dans les routes ;
- dans la branche Plâtre, nous recyclons les plaques de plâtre ainsi que des déchets de construction et de démolition. Parallèlement, nous utilisons du gypse synthétique issu de la désulfuration des fumées des centrales au charbon (3,9 millions de tonnes en 2004).

Consommation d'énergie

De l'extraction au transport et de la production à la distribution, la transformation de roches naturelles en matériaux de construction requiert de grandes quantités d'énergie. La consommation énergétique liée à la production du ciment représente 89 % de la consommation totale du Groupe et 25 % des coûts de fabrication du produit. En 2004, plus de 10,6 millions de tonnes équivalent pétrole sous la forme de fioul, d'électricité, de coke de pétrole, de charbon, de gaz et d'autres combustibles ont été consommées dans l'ensemble du Groupe.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

L'amélioration de l'efficacité énergétique passe principalement par la modernisation des cimenteries. En outre, nous réduisons notre consommation de combustibles fossiles vierges par l'utilisation de déchets industriels (pneumatiques, huiles usagées, plastiques, solvants) et de biomasse.

Le recours aux énergies renouvelables

Nous brûlons de la biomasse dans les fours de cimenteries. En 2004, elle représentait 2,1 % de l'énergie consommée directement par la branche Ciment.

Conditions d'utilisation des sols

Le Groupe utilise les sols pour des activités d'extraction de roches dures ou alluvionnaires dans quelque 895 carrières. L'extraction peut engendrer différents impacts sur les voisinages et les écosystèmes, à travers l'utilisation de l'espace, la modification des paysages, le bruit et la poussière. En complément des carrières terrestres, nous extrayons une faible quantité de granulats dans la mer, principalement dans les estuaires français et britanniques. Le reste des surfaces est occupé par des usines, des centres de stockage et des bâtiments administratifs.

Les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement

Les principales émissions dans l'air viennent des cimenteries. En 2004, la branche Ciment a émis :

- 82,3 millions de tonnes de CO₂ (en émissions nettes, les émissions brutes s'élèvent à 84,1 millions de tonnes) ;
- taux d'oxydes d'azote (NO_x) : 2 000 grammes/tonne clinker ;
- taux d'oxydes de soufre (SO_x) : 124 grammes/tonne clinker ;
- taux de poussières sortant des cheminées : 159 grammes/tonne clinker.

En outre, les activités d'extraction et de transport émettent des poussières diffuses qui ne sont pas mesurées au niveau Groupe. Les rejets affectant les sols et l'eau de manière significative sont liés à des causes accidentelles qui ne sont pas susceptibles d'un suivi statistique. Les principaux produits potentiellement polluants stockés sont les combustibles liquides, qu'il s'agisse des fiouls ou des combustibles alternatifs.

Les nuisances sonores ou olfactives

Les nuisances sonores sont principalement liées aux broyeurs des cimenteries, aux explosions dans les carrières et au trafic de camions et engins d'extraction liés à nos activités.

Les principales nuisances olfactives sont liées aux émissions d'oxydes de soufre dans les cimenteries et aux flux de camions.

Les déchets

Le secteur de la construction est l'un des plus gros producteurs de déchets. Ceux-ci sont de trois types : les déchets de fabrication, gérés par Lafarge et nos concurrents, les déchets de construction, gérés par les entreprises de construction et ceux de démolition, dont la gestion revient aux démolisseurs. Nous ne suivons au niveau Groupe que le taux de déchets de nos productions mis en décharge. En 2004, il représentait 1 % de la production de la branche Ciment, 1 % pour la branche Plâtre. Il n'était pas disponible pour la branche Béton & Granulats et pour la branche Toiture.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Les activités du Groupe, notamment l'extraction de matériaux, peuvent porter atteinte à l'écosystème environnant. Pour limiter ces atteintes, le Groupe s'engage, dans sa politique environnementale, à réaliser systématiquement des études

d'impact environnemental avant toute implantation nouvelle et à respecter les règles imposées par la proximité d'habitats naturels ou de zones protégées. Enfin, après exploitation, toutes nos carrières sont réhabilitées, conformément à des standards définis par le Groupe et qui visent, chaque fois que cela est possible, à créer des zones favorables à la vie sauvage et à la préservation d'espèces menacées.

Démarches de certification entreprises en matière d'environnement

Le Groupe mène un programme d'audit environnemental interne de ses sites. En 2004, 68 % des sites industriels avaient été audités dans les quatre années précédentes. Le Groupe est favorable à la certification ISO 14001 de ses sites. Celle-ci se fait à leur initiative. En 2004, les sites certifiés représentaient 23 % de notre chiffre d'affaires.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement

Les audits environnementaux, réalisés tous les quatre ans au minimum, intègrent la vérification de la conformité réglementaire.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Les dépenses liées à la maîtrise des impacts environnementaux représentent un investissement d'environ 100 millions d'euros par an pour la modernisation des usines existantes ainsi que l'équipement des nouvelles usines. Ce coût ne comprend pas les frais d'exploitation liés à la protection de l'environnement, comme, par exemple, le coût des réhabilitations des carrières.

Services internes de gestion de l'environnement

Au niveau du Groupe, le directeur Affaires publiques et Environnement est rattaché directement au directeur général. Il est assisté d'un directeur Environnement pour l'élaboration des politiques relatives à l'environnement et la coordination des réseaux Environnement des branches. Des coordinateurs Environnement aident ensuite les unités opérationnelles à mettre en œuvre ces politiques.

Formation et information des salariés sur l'environnement

La formation des salariés sur les questions environnementales est gérée directement par les unités opérationnelles. L'information sur les politiques du Groupe et les meilleures pratiques se fait notamment par la diffusion du "Rapport de

développement durable", la constitution de bases de données d'échanges de savoir-faire, la publication régulière d'un guide d'exemples de bonnes pratiques environnementales et une section dédiée sur notre site Internet.

Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

Au-delà des impacts environnementaux liés aux émissions atmosphériques de nos installations et de l'impact dû à l'exploitation des carrières, nos activités présentent des risques très limités pour l'environnement.

Ces risques sont cependant évalués régulièrement à l'occasion des audits environnementaux. Les aspects majeurs font ensuite l'objet de mesures préventives dans le cadre de nos systèmes de gestion de l'environnement.

Ces mesures préventives sont mises en œuvre par les opérationnels des sites, sous la responsabilité des directeurs d'établissement et avec l'aide des membres du réseau Environnement (plus de 150 personnes réparties dans le monde entier).

Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution

Les principaux risques d'accidents de pollution de la Société sont liés à des fuites de combustibles liquides. En cas d'accident, un système de protection destiné à contenir les agents polluants au sein du site existe là où ce risque a été identifié. En cas de pollution accidentelle, chaque site dispose d'un plan d'urgence.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Les principales provisions liées à l'environnement concernent la réhabilitation des carrières (qui n'est pas à proprement parler un risque). Au niveau du Groupe, les provisions pour réaménagement des sites et risque environnemental se sont élevées à 231 millions d'euros en 2004.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

En 2004, aucun versement majeur n'a été effectué par le Groupe. Aucun versement majeur à l'échelle locale n'a été porté à la connaissance du Groupe.

2 Description de nos activités

Ressources humaines (art. L.225-102-1 du Code de commerce)

Objectifs du Groupe en matière d'environnement

Les objectifs de performance environnementale définis par le Groupe en 2001 et applicables aux filiales étaient les suivants :

- avoir audité 100% des sites depuis moins de quatre ans en 2004 ;
- atteindre un taux de 80% de carrières dotées d'un plan de réhabilitation conforme aux standards de Lafarge en 2004 ;
- atteindre un niveau maximum de poussière de 50 mg/Nm³ dans toutes nos cimenteries en 2010 ;
- réduire nos émissions globales de CO₂ de 20% par tonne de ciment sur la période 1990-2010, notamment par une réduction de 15% de nos émissions absolues dans les pays industrialisés ;
- atteindre en 2005 un niveau d'utilisation de matières premières recyclées de 10% pour la branche Ciment, 45 % pour la branche Plâtre, 2% pour la branche Toiture ;
- réduire en 2005 la quantité de déchets de production mis en décharge à 1% de la production pour la branche Ciment, 1,5% pour la branche Plâtre et 1,5% pour la branche Toiture.

2.11 RESSOURCES HUMAINES (ART. L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Les valeurs et la philosophie qui guident nos actions sont exprimées dans nos "principes d'action". Ces derniers sont adaptés à notre type d'activité, très local, avec des sites de petite taille et de taille moyenne, avec des savoir-faire et des expertises riches et disséminés. Les décisions doivent être prises au plus près du terrain, localement, avec la conscience qu'elles peuvent avoir un impact global.

Deux enjeux majeurs se posent à la fonction organisation et ressources humaines, qui anime ces processus :

Au 31 décembre 2004, les effectifs du Groupe par zone géographique étaient les suivants :

	2004	2003	VARIATION	VARIATION EN %
France	9 247	9 138	109	1,2
Europe occidentale (hors France)	15 463	15 676	(213)	(1,4)
Amérique du Nord	15 828	15 343	485	3,2
Marchés en croissance	36 537	35 181	1 356	3,9
TOTAL	77 075	75 338	1 737	2,3

- le développement économique et le progrès social sont liés et ne peuvent être conduits séparément ;
 - le Groupe doit être performant au niveau local et tirer avantage de son leadership global. Pour faire preuve d'excellence dans le management "multilocal", nous encourageons nos collaborateurs à prendre des initiatives locales avec un état d'esprit ouvert et international, à partager leurs expériences, à adapter les meilleures pratiques au contexte local et à toujours innover.
- Voir également les rapports sur le développement durable du Groupe pour une présentation de nos réalisations en matière sociale.

Évolution des effectifs

Les effectifs consolidés sont comptabilisés en fin de période, le 31 décembre de l'année, et comprennent l'ensemble des salariés du Groupe, y compris les salariés sous contrat temporaire à cette date. L'évolution des effectifs, en légère hausse en 2004 par rapport à 2003, s'analyse de la façon suivante :

- les variations de périmètre ont un impact de plus de 1 145 personnes. Les plus significatives concernent l'Ukraine (+ 713, Tecnobud) et la Roumanie (+ 112, Sicim) ;
- les changements significatifs de méthode de consolidation concernent la Corée (+ 532 personnes, Halla) et l'Afrique du Sud (+ 344) ;
- à périmètre constant les variations en plus concernent la Russie (+ 1 347 personnes, Ural Cement, acquisition faite fin 2003 et dont les effectifs n'avaient pas été pris en compte en 2003) et l'Amérique du Nord (+ 485) ; les variations en moins concernent l'Égypte (- 434, plan de départ volontaire fin 2003) et Madagascar (- 268, fermeture d'usine).

Les données sociales présentées ci-après se rapportent à un périmètre de sociétés du Groupe représentant 84% des effectifs et 91% du chiffre d'affaires brut consolidé du Groupe 2004. Compte tenu du nombre important de filiales et de leur répartition géographique, certaines données n'étaient pas disponibles à la date de ce rapport, d'où le fait que certaines sociétés ne figurent pas dans le périmètre retenu. Sauf indication contraire, les taux mentionnés pour chacun des indicateurs sociaux se rapportent aux employés du périmètre retenu (soit 64 757 personnes de 74 unités opérationnelles incluant les services administratifs et fonctionnels). Ce périmètre est considéré comme représentatif de la situation du Groupe dans son ensemble s'agissant des différents indicateurs sociaux.

Les embauches d'employés permanents ont représenté 7,17 % des effectifs en 2004, et les départs d'employés permanents, 9,40 % des effectifs dans la même période sur le périmètre retenu. Le taux de démissions est d'environ 5 %. Onze filiales du Groupe ont procédé à des réorganisations qui ont concerné plus de 5 % de leurs effectifs. La politique emploi du Groupe prévoit que les salariés concernés par les réorganisations font l'objet de mesures d'accompagnement individualisées.

Sous-traitance

La main-d'œuvre extérieure au Groupe représente environ 16 % des effectifs, soit 10 361 emplois. Les principaux domaines d'intervention de la main-d'œuvre extérieure sont le transport, la production, l'entretien et le nettoyage industriel.

Organisation du temps de travail et heures supplémentaires

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et, le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, ses modalités (horaires variables, durée journalière...) sont relativement diversifiées. L'organisation du travail par poste, qui concerne principalement les ouvriers, est liée aux contraintes techniques de la production et ne concerne que les activités industrielles. La rotation des équipes peut se faire sur deux postes (dans les carrières, aux services expéditions, aux services clients) ou sur trois postes, 365 jours par an, 24 heures sur 24, dans les activités de production dites "à feu continu".

Absentéisme et motifs

L'absentéisme suivi au niveau du Groupe est celui lié aux accidents du travail. Le référentiel utilisé par le Groupe est le taux de gravité, qui permet de mesurer l'évolution

de l'absentéisme lié à des accidents du travail sur une base comparable d'une année à l'autre et par rapport aux autres acteurs industriels. Le taux de gravité se calcule en multipliant par 1 000 le nombre de jours perdus à la suite d'accidents, divisé par le nombre d'heures travaillées par l'ensemble des salariés du Groupe. Est prise en compte, pour le calcul des jours non travaillés, toute absence d'un salarié à partir du premier jour travaillé après l'accident.

En 2002, le nombre de jours d'arrêt de travail était de 50 234 et le taux de gravité de 0,28.

	2004	2003	VARIATION
Nombre de jours d'arrêt de travail	35 873	41 460	(5 587)
Taux de gravité	0,21	0,24	(12,5) %

Les rémunérations, les charges sociales et leur évolution

Le Groupe veut attirer, motiver et retenir les meilleurs collaborateurs en assurant une rémunération globale compétitive (salaire de base, bonus, avantages sociaux). La politique de rémunération du Groupe a pour objectif de positionner la rémunération totale en espèces (salaire de base et bonus) entre la médiane et le troisième quartile des rémunérations en espèces versées par des entreprises comparables. Les performances individuelles et collectives sont rémunérées par les augmentations du salaire de base et par le bonus, déterminé en fonction de la performance économique du Groupe, mesurée par l'évolution de l'EVA (*Economic Value Added**), et de la performance individuelle. Au sein du Groupe, l'EVA est calculée à différents niveaux de management, en déduisant du résultat opérationnel après impôts les charges financières liées au capital employé. Le résultat opérationnel est une notion très proche du résultat d'exploitation courant. Les charges financières liées au capital sont obtenues en multipliant les capitaux moyens employés, en valeur comptable et dans certains cas réévalués, par le coût estimé du capital. La mesure de la performance des unités opérationnelles est jugée non pas sur la valeur absolue de l'EVA, mais sur son évolution par rapport à un objectif d'amélioration. Tous les salariés doivent se voir offrir une couverture sociale conforme aux pratiques locales, de manière que chacun se sente en sécurité.

➤ Voir la Note 29 annexée à nos comptes consolidés pour un détail des charges salariales versées au niveau du Groupe en 2004.

Le Groupe, avec le concours direct de la Fédération internationale des travailleurs du bois et de la construction (IFBWW), procède régulièrement à un sondage sur plusieurs

* EVA = accroissement du résultat opérationnel après impôts, moins les charges du capital.

2 Description de nos activités

Ressources humaines (art. L. 225-102-1 du Code de commerce)

pays permettant de vérifier que nous appliquons bien les salaires minimums du pays et du secteur. Un sondage va être réalisé courant 2005 à partir des éléments collectés lors de la remontée d'information auprès des unités. (Voir le texte de la politique de l'emploi du Groupe sur le site www.lafarge.com.)

Intéressement et participation, actionnariat salarié

Le Groupe encourage la participation de ses collaborateurs à la réussite de l'entreprise et a mis en place des plans d'actionnariat au bénéfice de ses salariés en fonction des contraintes juridiques applicables dans les différents pays.

► Voir la section 8.8.1 (Plans d'actionnariat salarié).

Par ailleurs, un certain nombre de filiales du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et/ou de participation, qui correspondent à des schémas locaux, dont les caractéristiques peuvent varier de façon importante d'un pays à l'autre, voire d'une filiale à l'autre.

Diversité et égalité professionnelle

Le Groupe applique sa politique de l'emploi revue en 2003 qui intègre de façon explicite la non-discrimination à l'embauche et dans l'emploi (voir le texte de la politique de l'emploi du Groupe sur le site www.lafarge.com). De plus, une directive Groupe a été prise en 2003 en matière de VIH/SIDA qui interdit toute discrimination à l'embauche et dans l'emploi des personnes séropositives.

Évolution des effectifs entre les hommes et les femmes

Le tableau ci-après résume la proportion de femmes dans l'effectif total du Groupe par catégorie professionnelle en 2004.

EFFECTIFS	% FEMMES 2004
Non cadres	14,6
Cadres (toutes catégories)	15,0
Cadres senior*	8,1
Cadres senior executives**	2,9

* Classes Hay 18 à 22 incluses.

** Classes Hay 23 et plus.

La méthode Hay est une méthode internationale dont l'objectif est d'assurer la cohérence entre l'organisation, les différents niveaux de responsabilité et le développement de carrière. C'est aussi un outil de gestion des rémunérations, de comparaison avec le marché et d'analyse d'équité interne.

En 2003, le Groupe a fixé comme objectif de doubler le nombre de femmes occupant des postes de responsabilités au cours des cinq prochaines années, d'identifier chaque année un certain nombre de femmes à haut potentiel et d'ajouter une section spécifique dans les plannings de succession afin d'encourager la promotion des femmes les plus prometteuses dans l'organisation du Groupe.

Expatriation

Le Groupe veille à ce que les expatriés soient originaires de pays reflétant sa diversité. Parmi 546 expatriés à fin décembre 2004, 35,7 % sont Français, 14,8 % viennent du Royaume-Uni et 4,6 % d'Amérique du Nord. Les expatriés du Groupe sont originaires de 44 pays et vivent avec leurs familles dans 55 pays d'accueil différents.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les salariés du Groupe représentés par des organisations représentatives du personnel ou/et syndiqués, ou/et couverts par des accords collectifs constituent environ 87 % des effectifs sur le périmètre retenu.

L'accord instituant le Comité européen en date du 8 décembre 1994 a été actualisé notamment afin de tenir compte de l'impact de l'élargissement de la Communauté européenne (signature d'un avenant en date du 7 juin 2004). Cet accord est disponible sur le site du Groupe www.lafarge.com.

Au niveau international, le Groupe entretient un dialogue permanent avec les fédérations des syndicats du secteur du bois et de la construction (FITBB, FMT et ICEM) autour de l'application des standards internationaux tels que les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Des difficultés locales ont fait l'objet d'échanges en 2004 concernant principalement l'interprétation des conventions de l'OIT sur la liberté d'association et de négociation. Des solutions satisfaisantes ont pu être apportées localement.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Faire de la santé et de la sécurité au travail la priorité en matière de performance du Groupe est le souci quotidien de ses responsables. L'objectif fixé par le Groupe est de se situer au niveau des secteurs professionnels les plus performants dans ce domaine. Les résultats 2004 sont en progrès par rapport à 2003.

Le tableau ci-après reprend la typologie des accidents constatés dans le Groupe :

	2004	2003
Taux de fréquence accidents avec arrêt Groupe	4,68	6,56
Taux de fréquence de la branche Ciment	2,60	3,32
Taux de gravité Groupe	0,21	0,24
Accidents mortels employés sur sites	4	4
Accidents mortels employés transports	2	3
Taux de mortalité de la branche Ciment*	0,46	0,84
Accidents mortels sous-traitants sur sites	9	10
Accidents mortels sous-traitants transports**	11	10

* Nombre d'accidents mortels pour 10 000 salariés. Le taux Groupe 2003 est de 0,77 %.

** Les accidents de transport ont été reportés en 2004 de façon plus exhaustive.

La gestion de carrière et la formation

Les programmes du Groupe sont organisés à plusieurs niveaux afin d'être adaptés aux besoins de l'activité et aux salariés.

Le développement des cadres supérieurs est de la responsabilité du Groupe. Individuellement, il est établi chaque année un plan de développement. Collectivement, lancée fin 2003, "Lafarge University" a mis en place des programmes de formations supérieures de management, d'intégration ou de développement dans leur fonction (ressources humaines, finances, marketing, achats...) qui ont accueilli 1 200 cadres en 2004, soit 11 % de cette population.

Pour l'encadrement intermédiaire et les non-cadres, 34 963 ont assisté à au moins une journée de formation en 2004, soit 54 % de cette population.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'approche du Groupe en matière d'insertion des travailleurs handicapés repose sur les initiatives de chaque unité opérationnelle. La politique de l'emploi du Groupe engage les filiales à mettre en place des programmes dans ce sens. Un outil d'aide à la gestion du maintien dans l'emploi des personnes handicapées est en cours de test dans les unités françaises.

En France, une convention entre Lafarge et l'AGFIP encadre les actions des sociétés du Groupe situées en France. L'emploi des handicapés a représenté 3,74 % des effectifs France en 2004.

Œuvres sociales

Le Groupe encourage ses filiales à mettre en place des programmes à caractère social avec les communautés locales situées autour des sites de production du Groupe. 60 % des sociétés correspondant au périmètre retenu ont mis en place au moins un programme à destination des communautés. 16 unités ont obtenu un prix d'un organisme extérieur reconnaissant leur engagement dans des programmes de partenariat avec les communautés.

2.12 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Durant ces dernières années, la recherche centrale s'est largement consacrée à des travaux de compréhension des mécanismes physico-chimiques conduisant à l'amélioration des performances de nos matériaux sous divers aspects : facilité de mise en œuvre, résistance mécanique, esthétique, durabilité et qualité environnementale au sens large. Ces axes de recherche, qui correspondent à des besoins durables de nos clients, restent toujours au cœur de la stratégie de croissance et de différenciation de Lafarge.

Ils ont été notamment à l'origine des deux innovations majeures du Groupe dans le domaine du béton : Ductal® et plus récemment Agilia®.

La nouvelle étape engagée en 2002 avec l'accélération des programmes de recherche sur les nouveaux bétons porte aujourd'hui ses fruits. Les travaux des équipes de Lafarge Centre de Recherche (LCR) ont permis, en 2004, la mise au point d'au moins trois prototypes qui devraient donner lieu, dès 2005, à des mises sur le marché de produits nouveaux. Parmi ceux-ci, on peut citer des systèmes innovants d'accélération des bétons et la réalisation de dallages de grandes dimensions sans joint. Par ailleurs, le déploiement des gammes de bétons autoplaçants Agilia® s'est poursuivi avec le support des équipes de recherche. Dans un autre domaine, les impératifs du développement durable, notamment l'objectif de réduction de 20 % des émissions de CO₂ dans le ciment, ont conduit à renforcer les recherches sur les produits cimentaires de substitution ("cementitious") qui ont connu, en 2004, de bons résultats, tant sur la caractérisation des matières premières disponibles que sur l'optimisation des mélanges avec les ciments.

2 Description de nos activités

Propriété intellectuelle
Litiges

L'organisation matricielle par projets et pôles de compétences, mise en place à LCR en 2002, a maintenant prouvé sa pleine efficacité. La gestion par projets a rapproché les chercheurs des branches et unités. Elle a permis de mieux identifier les sujets les plus pertinents et de réduire, de manière significative, les délais d'industrialisation des résultats de recherche. Aujourd'hui, LCR dispose d'un portefeuille de projets de recherche bien équilibré entre court, moyen et long termes, y compris des projets de rupture, qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

En trois ans, les effectifs de LCR se seront accrus de plus de 30 % pour atteindre 200 personnes au 31 décembre 2004. S'y ajoute une quinzaine de laboratoires d'application et de développement au niveau des branches et unités dans le monde entier, avec lesquels les équipes de LCR travaillent en étroite collaboration. Au total, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 54 millions d'euros en 2004, contre 56 millions d'euros en 2003 et 55 millions d'euros en 2002.

Pour faire face à l'augmentation de ses tâches, LCR développe de plus en plus ses partenariats avec les meilleures universités et centres de recherche mondiaux. On peut citer parmi ceux-ci le MIT (Massachusetts Institute of Technology) et l'université de Princeton aux USA, les universités Laval ou Sherbrooke au Canada, ainsi que le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), le plus important centre de recherche fondamentale en Europe.

Parmi les nouveaux produits lancés en 2004 :

branche Ciment : lancement de Concreto en Inde et de Cemento Ultra au Venezuela ; en Amérique du Nord, Blockset, ciment composé pour la fabrication de blocs ou Maxcem, ciment au laitier ; FluamixC® en Autriche, ainsi que des liants spéciaux pour le génie civil.

branche Granulats & Béton : Artevia, une gamme de bétons décoratifs ; solutions de bétons fibrés pour dalles et planchers ; poursuite du déploiement des gammes Agilia®.

branche Toiture : Plate de pays, tuile en terre cuite, qui complète l'offre haut de gamme de Lafarge Couverture en France ; Galléane, la première tuile canal avec embout qui combine esthétique et facilité de pose.

branche Plâtre : Signa, une plaque à quatre bords amincis, innovation importante pour le marché, qui améliore productivité et esthétique ; Rapid Deco (USA) plaque pré-enduite apportant une qualité inégalée de fini.

2.13 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe est actuellement propriétaire ou concessionnaire de licence de nombre de marques, brevets et autres droits de propriété intellectuelle qui sont utiles à la conduite de ses activités bien que n'étant pas indispensables. Le Groupe est propriétaire et détient des droits sur les marques et noms commerciaux, notamment ceux mentionnés dans le présent Document de référence, qui sont utilisés dans la commercialisation et la vente de ses produits.

Le département Protection de la Propriété Industrielle (PPI) du Groupe est chargé de développer la valeur de cette propriété intellectuelle et de veiller à sa coordination, formalisation et protection au moyen de brevets, marques, selon les règles sur le droit d'auteur ainsi que d'autres lois et conventions, notamment en recourant à la voie judiciaire et administrative en cas d'atteinte. Chacune de nos branches détient également soit un département PPI propre, soit des représentants connectés en réseau avec le département PPI du Groupe.

L'utilisation ainsi que l'accès à notre propriété intellectuelle sont régis par les dispositions de contrats de redevances signés avec nos filiales. Nous avons mis en place en 2004 un certain nombre de contrats de franchise industrielle qui se substituent progressivement aux anciens contrats de redevances incluant notamment ceux relatifs aux nouvelles filiales issues de l'acquisition Blue Circle. Ces contrats de franchise industrielle comprennent une série de licences au titre des intangibles développés par le Groupe (savoir-faire, marques, brevets, bonnes pratiques, etc.). En 2004, nous avons également enrichi le contenu de nos portails internes en matière de savoir-faire et de bonnes pratiques découlant notamment des résultats des différents programmes d'amélioration des performances lancés par Lafarge.

Notre département Protection de la Propriété Industrielle (PPI) du Groupe est également chargé d'assurer la cohérence entre la politique de redevances du Groupe et la politique et la stratégie de marque Lafarge.

2.14 LITIGES

Le 3 décembre 2002, Lafarge a fait l'objet d'une décision de la Commission européenne lui imposant une amende de 250 millions d'euros au motif que certaines de ses filiales auraient participé avec leurs concurrents, entre 1992 et 1998, à des répartitions de marché ainsi qu'à des concertations sur

les prix de la plaque de plâtre, essentiellement au Royaume-Uni et en Allemagne. Lafarge conteste vigoureusement cette décision et a déposé un recours auprès du tribunal de première instance (TPI) à Luxembourg le 14 février 2003. La procédure est actuellement en cours devant le TPI. Elle devrait durer plusieurs années au regard des durées d'autres affaires comparables. En contrepartie de la fourniture d'une garantie bancaire, aucun paiement ne sera exigible avant la décision du TPI.

À la suite d'enquêtes sur le marché allemand du ciment, les autorités allemandes de la concurrence (le Bundeskartellamt) ont imposé, le 14 avril 2003, des amendes aux principaux cimentiers en Allemagne, dont l'une d'un montant de 86 millions d'euros à Lafarge Zement, la filiale cimentière du Groupe en Allemagne, au titre de prétendues pratiques anticoncurrentielles en Allemagne. Lafarge Zement estime que le montant de l'amende est disproportionné au regard des faits et a formé un recours contre cette décision auprès du tribunal supérieur (le Oberlandesgericht) de Düsseldorf. La décision du tribunal n'est pas attendue avant plusieurs années. Aucun paiement ou garantie n'est dû avant la décision du tribunal. Un montant de 300 millions d'euros a été provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2002 au titre de ces litiges. Des provisions supplémentaires ont été passées dans les comptes clos au 31 décembre 2003 et 2004 au titre des intérêts courus sur une partie de ces sommes depuis 2002.

La procédure engagée en 2001 par Dunn Industrial Group (Dunn Industrial) à l'encontre de notre filiale Lafarge North America devant le tribunal (Circuit Court) du Comté de Jackson, Missouri, a fait l'objet d'une transaction entre les parties le 12 novembre 2004. Cette procédure concernait la construction de la cimenterie de Lafarge North America à Sugar Creek, dans le Missouri. En contrepartie de son désistement d'instance, Dunn Industrial a conservé l'avance de 6,5 millions de dollars initialement versée par Lafarge North America et a reçu en complément un montant de 3,8 millions de dollars qui avait préalablement été placé en séquestre par Lafarge North America ainsi qu'un montant de 29,7 millions de dollars. Ces montants ont été capitalisés en coûts additionnels de construction de la cimenterie.

Une des anciennes filiales du Groupe aux Pays-Bas, Tollens Coatings B.V., est l'un des défendeurs à l'action intentée en 1990 par le Gouvernement en raison du déversement de certains déchets dans le canal de Lekkerkerk, entre 1968 et 1971. À cette époque, Tollens Coatings B.V. avait une usine de fabrication de peinture et avait chargé une autre société de transporter et d'éliminer les déchets produits par l'usine. Le Gouvernement réclame 160 millions de florins (soit environ 72,6 millions d'euros) de dédommagement, plus les intérêts. Tollens Coatings B.V. soutient qu'elle n'a pas donné

d'ordre à la société en cause de déverser les déchets dans le canal de Lekkerkerk et qu'elle n'avait pas été informée de ces agissements. Avec l'accord des parties, la procédure, qui est toujours au stade de la première instance, a été renvoyée plusieurs fois par le tribunal. Depuis 1993, aucun acte n'a été déposé. En juillet 2001, l'État néerlandais a pris des mesures pour interrompre la prescription sans autre action de leur part. Le litige reste donc en suspens à ce jour. Tollens Coatings B.V. a été cédée avec la branche Matériaux de spécialité. Cependant, dans le cadre des accords de cession et de l'accord conclu lors de la cession de Materis Participations à LBO France, le Groupe a garanti l'acquéreur contre toute conséquence financière éventuelle résultant de ce litige. Un montant de 7,7 millions d'euros a été provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2001 à ce titre.

Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de leurs affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes de la Société. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges ou arbitrages ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de l'émetteur et le cas échéant de son Groupe et/ou de ses filiales.



	PAGE
3.1 Risques industriels et liés à l'environnement	52
3.2 Risques pays	53
3.3 Risques liés à l'organisation financière du groupe	53
3.4 Risques liés à certaines participations	54
3.5 Coûts énergétiques	54
3.6 Disponibilité de certaines matières premières	54
3.7 Assurances	54
3.8 Risques de marché	55
3.9 Risques juridiques	59

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Dans les pays où nous sommes présents, nous sommes soumis à un ensemble de règlements et de lois en matière d'environnement. Ces réglementations imposent des normes de protection de plus en plus strictes portant, entre autres, sur les rejets dans l'atmosphère, l'évacuation des eaux usées, l'utilisation et le traitement des matières ou déchets dangereux, l'élimination des déchets et la réparation des dommages causés à l'environnement ou résultant des contaminations. Nous sommes donc susceptibles de devoir assumer des responsabilités et des coûts environnementaux importants, incluant des obligations liées à des actifs cédés et à des activités que nous n'exerçons plus ou à des faits relevant de propriétaires ou exploitants antérieurs et, dans certains pays, même en l'absence de faute et même si l'activité était conforme à la réglementation en vigueur au moment des faits. Nous sommes, en outre, assujettis à des règles obligeant à vérifier et à éliminer les matériaux contenant de l'amiante et à identifier les cas où des salariés ont pu y être exposés.

Pour prévenir, gérer et résoudre les problèmes écologiques et demeurer en conformité avec ces réglementations, nous avons adopté une politique de l'environnement proactive consistant à suivre et à contrôler ces questions de la multitude des dispositions auxquelles nous sommes soumis, nous avons décentralisé notre politique : le service Environnement du Groupe veille au respect de la législation, établit la politique générale, apporte son assistance au recrutement, à la formation et à la conservation du personnel spécialisé dans ces questions et il assure un échange d'expérience entre nos filiales.

Notre politique impose à chaque filiale de respecter le droit local et nos propres règles internes afin de minimiser l'utilisation de ressources non renouvelables et la génération de déchets dangereux ou non. Nos filiales sont encouragées à assumer un rôle actif en matière d'environnement et à coopérer avec les autorités administratives pour débattre des coûts et des avantages des projets de réglementation. Dans chaque usine, notre politique exige de chaque unité opérationnelle qu'elle mette en place :

- des mesures de prévention des rejets accidentels ;
- des plans d'intervention d'urgence.

Dans l'ensemble, nos activités industrielles présentent relativement peu de risques d'atteinte à l'environnement consécutive à des événements de nature accidentelle.

Les seules sources de risques identifiées concernent les stockages de produits divers, combustibles, matières

premières ou additifs chimiques. Les cuves enterrées de produits liquides présentent un risque de pollution des eaux souterraines, leur étanchéité est testée périodiquement, elles sont progressivement remplacées par des cuves aériennes avec bac de rétention ou par des cuves enterrées avec double enveloppe. Il peut arriver que des incendies se déclarent au sein des stocks de combustibles solides (charbon, pneumatiques usagés), dans ce cas ce sont les eaux d'extinction d'incendie qui peuvent présenter un risque de pollution.

Le stockage et le maniement des explosifs destinés à l'exploitation de nos carrières se font avec un soin tout particulier compte tenu des dangers potentiels. Nous n'avons jamais subi d'accident lié à cette activité.

Notre politique de l'environnement nous oblige par ailleurs à réaliser régulièrement des audits environnementaux dans toutes nos implantations pour vérifier, entre autres, qu'elles respectent la réglementation et déterminer les améliorations à apporter au site afin d'être en conformité avec la législation sur l'environnement ou nos propres normes internes. Nous présentons, dans notre rapport sur le développement durable et consultable sur notre site Internet : www.lafarge.com, nos objectifs détaillés en matière environnementale, ainsi que des exemples de réalisations concrètes du Groupe.

Le Groupe est actuellement impliqué dans la décontamination de certains sites (*► voir la Note 27 annexée à nos comptes consolidés pour les éléments les plus significatifs*). Au vu des informations dont nous disposons, nous pensons que ces opérations ne devraient pas avoir d'incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Nous engageons régulièrement des dépenses comportant un élément environnemental ou destinées à nous conformer à la réglementation. Cependant, nous n'en tenons pas de comptabilité séparée. Les dépenses d'environnement prolongeant la vie des actifs, augmentant leur capacité, renforçant leur sécurité ou leur rendement, ou qui sont engagées pour réduire ou éviter une contamination future, peuvent être immobilisées puis amorties. D'autres coûts environnementaux sont passés en charges dès leur engagement. Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, les dépenses d'investissement environnementales et les coûts de remises en état ne présentaient pas de caractère significatif à l'échelle du Groupe, mais nos dépenses environnementales pourraient augmenter dans l'avenir.

En matière de lutte contre le changement climatique, nous poursuivons nos efforts pour atteindre notre objectif de réduction des émissions de CO₂ de 20 % par tonne de ciment entre 1990 et 2010.

La directive européenne adoptée en 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre est maintenant entrée en vigueur. La plupart des États membres de la Communauté ont établi un plan national d'allocation pour la première période de trois ans allant de 2005 à 2007. La Commission européenne a validé la plupart d'entre eux. Au 1^{er} janvier 2005, quatre plans nationaux d'allocations n'avaient pas encore été validés par la Commission : il s'agit de ceux de la Grèce, de l'Italie, de la Pologne et de la République tchèque. Ces dispositions et ces plans concernent principalement les activités de notre branche Ciment et, accessoirement, de nos branches Toiture et Plâtre. Nous estimons que le niveau des allocations octroyées par ces plans nationaux est cohérent avec les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre accord avec le WWF, pour autant que les niveaux de production correspondent aux prévisions. Par ailleurs, nous comptons également recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto, et en particulier le mécanisme de développement propre. Ce mécanisme permet de bénéficier de crédits utilisables sur le marché européen pour des projets de réduction d'émission de gaz à effet de serre dans les marchés en croissance. Nous avons initié trois projets, respectivement en Malaisie, aux Philippines et au Maroc, qui, s'ils sont approuvés par les instances de la convention cadre pour le changement climatique, nous permettront d'obtenir de tels crédits. Ceux-ci constitueront, pour le Groupe, une réserve permettant de faire face à l'imprévu. Au cas où nous n'aurions pas besoin de ces crédits, pour respecter nos engagements, nous pourrions les revendre sur les marchés des permis négociables.

3.2 RISQUES PAYS

La nature de nos activités ainsi que leur implantation géographique à travers le monde nous exposent à certains risques pouvant avoir dans le futur une incidence sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Nous classons dans les marchés en croissance tous les pays n'appartenant pas à nos secteurs géographiques d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, à l'exception du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Notre développement dans les marchés en croissance, où nous avons réalisé 30 % de notre chiffre d'affaires 2004 et où nous pensons que les perspectives de croissance sont supérieures à celles des pays industrialisés, nous expose également à des risques plus présents dans ces pays : incertitudes et évolutions du droit applicable, volatilité plus forte des taux de croissance, d'inflation, d'intérêt et de change. Cette instabilité peut avoir une incidence sur l'activité et la rentabilité de nos

opérations ainsi que sur les transferts de fonds, notamment les dividendes, pouvant être effectués par certaines de nos filiales. Les marchés en croissance sur lesquels nous sommes présents, par ordre décroissant en termes de chiffre d'affaires 2004, sont l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, le Nigeria, la Malaisie, la Pologne, le Chili, l'Inde, le Brésil, la Jordanie, les Philippines, la Roumanie, la Turquie, le Maroc, la Chine, le Cameroun, la Russie, le Kenya, le Venezuela, la République tchèque, l'Indonésie, la Serbie-Monténégro, l'Ouganda, le Sri Lanka, la Slovénie, Singapour, le Honduras, l'Égypte, la Zambie, l'Ukraine, le Mexique, l'île Maurice, le Zimbabwe, la Hongrie, la Tanzanie, la Thaïlande, le Bénin, la Slovaquie, le Malawi, la Croatie et la Moldavie.

Les exemples récents de difficultés rencontrées dans ces pays sont la crise politique, économique et financière au Venezuela, la très forte volatilité du produit intérieur brut dans de nombreux marchés en croissance asiatiques tels que l'Indonésie ou les Philippines, les taux d'inflation très élevés en Turquie et les taux de change volatils s'agissant du réal brésilien, de la livre égyptienne ou de la livre turque. Les autres difficultés rencontrées sont notamment les perturbations civiles, les nationalisations et expropriations, l'imposition de taxes spécifiques ou toute autre restriction pouvant être imposée par les États en question.

Notre politique de couverture du risque de change est présentée ci-après. Nous ne couvrons pas en revanche, et sauf exception, les risques politiques. Nous pensons que notre stratégie de diversification géographique nous permet d'amortir les effets de ces risques globaux en limitant les incidences de situations locales difficiles et en conservant une possibilité de les compenser par des situations plus favorables sur d'autres marchés.

3.3 RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les principaux actifs de Lafarge S.A., société holding du Groupe, consistent en des participations dans les différentes filiales du Groupe. Un certain nombre de ces filiales sont situées dans des pays qui ont eu dans un passé récent, et peuvent mettre en place à l'avenir, des réglementations de contrôle des changes restreignant la distribution de dividendes hors de ces pays. Dans un passé récent, un nombre limité de filiales représentant ensemble moins de 5% du chiffre d'affaires consolidé étaient situées dans des pays qui présentaient un risque en matière de remontée de dividendes du fait des réglementations de contrôle des changes. Cependant, à la date de ce Document, aucun des pays dans lesquels le Groupe a des opérations n'a été identifié comme présentant un tel risque.

3

Facteurs de risques

Risques liés à certaines participations

Coûts énergétiques

Disponibilité de certaines matières premières

Assurances

Par ailleurs, les distributions de dividendes ou transferts d'autres flux provenant des filiales du Groupe peuvent être limités du fait de conventions de crédits ou d'engagements divers en vigueur au niveau des filiales et/ou de contraintes fiscales qui rendraient ces distributions ou transferts difficiles ou onéreux. Nous ne pensons pas que ces engagements ou restrictions auront un impact significatif sur notre capacité à faire face à nos engagements financiers.

3.4

RISQUES LIÉS À CERTAINES PARTICIPATIONS

Dans certaines de nos opérations, nous disposons de participations qui ne nous donnent pas le contrôle des sociétés. Les documents ou accords régissant ces sociétés ou partenariats prévoient que certaines décisions importantes telles que l'approbation des plans prévisionnels, du calendrier des distributions de dividende et leur montant, nécessitent l'accord de nos partenaires ou peuvent être prises sans l'accord du Groupe. Ces restrictions peuvent rendre difficile la poursuite des objectifs du Groupe à travers ces entités.

► Voir la section 2.4 (Organisation) pour une description plus détaillée des relations de Lafarge avec ses différentes filiales.

3.5

COÛTS ÉNERGÉTIQUES

L'énergie est un facteur de coût significatif dans la plupart de nos opérations. Nous parvenons à nous protéger, dans une certaine mesure, de la hausse des prix des produits énergétiques grâce à la capacité de nombreuses de nos usines à changer de source de combustible, mais aussi grâce à l'utilisation de combustibles alternatifs, comme les pneus ou l'huile usagés ou les farines animales dans certaines cimenteries, et grâce à des contrats d'achat à long terme couvrant une partie de nos besoins énergétiques, notamment pour l'électricité et le gaz naturel. Malgré ces mesures, des augmentations ou des variations significatives des prix des ressources énergétiques pourraient avoir dans le futur une incidence sur les résultats du Groupe.

► Voir les risques de marchés ci-après ainsi que la section 2.5.1, Informations générales sur nos produits, notre industrie et nos marchés.

3.6

DISPONIBILITÉ DE CERTAINES MATIÈRES PREMIÈRES

Bien que disposant de réserves propres de calcaire, de plâtre, de granulats et d'autres matières premières utilisées dans le cadre de nos activités industrielles, nous nous orientons de plus en plus vers des matières premières synthétiques dérivées d'autres processus industriels tels que le plâtre synthétique, le laitier ou les cendres volantes obtenus auprès de fournisseurs extérieurs au Groupe.

L'approvisionnement de ces matières premières est généralement sécurisé par des contrats à long terme qui sont renouvelables pour la plupart d'entre eux. Dans certains cas, toutefois, des contraintes juridiques peuvent nous obliger à conclure des contrats à plus court terme. Si notre fournisseur habituel venait à cesser la production de ces matières premières, nous serions alors contraints d'assurer leur approvisionnement à un coût plus élevé, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe.

3.7

ASSURANCES

La politique générale du Groupe en matière d'assurances s'articule autour de deux principes : faire adhérer aux polices Groupe les filiales dans lesquelles il détient la majorité, sous réserve de contraintes réglementaires locales ou d'exclusions géographiques spécifiques ; conserver à sa charge les risques de fréquence – par le biais de l'auto-assurance et des mécanismes de captives d'assurance – et ne transférer aux marchés de l'assurance et de la réassurance que les risques d'intensité. Une attention particulière est portée à la solidité financière de ces acteurs.

À l'intérieur du Groupe, deux dispositifs d'assurance sont en place : l'un en Amérique du Nord, l'autre couvrant les activités du reste du monde.

Assurances Groupe hors Lafarge North America Inc.

En Europe, Afrique, Amérique latine et Asie, les principaux programmes d'assurance portent tout d'abord sur les dommages aux biens (risques d'incendie, d'explosion, d'événements naturels...), le bris de machine et les pertes d'exploitation consécutives. Les actifs sont assurés en valeur dite de "vétusté déduite"; les sites les plus importants font l'objet d'expertises préalables réalisées par des experts indépendants ; c'est sur cette base que les valeurs d'actifs sont retenues; elles sont très variables suivant les activités : Ciment, Granulats & Béton, Toiture, Plâtre. Le montant total des valeurs assurées s'élève à 16 milliards d'euros.

Des scénarii de sinistres font l'objet d'évaluations chiffrées par des ingénieurs spécialisés sur les sites les plus importants. Le sinistre raisonnablement escomptable "SRE" le plus élevé s'élève à 112 millions d'euros, montant pour lequel nous sommes assurés.

Le marché de l'assurance impose différentes sous-limites, notamment pour les risques d'événements naturels. La police Groupe "Dommages" prévoit une limitation de 75 millions d'euros par an et par événement pour le risque de tremblement de terre ; pour certains pays à risque plus élevé, une sous-limite spécifique s'applique ; c'est le cas en particulier en Australie, Chine, Grèce, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Mexique, Philippines, Serbie-Monténégro, Slovénie, Tanzanie, Turquie, États-Unis, Venezuela, Zambie. En Indonésie, la sous-limite tremblement de terre est de 50 millions d'euros par événement. La date anniversaire du contrat Groupe "Dommages" est fixée au 1^{er} juillet. À la suite du tremblement de terre et du raz-de-marée du 26 décembre 2004 qui a très sérieusement affecté notre usine d'Àceh (Indonésie), le Groupe a reconstitué la garantie "tremblement de terre" pour la période de janvier à juin 2005 inclus, dans les mêmes termes qu'avant ce sinistre.

Le risque de pertes d'exploitation consécutives à un dommage assuré est généralement considéré comme faible : compte tenu de notre dispositif industriel dans la plupart des pays et à l'intérieur de chaque activité, nos usines ont la possibilité de se faire dépanner. Ce risque de pertes d'exploitation est en général souscrit par les filiales, avec une franchise dans le temps de cinq jours suite à un dommage direct et quinze jours suite à un bris de machine et une période d'indemnisation de douze mois maximum. Par ailleurs, la poursuite d'activité de nos usines ne souffre pas de dépendance particulière à l'égard de fournisseurs ou de sous-traitants.

Enfin, le programme de prévention s'est poursuivi dans les mêmes conditions que les années antérieures : 86 visites de sites ont été effectuées en 2004 par des ingénieurs spécialisés en prévention.

Les principaux contrats touchant à la responsabilité : responsabilité civile générale et produits, responsabilité civile des mandataires sociaux et atteintes à l'environnement, sont souscrits pour des montants qui tiennent compte de la nature de nos activités, des pays où nous opérons, de notre historique de sinistralité et des capacités disponibles sur le marché de l'assurance. Compte tenu de la sensibilité de ces informations, les montants de couverture de ces différents contrats demeurent confidentiels.

Deux captives de réassurance sont en place. L'une, constituée en l'an 2000, couvre le risque de fréquence des filiales du Groupe, le risque conservé dans cette captive étant de

2 millions d'euros par sinistre en responsabilité civile et de 5 millions d'euros par sinistre en Dommages. L'autre captive provient de la reprise des groupes Redland et Blue Circle et gère pour l'essentiel les risques passés de ces Groupes.

Une captive d'assurance directe a été constituée en 2004. Elle couvre les risques de Dommages aux biens des principales filiales du Groupe implantées dans la Communauté européenne, ainsi que les actifs situés aux États-Unis provenant de Blue Circle.

Lors du renouvellement annuel du 1^{er} juillet 2004, le Groupe a bénéficié sur le programme "Dommages aux biens" des conditions plus favorables du marché de l'assurance.

Le coût total des assurances sur les principaux programmes Groupe – y compris la partie autoassurée via les captives – s'est élevé à 3,56 ‰ du chiffre d'affaires, soit une baisse de 9 % par rapport à l'année antérieure.

Assurances de Lafarge North America Inc.

Lafarge North America Inc. met en place un programme d'assurance global afin de protéger la société contre certains types de pertes en Dommages et en responsabilité civile. Ce programme s'appuie sur le marché de l'assurance et sur les deux captives d'assurance de la société. L'assurance Dommages est fournie par le marché de l'assurance pour couvrir, en valeur à neuf, les pertes aux usines et à leurs équipements. De plus, elle procure pour les usines de ciment et de plâtre la couverture de la perte d'exploitation consécutive.

La société s'assure également contre les risques liés aux accidents du travail, à la responsabilité civile automobile et à la responsabilité civile générale. Les franchises, pour ces couvertures, vont de 1 à 5 millions de dollars par événement. Lafarge North America Inc. utilise ses captives pour régler les sinistres inférieurs à ces montants. La société met en place d'autres programmes d'assurance si nécessaire. La société estime que les programmes d'assurance, les limites de couverture et les franchises sont adaptés aux risques liés à son activité et en ligne avec les capacités disponibles sur le marché.

3.8

RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe est exposé à des risques de change et à des risques de taux. Il est également exposé à d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certaines matières premières, notamment énergétiques, et de certaines actions.

3 Facteurs de risques

Risques de marché

Nous avons défini des politiques et procédures rigoureuses destinées à mesurer, gérer et contrôler l'exposition au risque de marché. Nos politiques ne permettent aucune prise de position spéculative sur le marché. Nous avons mis en place des règles de gestion fondées sur la séparation des activités opérationnelles, de contrôle financier et administratif et de mesure du risque. Nous avons également institué, pour toutes les opérations gérées en central, un système intégré qui permet de suivre les stratégies de couverture en temps réel.

De manière générale, notre politique consiste à utiliser des instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de change, de taux d'intérêt, et occasionnellement notre exposition aux risques liés aux marchés des produits de base. Avec l'autorisation préalable de la direction du Groupe, nous avons parfois conclu des contrats destinés à limiter notre exposition ou celle de tiers au risque actions.

Nous sommes soumis à un risque de variation des cours des matières premières, notamment sur les marchés du charbon, du coke de pétrole, du gaz, de l'électricité, du fuel, du gasoil et du fret. Nous nous efforçons de limiter notre exposition aux cours de ces matières premières en concluant des contrats à long terme et en développant l'utilisation de combustibles alternatifs.

► *Voir le chapitre 2 (Description de nos activités) pour des informations complémentaires sur l'utilisation de combustibles alternatifs.*

Occasionnellement, nous utilisons des contrats à terme pour gérer notre exposition à ces risques liés aux matières premières.

Nous sommes soumis à un risque actions relatif aux positions minoritaires que nous détenons dans certaines sociétés cotées en Bourse. Nous concluons parfois des opérations relatives à nos participations avec des institutions financières. Nous comptabilisons ces instruments en prenant leur juste valeur en fin de période, conformément aux règles de valorisation en vigueur et, conformément aux normes comptables applicables en France, nous comptabilisons toute variation négative entre la juste valeur et la valeur comptable au poste "Charges financières nettes". Pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, nous avons enregistré un bénéfice d'un million d'euros relatif à des contrats limitant notre exposition au risque actions et estimons que nous n'avons pas accru de manière significative notre exposition à ce type de contrats. En outre, dans le cadre de joint-ventures ou d'autres acquisitions, nous avons conclu des pactes d'actionnaires comportant des options d'achat et de vente sur nos participations et sur celles de nos partenaires.

► *Notre exposition à ces options est décrite à la section 4.5 (Sources de trésorerie).*

Instruments dérivés

Afin de réduire notre exposition aux variations de change et de taux d'intérêt, nous gérons notre exposition de manière centralisée, par l'intermédiaire de notre service Trésorerie, mais aussi conjointement avec certaines de nos filiales lorsqu'une gestion centralisée n'est pas possible. Nous utilisons divers instruments financiers dérivés comme des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et de change, ainsi que des contrats de taux à terme, afin de couvrir les risques de fluctuation de change et de taux d'intérêt liés aux actifs, passifs et engagements futurs, conformément aux règles définies par notre direction.

Nous n'utilisons des instruments financiers que pour couvrir des expositions financières et commerciales existantes ou anticipées. Nous engageons ces opérations de couverture sur le marché de gré à gré avec un nombre limité de contreparties bénéficiant d'une notation élevée. Nos positions en instruments financiers dérivés sont suivies à l'aide de diverses techniques, dont celle de la juste valeur.

Risque de change

Risques de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges de nos filiales sont exprimés en différentes devises. Nos comptes sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans nos comptes. Si l'euro s'apprécie par rapport à une autre monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera. À l'inverse, si le cours de l'euro diminue par rapport à une monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise augmentera. Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges non libellés en euro, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2004, environ 13 % de notre résultat net étaient générés par des filiales qui établissent leurs comptes en dollars américains et canadiens. De ce fait, une variation de 10 % de la parité USD/EUR et de la parité CAD/EUR aurait un impact sur notre résultat net d'environ 11 millions d'euros, net de tout autre impact.

Risques de transaction

Nous sommes soumis à des risques de change en raison de nos expositions commerciales liées aux opérations d'achat et de vente conclues par nos filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notre exposition à ce

risque doit toutefois être relativisée du fait de la nature locale de nos activités, qui se traduit par des coûts de production et de ventes le plus souvent libellés dans la même devise.

En ce qui concerne l'exposition au risque de change transactionnel, notre politique consiste à couvrir toutes les expositions significatives au risque de change par des instruments dérivés au plus tard lorsqu'un engagement ferme est conclu ou connu. Ces instruments dérivés se limitent généralement à des contrats à terme et à des options de change standard, d'une durée généralement inférieure à un an. En outre, nous couvrons occasionnellement des flux futurs exprimés en devises étrangères quand ces flux sont hautement probables. Nous ne concluons pas de contrats de change à d'autres fins que de couverture.

Il incombe à chaque filiale de gérer les positions de change résultant de transactions commerciales et financières effectuées dans d'autres devises que sa monnaie locale. Les expositions sont couvertes par des contrats de change à terme et, occasionnellement, par des options de change conclues avec des banques. Le service Trésorerie de notre Groupe s'efforce toutefois, lorsque les réglementations le permettent, d'être la contrepartie directe des filiales du Groupe et de retourner immédiatement sa position sur le marché. Il s'efforce également de réduire notre exposition globale en compensant, dès que possible, les flux d'achats et de ventes effectués dans chaque devise.

En ce qui concerne le financement, notre politique prévoit que les filiales empruntent et investissent leurs excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. Une part substantielle de nos financements est exprimée en dollars américains, en livres sterling et dans d'autres devises liées au dollar, ce qui traduit l'importance de nos activités dans ces pays. Une partie de cet endettement a été initialement contractée en euros au niveau de la société mère, puis convertie en devises par des swaps de change. Au 31 décembre 2004, avant ces swaps sur devises, 10 % de notre endettement brut consolidé étaient libellés en dollars américains et 13 % en livres sterling. Après prise en compte des swaps, notre endettement consolidé libellé en dollars américains représentait 26 % de notre endettement total consolidé, contre 20 % pour notre endettement libellé en livres sterling.

► *Les instruments financiers que nous utilisons sont exposés de manière plus détaillée dans les Notes 23 et 24 annexées à nos comptes consolidés.*

Risque de taux d'intérêt

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt sur notre dette et nos liquidités. Notre exposition au risque de taux d'intérêt peut être sous-divisée en plusieurs catégories de risques décrites ci-dessous :

Risque de cours pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe

Lorsque nous contractons une dette à taux fixe, nous sommes exposés à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont un impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux fixe, tandis que le produit financier ou la charge financière associée reste inchangé.

Risque de flux de trésorerie lié aux éléments d'actif et de passif à taux variable

Les variations de taux d'intérêt ont peu d'impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux variable, mais influent directement sur les flux de produits ou de charges futurs de la Société.

Conformément à la politique du Groupe, nous nous efforçons de gérer ces deux types de risques, notamment en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt et des contrats de taux futurs. Notre service Trésorerie gère nos financements et notre position en matière de taux d'intérêt dans le cadre de la politique définie en termes de répartition taux fixe – taux variable de la dette. Au 31 décembre 2004, avant prise en compte des swaps sur taux d'intérêt, 80 % de notre endettement consolidé étaient à taux fixe. Après prise en compte de ces swaps, la part à taux fixe de notre endettement consolidé représentait 76 %.

► *Notre politique financière et notre exposition au risque de taux d'intérêt sont présentées de manière plus détaillée dans les Notes 23 et 24 annexées à nos comptes consolidés.*

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous donne des informations sur la dette et les swaps de taux d'intérêt conclus qui sont sensibles aux variations de taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette, le tableau présente les principaux flux de trésorerie par date d'échéance et les taux d'intérêt moyens pondérés correspondants avant swaps. En ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt, le tableau présente des montants notionnels par date d'échéance contractuelle et les taux d'intérêt fixes moyens pondérés correspondants. Des montants notionnels sont utilisés pour calculer les paiements contractuels à échanger dans le cadre du contrat de swap. Les taux variables moyens pondérés reposent sur les taux réels en fin d'année.

Au 31 décembre 2004, échéances des valeurs contractuelles notionnelles

(EN MILLIONS D'EUROS)	TAUX MOYEN	2005	2006	2007	2008	2009	> 5 ANS	TOTAL	JUSTE VALEUR
DETTE									
Dettes à long terme ⁽¹⁾	5,3	991	1 977	1 052	868	595	2 456	7 939	8 363
Part à taux fixe	5,5	837	1 778	765	719	54	2 405	6 558	6 982
Part à taux variable	4,3	154	199	287	149	541	51	1 381	1 381
Dettes à court terme	5,9	213	-	-	-	-	-	213	213
PRODUITS DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT									
Swaps de taux d'intérêt									
Payeur de taux fixe									
Euro	8,4	865	100	62	70	89	-	1 186	-29
Autres devises	6,1	-	4	8	-	8	-	20	1
Receveur de taux fixe									
Euro	2,2	48	-	-	-	-	600	648	30
Autres devises	5,1	-	-	-	-	-	147	147	-1

⁽¹⁾ Y compris part à moins d'un an.

Sensibilité au taux de change

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur notre dette et sur nos instruments dérivés de change qui sont sensibles aux variations des taux de change. Le tableau présente la dette libellée en devises, par date d'échéance prévue et avant swaps.

En ce qui concerne les contrats de change à terme, le tableau présente les montants notionnels par date d'échéance contractuelle. Ces montants notionnels sont généralement utilisés pour calculer les paiements contractuels devant être échangés dans le cadre du contrat.

Au 31 décembre 2004, échéances des valeurs contractuelles notionnelles

(EN MILLIONS D'EUROS)	2005	2006	2007	2008	2009	> 5 ANS	TOTAL	JUSTE VALEUR
DETTE LIBELLÉE EN DEVISES								
Dollar américain	224	30	82	147	66	234	783	815
Livre sterling	21	34	8	8	8	1 022	1 101	1 169
Autres devises	340	122	118	93	26	62	761	777
PRODUITS DÉRIVÉS DE CHANGE								
Contrats d'achat à terme et swaps de change								
Dollar américain	130	-	-	-	-	-	130	-3
Livre sterling	465	-	-	-	-	-	465	-4
Autres devises	156	-	-	-	-	-	156	-3
TOTAL	751	-	-	-	-	-	751	-10
Contrats de vente à terme et swaps de change								
Dollar américain	1 430	-	-	-	-	-	1 430	103
Livre sterling	1 008	-	-	-	-	-	1 008	16
Autres devises	257	11	-	-	-	-	268	4
TOTAL	2 695	11	-	-	-	-	2 706	123

Hypothèses

Endettement

La juste valeur des dettes à long terme a été déterminée par estimation des flux de trésorerie futurs, emprunt par emprunt, et par actualisation de ces flux de trésorerie futurs à un taux correspondant au taux auquel le Groupe emprunterait en fin d'exercice pour des types similaires de dette. Le prix de marché est utilisé pour déterminer la juste valeur des titres cotés.

Instruments financiers hors bilan

La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt et de change a été calculée par application des prix de marché que le Groupe payerait ou recevrait pour solder les contrats correspondants. Les estimations de la juste valeur de ces instruments aux dates de clôture ont été essentiellement réalisées sur la base de cotations obtenues d'établissements financiers.

Risque de contrepartie

Nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de contrepartie par la sélection rigoureuse des contreparties avec lesquelles nous traitons, par le suivi régulier des notations attribuées par les agences de notation, ainsi qu'en fonction de la nature et de l'échéance des opérations réalisées avec celles-ci. Nous définissons des limites de contrepartie qui sont soumises à des examens réguliers. Nous estimons que nous n'avons aucune concentration importante du risque entre les mains d'une seule contrepartie. Nous ne prévoyons pas de défaillance de la part de tiers susceptible d'avoir un impact important sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

3.9

RISQUES JURIDIQUES

- *Lafarge et les différentes entités de son Groupe sont impliqués dans les procédures judiciaires décrites à la section 2.14 (Litiges).*



4

Rapport de gestion

	PAGE	
4.1	Vue d'ensemble	62
4.1.1	Principales acquisitions et cessions	63
4.1.2	Saisonnalité	63
4.1.3	Principales politiques comptables	63
4.1.4	Réconciliation de mesures non comptables – dette nette et cash flow opérationnel	65
4.1.5	Origine du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation courant	66
4.1.6	Incidence des modifications du périmètre de consolidation et des variations de change	66
4.2	Chiffre d'affaires	66
4.3	Résultat d'exploitation courant	72
4.4	Résultat d'exploitation et résultat net	78
4.5	Sources de trésorerie	79
4.6	Perspectives 2005	84
4.7	Transition aux normes IFRS	84
4.7.1	Principes retenus pour la préparation des premiers états financiers du Groupe en IFRS	85
4.7.2	Options de première application	85
4.7.3	Impact de la transition sur les états financiers consolidés	86
4.7.4	Différences entre les normes suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IAS/IFRS)	89

d'ensemble

L'année 2004 a été marquée par une croissance significative des marchés du Groupe, et une progression de ses résultats. Le chiffre d'affaires, à périmètre et taux de change constants, a progressé de 7,7 %. Le Groupe a aussi profité des actions menées au cours des dernières années pour élargir son implantation géographique et sa gamme de produits. Le résultat d'exploitation courant a enregistré un progrès, à périmètre et taux de change constants, de 12,8 % grâce à une bonne orientation des prix de vente, et aux efforts continus de performance, et malgré une certaine hausse des coûts énergétiques.

D'autre part, après les importants développements effectués au cours des dernières années, et notamment en 2001 avec l'acquisition de Blue Circle, le Groupe a réalisé quelques acquisitions de taille petite et moyenne et quelques désinvestissements.

En fin d'année 2004, nous avons retrouvé une structure financière solide avec des ratios financiers raffermiss. Au 31 décembre 2004, notre ratio d'endettement net sur fonds propres est égal à 59 %, notre ratio Cash flow opérationnel sur dette nette à 32,5 %. Ce retour à une situation financière solide a été réalisé, au cours des trois dernières années, grâce à de meilleures performances opérationnelles, un contrôle strict des investissements et de notre besoin en fonds de roulement, à la mise en œuvre d'un important programme de cession d'actifs non stratégiques et au succès d'une augmentation de capital de 1 262 millions d'euros réalisée en 2003. En 2004, les bonnes conditions du marché ont favorisé la progression de nos résultats d'exploitation courants ainsi que du Cash flow en découlant, ce qui a encore conforté notre structure financière. À la fin de l'exercice 2004, notre dette financière s'élevait à 8 152 millions d'euros, en baisse de 543 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2003, tandis que notre trésorerie augmentait de 19 millions d'euros, pour atteindre les 1 653 millions d'euros.

Dans la branche Ciment, au cours de ces trois dernières années, notre stratégie de diversification géographique nous a permis d'équilibrer les évolutions contrastées de nos différents marchés régionaux. En 2004 notamment, le rétablissement progressif des prix en Allemagne et aux Philippines, des marchés particulièrement bien orientés en Amérique du Nord, France, Espagne, dans une bonne partie de l'Europe de l'Est, le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne et en Inde ont largement contrebalancé les faiblesses observées en Corée du Sud, en Malaisie et au Brésil. En 2004, la flambée des coûts de l'énergie a constitué pour la branche un nouveau défi. Notre longue expérience et notre savoir-faire en matière d'utilisation de différentes sources de combustibles et l'amélioration des performances industrielles ont permis d'atténuer l'impact de

ces hausses dans un certain nombre d'unités.

Nos activités Granulats & Béton, qui sont principalement concentrées en Europe occidentale et en Amérique du Nord, ont connu des conditions de marché contrastées jusqu'en 2004, année marquée par une reprise de la croissance dans une grande partie de l'Amérique du Nord et en France. Le Royaume-Uni a connu un ralentissement en 2004, en raison d'un faible niveau d'investissement en infrastructures, par rapport à 2002 et 2003. Sur certains marchés en croissance où l'évolution des réglementations environnementales crée progressivement les conditions nécessaires à l'obtention de niveaux de rentabilité satisfaisants, nos activités ont connu des améliorations importantes au cours des trois dernières années. Les programmes de performance ont par ailleurs continué à porter leurs fruits.

Tout au long de cette période de trois ans, nous avons poursuivi la restructuration de nos activités Toiture, notamment en Allemagne où le marché a de nouveau connu un ralentissement en 2004, après quelques signes de stabilité en 2003. Cet effort de restructuration nous a permis de présenter une amélioration continue de nos résultats d'exploitation courants, au cours de cette période.

Pour la branche Plâtre, la période 2002-2004 a été une période de progrès continus, en particulier aux États-Unis où le retournement constaté au cours du second semestre 2003 a été confirmé en 2004 avec une nette amélioration des prix et de meilleures performances industrielles. La bonne orientation du marché dans la majeure partie des activités de la branche a par ailleurs conforté cette amélioration.

L'augmentation de la part des pays en croissance dans notre résultat d'exploitation 2004 valide une fois encore notre stratégie à long terme, fondée sur l'expansion de notre présence dans ces pays. Nous restons convaincus que les marchés en croissance présentent les meilleures perspectives de développements à long terme pour nos activités. Nous considérons comme des marchés en croissance tous les pays extérieurs à l'Europe occidentale et à l'Amérique du Nord, à l'exception du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Depuis l'acquisition de Blue Circle Industries, notre stratégie de croissance externe consiste à poursuivre notre développement par le biais d'acquisitions de petite et moyenne taille, offrant une rentabilité attrayante, principalement dans la branche Ciment dans le monde entier et dans la branche Granulats & Béton, en Europe et en Amérique du Nord. Au cours des trois dernières années, nous avons conforté ou élargi nos positions Ciment en Chine, Russie, Serbie, Slovaquie, Équateur, et nos opérations Granulats & Béton en Amérique du Nord, en France et en Suisse.

4.1.1 Principales acquisitions et cessions

Principales acquisitions

Au cours de ces trois dernières années, conformément à la stratégie mentionnée ci-dessus, nous n'avons pas procédé à des acquisitions qui individuellement pourraient être qualifiées comme étant significatives. Toutefois, l'ensemble de nos acquisitions de petite et moyenne taille ont généré au total un effet périmètre positif sur notre chiffre d'affaires de 156 millions d'euros en 2003 par rapport à 2002 et de 392 millions d'euros en 2004 par rapport à 2003.

Principales cessions

Materis. En septembre 2003, nous avons vendu notre participation de 33,36 % dans Materis Participations à LBO France, fonds d'investissement français. Cette transaction a représenté un montant total d'environ 210 millions d'euros, comprenant une redevance pour le droit d'utiliser pendant trois ans la marque Lafarge. Nous avons investi environ 20 millions d'euros provenant de cette vente, dans Materis (équivalant à une participation de 7,27 %).

Cementos Molins. En septembre 2004, nous avons vendu notre participation de 40,9 % dans Cementos Molins en Espagne, pour la somme de 265 millions d'euros.

4.1.2 Saisonnalité

La demande dans les activités du Ciment, des Granulats & Béton et de la Toiture est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Nous enregistrons généralement une baisse de notre chiffre d'affaires au premier trimestre, pendant la saison hivernale sur nos principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

4.1.3 Principales politiques comptables

Dépréciation des écarts d'acquisition et positions commerciales

La valeur nette des écarts d'acquisition et positions commerciales est revue chaque année pour tenir compte des évolutions ayant pu diminuer de façon durable la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe considère ses quatre branches comme quatre segments de reporting. Au sein d'un segment, une unité de reporting est généralement définie comme l'activité de ce segment dans un pays donné. Dans certains cas spécifiques, une unité de reporting peut être constituée de différentes activités dans un ou plusieurs pays ou d'activités similaires dans plusieurs pays. L'unité de reporting correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et positions commerciales, le Groupe combine une approche par multiples de marché et une approche par les flux de trésorerie estimés futurs. Dans l'approche par multiples de marché, le Groupe compare la valeur nette comptable des unités de reporting avec un multiple du résultat brut d'exploitation. Dans le cas où il en ressort un risque de dépréciation pour une unité de reporting, une approche par les flux de trésorerie estimés futurs est mise en œuvre, laquelle consiste à déterminer la juste valeur de l'unité de reporting par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque la juste valeur de l'unité de reporting se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition et positions commerciales est comptabilisé afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'unité de reporting à leur juste valeur.

Les évaluations effectuées lors des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et positions commerciales sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de la construction national et international, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe retenant pour chaque unité de reporting un taux d'actualisation spécifique par pays basé sur le coût moyen pondéré du capital.

Dans certains cas, le Groupe fait appel à des évaluateurs externes pour ses tests de dépréciation des écarts d'acquisition et positions commerciales.

Les taux d'actualisation et de croissance à l'infini en monnaie forte utilisés pour les principales unités de reporting concernées sont les suivants :

UNITÉS DE REPORTING	31 DÉCEMBRE 2004		31 DÉCEMBRE 2003	
	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI
Ciment Royaume-Uni	7,8 %	2,0 %	7,8 %	1,5 %
Ciment Grèce	7,3 %	2,0 %	7,4 %	1,5 %
Ciment Malaisie	8,1 %	2,0 %	8,4 %	1,5 %
Ciment Chili	7,8 %	2,0 %	NA	NA

Au 31 décembre 2004, la sensibilité des justes valeurs à une modification d'un point du taux d'actualisation ou de croissance à l'infini est la suivante :

UNITÉS DE REPORTING	DIFFÉRENCE ENTRE LA JUSTE VALEUR ET L'ACTIF NET	IMPACT SUR LA JUSTE VALEUR			
		TAUX D'ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI	
		+ 1 pt	- 1 pt	+ 1 pt	- 1 pt
Ciment Royaume-Uni	166	- 244	+ 345	+ 67	- 48
Ciment Grèce	134	- 148	+ 216	+ 52	- 37
Ciment Malaisie	172	- 98	+ 136	+ 33	- 24
Ciment Chili	22	- 41	+ 58	+ 5	- 4

La somme des écarts d'acquisition et positions commerciales associées à ces unités de reporting s'élève à 1 885 millions d'euros.

Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi

La comptabilisation des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi implique la prise en compte d'hypothèses qui ont un impact significatif sur le montant des charges et provisions comptabilisées au titre des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les principaux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par le Groupe sont situés au Royaume-Uni et en Amérique du Nord (États-Unis et Canada). Les engagements relatifs à ces régimes à fin 2004 représentent 61 % et 22 % du total des engagements du Groupe au titre des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites (► en Note 22(b) annexée à nos comptes consolidés).

Les taux de rendement long terme attendu sur les actifs des fonds de pension sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme et sur la composition des actifs des fonds de pension. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées à long terme de bonne qualité. Les charges comptabilisées en 2003 au titre des

régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi sont conditionnées par les hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement long terme attendus sur les actifs (régime de retraite seulement) retenues à fin 2002. Pour l'Amérique du Nord et le Royaume-Uni, si les taux d'actualisation avaient été inférieurs de 1 % à fin 2002, les charges 2003 au titre des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi auraient augmenté d'environ 46 millions d'euros, en partie compensées par une augmentation de la valeur des obligations détenues par les fonds du Groupe. Si les taux de rendement long terme attendu sur les actifs avaient été inférieurs de 1 % à fin 2003, les charges 2004 au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi auraient augmenté d'environ 30 millions d'euros.

En raison du caractère particulièrement long terme des engagements au titre des principaux régimes d'avantages post-emploi du Groupe, et de la volatilité à court terme des marchés financiers, qui conditionne les taux d'actualisation utilisés et les rendements financiers effectivement obtenus, les référentiels comptables du Groupe imposent de reconnaître les différences constatées entre les rendements financiers attendus et effectifs, ainsi que l'effet des changements de taux d'actualisation, sur la durée de vie active résiduelle des salariés.

Provisions pour risque environnemental

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et qui engendrent des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Les autres coûts environnementaux sont

comptabilisés en charges lors de leur réalisation. Lorsque le Groupe estime qu'un risque environnemental peut exister, il comptabilise une provision correspondant aux coûts futurs estimés (non actualisés) sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles.

Provisions pour réaménagement des sites

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement des terrains de carrières, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en coûts des biens vendus et étalée sur la durée d'exploitation de la carrière en fonction du niveau de production. La provision évaluée site par site est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité et après élimination des ventes intra-Groupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Les frais de transport et de manutention refacturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans le coût des biens vendus. Le chiffre d'affaires est présenté net des remises commerciales. Les escomptes sont comptabilisés en frais financiers.

Impôts différés

Les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

4.1.4 Réconciliation de mesures non comptables – dette nette et cash flow opérationnel

Nous utilisons la dette nette pour mesurer l'évolution de nos différents ratios financiers et, en particulier, le ratio dette nette sur fonds propres et le ratio Cash flow opérationnel sur dette nette (► voir la section 4.5, Sources de trésorerie – flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement, ci-après).

Notre direction suit ces ratios pour évaluer la solidité financière du Groupe.

Notre dette nette est calculée en additionnant la dette financière à long terme, la part à court terme de la dette à long terme et les concours bancaires courants, desquels l'on soustrait la trésorerie.

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE 2004	AU 31 DÉCEMBRE 2003	AU 31 DÉCEMBRE 2002
Dette financière à long terme	6,948	7,370	10,271
Part à court terme de la dette à long terme	991	985	524
Concours bancaires courants	213	340	530
Trésorerie	(1,653)	(1,634)	(1,109)
Dette nette	6,499	7,061	10,216

Le ratio dette nette sur fonds propres s'obtient en divisant le montant de la dette nette, telle qu'elle ressort du tableau ci-dessus, par les fonds propres de l'ensemble consolidé figurant dans nos comptes consolidés.

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	1 736	2 089	1 791
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux opérations d'exploitation	(377)	290	(165)
Cash flow opérationnel	2 113	1 799	1 956

Nous calculons le ratio Cash flow opérationnel sur dette nette en divisant le Cash flow opérationnel par la dette nette telle que définie ci-dessus. Le Cash flow opérationnel est défini par les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation après déduction de la variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'exploitation.

4.1.5 Origine du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation courant

Nous publions une analyse sectorielle de notre chiffre d'affaires. Les secteurs d'activité correspondent à nos différentes branches. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Nous commentons dans le Rapport de gestion notre chiffre d'affaires par pays ou zone géographique de destination.

Nous publions également une analyse sectorielle du résultat d'exploitation courant. Ce solde correspond au calcul suivant : chiffre d'affaires, moins coût des biens vendus, moins frais administratifs et commerciaux, moins la dotation aux amortissements des immobilisations. Nous calculons le résultat d'exploitation courant sur la base des ventes et non par destination.

Le chiffre d'affaires et résultat d'exploitation courant réalisés par les entreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des droits de vote ou sur lesquelles nous exerçons un contrôle effectif sont entièrement consolidés. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les sociétés dans lesquelles Lafarge exerce un contrôle conjoint avec un autre groupe sont consolidées par intégration proportionnelle et nous incluons dans nos comptes la quote-part du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation courant de ces sociétés. Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice ne sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé qu'à compter de, ou jusqu'à, la date de transfert du contrôle.

4.1.6 Incidence des modifications du périmètre de consolidation et des variations de change

Les modifications du périmètre de consolidation, dues à des acquisitions, des cessions ou à des changements de méthode de consolidation de nos filiales, comme le passage d'une intégration proportionnelle à une intégration globale, entraînent une augmentation ou une diminution de notre chiffre d'affaires consolidé et de notre résultat d'exploitation par rapport à l'exercice précédent, ce qui rend difficile la compréhension de l'évolution de la performance. Aussi pour une analyse pertinente sur deux années (ci-dessous l'exercice en cours et l'exercice précédent), nous ajustons le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant pour permettre une comparaison à périmètre de consolidation constant. Pour une activité entrant dans le périmètre de consolidation dans une des deux années, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice en cours sont ajustés pour que la contribution de cette activité durant l'exercice en cours ne

soit prise en compte que sur une période de temps identique à celle de sa consolidation dans l'exercice précédent. Pour une activité sortant du périmètre de consolidation dans une des deux années, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant de l'exercice précédent sont ajustés pour que la contribution de cette activité durant l'exercice précédent ne soit prise en compte que sur une période de temps identique à celle de sa consolidation dans l'exercice en cours.

De même, du fait de notre situation de groupe international qui opère dans de nombreuses monnaies, les fluctuations de ces monnaies par rapport à celle dans laquelle nous présentons nos comptes (l'euro) peuvent entraîner une augmentation ou une diminution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation courant exprimé en euros sans que cette variation ait un lien direct avec l'évolution de la performance. Sauf indication contraire, nous calculons l'impact des variations de change comme la différence résultant de la comparaison entre la conversion des chiffres de l'exercice précédent (ajustés le cas échéant pour les activités sortant du périmètre) aux taux de change de l'exercice en cours et les chiffres de l'exercice précédent, tels que publiés (ajustés le cas échéant pour les activités sortant du périmètre).

4.2

CHIFFRE D'AFFAIRES

Sauf indication contraire, le chiffre d'affaires est présenté par destination et comprend notre quote-part de chiffre d'affaires pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle. Les volumes bruts que nous mentionnons pour chaque branche ou zone géographique correspondent aux volumes vendus par destination, avant élimination des volumes vendus aux autres branches, et prennent en compte notre quote-part de volumes pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle.

Le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 5,7 %, à 14 436 millions d'euros en 2004 contre 13 658 millions d'euros en 2003. Les variations des taux de change ont un impact négatif de 442 millions d'euros, soit 3,5 %, reflétant principalement la forte appréciation de l'euro par rapport à la plupart des autres devises. Les variations de périmètre ont un impact net positif de 214 millions d'euros, soit 1,5 %. Les effets positifs des variations de périmètre se sont élevés à 392 millions d'euros ; ils sont en particulier liés à l'accroissement de notre participation dans Lafarge Halla Cement en Corée du Sud, à l'achat des activités ciment et béton de The Concrete Company (TCC), aux États-Unis, ainsi qu'à l'acquisition de Hupfer Holdings, producteur de granulats en France et en Suisse. Les variations de périmètre négatives, qui représentent 178 millions d'euros, correspondent essentiellement à

la cession des activités cimentières en Floride en 2003, à diverses cessions dans la branche Granulats & Béton en Amérique du Nord, ainsi qu'à la vente du solde de l'activité Chaux en Europe et dans le marquage routier aux États-Unis.

Le chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants a progressé de 7,7 %, fort de la vigueur du plus grand nombre de nos marchés et de bonnes conditions climatiques.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution de chaque secteur d'activité au chiffre d'affaires ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004/ 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Ciment	6 810	47,2	6,7	6 383	46,7
Granulats & Béton	4 747	32,9	6,3	4 465	32,7
Toiture	1 493	10,3	(1,1)	1 510	11,1
Plâtre	1 340	9,3	12,2	1 194	8,7
Autres	46	0,3	(56,6)	106	0,8
TOTAL	14 436	100,0	5,7	13 658	100,0

Le pourcentage de variation brute ainsi que le pourcentage de variation à périmètre et taux de change constants entre les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003 sont les suivants :

	2003		2003		2003		2004		2004		% DE VARIATION 2004/2003	
	RÉALISÉ	EFFET PÉRIMÈTRE LIÉ AUX CÉSSIONS	À PÉRIMÈTRE CONSTANT	VARIATION DES TAUX DE CHANGE	BASE COMPARABLE	RÉALISÉ	EFFET PÉRIMÈTRE LIÉ AUX ACQUISITIONS	BASE COMPARABLE	% DE VARIATION BRUTE	% DE VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS		
										(A)	(B)	(C) = (A)+(B)
	(EN MILLIONS D'EUROS)					(EN MILLIONS D'EUROS)					%	
Ciment	6 383	(54)	6 329	(286)	6 043	6 810	(209)	6 601	6,7	9,2		
Granulats & Béton	4 465	(68)	4 397	(113)	4 284	4 747	(137)	4 610	6,3	7,6		
Toiture	1 510	(1)	1 509	(13)	1 496	1 493	(12)	1 481	- 1,1	- 1,0		
Plâtre	1 194	-	1 194	(29)	1 165	1 340	(34)	1 306	12,2	12,0		
Autres	106	(55)	51	(1)	50	46	-	46	(56,6)	- 8,1		
TOTAL	13 658	(178)	13 480	(442)	13 038	14 436	(392)	14 044	5,7	7,7		

Ciment

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution au chiffre d'affaires de chaque région géographique ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004/ 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Europe occidentale	2 204	32,4	5,0	2 099	32,9
Amérique du Nord	1 338	19,6	(0,5)	1 345	21,1
Europe centrale et orientale	457	6,7	11,7	409	6,4
Bassin méditerranéen	430	6,3	(2,5)	441	6,9
Amérique latine	372	5,5	(10,6)	416	6,5
Afrique subsaharienne	944	13,9	23,2	766	12,0
Asie	1 065	15,6	17,4	907	14,2
TOTAL	6 810	100,0	6,7	6 383	100,0

Le chiffre d'affaires de la branche Ciment a progressé de 6,7 % entre 2003 et 2004, atteignant 6 810 millions d'euros, contre 6 383 millions d'euros en 2003. Les variations de change ont eu un effet négatif sur le chiffre d'affaires, de 4,9 %, soit un montant de 286 millions d'euros. Les évolutions positives du périmètre de consolidation ont représenté un montant de 209 millions d'euros, avec en particulier l'effet de l'accroissement de notre participation dans Lafarge Halla Cement et de l'acquisition des opérations ciment de The Concrete Company (TCC), alors que les évolutions négatives du périmètre de consolidation se montaient à 54 millions d'euros, principalement en raison de l'impact de la cession des activités cimentières en Floride en 2003. Au total, les variations du périmètre de consolidation ont augmenté le chiffre d'affaires de 2,4 %. À périmètre de consolidation et taux de change constants, notre chiffre d'affaires a progressé de 9,2 %.

Les volumes vendus de la branche ont progressé de 11 % en 2004, pour atteindre 119,4 millions de tonnes (dont 2,4 millions de tonnes de liants routiers, ciments spéciaux et laitier broyé présentés pour la première fois en 2004).

En Europe occidentale, le chiffre d'affaires total a atteint 2 204 millions d'euros, une augmentation de 5 % par rapport à 2003. Les volumes vendus dans la région ont augmenté de 5 %, atteignant 32 millions de tonnes (dont 0,7 tonne de liants routiers, ciments spéciaux et laitier broyé présentés pour la première fois en 2004). La France a connu une progression de chiffre d'affaires de 14 %, avec une augmentation soutenue des volumes tout au long de l'année, associée à des conditions de prix favorables. Au Royaume-Uni, les volumes ont été légèrement en recul sur un marché confronté à une plus faible croissance de la construction et à une hausse des importations. En dépit de cet environnement, le chiffre d'affaires a progressé de 1 %, grâce à la réévaluation de la livre sterling par rapport à l'euro. En Espagne, le chiffre d'affaires a progressé de 8 %, avec des tendances positives en matière de construction permettant des hausses de prix significatives. En Allemagne, le marché de la construction et les volumes de ciment ont enregistré une nouvelle baisse, évolution néanmoins plus que compensée par le redressement régulier des prix par rapport aux faibles niveaux de l'année précédente, ce qui a permis une progression du chiffre d'affaires de 10 %. En Grèce, les volumes se sont repliés comme prévu après l'achèvement des programmes de construction liés aux Jeux olympiques, les prix sont restés orientés à la hausse et le chiffre d'affaires a au total baissé de 4 %. En Italie, le chiffre d'affaires a enregistré une légère baisse.

En Amérique du Nord, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 1 338 millions d'euros, en déclin de 0,5 % par rapport à 2003. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain

et au dollar canadien a eu un effet négatif sur nos ventes dans cette région. Les évolutions du périmètre de consolidation ont eu un impact net défavorable en raison de la cession de nos opérations cimentières en Floride en 2003, partiellement compensé par un effet positif résultant de l'acquisition en 2004 de l'activité ciment de The Concrete Company (TCC). Nos volumes vendus dans la région ont augmenté de 17 %, pour atteindre 21 millions de tonnes (dont 1,5 million de tonnes de liants routiers, ciments spéciaux et laitier broyé présentés pour la première fois en 2004). La conjoncture économique favorable est venue soutenir une forte demande sur l'ensemble de nos marchés tout au long de 2004, dans des conditions climatiques plus favorables, tant au début qu'en fin d'année. Les niveaux élevés de la demande, en particulier au premier semestre, ont conduit à un accroissement des importations pour faire face à la demande. Les tendances de prix demeurent bien orientées, des hausses de prix ayant été mises en œuvre avec succès sur la plupart des marchés au premier semestre, suivies d'une seconde augmentation sur plusieurs marchés des États-Unis plus tard dans l'année.

Sur les marchés en croissance, notre chiffre d'affaires a progressé de 11,2 %, pour atteindre 3 267 millions d'euros, et ces marchés ont représenté 48 % du chiffre d'affaires de la division en 2004, contre 46 % en 2003. L'appréciation de l'euro par rapport à la majeure partie des autres devises a eu un effet négatif sur l'évolution de notre chiffre d'affaires dans ces régions. En revanche, les évolutions du périmètre de consolidation, liées en particulier à l'augmentation de notre participation dans Lafarge Halla Cement et dans une moindre mesure aux acquisitions d'Ural Cement en Russie en 2003 et de la nouvelle usine de Chongqing en Chine, ont eu un impact favorable.

Notre chiffre d'affaires en Europe centrale et orientale a progressé de 11,7 %, atteignant 457 millions d'euros, mais cette progression a été ralentie par l'impact négatif des variations de change. Nos volumes vendus dans la région ont augmenté de 12 %, pour atteindre 10,1 millions de tonnes. Le chiffre d'affaires a progressé de 11 % en Roumanie, grâce à un environnement de marché favorable où la construction résidentielle, commerciale et d'infrastructures a poursuivi sa croissance. En Pologne, le chiffre d'affaires est resté stable, malgré un effet de change défavorable, avec de forts volumes de ventes au premier semestre de l'année stimulés par l'anticipation de l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. En Russie, Slovaquie et Ukraine, le chiffre d'affaires a progressé en dépit de l'impact négatif des taux de change. En Russie, le chiffre d'affaires a bénéficié de l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Ural Cement.

Dans le Bassin méditerranéen, notre chiffre d'affaires a baissé de 2,5 %, atteignant 430 millions d'euros. Nos ventes ont subi

l'effet négatif des variations de change. Nos volumes vendus dans la région ont chuté de 2 %, à 9,7 millions de tonnes. Au Maroc, malgré la progression des volumes, les ventes, pénalisées par la nouvelle taxe imposée aux cimentiers en début d'année 2004, ont baissé de 4 %. En Jordanie, où les projets du secteur public et un marché du bâtiment soutenu par les constructions résidentielles ont suscité une forte hausse des volumes, les ventes ont progressé de 14 %. En Égypte, malgré une évolution des prix très positive, la croissance des ventes a été limitée par un volume plus faible et l'impact négatif du taux de change. En Turquie, où le marché a fortement progressé, les ventes ont connu une hausse, bien que leur progression ait été freinée par l'impact négatif du taux de change. Les exportations vers l'Algérie ont sensiblement diminué.

En Amérique latine, nos ventes ont baissé de 10,6 %, à 372 millions d'euros et ce principalement en raison de l'impact de l'appréciation de l'euro par rapport aux différentes devises régionales. Nos volumes de ventes dans la région sont en repli de 3 %, à 6 millions de tonnes. Au Brésil, la demande a été faible et les prix ont fléchi en raison d'une concurrence vive et de l'effet négatif de la mise en application d'une taxe sur les ventes de type TVA. Cet environnement défavorable, conjugué à la faiblesse du réal brésilien par rapport à l'euro, a été à l'origine d'une baisse des ventes de 18 %. La demande de ciment a été forte au Venezuela en raison d'importants investissements publics et les ventes ont progressé de 13 % malgré l'impact négatif des variations de change. Au Chili, les ventes ont progressé de 19 % avec des volumes en hausse et une réévaluation du peso chilien par rapport à l'euro. Au Mexique, les ventes ont chuté de 3 %, en raison de l'impact du taux de change mais les volumes ont fortement progressé.

En Afrique subsaharienne, nos ventes ont progressé de 23,2 %, atteignant 944 millions d'euros. Nos volumes vendus dans la région ont progressé de 11 %, représentant 12,4 millions de tonnes de ciment. Les variations de change ont eu un effet négatif sur les ventes dans de nombreux pays de la région, à l'exception notable de l'Afrique du Sud, où la réévaluation du rand par rapport à l'euro, associée à la bonne santé de la construction résidentielle, a conduit à une hausse des ventes de 41 %. Au Nigeria, la bonne dynamique du marché local a été amplifiée par une sensible diminution des importations résultant de la flambée des prix du fret. Les bonnes conditions de prix et la hausse des volumes, soutenue par une production locale sensiblement accrue, ont conduit à une hausse des ventes de 32 %, malgré l'impact défavorable du change. Au Kenya, grâce à la bonne tenue du marché intérieur, les ventes ont progressé de 14 %, tandis qu'en Ouganda, elles chutaient légèrement en raison de l'impact défavorable du change. Au Cameroun, les ventes ont progressé de 14 %, avec des volumes particulièrement élevés. L'Afrique du Sud-Est, qui

recouvre la Zambie, le Malawi, la Tanzanie et le Zimbabwe, a enregistré une hausse de ses ventes de 24 %, avec de fortes augmentations en volumes en Zambie et en Tanzanie, ainsi que de bonnes conditions de prix dans tous les pays.

En Asie, nos ventes à 1 065 millions d'euros ont progressé de 17,4 %, en raison des variations positives de périmètre affectant nos opérations en Corée du Sud et en Chine. Les volumes vendus dans la région ont progressé de 22 %, atteignant 28,2 millions de tonnes. Aux Philippines, d'importantes hausses de prix ont été mises en place avec succès tout au long de l'année mais des volumes en léger repli en raison de la faiblesse des dépenses publiques et un impact défavorable du change ont freiné la progression du chiffre d'affaires qui enregistre toutefois une progression très sensible de 14 %. En Malaisie, les ventes ont baissé de 15 %, sous les effets conjugués de la dépréciation du ringgit par rapport à l'euro et du tassement des volumes et des prix. Le repli des investissements du secteur public, principalement en infrastructures, et la pénurie des barres d'acier au début de l'année, ont provoqué une baisse de la demande et une faiblesse des prix. En Corée du Sud, le chiffre d'affaires a progressé en raison du changement de méthode de consolidation, passant de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale, de Lafarge Halla Cement, suite à l'acquisition d'une participation supplémentaire de 10,2 % en janvier 2004. L'effet positif de périmètre a été en partie annulé par la dépréciation du won par rapport à l'euro et par le fléchissement des volumes et des prix sur un marché difficile. Dans ce pays, le secteur de la construction a été fortement affecté par les mesures prises par le gouvernement pour enrayer la dérive des prix dans l'immobilier, entraînant une chute brutale des commandes dans le bâtiment. La baisse des volumes sur le marché du ciment a renforcé par ailleurs la concurrence entre producteurs nationaux et importateurs. En Inde, les marchés ont été bien orientés et les ventes ont progressé de 17 % malgré l'incidence défavorable des variations de change. En Chine, la hausse des ventes de 20 % a bénéficié notamment de l'effet de périmètre favorable dû à l'exploitation sur l'ensemble de l'année de l'usine de Chongqing. En Indonésie, les ventes ont chuté de 6 %, en raison de l'effet de change défavorable, alors qu'elles progressaient en monnaie locale, avec des conditions de marché favorables. Suite au tsunami de décembre 2004, nous avons continué à approvisionner le marché local à partir d'autres pays en Asie.

Granulats & Béton

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution au chiffre d'affaires des activités et des principales régions géographiques, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Granulats	2 179	45,9	6,3	2 050	45,9
Béton	2 568	54,1	6,3	2 415	54,1
TOTAL GRANULATS & BÉTON	4 747	100,0	6,3	4 465	100,0
Europe occidentale	1 958	41,2	6,1	1 845	41,3
Amérique du Nord	2 220	46,8	4,2	2 130	47,7
Autres pays	569	12,0	16,1	490	11,0
TOTAL	4 747	100,0	6,3	4 465	100,0

Le chiffre d'affaires de la branche Granulats & Béton a progressé de 6,3 % pour atteindre 4 747 millions d'euros en 2004, contre 4 465 millions d'euros en 2003. Les variations de change ont eu un impact négatif de 2,7 % sur le chiffre d'affaires et ont représenté un montant de 113 millions d'euros. Les effets positifs de périmètre ont représenté 137 millions d'euros, avec notamment l'effet de l'acquisition de The Concrete Company (TCC), en Alabama, aux États-Unis, et de l'acquisition en France et en Suisse de Hupfer Holdings. Les variations de périmètre négatives se sont élevées à 68 millions d'euros, et résultent principalement de diverses cessions en Amérique du Nord. Dans l'ensemble, les variations du périmètre de consolidation ont eu un effet favorable sur le chiffre d'affaires de 1,4 %. À périmètre et taux de change constants, notre chiffre d'affaires a augmenté de 7,6 %.

Le chiffre d'affaires correspondant à nos activités Granulats a augmenté de 6,3 % entre 2003 et 2004, pour atteindre 2 179 millions d'euros. L'effet négatif des variations de change a été en partie compensé par les effets de périmètre, au total favorables. Les volumes vendus de granulats ont progressé de 9 %, atteignant 234,2 millions de tonnes en 2004.

Notre chiffre d'affaires en Europe occidentale a augmenté de 8 %, atteignant 855 millions d'euros, grâce à l'effet de périmètre favorable lié à l'acquisition de Hupfer Holdings. De plus, à périmètre constant, la France a enregistré une bonne croissance en volume, en particulier dans le sud du pays avec de bonnes conditions de prix. Au Royaume-Uni, les ventes ont connu une légère hausse due à l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro. En dehors de cet effet de change favorable, les ventes sont en repli en raison d'une réduction des dépenses d'infrastructures, pénalisant principalement l'activité Asphalte & Revêtement routier. En Espagne, les ventes sont en baisse, notamment en raison de la fermeture d'une carrière en Catalogne et de conditions de marché difficiles dans la région de Madrid.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a augmenté de 3 %, à 1 214 millions d'euros, malgré l'impact négatif du recul du dollar américain et canadien par rapport à l'euro. Sur toutes les lignes de produits, granulats, asphalte et revêtements routiers, les ventes, à périmètre et taux de change constants, ont fait preuve d'une croissance soutenue, sous les effets combinés d'une économie forte et de bonnes conditions météorologiques.

Le chiffre d'affaires de nos opérations béton a progressé de 6,3 % entre 2003 et 2004, passant de 2 415 millions d'euros à 2 568 millions d'euros. L'impact négatif des variations de change a été en partie compensé par des effets de périmètre globalement favorables. Nos volumes de ventes de béton ont augmenté de 8 %, pour atteindre les 37 millions de m³.

En Europe occidentale, les ventes de béton ont augmenté de 5 %, atteignant 1 103 millions d'euros. En France, les ventes ont fortement progressé en raison de la conjonction de niveaux élevés de construction résidentielle dans la plupart des régions, de tendances de prix à la hausse, ainsi que de l'augmentation des ventes de bétons spéciaux. Au Royaume-Uni, les ventes de béton ont enregistré une croissance sensible, avec des prix orientés à la hausse, ainsi qu'un mix produits plus favorable. Au Portugal, les volumes ont augmenté, tandis qu'ils déclinaient en Espagne, avec des conditions de marché difficiles sur la région de Madrid. Les ventes en Grèce ont baissé, sous l'effet du ralentissement de l'activité du bâtiment, à la suite de la finalisation des programmes liés aux Jeux Olympiques.

En Amérique du Nord, les ventes ont progressé de 5 %, passant de 955 millions d'euros en 2003 à 1 006 millions d'euros en 2004. L'effet globalement positif de périmètre, résultant principalement de l'acquisition de The Concrete Company (TCC), a été presque entièrement effacé par l'impact défavorable des variations de change. À périmètre et taux de change constants, les ventes ont bénéficié d'une

croissance soutenue en volume et des conditions de prix globalement favorables. La demande a été particulièrement forte dans la région ouest du Canada, ainsi que dans la partie est des États-Unis.

Dans le reste du monde, les ventes ont augmenté de 13 %. La croissance du chiffre d'affaires a été soutenue en Afrique du Sud, grâce à l'appréciation du rand par rapport à l'euro, ainsi qu'en Amérique latine, particulièrement au Brésil et au Chili. Le chiffre d'affaires a chuté en Malaisie, en raison de la dépréciation du ringgit par rapport à l'euro.

Toiture

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution au chiffre d'affaires des principaux marchés, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Europe occidentale	1 107	74,1	(2,7)	1 138	75,4
Allemagne	385	25,8	(12,3)	439	29,1
Autres pays	722	48,3	3,3	699	46,3
Autres régions	386	25,9	3,8	372	24,6
TOTAL	1 493	100,0	(1,1)	1 510	100,0

La branche Toiture a connu un recul de son chiffre d'affaires de 1,1 % entre 2003 et 2004, de 1 510 millions d'euros à 1 493 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, les ventes ont chuté de 1 %.

Les ventes de tuiles en béton ont baissé de 3 %, à 741 millions d'euros, et les ventes de tuiles de terre cuite ont fléchi de 2 %, à 261 millions d'euros. Les accessoires de toiture ont progressé de 1 %, à 253 millions d'euros. Les ventes de cheminées ont augmenté de 9 %, atteignant les 189 millions d'euros. Les autres ventes ont progressé de 9 % à 49 millions d'euros.

En Europe occidentale, les ventes ont baissé de 2,7 %, à 1 107 millions d'euros, marquant un repli à la fois dans les tuiles en béton et en argile. En Allemagne, où les ventes ont subi une baisse de 12,3 %, les troisième et quatrième trimestres ont été particulièrement difficiles, pour les deux activités, tuiles en béton et tuiles en argile. La demande a été forte en fin d'année 2003 et au cours du premier semestre 2004, suite à l'annonce de la fin des subventions publiques accordées à la construction de maisons individuelles. Le contrecoup a été enregistré au second semestre 2004 et la demande a globalement faibli. Les prix sont restés sous pression. Au Benelux, la concurrence accrue a conduit à une baisse des ventes, particulièrement pour les tuiles en béton. Au Royaume-Uni, les ventes ont bénéficié de l'impact positif de

la variation de change. Un marché globalement peu porteur, en particulier au cours du second semestre de l'année, a tiré à la baisse les volumes de tuiles en béton. Les ventes de tuiles en argile se sont mieux comportées, soutenues par la réussite de nos actions commerciales. Les ventes de cheminées sont restées élevées malgré une concurrence vive en Irlande. En France, le redressement du marché par rapport à 2003 ainsi que des efforts commerciaux ont permis d'enregistrer une bonne croissance en volumes et en prix, à la fois pour les tuiles en béton et les tuiles en argile. L'Italie a connu une progression sensible de ses ventes, avec des volumes particulièrement élevés de tuiles en béton et de cheminées.

En Amérique du Nord, les ventes ont progressé de 3 %, l'effet négatif de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro ayant été largement compensé par la croissance du chiffre d'affaires en monnaie locale. Une forte croissance a été enregistrée sur tous les marchés, les plus importantes étant observées en Californie du Sud et au Nevada.

Dans les autres régions, les ventes ont progressé de 4 %. On a enregistré une bonne croissance en Afrique du Sud. En Europe centrale et orientale, les ventes ont légèrement progressé. En Asie, le niveau des ventes a été affecté par les variations de change mais également par les conditions difficiles des marchés au Japon et en Malaisie.

Plâtre

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution au chiffre d'affaires des principales régions géographiques ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Europe occidentale	723	54,0	10,0	657	55,0
Amérique du Nord	263	19,6	16,4	226	18,9
Autres régions	354	26,4	13,8	311	26,1
TOTAL	1 340	100,0	12,2	1 194	100,0

Le chiffre d'affaires de la branche Plâtre a augmenté de 12,2 %, passant de 1 194 millions d'euros en 2003 à 1 340 millions d'euros en 2004. À taux de change et périmètre de consolidation constants, les ventes ont progressé de 12 %. Les variations du périmètre de consolidation ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 2,9 % et les variations de change ont eu sur les ventes un impact négatif de 2,7 %. Les volumes de plaques de plâtre ont progressé de 7 %, pour atteindre les 675 millions de m².

En Europe occidentale, les ventes ont progressé de 10 %, pour atteindre les 723 millions d'euros. La France a enregistré une croissance sensible de ses ventes, entraînée par une meilleure conjoncture du bâtiment et des prix en hausse. Au Royaume-Uni, les volumes ont été soutenus par la forte demande. En Allemagne, les prix ont continué à subir des tendances négatives, mais un bon niveau de ventes a été enregistré au quatrième trimestre, en anticipation des hausses de prix prévues en 2005.

En Amérique du Nord, les ventes ont progressé de 16,4 %, malgré l'effet défavorable des variations de change, atteignant 263 millions d'euros, contre 226 millions d'euros en 2003. Une activité soutenue de la construction résidentielle et de la rénovation a permis à nos usines de fonctionner à plein régime. Des hausses de prix ont par ailleurs été mises en œuvre sur tous les marchés pendant l'année.

Dans les autres zones, notre chiffre d'affaires a progressé globalement de 13,8 %, atteignant 354 millions d'euros, grâce à l'effet positif du périmètre de consolidation. En Asie, les ventes ont été affectées par le déclin du marché du bâtiment sud-coréen. De bons niveaux d'activité ont été enregistrés en Pologne, Roumanie, Turquie et Chine.

Autres

Le chiffre d'affaires de nos autres activités a chuté de 56,6 % entre 2003 et 2004, passant de 106 millions d'euros à 46 millions d'euros, à la suite de diverses cessions effectuées dans les activités Chaux et Marquage routier.

4.3

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT

Le résultat d'exploitation courant prend en compte le chiffre d'affaires, le coût des biens vendus, les frais administratifs et commerciaux et les dotations aux amortissements des immobilisations. Nous ne présentons pas par segment le coût des biens vendus, les frais administratifs et commerciaux et les dotations aux amortissements des immobilisations.

Le coût des biens vendus a augmenté de 6 % entre 2003 et 2004, passant de 9 088 millions d'euros à 9 633 millions d'euros. Les variations nettes du périmètre de consolidation ont augmenté le coût des biens vendus de 259 millions d'euros, alors que les variations de change représentaient une baisse nette de 276 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le coût des biens vendus a augmenté de 562 millions d'euros.

Les frais administratifs et commerciaux ont été en hausse de 1,4 % entre 2003 et 2004, passant de 1 750 millions d'euros en 2003 à 1 775 millions d'euros en 2004. Les variations nettes du périmètre de consolidation ont entraîné une hausse des frais administratifs et commerciaux de 17 millions d'euros, tandis que les variations de change amenaient une baisse nette de 45 millions d'euros. À périmètre et taux de changes constants, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 53 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements des immobilisations ont connu une hausse de 2 % entre 2003 et 2004, passant de 886 millions d'euros à 904 millions d'euros. Les variations nettes intervenues dans le périmètre de consolidation ont augmenté les dotations aux amortissements des immobilisations de 35 millions d'euros, alors que les variations de change amenaient une baisse nette de 26 millions d'euros. À périmètre et taux de changes constants, les dotations aux amortissements des immobilisations ont augmenté de 9 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation courant a progressé de 9,8 % entre 2003 et 2004, passant de 1 934 millions d'euros à 2 124 millions d'euros. L'appréciation de l'euro par rapport à la plupart des autres devises a eu un impact négatif de 57 millions d'euros. Les variations de périmètre ont entraîné une augmentation nette de 9 millions d'euros qui s'explique essentiellement par l'accroissement de notre participation dans Lafarge Halla en Corée du Sud et l'acquisition de Hupfer

Holdings dans la branche Granulats & Béton, compensés par la cession des opérations cimentières en Floride en 2003. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a enregistré une hausse de 12,8 %. Rapporté au chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation courant a représenté 14,7 % en 2004, contre 14,2 % en 2003.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution de chaque segment au résultat d'exploitation courant ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Ciment	1 567	73,8	6,9	1 466	75,8
Granulats & Béton	337	15,9	19,1	283	14,6
Toiture	150	7,0	5,6	142	7,3
Plâtre	129	6,1	53,6	84	4,3
Autres	(59)	(2,8)	-	(41)	(2,0)
TOTAL	2 124	100,0	9,8	1 934	100,0

Le pourcentage de variation brute ainsi que le pourcentage de variation à périmètre et taux de change constants entre les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003 sont les suivants :

	2003		2003		2003		2004		% DE VARIATION 2004/2003	
	RÉALISÉ	EFFET DE PÉRIMÈTRE LIÉ AUX CESSIONS	À PÉRIMÈTRE CONSTANT	VARIATION DES TAUX DE CHANGE	BASE COMPARABLE	RÉALISÉ	EFFET DE PÉRIMÈTRE LIÉ AUX ACQUISITIONS	BASE COMPARABLE	% DE VARIATION BRUTE	% DE VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS
	(A)	(B)	(C) = (A)+(B)	(D)	(E) = (C)+(D)	(F)	(G)	(H) = (F)+(G)	(I) = (F-A)/(A)	(J) = (H-E)/(E)
Ciment	1 466	(11)	1 455	(49)	1 406	1 567	(12)	1 555	6,9	10,6
Granulats & Béton	283	3	286	(7)	279	337	(7)	330	19,1	18,3
Toiture	142	-	142	(1)	141	150	(1)	149	5,6	5,7
Plâtre	84	-	84	-	84	129	(3)	126	53,6	50,0
Autres	(41)	(3)	(44)	-	(44)	(59)	3	(56)	-	-
TOTAL	1 934	(11)	1 923	(57)	1 866	2 124	(20)	2 104	9,8	12,8

Ciment

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution de chaque région au résultat d'exploitation courant ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Europe occidentale	624	39,8	3,0	606	41,4
Amérique du Nord	260	16,6	5,3	247	16,8
Europe centrale et orientale	104	6,6	15,6	90	6,1
Bassin méditerranéen	152	9,7	25,6	121	8,3
Amérique latine	144	9,2	(12,2)	164	11,2
Afrique subsaharienne	184	11,8	36,3	135	9,2
Asie	99	6,3	(3,9)	103	7,0
TOTAL	1 567	100,0	6,9	1 466	100,0

Le résultat d'exploitation courant de la branche Ciment a progressé de 6,9 % à 1 567 millions d'euros en 2004, contre 1 466 millions d'euros en 2003. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant augmente de 10,6 %. L'impact négatif des variations de change représente 3,7 %, soit 49 millions d'euros. Les variations nettes du périmètre n'ont quasiment pas d'impact sur le résultat d'exploitation courant car les effets négatifs, liés en particulier à la cession des opérations cimentières en Floride en 2003, ont été compensés par les effets de périmètre positifs, liés principalement à l'accroissement de la participation détenue dans Lafarge Halla en Corée du Sud. En pourcentage du chiffre d'affaires brut de la branche, le résultat d'exploitation courant reste stable à 21,2 %. Dans l'ensemble, le Groupe a bénéficié en 2004 d'un environnement favorable avec de bonnes conditions climatiques, une croissance économique solide et des prix bien orientés sur nombre de nos marchés principaux. Ces facteurs positifs ont néanmoins été gommés par la hausse brutale des coûts de l'énergie et, dans certaines régions, par l'accroissement du coût des transports et du coût d'achat liés au rebond de la demande.

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 3 % à 624 millions d'euros, contre 606 millions d'euros en 2003. Le raffermissement de la livre sterling par rapport à l'euro a eu un impact favorable de 2 millions d'euros. Le résultat d'exploitation courant à périmètre et taux de change constants a progressé de 2,6 % par rapport à 2003. Le résultat d'exploitation courant a enregistré une évolution contrastée selon les régions. La vigueur du marché de la construction a favorisé une croissance solide du résultat d'exploitation courant en France et en Espagne, malgré la hausse des dépenses d'énergie. L'amélioration régulière des prix en Allemagne a permis de réduire sensiblement le niveau des pertes en 2004 par rapport à 2003. Au Royaume-Uni, un environnement de marché atone et la pression des importations n'ont pas autorisé des hausses de prix suffisantes pour couvrir le renchérissement des coûts de l'énergie. En Grèce, le résultat d'exploitation courant a diminué avec la baisse des volumes après les Jeux Olympiques et la hausse des coûts de l'énergie.

En Amérique du Nord, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 5,3 % à 260 millions d'euros, contre 247 millions d'euros en 2003. Les fluctuations de change ont eu un impact négatif de 12 millions d'euros sur le résultat d'exploitation courant. L'effet de périmètre net, compte tenu de la cession de nos activités en Floride et de l'acquisition des activités ciment de The Concrete Company (TCC), a été négatif à hauteur de 14 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant en Amérique du Nord a progressé de 17,5 %. Cette amélioration des résultats reflète des conditions économiques favorables en général

et une activité soutenue dans la construction, entraînant un accroissement des volumes et autorisant des hausses de prix à l'effet positif, cependant, en partie absorbé par l'accroissement des importations ainsi que la hausse des coûts du carburant, des matières premières et des coûts de distribution. Les coûts fixes des usines sont restés inchangés. Plusieurs usines ont enregistré des niveaux de production record pour l'année.

Sur les marchés en croissance, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 11,4 % à 683 millions d'euros, contre 613 millions d'euros en 2003, soit 44 % du résultat d'exploitation courant de la branche Ciment, contre 42 % en 2003. Les variations de change ont eu un impact négatif de 39 millions d'euros sur le résultat d'exploitation courant. Les variations de périmètre, provenant essentiellement de l'accroissement de la participation détenue dans Lafarge Halla Cement en Corée du Sud, de l'acquisition de Ural Cement en Russie et de l'exploitation en année pleine de l'usine de Chongqing en Chine, ont eu un impact positif de 14 millions d'euros. Le résultat d'exploitation courant à périmètre et taux de change constants a progressé de 16,3 %.

En Europe centrale et orientale, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 15,6 % à 104 millions d'euros, contre 90 millions d'euros en 2003. L'impact négatif des variations de change sur le résultat d'exploitation courant de la région s'est élevé à 4 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a progressé de 20,9 %, grâce à une forte croissance en Roumanie et, dans une moindre mesure, en Pologne, en République tchèque et en Slovénie. Les tendances favorables du marché ont permis des hausses de prix pour absorber l'augmentation des coûts d'énergie qui n'ont pu être compensés par les mesures d'amélioration de la performance. En Serbie, les retards dans la modernisation de la ligne de production ont eu un impact négatif sur le résultat d'exploitation courant, en repli par rapport à 2003. En Russie, le résultat d'exploitation courant était en baisse malgré l'effet favorable lié à l'acquisition d'Ural Cement.

Dans le Bassin méditerranéen, le résultat d'exploitation courant a progressé de 25,6 % à 152 millions d'euros, contre 121 millions d'euros en 2003. L'impact négatif des variations de change sur le résultat d'exploitation courant de la région s'est élevé à 8 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 34,5 % avec une forte croissance en Jordanie et en Turquie, sur des marchés bien orientés. En Égypte, le résultat d'exploitation courant a augmenté sensiblement grâce aux hausses des prix. Au Maroc, le résultat d'exploitation courant était légèrement en repli, les marges ayant été affectées par la nécessité d'absorber la taxe sur les ventes de ciment, entrée en vigueur début 2004.

En Amérique latine, le résultat d'exploitation courant a diminué de 12,2 %, passant de 164 millions d'euros en 2003 à 144 millions d'euros en 2004. L'impact négatif des variations de change sur le résultat d'exploitation courant de la région s'est élevé à 11 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a diminué de 6,5 %. Au Brésil, la baisse des volumes et des prix s'est soldée par une réduction notable du résultat d'exploitation courant. Ce repli a, toutefois, été en partie atténué par la réduction des coûts de production. Au Venezuela, le redressement sensible du marché a permis une amélioration du résultat d'exploitation courant. Au Chili, le résultat d'exploitation courant est resté sensiblement inchangé par rapport à 2003. La faiblesse des prix au premier semestre 2004 au Honduras et l'augmentation du coût du combustible au Mexique ont entraîné un glissement du résultat d'exploitation courant par rapport à 2003.

En Afrique subsaharienne, le résultat d'exploitation courant a progressé de 36,3 % à 184 millions d'euros en 2004, contre 135 millions d'euros en 2003. L'impact négatif des variations de change sur le résultat d'exploitation courant de la région s'est élevé à 7 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a fait un bond de 41,9 %, avec une forte croissance au Nigeria et en Afrique du Sud. Au Nigeria, où la nouvelle usine Ewekoro a poursuivi sa montée en puissance en 2004, nous avons bénéficié d'une forte croissance des volumes et de conditions de prix favorables, ce qui a permis de répercuter sur les clients la hausse des coûts d'énergie. En Afrique du Sud, la croissance des marges a continué de bénéficier du dynamisme du marché de la construction. Au Kenya, le résultat d'exploitation courant est resté à un niveau comparable à celui de 2003, malgré

l'effet défavorable des variations de change. Le résultat d'exploitation courant a augmenté au Cameroun comme en Ouganda.

En Asie, le résultat d'exploitation courant a diminué de 3,9 %, passant de 103 millions d'euros en 2003 à 99 millions d'euros en 2004. L'impact négatif des variations de change sur le résultat d'exploitation courant de la région s'est élevé à 9 millions d'euros. L'effet de périmètre positif, lié à l'augmentation de la participation détenue dans Lafarge Halla Cement en Corée du Sud, ainsi qu'à l'exploitation en année pleine de l'usine de Chongqing en Chine, a représenté 13 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a reculé de 7,4 % en raison de la forte baisse enregistrée en Corée du Sud et en Malaisie. Le résultat d'exploitation courant de la région a bénéficié du redressement sensible des prix aux Philippines, qui a entraîné une forte augmentation des marges malgré l'impact défavorable des coûts de l'énergie. En Inde, les marges ont également poursuivi leur progression, grâce à une croissance solide du chiffre d'affaires. Un ralentissement marqué a néanmoins été enregistré en Corée du Sud où le résultat d'exploitation courant a fortement baissé par rapport aux niveaux antérieurs du fait du déclin du marché de la construction et de la très forte hausse des coûts d'énergie. En Malaisie également, des niveaux d'activité décevants dans le secteur du bâtiment et le renchérissement des coûts d'énergie ont entraîné un recul du résultat d'exploitation courant. En Chine, le résultat d'exploitation courant a progressé grâce aux bonnes performances des développements récents. Le résultat d'exploitation courant généré en Indonésie était légèrement en repli par rapport à 2003.

Granulats & Béton

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution des activités et des principales régions au résultat d'exploitation courant de la branche Granulats & Béton, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Granulats	225	66,8	17,8	191	67,5
Béton	112	33,2	21,7	92	32,5
TOTAL GRANULATS & BÉTON	337	100,0	19,1	283	100,0
Europe occidentale	156	46,3	17,3	133	47,0
Amérique du Nord	135	40,1	7,1	126	44,5
Autres régions	46	13,6	91,7	24	8,5
TOTAL	337	100,0	19,1	283	100,0

Le résultat d'exploitation courant de la branche Granulats & Béton a augmenté de 19,1 % entre 2003 et 2004, passant de 283 millions d'euros à 337 millions d'euros. Les variations de change ont eu un impact négatif de 2,9 %, soit 7 millions d'euros. L'augmentation du périmètre de consolidation, essentiellement due à l'acquisition des opérations de Hupfer Holdings en France et en Suisse et de The Concrete Company en Alabama (États-Unis), a eu un effet positif de 7 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a progressé de 18,3 %. Le résultat d'exploitation courant représentait 7,1 % du chiffre d'affaires (brut) de la branche en 2004, contre 6,3 % en 2003. Le résultat d'exploitation courant dans les granulats a atteint 225 millions d'euros, en hausse de 17,8 % par rapport aux 191 millions d'euros enregistrés en 2003. Les variations de change ont eu un impact négatif de 7 millions d'euros. Le résultat d'exploitation courant du béton a atteint 112 millions d'euros, en hausse de 21,7 % par rapport aux 92 millions d'euros enregistrés en 2003. La branche dans son ensemble a connu en 2004 une forte augmentation de son résultat d'exploitation courant sous l'effet conjugué de marchés bien orientés dans la plupart des pays, de conditions climatiques plus favorables, de bonnes conditions de prix dans les granulats et du développement de produits et services à valeur ajoutée dans le béton prêt à l'emploi. Cette amélioration globale a néanmoins été en partie atténuée par les pressions sur les marges sur quelques marchés concurrentiels en Amérique du Nord dans le béton prêt à l'emploi et le revêtement routier.

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 17,3 % à 156 millions d'euros. L'impact positif net des variations du périmètre s'est élevé à 8 millions d'euros. En France, on note une amélioration sensible dans le béton et dans

les granulats. Au Royaume-Uni, le résultat d'exploitation courant s'est replié. La chute sensible des dépenses d'infrastructures s'est soldée par une baisse du résultat d'exploitation courant dans l'asphalte et le revêtement routier mais aussi dans les granulats du fait de la faiblesse des commandes reçues.

En Amérique du Nord, le résultat d'exploitation courant a progressé de 7,1 % à 135 millions d'euros. Le fléchissement du dollar par rapport à l'euro a eu un impact négatif de 9 millions d'euros. Les variations de périmètre ont eu un impact positif de 2 millions d'euros. Malgré la croissance soutenue du chiffre d'affaires, l'amélioration du résultat d'exploitation courant a été freinée par l'augmentation des charges de retraite, pour un total de 7 millions d'euros, la hausse du coût du carburant dans toutes les lignes de produits et par l'accroissement des frais de maintenance du fait de l'activité accrue des sites de production. La progression du résultat d'exploitation courant est essentiellement le fait de l'activité Granulats, qui a bénéficié de volumes soutenus et de solides augmentations des prix dans toutes les régions. Cette amélioration a, néanmoins, été en partie absorbée par des tendances moins favorables sur certains marchés pour le béton prêt à l'emploi et le revêtement routier.

Dans le reste du monde, le résultat d'exploitation courant a enregistré à nouveau une forte amélioration, atteignant 46 millions d'euros en 2004, contre 24 millions d'euros en 2003. En Afrique du Sud, la croissance du résultat d'exploitation courant est restée soutenue, portée par un marché de la construction robuste, sous l'effet conjugué de l'amélioration des performances et de l'appréciation du rand par rapport à l'euro. En Pologne et en Turquie, le résultat d'exploitation courant a continué de s'améliorer.

Toiture

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution de nos principaux marchés au résultat d'exploitation courant de la branche Toiture ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Europe occidentale	114	76,0	8,6	105	73,9
Allemagne	39	26,0	(11,4)	44	31,0
Autres pays	75	50,0	23,0	61	42,9
Autres régions	36	24,0	(2,7)	37	26,1
TOTAL	150	100,0	5,6	142	100,0

Le résultat d'exploitation courant de la branche Toiture a augmenté de 5,6 % à 150 millions d'euros, contre 142 millions d'euros en 2003. Les variations de change ont eu un impact négatif de 1 million d'euros. En pourcentage du chiffre d'affaires brut de la branche, le résultat d'exploitation courant a représenté 10 % en 2004, contre 9,4 % en 2003.

Le ralentissement persistant en Allemagne a empêché une amélioration plus importante des marges.

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a progressé de 8,6 % à 114 millions d'euros. Cependant en Allemagne, la morosité du marché de la construction

a entraîné une baisse des volumes si bien que le résultat d'exploitation courant a reculé de 11,4 % à 39 millions d'euros. Dans les autres pays d'Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a fortement augmenté, passant de 61 millions d'euros en 2003 à 75 millions d'euros en 2004. En France, le résultat d'exploitation courant a bénéficié de la croissance soutenue des ventes et de la baisse des frais généraux. Au Royaume-Uni, le résultat d'exploitation courant a augmenté grâce à la réduction des coûts sur vente. Le résultat d'exploitation courant s'est amélioré dans tous

les autres pays, à l'exception des Pays-Bas où il a nettement reculé en raison du renforcement de la concurrence.

Hors Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a légèrement diminué, passant à 36 millions d'euros en 2004 contre 37 millions d'euros en 2003 en raison du repli du résultat d'exploitation courant enregistré en Malaisie où les performances du marché de la construction ont été décevantes. Ce repli a été en partie compensé par l'amélioration des résultats en Amérique du Nord. En Europe centrale et orientale, le résultat d'exploitation courant était en légère baisse.

Plâtre

Pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2003, la contribution des principales régions au résultat d'exploitation courant de la branche Plâtre ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, se décomposent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004		% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	
	(EN MILLIONS D'EUROS)	%		(EN MILLIONS D'EUROS)	%
Europe occidentale	73	56,6	10,6	66	78,6
Amérique du Nord	18	13,9	-	(14)	(16,7)
Autres régions	38	29,5	18,7	32	38,1
TOTAL	129	100,0	53,6	84	100,0

Le résultat d'exploitation courant de la branche Plâtre a progressé de 53,6 %, passant de 84 millions d'euros en 2003 à 129 millions d'euros en 2004, après la nette amélioration déjà enregistrée en 2003. Les variations de change n'ont eu aucun impact sur le résultat d'exploitation courant qui, à périmètre constant, a augmenté de 50 %. En pourcentage du chiffre d'affaires brut de la branche, le résultat d'exploitation courant a représenté 9,6 % en 2004, contre 7 % en 2003.

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a progressé de 10,6 % à 73 millions d'euros, contre 66 millions d'euros en 2003. En France, la progression s'explique en grande partie par des tendances de prix favorables et par le mix produits. Au Royaume-Uni, il a connu une chute sensible : pour faire face à une forte demande, il a fallu en effet importer des plaques de plâtre d'Europe continentale, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires. En Allemagne, la stabilité du marché et l'accroissement des exportations ont permis de compenser la baisse des prix ; des pertes ont cependant été à nouveau constatées en 2004.

En Amérique du Nord, l'augmentation sensible des prix du marché et les bonnes performances de nos usines ont permis de dégager un résultat d'exploitation courant positif de 18 millions d'euros, contre une perte de 14 millions d'euros en 2003. Les prix se sont régulièrement redressés tout au long de l'année, atteignant des niveaux inégalés depuis 2000, mais cet effet favorable a été partiellement compensé par le renchérissement du coût du papier et de l'énergie. Les deux

usines à haut débit de Silver Grove et de Palatka ont réalisé une bonne performance, affichant des niveaux de production élevés.

Dans les autres régions, le résultat d'exploitation courant a atteint 38 millions d'euros en 2004, contre 32 millions d'euros en 2003. La situation s'est nettement améliorée en Pologne où le résultat d'exploitation courant, après avoir été déficitaire en 2003, a atteint le point d'équilibre grâce à la hausse des prix au plan national et à l'accroissement des volumes à l'exportation. Le résultat d'exploitation courant réalisé dans la région Asie-Pacifique a globalement diminué sous l'effet de la détérioration des conditions de marché en Corée du Sud et d'une compétition accrue en Thaïlande, tirant les prix à la baisse.

Autres (dont holdings)

Le résultat d'exploitation courant généré par nos autres activités, déjà négatif en 2003 à - 41 millions d'euros est passé à - 59 millions d'euros en 2004. Il a en effet pâti de l'augmentation des charges liées aux retraites, d'une moindre contribution de nos activités immobilières et d'un effet de périmètre net défavorable découlant essentiellement de la cession du reste des activités Chaux en Europe.

4.4 RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT NET

Le résultat d'exploitation comprend le résultat d'exploitation courant, les plus-(moins-)values de cession et les autres produits (charges). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de notre résultat d'exploitation et de notre résultat net.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004 (EN MILLIONS D'EUROS)	% VAR. 2004 / 2003	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003 (EN MILLIONS D'EUROS)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2 124	9,8	1 934
Plus-(moins-) values de cession	41	(85,3)	299
Autres produits (charges)	(210)	20,3	(177)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 955	(4,9)	2 056
Frais financiers nets	(517)	(9,0)	(568)
Impôts	(247)	(41,9)	(425)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	74	100,0	37
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(133)	(1,5)	(135)
Intérêts minoritaires	(264)	11,4	(237)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	868	19,2	728

Les plus-values de cession nettes se sont élevées à 41 millions d'euros en 2004, contre 299 millions d'euros en 2003. Les principales plus-values ont été générées par la vente de la participation de 40 % dans Carmeuse North America BV. En 2003, les plus-values de cession nettes incluaient celles réalisées sur la vente de certains actifs cimentiers en Amérique du Nord pour 111 millions d'euros et sur la cession de la participation détenue dans Materis Participations pour 122 millions d'euros.

Les autres produits (charges) nets ont représenté une charge nette de 210 millions d'euros en 2004, contre une charge nette de 177 millions d'euros en 2003. En 2004, les charges les plus importantes ont concerné des amortissements et provisions exceptionnels de 109 millions d'euros (dont dépréciation d'un actif incorporel de 45 millions d'euros lié à des droits de promotion immobilière), des dépenses de restructuration de 35 millions d'euros, réparties entre la branche Ciment pour 9 millions d'euros, la branche Granulats & Béton pour 6 millions d'euros, la branche Toiture pour 15 millions d'euros et les autres activités pour 5 millions d'euros et des charges liées à des litiges pour 27 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation a baissé de 4,9 % entre 2003 et 2004 de 2 056 millions d'euros à 1 955 millions d'euros. Le résultat d'exploitation a représenté 13,5 % des ventes en 2004 comparé à 15,1 % en 2003.

Les frais financiers nets ont baissé de 9 % entre 2003 et 2004, de 568 millions d'euros à 517 millions d'euros. Les frais financiers nets comprennent les intérêts sur notre endettement net et d'autres produits et charges financiers, notamment les gains et pertes de change. Les frais financiers sur l'endettement net ont diminué de 12 % entre 2003 et 2004, de 505 millions d'euros à 443 millions d'euros, grâce à la réduction de notre

endettement net moyen. Au 31 décembre 2004, le taux d'intérêt moyen de notre dette était de 5,3 % contre 5,8 % au 31 décembre 2003. Les autres produits et charges financiers ont représenté une perte nette de 74 millions d'euros en 2004 contre une perte nette de 63 millions d'euros en 2003. La perte de change s'est élevée à 41 millions d'euros en 2004, contre 75 millions d'euros en 2003.

L'impôt sur les sociétés a diminué de 41,9 %, passant de 425 millions d'euros en 2003 à 247 millions d'euros en 2004. Le taux effectif baisse à 17,2 % en 2004, contre 28,6 % en 2003. Cette variation résulte essentiellement de 193 millions d'euros d'économies d'impôts non récurrentes. Ces économies découlent des effets fiscaux favorables de certaines restructurations, de la réévaluation d'actifs autorisée dans plusieurs pays et de l'entrée en vigueur de taux d'imposition plus bas, notamment en Grèce. En l'absence de ces économies d'impôts non récurrentes, notre taux effectif aurait été de 30,6 % en 2004.

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence a doublé entre 2003 et 2004, passant de 37 millions d'euros à 74 millions d'euros. Dans la branche Ciment, la quote-part s'est élevée à 40 millions d'euros, dont 25 millions pour Cementos Molins. Dans les branches Toiture et Plâtre, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 24 millions d'euros. La quote-part dans le résultat net de Carmeuse North America, cédée en décembre 2004, a été positive en 2004 à 6 millions d'euros, à comparer à la quote-part de la perte nette de 33 millions d'euros enregistrée en 2003.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition a affiché une baisse de 1,5 % entre 2003 et 2004, passant de 135 millions d'euros à 133 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires ont augmenté de 11,4 % entre 2003 et 2004, de 237 millions d'euros à 264 millions d'euros, ce qui traduit essentiellement l'amélioration du résultat net en Grèce, en Jordanie et au Nigeria.

Le résultat net part du Groupe a progressé de 19,2 % entre 2003 et 2004, de 728 millions d'euros à 868 millions d'euros. Le résultat net a représenté 6 % du chiffre d'affaires en 2004, contre 5,3 % en 2003.

Le résultat net par action enregistre une progression de 4,9 % à 5,16 euros, contre 4,92 euros en 2003. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'année a été de 168,3 millions (170,9 millions au 31 décembre 2004), contre un nombre moyen d'actions de 147,9 millions d'euros en 2003 (167,2 millions au 31 décembre 2003). Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, l'augmentation du nombre d'actions est essentiellement due à l'émission de 3,5 millions d'actions au profit des actionnaires ayant opté pour le réinvestissement du dividende en juin 2004.

Le résultat net dilué par action était en hausse de 4,8 % à 5,00 euros contre 4,77 euros en 2003.

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	1 736	2 089	1 791
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(893)	(673)	(774)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(793)	(866)	(926)
VARIATION DE TRÉSORERIE	50	550	91

Nous estimons, eu égard à nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation ont baissé de 353 millions d'euros en 2004, à 1 736 millions d'euros. Ce niveau est à comparer à 2 089 millions d'euros en 2003 et à 1 791 millions d'euros en 2002. Cette diminution est due à un accroissement du besoin en fonds de roulement de 377 millions d'euros entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, essentiellement imputable à l'absence de titrisation de créance en Amérique du Nord et à l'augmentation du solde net des autres créances et des autres dettes liées aux acquisitions et aux cessions. Hors accroissement du besoin en fonds de roulement, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation ont enregistré une croissance très sensible de 17,5 %.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à 893 millions d'euros (contre 673 millions

4.5 SOURCES DE TRÉSORERIE

Durant la période de trois ans s'achevant fin 2004, nos principales sources de liquidité ont été :

- la trésorerie générée par les activités d'exploitation,
- la trésorerie générée par le désinvestissement d'actifs non stratégiques,
- la trésorerie fournie par l'émission d'obligations et l'augmentation de notre capital social.

Ces fonds ont été principalement utilisés pour financer un important programme d'investissement (investissements industriels et acquisitions). En 2004, nous avons enregistré une nouvelle réduction de notre dette nette. Nos flux de trésorerie se décomposent comme suit :

d'euros en 2003 et 774 millions d'euros en 2002). Les activités d'investissement se décomposent en investissements dans les sociétés consolidées, en investissements dans les sociétés non consolidées, en investissements industriels, en cessions d'actifs et variation des prêts et autres débiteurs à long terme.

En 2004, l'investissement dans les sociétés consolidées s'est élevé à 309 millions d'euros, y compris trésorerie acquise. Les principales acquisitions ont été les suivantes (montants convertis par application des taux de change moyens annuels) :

- l'acquisition pour 57 millions d'euros d'une quote-part supplémentaire de 10,2 % dans Lafarge Halla Cement en Corée du Sud. La trésorerie acquise s'élève à 41 millions d'euros et la dette acquise à 54 millions d'euros ;
- l'acquisition des activités ciment et béton de The Concrete Company of Columbus, Géorgie (États-Unis), pour 87 millions d'euros ;
- l'achat pour 69 millions d'euros de Hupfer Holdings, producteur de granulats en France et en Suisse ;

- l'acquisition, pour 34 millions d'euros, d'une quote-part supplémentaire de 14 % dans le capital de "Lafarge Gypsum en Asie", holding de tête de nos opérations Plâtre en Asie.

Les investissements dans les entreprises non consolidées comprennent les investissements comptabilisés selon la méthode du coût historique. En 2004, ils se sont établis à 111 millions d'euros et comprennent l'acquisition de Cementos Selva Alegre en Équateur pour 98 millions d'euros. Cementos Selva Alegre, société achetée le 29 décembre 2004, sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les cessions ont atteint en 2004 un montant de 574 millions d'euros. Les cessions les plus significatives sont les suivantes :

- la cession de la participation de 40,9 % détenue dans Cementos Molins en Espagne pour 265 millions d'euros ;
- la cession de la participation de 40 % dans le capital de Carmeuse North America BV pour 98 millions d'euros.

Les investissements industriels ont atteint un total de 1 133 millions d'euros en 2004 contre 864 millions d'euros en 2003 et 1 149 millions d'euros en 2002. Sur ce total, 56 % des investissements ont été consacrés à la branche Ciment, 25 % à la branche Granulats & Béton, 11 % à la branche Toiture, 4 % à la branche Plâtre, et 4 % aux sociétés holdings et autres activités.

Nos investissements d'amélioration et de modernisation de nos usines existantes ont atteint 783 millions d'euros contre 536 millions d'euros en 2003 et 704 millions d'euros en 2002. En 2004, 51 % de nos investissements industriels de maintien ont été affectés à la branche Ciment, 28 % à la branche Granulats & Béton, 10 % à la branche Toiture, 5 % à la branche Plâtre et le reste aux sociétés holdings et aux autres activités.

En 2004, nous avons également investi 350 millions d'euros dans le développement de nos capacités de production notamment dans des projets cimentiers majeurs tels que :

- la nouvelle cimenterie de Tula, au Mexique (22 millions d'euros) ;
- la nouvelle ligne de production d'Ewekoro, au Nigeria (10 millions d'euros) ;
- la deuxième ligne de Chongqing, en Chine (15 millions d'euros) ;
- la nouvelle usine, au Bangladesh (32 millions d'euros)

et divers projets de moindre envergure, soit 149 millions d'euros pour la branche Ciment, 63 millions d'euros pour

la branche Granulats & Béton, 48 millions d'euros pour la branche Toiture et 11 millions d'euros pour la branche Plâtre.

Les créances à long terme qui comprennent, notamment, les charges de retraite payées d'avance, les dépôts subordonnés liés au programme de titrisation et les prêts consentis à des entreprises affiliées mises en équivalence et aux entreprises intégrées proportionnellement, ont diminué de 86 millions d'euros.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (remboursement d'emprunts, en particulier) se sont élevés à - 793 millions d'euros en 2004 (à comparer aux flux nets de trésorerie liés aux activités de financement en 2003 et 2002, respectivement - 866 millions d'euros et -926 millions d'euros).

Nous mettons l'accent sur la diversification des sources de financement. En général, nous assurons nos besoins de financement à long terme par l'émission d'obligations, en particulier, dans le cadre de notre programme de titres de créances à moyen et long termes (EMTN), ainsi que par des emprunts bancaires. Nous disposons actuellement d'un programme EMTN, d'un montant maximal disponible de 7 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, les titres émis dans le cadre de ce programme s'élevaient à environ 2 790 millions d'euros. Nous avons également émis les obligations suivantes en 2004, 2003 et 2002 :

- le 16 juillet 2004, emprunt obligataire de 612 millions d'euros de maturité dix ans avec un coupon à taux fixe de 5%, suite à l'échange partiel d'une ligne obligataire existante de maturité 2008 ;
- le 4 décembre 2003, emprunt obligataire de 500 millions d'euros, à taux fixe de 5,448 % avec une échéance à dix ans, suite à l'échange partiel de 5 lignes obligataires existantes de maturités s'étalant de 2005 à 2007 ;
- le 29 novembre 2002, emprunt obligataire de 200 millions de livres sterling, à taux fixe de 6,625 % avec une échéance à quinze ans.

En 2004, deux emprunts ont été remboursés à échéance, pour un montant total de 652 millions d'euros (152 millions d'euros en avril et 500 millions d'euros en juillet).

Les besoins à court terme sont essentiellement couverts par l'émission de titres de créances à court terme, ainsi que par des tirages sur les lignes de crédit. Nous avons actuellement deux programmes de titres de créances :

- un programme de billets de trésorerie libellé en euros, avec un montant maximal disponible de 3 000 millions d'euros. Fin 2004, 494 millions d'euros de billets de trésorerie étaient émis dans le cadre de ce programme ;
- un programme de papier commercial libellé en dollars américains, mis en place par notre filiale Lafarge North America Inc. pour un montant maximal de 300 millions de dollars américains (220 millions d'euros). Fin 2004, 90 millions de dollars américains (66 millions d'euros) de papier commercial étaient émis dans le cadre de ce programme.

Nous avons souscrit des lignes de crédit confirmées auprès de diverses banques, tant au niveau de la société mère que de ses filiales, afin de garantir la disponibilité du financement selon nos besoins. Au 31 décembre 2004, le montant du dispositif de lignes de crédit confirmées moyen-long terme s'élevait à 3 802 millions d'euros (à comparer à environ 3 400 millions d'euros au 31 décembre 2003 et à 4 000 millions d'euros au 31 décembre 2002) ; sur ce montant, 3 682 millions d'euros étaient disponibles au 31 décembre 2004 (à comparer à environ 3 380 millions et à 3 800 millions d'euros, respectivement, au 31 décembre 2003 et 2002). L'échéance moyenne de ces lignes de crédit était d'environ 3,5 ans à fin 2004 contre 3,6 ans en 2003. Nous avons souscrit en 2004 une ligne de crédit syndiquée d'un montant de 1 850 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans.

Enfin, nous avons fortement augmenté nos capitaux propres au cours des trois dernières années. En juillet 2003, notre capital a augmenté de 1 305 millions d'euros (1 262 millions euros net de frais d'émission) suite à la création de 31 831 528 nouvelles actions au prix unitaire de 41 euros, ceci dans le cadre d'une émission d'actions avec droits préférentiels de souscription à raison de 4 actions nouvelles pour 17 actions détenues.

À la date de dépôt de ce rapport, les notes de crédit à court et à long terme étaient les suivantes :

	COURT TERME	LONG TERME
Standard & Poor's	A-2	BBB (stable)
Moody's	N/A	Baa2 (stable)

Endettement et ratios financiers au 31 décembre 2004

Les politiques financières du Groupe sont définies par la direction générale. Celles-ci sont destinées à nous assurer une structure financière solide qui nous donne la capacité d'honorer nos engagements. Ces politiques traitent en particulier du niveau d'endettement, des ratios financiers, de l'échéance moyenne de la dette et de la sensibilité acceptable de nos résultats aux fluctuations des taux d'intérêt. Ces objectifs font l'objet d'un suivi régulier. Conformément à cette politique, une part importante de notre dette est émise à long terme. La plus grande partie de la dette a été émise à taux fixe ou a été convertie à taux fixe par l'utilisation de produits dérivés.

De plus, l'exercice de l'option offerte à nos actionnaires de convertir leur dividende en actions a conduit à la création de 7 275 010 millions d'actions sur les années 2004, 2003, et 2002, ce qui représente un montant total de 460 millions d'euros.

Notre recours à des sources de financement externes pour financer une partie significative de nos besoins de financements rend notre capacité d'accès aux marchés financiers et bancaires importante.

Le coût et la disponibilité d'un financement non garanti par des sûretés réelles dépendent généralement de notre notation de crédit à court et à long termes. Plusieurs facteurs importants déterminent notre notation ou sont susceptibles d'affecter notre capacité à obtenir des financements à court et à long termes : le niveau et la volatilité de nos résultats, nos positions relatives sur les marchés sur lesquels nous opérons, notre diversification géographique et produits, nos politiques de gestion des risques et nos ratios financiers, notamment le ratio d'endettement net sur fonds propres, le ratio du cash flow opérationnel sur la dette nette. Nous prévoyons que les agences de notation se concentreront tout particulièrement sur notre capacité à générer un niveau de cash flow opérationnel permettant d'assurer la couverture et, le cas échéant, la réduction progressive de notre endettement. La détérioration de l'un des facteurs susmentionnés ou d'une combinaison de ces facteurs peut amener les agences de notation à revoir notre notation à la baisse, ce qui pourrait augmenter nos coûts de financement. Inversement, une amélioration de ces facteurs pourrait conduire les agences de notation à revoir à la hausse notre note de crédit.

Nous maintenons à tout moment un nombre important de lignes de crédit à long terme, confirmées et inutilisées.

Nous sommes soumis à des risques de change limités qui résultent de transactions réalisées par nos filiales dans des monnaies autres que leur monnaie opérationnelle. Notre politique générale consiste à ce que nos filiales empruntent dans leur monnaie fonctionnelle et investissent leurs excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle, à l'exception des filiales opérant dans les pays émergents pour lesquelles les excédents de trésorerie sont, dans la mesure du possible, investis en dollar américain ou en euro. Pour une partie de leur dette, nos filiales se financent auprès de la société mère qui, elle, emprunte en euros puis convertit en devises par

l'intermédiaire de swaps de devises les fonds utilisés pour le financement des filiales.

Au 31 décembre 2004, le total de notre endettement brut s'élevait à 8 152 millions d'euros (à comparer à 8 695 millions d'euros en 2003 et à 11 325 millions d'euros en 2002). Fin 2004, nous avons reclassé 600 millions d'euros de dettes à court terme (89 millions d'euros en 2003 et 1 664 millions d'euros en 2002) en dettes à long terme, sur la base de notre capacité à refinancer ces dettes à court terme en utilisant le financement disponible fourni par les lignes de crédit confirmées à long terme.

L'endettement à long terme (hors part à moins d'un an) s'élevait à 6 948 millions d'euros, à comparer à 7 370 millions en 2003 et à 10 271 millions d'euros en 2002. Environ 35 % de la dette à long terme au bilan en 2004 (hors part à moins d'un an) viendra à échéance après 2009. L'endettement à long terme comprend, dans une large mesure, de la dette à taux fixe (après prise en compte des swaps de taux d'intérêt). Cette dette est pour la plus grande part libellée en euros, partiellement convertie en devises par des swaps de change

► *notre endettement financier est détaillé à la section 3.8 (Risques de marché) et dans les Notes 23 et 24 annexées à nos comptes consolidés.*

Notre dette nette ressort à 6 499 millions d'euros au 31 décembre 2004 (7 061 millions d'euros et 10 216 millions d'euros aux 31 décembre 2003 et 2002, respectivement). La trésorerie s'élevait à 1 653 millions d'euros en fin d'année ; elle est essentiellement libellée en euros, en dollars américains et en dollars canadiens. Au 31 décembre 2004, le taux d'intérêt moyen de notre endettement brut était de 5,3 %, contre 5,8 % et 5,2 % aux 31 décembre 2003 et 2002, respectivement.

Notre ratio d'endettement net sur fonds propres s'élevait à 59 % au 31 décembre 2004 (contre 67 % au 31 décembre 2003 et 110 % au 31 décembre 2002). Notre ratio cash flow opérationnel sur dette nette a augmenté de 25,5 % au 31 décembre 2003 à 32,5 % au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, notre dette à court terme (y compris la part à court terme de l'endettement à long terme) s'élevait à 1 204 millions d'euros. Nous sommes soumis à une fluctuation de notre dette à court terme, en raison de la forte saisonnalité de nos activités. Nous subissons généralement le ralentissement de l'activité de construction pendant la saison hivernale sur nos principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, alors que nos besoins en fonds de roulement tendent à augmenter au premier semestre.

Certains de nos contrats d'emprunts imposent des restrictions en matière de capacité des filiales à transférer des fonds à la société mère dans certaines situations spécifiques. La nature

de ces restrictions peut être soit réglementaire, lorsque le transfert des fonds est soumis à l'approbation des pouvoirs publics locaux, soit contractuelle, lorsque les contrats de prêts comprennent des dispositions restrictives telles que des engagements de ne pas payer de dividendes. Cependant, nous ne pensons pas que ces engagements ou restrictions auront un impact significatif sur notre capacité à faire face à nos engagements financiers.

Au 31 décembre 2004, les contrats d'emprunts contenant des clauses imposant le respect continu de ratios financiers sont localisés dans les filiales des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, États-Unis, Grande-Bretagne, Inde, Malaisie, Philippines, Vietnam, et représentent de l'ordre de 6 % de la dette brute consolidée du Groupe. Pour l'essentiel, ces clauses ont une faible probabilité d'être activées. Compte tenu de la répartition de ces financements sur diverses filiales et de la qualité du dispositif de liquidité du Groupe, l'existence de ces ratios financiers ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe.

Excédents de trésorerie

Nous ne gérons pas la trésorerie au travers d'un système de cash management mondial centralisé. Chaque entité au sein du Groupe gère ses propres excédents de trésorerie conformément aux politiques définies par la direction, avec en particulier un accent mis sur la nécessité de recycler les fonds au sein du Groupe. Afin d'assurer une gestion aussi optimale que possible de la trésorerie, nous avons mis en place dans certains pays des structures de cash pool. En outre, l'introduction de l'euro s'est accompagnée dans le Groupe de la mise en place d'un système de gestion centralisée des financements et placements à court terme auquel participent la plupart des pays de la zone euro.

En règle générale, les excédents de trésorerie doivent être investis en instruments liquides à court terme ; les deux tiers au moins des excédents sont investis en instruments d'une durée inférieure à trois mois.

Incidence des variations de change sur nos résultats et notre bilan

Nous publions nos comptes consolidés en euros. En 2004, environ 30 % de notre chiffre d'affaires étaient réalisés dans des pays de la zone euro. L'essentiel de nos actifs, de nos passifs, de notre chiffre d'affaires et de notre bénéfice est libellé dans des monnaies autres que l'euro, notamment en dollars américains et en monnaies liées au dollar américain, comme certaines monnaies sud-américaines et asiatiques, mais aussi en livres sterling. De ce fait, nous sommes exposés à des variations de la valeur de ces devises par rapport à l'euro liées à la conversion en euros de montants devant figurer dans nos comptes consolidés.

Obligations contractuelles et engagements conditionnels

Nous sommes soumis à certaines obligations contractuelles concernant le remboursement de nos dettes brutes, le paiement de loyers au titre de location-financement ou location d'exploitation, le paiement au titre d'options de vente dont bénéficient des tiers, ainsi que d'autres engagements divers. Nos engagements au titre de ces obligations sont détaillés dans le tableau suivant :

(EN MILLIONS D'EUROS)	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			AU 31 DÉCEMBRE		
	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	2004	2003	2002
Dettes brutes*	1 204	4 492	2 456	8 152	8 695	11 325
dont obligations en matière de location-financement	5	10	19	34	32	14
Locations d'exploitation	145	335	244	724	723	735
Engagements d'investissements industriels et autres engagements d'achats	491	296	191	978	782	613
Autres engagements	75	114	30	219	92	138
TOTAL	1 915	5 237	2 921	10 073	10 292	12 811

* Hors paiements d'intérêts courus, y compris les obligations convertibles. > Voir la note 23-A annexée à nos comptes consolidés.

Nous estimons être en mesure de refinancer nos emprunts au fur et à mesure de leur échéance. Nos engagements au titre de dettes à court terme échus en 2005 s'élèvent à 1 204 millions d'euros au 31 décembre 2004 (incluant la part à moins d'un an de la dette à long terme).

Les engagements d'investissement et autres engagements d'achat se sont élevés à 978 millions d'euros au 31 décembre 2004 (comparé à 782 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 613 millions d'euros au 31 décembre 2001).

► Pour plus d'information, voir leur description dans les sections relatives à nos branches au chapitre 2.

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires tiers des options de vente de leur participation à un prix prédéterminé en fonction de la valeur de marché. Ces actionnaires sont soit des institutions internationales telles que la Banque européenne de reconstruction et de développement, soit des investisseurs privés financiers ou industriels, voire les anciens actionnaires des entités considérées. L'exercice de ces options augmenterait le pourcentage de détention du Groupe dans le capital de ces sociétés. Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options serait exercé, la valeur d'achat, y compris dette nette acquise, s'élèverait à 328 millions d'euros en valeur 31 décembre 2004. En 2005 et 2006, une partie de ces options est exercable pour des montants respectifs, en valeur 31 décembre 2004, de 215 millions d'euros et de 39 millions d'euros. Le solde, soit 74 millions d'euros, est exercable à partir de 2007.

En janvier 2005, le Groupe a acquis des participations minoritaires détenues par State of Wisconsin Investment Board ("SWIB") dans ses activités Ciment en Corée du Sud, en Inde et au Japon, conformément aux accords de partenariat précédemment conclus. Le montant total de cette transaction s'élève à 141 millions de dollars (104 millions d'euros), et

comprend une participation de 20,3 % dans Lafarge Halla Cement en Corée du Sud, portant désormais sa participation à 71,5 %, une participation de 23,6 % dans Lafarge India Private Ltd, portant celle-ci à 94,4 % et une participation de 43 % dans Lafarge Japan Holdings pour en détenir 100 %. Lafarge Japan Holdings détient 39,4 % de Lafarge Aso Cement Co. Ltd.

Après prise en compte de cette acquisition, la valeur d'achat, y compris l'endettement net acquis, qui résulterait de l'exercice de l'ensemble des options, s'élèverait à 224 millions d'euros, dont 111 millions d'euros au titre des options exercables en 2005.

Nous ne pensons pas que toutes les options consenties seront exercées par leurs bénéficiaires dès lors qu'elles deviennent exercables. Pour certaines options, une date d'expiration a été fixée. Il est probable que ces options seront exercées au plus tard à leur date d'expiration.

Au 31 décembre 2004, nous avons accordé des sûretés et autres garanties pour un montant de 659 millions d'euros, dont 5 millions d'euros de titres et autres actifs nantis, 446 millions d'euros de biens immobiliers grevés d'hypothèques et 208 millions d'euros de garanties fournies.

Enfin, le groupe a été amené à accorder des garanties de passif à l'occasion de cessions d'actifs, pour lesquelles le risque est jugé mineur. Le montant maximum des garanties accordées ayant fait l'objet d'un plafonnement et qui sont toujours en vigueur au 31 décembre 2004 s'élève à 369 millions d'euros.

Instruments dérivés

Notre politique consiste à utiliser des instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de change, de taux d'intérêt, et occasionnellement notre exposition aux risques liés aux marchés des produits de base. Avec l'autorisation préalable de la direction du Groupe, nous avons parfois conclu des contrats destinés à limiter notre exposition au

risque actions.

Nous avons également conclu un certain nombre de pactes d'actionnaires comportant des options d'achat et de vente, comme indiqué ci-dessus.

Nous avons défini des politiques et procédures strictes afin de mesurer, piloter et surveiller nos expositions au risque de marché. Nos politiques ne permettent pas la prise de positions spéculatives sur le marché. Nous avons institué des règles de gestion fondées sur la séparation des opérations, le contrôle financier et administratif et la mesure du risque. Nous opérons, pour l'ensemble des opérations gérées au niveau de Lafarge S.A., un système d'informations intégré qui permet un suivi en temps réel des couvertures.

► *Pour plus d'informations sur notre exposition aux risques de marché, voir la section 3.8 (Risques de marché) et la Note 24 annexée à nos comptes consolidés.*

4.6 PERSPECTIVES 2005

Pour 2005, nous sommes confiants sur l'évolution de la plupart de nos marchés qui devraient connaître des tendances favorables en termes de volumes et de prix.

Dans la branche Ciment, ces tendances favorables devraient persister en 2005 sur la majeure partie de nos marchés, notre portefeuille géographique à la fois bien diversifié et équilibré constituant une fois encore un atout majeur pour une croissance organique soutenue. Selon nos prévisions, les marchés d'Europe occidentale devraient rester globalement stables, à l'exception de la Grèce post-Jeux Olympiques et de l'Allemagne, où l'année s'annonce encore une fois morose pour le marché de la construction. Nous pensons, néanmoins, que les prix du ciment devraient continuer à s'améliorer progressivement en Allemagne. Dans le reste de la région, les conditions de prix devraient rester favorables, avec la mise en œuvre d'augmentations dans la plupart des pays au premier trimestre. En Amérique du Nord, la demande a été forte en 2004 et les conditions climatiques favorables, et après une activité soutenue à la fin de l'année, nous tablons sur le maintien d'une demande solide et de tendances de prix positives. Dans le reste du monde, la croissance devrait, selon nos prévisions, conserver de bons niveaux en 2005. Seuls sujets de préoccupation, à ce jour, le Brésil où un environnement concurrentiel difficile devrait renforcer la pression sur les prix et la Corée du Sud où la faiblesse du marché devrait persister en 2005.

Dans la branche Granulats & Béton, nous envisageons une poursuite de la croissance en 2005 ainsi que le maintien de bonnes tendances de prix sur la plupart de nos marchés.

Dans la branche Toiture, nous tablons sur des tendances de marché favorables dans de nombreux pays, à l'exception de l'Allemagne, et sur une nouvelle progression des accessoires de toiture.

Dans la branche Plâtre, 2005 devrait encore être une année de croissance soutenue et de prix globalement bien orientés.

Concernant les coûts, après les hausses record de 2004, nous prévoyons un nouvel accroissement des coûts de l'énergie et du fret maritime en 2005. Les marchés des combustibles solides et du fret maritime devraient rester robustes en 2005 du fait de l'essor économique de la Chine. Les prix du gazole devraient rester élevés en 2005. Comme dans le passé, des politiques de gestion du risque et des programmes de performances devraient permettre d'atténuer l'impact de la hausse de ces coûts.

En terme d'impôts, notre filiale Lafarge North America Inc. a annoncé qu'elle souhaitait tirer parti de la nouvelle législation sur la réduction du taux d'imposition des bénéfices réalisés par les filiales étrangères rapatriés aux États-Unis et assurer ainsi en 2005 le retour aux États-Unis de 1 milliard de dollars américains environ en provenance du Canada. Ce montant représente les bénéfices après impôts accumulés au Canada dans le cadre des opérations courantes. Lafarge North America Inc. enregistrera dans le courant du premier trimestre 2005 une charge d'impôt exceptionnelle de 100 à 120 millions de dollars américains au titre de ce rapatriement. Cet effet défavorable sera compensé au niveau du Groupe par des économies d'impôts liées à des réévaluations fiscales d'actifs dans quelques pays et aux effets fiscaux favorables de certaines restructurations.

4.7 TRANSITION AUX NORMES IFRS⁽¹⁾

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États membres devront préparer, à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2005, leurs états financiers consolidés selon les International Accounting Standards adoptés au niveau européen (normes IAS ou normes IFRS⁽¹⁾). En conséquence, les comptes consolidés 2005 du Groupe seront élaborés conformément à ce corps de normes, qui requiert également un comparatif avec les comptes de l'exercice 2004 établis selon les mêmes principes.

(1) International Financial Reporting Standards (IFRS) est le nouveau nom des IAS à compter de mai 2002.

Afin de publier cette information comparative, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, point de départ pour appliquer les IFRS telles que publiées au 31 mars 2004. Les impacts de la transition sont enregistrés en capitaux propres à l'ouverture.

Conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, Lafarge a décidé de présenter ici l'impact chiffré du passage aux IFRS sur les états financiers 2004.

Toutefois, le Groupe pourrait être amené à modifier certaines options et méthodes comptables appliquées dans la présente publication dans l'éventualité où l'IASB publierait des positions sur les normes existantes d'ici la première publication du Groupe en IFRS (publication semestrielle 2005). Ces positions ne devraient concerner qu'un nombre très limité de sujets.

L'information contenue dans cette note a fait l'objet d'une revue par le Conseil d'administration du 23 février 2005 et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes qui ont émis une assurance positive sur les informations contenues dans cette publication, dans leur rapport particulier d'audit (► voir section 7A, *Rapport particulier d'audit des commissaires aux comptes sur la note sur la transition aux normes IFRS de l'exercice 2004*).

4.7.1 Principes retenus pour la préparation des premiers états financiers du Groupe en IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation les normes publiées fin mars 2004 comme détaillé ci-dessous :

- IAS 32 & IAS 39 révisées, *Instruments financiers* : le Groupe applique ces deux normes révisées à compter du 1^{er} janvier 2004 ;
- IFRS 2, *Paiements sur la base d'actions* : le Groupe applique cette norme à compter du 1^{er} janvier 2004 à tous les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et non encore exerçables au 1^{er} janvier 2004 ;
- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, IAS 36 révisée, *Dépréciation d'actifs* et IAS 38 révisée, *Actifs incorporels* : le Groupe applique l'ensemble de ces normes à compter du 1^{er} janvier 2004.

4.7.2 Options de première application

IFRS 1, *Première adoption des normes d'information financière internationales*, prévoit qu'un premier adoptant puisse déroger à certaines des normes IFRS (essentiellement pour éviter une adoption rétroactive de certaines normes).

Le Groupe a examiné tous les traitements possibles et a choisi d'opter pour les exemptions suivantes :

a) Regroupements d'entreprise

Le Groupe n'a pas revisité les calculs d'écarts d'acquisition effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004 (pour mémoire, le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour tous ses regroupements d'entreprise depuis le 1^{er} janvier 1989).

b) Avantages au personnel

Concernant les pertes et gains résultant de changement d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2004, le Groupe maintient la méthode actuelle dite du "corridor". Néanmoins, le Groupe comptabilise en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 31 décembre 2003, comme cela est permis par la norme IFRS 1. Les impacts chiffrés de l'application de cette option sont présentés dans la note de réconciliation ci-dessous (► voir Différences entre les normes suivies par le Groupe (*normes françaises*) et les normes internationales (*LAS/IFRS*)-1.).

c) Écarts de conversion

Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts de conversion précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros.

Les impacts chiffrés de l'application de cette option sont présentés dans la note de réconciliation ci-dessous (► voir Différences entre les normes suivies par le Groupe (*normes françaises*) et les normes internationales (*LAS/IFRS*)-5(a).).

Le Groupe n'a pas retenu les autres exemptions possibles selon IFRS 1. Notamment, le Groupe n'a pas utilisé l'option d'évaluation de certains actifs corporels et incorporels à la juste valeur dans le bilan d'ouverture.

4.7.3 Impact de la transition sur les états financiers consolidés

Une réconciliation des capitaux propres part du Groupe et du résultat net part du Groupe tels que publiés en normes françaises et des capitaux propres part du Groupe et du résultat net part du Groupe ajustés des effets de l'application des normes internationales (IAS) à compter du 1^{er} janvier 2004 est présentée ci-dessous :

(EN MILLIONS D'EUROS)	REF. 4.7.4	1 ^{er} JANVIER 2004	RÉSULTAT NET 2004	AUTRES	ÉCART DE CONVERSION	31 DÉCEMBRE 2004
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE PUBLIÉS		8 185	868	(166)	(410)	8 477
Retraite et autres avantages au personnel	1.	(1 234)	83	(5)	16	(1 140)
Titres disponibles à la vente	2.(c)	(44)		9		(35)
Instruments hybrides (OCEANE)	2.(a)	58	(27)			31
Instruments dérivés	2.(b)	(79)	4	61	(1)	(15)
Actions d'autocontrôle	2.(f)	(64)		2		(62)
Taux d'intérêt effectif sur la dette	2.(f)	2	4			6
Amortissement des écarts d'acquisition & dépréciation	3.(a)	-	117	(2)	(4)	111
Regroupements d'entreprise	3.	-		1		1
Paiements sur la base d'actions	4.	-	(15)	15		-
Cessions de titres	5.(a)	-	50	2	(52)	-
Écarts d'acquisition sur filiales étrangères	5.(b)	(289)			289	-
Impôt différé pays hyperinflationnistes	6.(b)	(9)	1		1	(7)
Charges différées	7.(a)	(12)	3			(9)
Subventions d'investissement	7.(b)	(26)	2			(24)
Provision pour pertes de change latentes	7.(e)	(28)	1		2	(25)
Sévères dévaluations capitalisées	7.(f)	(7)			(1)	(8)
TOTAL AJUSTEMENTS IAS AVANT IMPÔT ET MINORITAIRES		(1 732)	223	83	250	(1 176)
Effet impôt des ajustements IAS ci-dessus		439	(21)	(22)	(10)	386
Intérêts minoritaires		132	(24)	(1)	(12)	95
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE IFRS		7 024	1 046	(106)	(182)	7 782

Des réconciliations des états consolidés publiés en normes françaises et des états consolidés en normes IFRS sont présentées pour :

- i) le bilan à la date de transition aux normes IFRS, à savoir le 1^{er} janvier 2004 ;
- ii) le bilan au 31 décembre 2004 ; et
- iii) le compte de résultat de l'exercice 2004.

Une note complète descriptive présente l'ensemble des différences à la suite de ces réconciliations (*Différences entre les normes suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IAS/IFRS)*).

(i) Réconciliation du bilan consolidé

AU 1 ^{er} JANVIER 2004 (EN MILLIONS D'EUROS)	Normes françaises au format IFRS	IAS 19 Avantages au personnel	IAS 32 39 Instru- ments financiers	IFRS 3 Regroupe- ments d'entre- prise, IAS 36 & 38	IAS 21 Effet des variations de cours des monnaies étr.	IAS 12 Impôts	Autres	Impact total de la transition aux IFRS	Retraité conformé- ment aux normes IFRS
RÉFÉRENCE NOTE DESCRIPTIVE		4.7.4.1	4.7.4.2	4.7.4.3	4.7.4.5	4.7.4.6	4.7.4.7		
ACTIFS LONG TERME	19 048	(561)	(134)	-	(289)	251	(160)	(893)	18 155
Écarts d'acquisition	4 149		13	2 421	(271)		(233)	1 930	6 079
Immobilisations incorporelles	2 823			(2 421)			(102)	(2 523)	300
Immobilisations corporelles	10 402						(96)	(96)	10 306
Titres mis en équivalence	383				(18)		234	216	599
Autres actifs financiers (a)	730		(147)				1	(146)	584
Charges de retraite payées d'avance (a)	561	(561)						(561)	-
Impôts différés actifs, net	-					251		251	251
Trésorerie soumise à restrictions	-						36	36	36
ACTIFS COURANTS	5 787	-	183	-	-	-	(64)	119	5 906
Stocks et travaux en cours	1 422							-	1 422
Clients et comptes rattachés	1 754		351					351	2 105
Autres débiteurs	977		(243)				(28)	(271)	706
Instruments dérivés	-		146					146	146
Trésorerie	1 634		(71)				(36)	(107)	1 527
TOTAL ACTIF	24 835	(561)	49	-	(289)	251	(224)	(774)	24 061
CAPITAL ET RÉSERVES									
Capital	669							-	669
Primes	5 798							-	5 798
Actions propres (b)	(33)		(71)					(71)	(104)
Réserves et résultat consolidés (b)	4 086	(1 036)	(41)		(2 614)	352	(72)	(3 411)	675
Autres réserves	-		(20)			6		(14)	(14)
Écarts de conversion	(2 335)				2 335			2 335	-
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 185	(1 036)	(132)	-	(279)	358	(72)	(1 161)	7 024
Intérêts minoritaires	2 191	(198)	(204)		(10)	72	(1)	(341)	1 850
Autres fonds propres	118						(118)	(118)	-
FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	10 494	(1 234)	(336)	-	(289)	430	(191)	(1 620)	8 874
PASSIFS LONG TERME	9 859	673	18	-	-	(179)	(33)	479	10 338
Impôts différés passifs	870					(179)	1	(178)	692
Provisions avantages au personnel (c)	622	673					1	674	1 296
Autres provisions (c)	997		(86)				(1)	(87)	910
Dette long terme	7 370		8				(34)	(26)	7 344
Instruments dérivés	-		96					96	96
OPTIONS DE VENTE OCTROYÉES AUX MINORITAIRES	-	-	222	-	-	-	-	222	222
PASSIFS COURANTS	4 482	-	145	-	-	-	-	145	4 627
Provisions avantages au personnel, part CT (c)	117							-	117
Autres provisions, part CT (c)	121							-	121
Fournisseurs et comptes rattachés	1 234							-	1 234
Autres créditeurs (d)	1 560		(120)					(120)	1 440
Impôts à payer (d)	125							-	125
Part à CT de la dette financière (e)	1 325		248					248	1 573
Instruments dérivés	-		17					17	17
TOTAL PASSIF	24 835	(561)	49	-	(289)	251	(224)	(774)	24 061

Les reclassements effectués entre le bilan publié en normes françaises et les soldes en normes françaises présentés selon le format IFRS sont les suivants :

- (a) Les lignes "Autres titres de participation" (481 millions d'euros) et "Prêts et autres débiteurs à LT" (810 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne "Autres actifs financiers" à l'exception des charges de retraite payées d'avance, présentées en IFRS sur une ligne séparée (561 millions d'euros).
- (b) Les actions propres comptabilisées en diminution des capitaux propres en normes françaises étaient présentées dans les réserves consolidées. Elles sont isolées sur une ligne spécifique dans le bilan IFRS.
- (c) Les "Provisions" (1 857 millions d'euros) sont divisées entre les "Provisions avantages au personnel" (739 millions d'euros) et les "Autres provisions" (1 118 millions d'euros) et la part se reversant dans les douze mois est présentée dans les passifs courants (117 millions d'euros pour les "Provisions avantages au personnel" et 121 millions d'euros pour les "Autres provisions").
- (d) Les "Impôts à payer" (125 millions d'euros) sont présentés distinctement des "Autres créditeurs" dans le format IFRS.
- (e) Les lignes "Part à CT de la dette financière LT" (985 millions d'euros) et "Concours bancaires courants" (340 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne "Part à CT de la dette financière".

(ii) Réconciliation du bilan consolidé

AV 31 DÉCEMBRE 2004 (EN MILLIONS D'EUROS)	Normes françaises au format IFRS	IAS 19 Avantages au personnel	IAS 32 39 Instru- ments financiers	IFRS 3 Regrou- pements d'entre- prise, IAS 36 & 38	IFRS 2 Paiements sur la base d'actions	IAS 21 Effet des varia- tions de cours des monnaies étr.	IAS 12 Impôts	Autres	Impact total de la transition aux IFRS	Retraité confor- mément aux normes IFRS
RÉFÉRENCE NOTE DESCRIPTIVE		4.7.4.1	4.7.4.2	4.7.4.3	4.7.4.4	4.7.4.5	4.7.4.6	4.7.4.7		
ACTIFS LONG TERME	18 653	(573)	(28)	112	-	-	280	(203)	(412)	18 241
Écarts d'acquisition	3 718		34	2 377				(131)	2 280	5 998
Immobilisations incorporelles	2 760			(2 270)				(182)	(2 452)	308
Immobilisations corporelles	10 641							(54)	(54)	10 587
Titres mis en équivalence	236			5				131	136	372
Autres actifs financiers (a)	722		(62)					(1)	(63)	659
Charges de retraite payées d'avance (a)	576	(573)							(573)	3
Impôt différé actif, net	-						280		280	280
Trésorerie soumise à restrictions	-							34	34	34
ACTIFS COURANTS	6 119	-	198	-	-	-	-	(58)	140	6 259
Stocks et travaux en cours	1 509								-	1 509
Clients et comptes rattachés	2 054		210						210	2 264
Autres débiteurs	903		(152)					(24)	(176)	727
Instruments dérivés	-		209						209	209
Trésorerie	1 653		(69)					(34)	(103)	1 550
TOTAL ACTIF	24 772	(573)	170	112	-	-	280	(261)	(272)	24 500
CAPITAL ET RÉSERVES										
Capital	684								-	684
Primes	6 000				13				13	6 013
Actions propres (b)	(33)		(69)						(69)	(102)
Réserves et résultat consolidés (b)	4 571	(979)	(67)	105	(13)	(2 559)	346	(67)	(3 234)	1 337
Autres réserves	-		51					(19)	32	32
Écarts de conversion	(2 745)	16	(1)	(3)		2 559	(9)	1	2 563	(182)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 477	(963)	(86)	102	-	-	318	(66)	(695)	7 782
Intérêts minoritaires	2 479	(177)	(254)	10			61		(360)	2 119
Autres fonds propres	116							(116)	(116)	-
FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	11 072	(1 140)	(340)	112	-	-	379	(182)	(1 171)	9 901
PASSIFS LONG TERME	9 370	567	15	-	-	-	(99)	(79)	404	9 774
Impôts différés passifs	731						(99)		(99)	632
Provisions avantages au personnel (c)	667	567							567	1 234
Autres provisions (c)	1 024		(104)						(104)	920
Dette long terme	6 948		90					(79)	11	6 959
Instruments dérivés	-		29						29	29
OPTIONS DE VENTE OCTROYÉES AUX MINORITAIRES	-	-	299	-	-	-	-	-	299	299
PASSIFS COURANTS	4 330	-	196	-	-	-	-	-	196	4 526
Provisions avantages au personnel, part CT (c)	121								-	121
Autres provisions, part CT (c)	118								-	118
Fournisseurs et comptes rattachés	1 424								-	1 424
Autres créditeurs (d)	1 417		(30)						(30)	1 387
Impôt exigible (d)	46								-	46
Part à CT de la dette financière (e)	1 204		183						183	1 387
Instruments dérivés	-		43						43	43
TOTAL PASSIF	24 772	(573)	170	112	-	-	280	(261)	(272)	24 500

Les reclassements effectués entre le bilan publié en normes françaises et les soldes en normes françaises présentés selon le format IFRS sont les suivants :

(a) Les lignes "Autres titres de participation" (560 millions d'euros) et "Prêts et autres débiteurs à LT" (738 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne "Autres actifs financiers" à l'exception des charges de retraite payées d'avance, présentées en IFRS sur une ligne séparée (576 millions d'euros).

(b) Les actions propres comptabilisées en diminution des capitaux propres en normes françaises étaient présentées dans les réserves consolidées. Elles sont isolées sur une ligne spécifique dans le bilan IFRS.

(c) Les "Provisions" (1 930 millions d'euros) sont divisées entre les "Provisions avantages au personnel" (788 millions d'euros) et les "Autres provisions" (1 142 millions d'euros) et la part se reversant dans les douze mois est présentée dans les passifs courants (121 millions d'euros pour les "Provisions avantages au personnel" et 118 millions d'euros pour les "Autres provisions").

(d) L'"impôt exigible" (46 millions d'euros) est présenté distinctement des "Autres créditeurs" dans le format IFRS.

(e) Les lignes "Part à CT de la dette financière LT" (991 millions d'euros) et "Concours bancaires courants" (213 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne "Part à CT de la dette financière".

(iii) Réconciliation du compte de résultat

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (EN MILLIONS D'EUROS)	Normes françaises au format IFRS	IAS 19 Avantages au personnel	IAS 32 39 Instru- ments financiers	IFRS 3 Regrou- pements d'entre- prise, IAS 36 & 38	IFRS 2 Paiements sur la base d'actions	IAS 21 Effet des variations de cours des mon- naies étr.	IAS 12 Impôts	Autres	Impact total de la transition aux IFRS	Retraité conformé- ment aux normes IFRS
RÉFÉRENCE NOTE DESCRIPTIVE	4.7.4.1	4.7.4.2	4.7.4.3	4.7.4.4	4.7.4.5	4.7.4.6	4.7.4.7			
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	14 436								-	14 436
Coût des biens vendus (a)	(10 432)	16	12		(3)			5	30	(10 402)
Frais administratifs et commerciaux (a)	(1 880)	59			(12)				47	(1 833)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2 124	75	12	-	(15)	-	-	5	77	2 201
Plus-(moins) values de cession	41					52		(2)	50	91
Autres produits (charges) d'exploitation (b)	(343)	8		117					125	(218)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 822	83	12	117	(15)	52	-	3	252	2 074
Produits (Charges) financières	(517)		(31)						1	(547)
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence	74								-	74
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET MINORITAIRES	1 379	83	(19)	117	(15)	52	-	4	222	1 601
Impôts	(247)						(21)	1	(20)	(267)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	1 132	83	(19)	117	(15)	52	(21)	5	202	1 334
Intérêts minoritaires	(264)	(20)	(5)	(10)	2		8	1	(24)	(288)
RÉSULTAT NET	868	63	(24)	107	(13)	52	(13)	6	178	1 046

Les reclassements effectués entre le compte de résultat publié en normes françaises et les soldes en normes françaises présentés selon le format IFRS sont les suivants :

(a) La ligne "Dotation aux amortissements des immobilisations" présentée dans le compte de résultat normes françaises a été réallouée entre "Coût des biens vendus" (799 millions d'euros) et "Frais administratifs et commerciaux" (105 millions d'euros) en fonction de la nature de l'actif sous-jacent.

(b) La "Dotation aux amortissement des écarts d'acquisition" est reclassée sur la ligne "Autres produits (charges) d'exploitation" dans le format IFRS. Cette dépréciation est ensuite extournée en partie dans le cadre des retraitements IFRS.

4.7.4 Différences entre les normes suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IAS/IFRS)

Les chiffres mentionnés dans la note descriptive ci-dessous sont avant impôt et minoritaires, sauf si précisé.

4.7.4.1 . IAS 19 – Avantages au personnel

Le Groupe a choisi, dans le cadre des options ouvertes dans ce domaine par la norme IFRS 1, de reconnaître par capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, toute différence existant à cette date entre les passifs et les actifs de préfinancement liés aux différents régimes d'avantages sociaux du Groupe, à l'exception du coût des services passés en étalement ne correspondant pas à des droits acquis par les bénéficiaires. L'application de cette option constitue la source majeure d'impact sur les états financiers au titre de l'application des normes IFRS aux engagements sociaux (1 183 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, 73 millions d'euros sur le compte de résultat 2004 et 1 132 millions d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2004).

Les principes comptables du Groupe en matière d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et assimilés sont, depuis sa cotation à New York, proches des normes comptables américaines applicables dans ce domaine (SFAS 87-88, SFAS 106 et SFAS 112). La norme IAS/IFRS applicable aux avantages au personnel est l'IAS 19.

Des différences limitées ont été identifiées entre ces deux référentiels, et portent notamment sur :

- l'évaluation des actifs de préfinancement (possibilité de pratiquer des lissages de la juste valeur des fonds en principes américains, alors que la norme IAS 19 impose l'utilisation de la juste valeur de fin d'exercice) ;
- les dates de mesure des passifs et éventuels actifs de préfinancement (les principes américains autorisent l'évaluation de ces grandeurs à une date antérieure à celle de la clôture comptable, alors que la norme IAS 19 impose l'utilisation du 31 décembre comme date de mesure) ;
- les modalités de transition propres aux deux référentiels ;
- les modalités de reconnaissance du coût des services passés (les principes américains permettent un étalement complet, sur la durée de vie active résiduelle des bénéficiaires, de l'effet des modifications de plans, tandis que la norme IAS 19 impose la reconnaissance immédiate, au compte de résultat, des effets relatifs à des droits déjà acquis par les bénéficiaires) ;
- le mécanisme de limitation de l'actif pouvant être reconnu dans les comptes de l'employeur au titre d'une couverture excédentaire des passifs d'un régime par ses actifs de préfinancement, qui est propre à la norme IAS 19, et ne comporte pas d'équivalent dans le référentiel américain ;

- les modalités d'allocation des coûts liés aux régimes d'avantages sociaux aux périodes de services rendus par les bénéficiaires (dans certaines circonstances, les principes américains autorisent un étalement sur toute la carrière active des bénéficiaires, tandis que la norme IAS 19 requiert une reconnaissance sur les périodes de services ayant permis l'acquisition des avantages évalués, qui peuvent être inférieures à l'ensemble de leurs carrières actives) ;
- sur les modalités de prise en compte des avantages de type couverture décès ou invalidité pendant la période d'activité (la norme IAS 19 ne requiert pas la constitution de provisions spécifiques lorsque ces avantages ne dépendent pas des services rendus par les bénéficiaires, les coûts étant enregistrés en charges lorsqu'ils sont engagés) ;
- sur la nécessité de tenir compte, en IAS 19, des obligations implicites de l'employeur, alors que le référentiel américain n'exige qu'une évaluation des obligations formalisées.

4.7.4.2. IAS 32 / 39 – Instruments financiers

L'impact de l'application des normes IAS 32 et 39 sur le bilan consolidé du Groupe se décompose comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004							AU 31 DÉCEMBRE 2004						
	IMPACT TOTAL	OCEANE	TITRES INSTR. DÉRIVÉS	DISP. À LA VENTE	TITRI-SATION	OPTIONS DE VENTE	AUTRES	IMPACT TOTAL	OCEANE	TITRES INSTR. DÉRIVÉS	DISP. À LA VENTE	TITRI-SATION	OPTIONS DE VENTE	AUTRES
ACTIFS LONG TERME	(134)	-	-	(44)	(103)	13	-	(28)	-	-	(35)	(27)	34	-
Écarts d'acquisition	13					13		34					34	
Autres actifs financiers	(147)			(44)	(103)			(62)			(35)	(27)		
ACTIFS COURANTS	183	-	(97)	-	352	-	(72)	198	-	57	-	210	-	(69)
Clients et comptes rattachés	351				352		(1)	210				210		
Autres débiteurs	(243)		(243)					(152)		(152)				
Instruments dérivés	146		146					209		209				
Trésorerie	(71)						(71)	(69)						(69)
TOTAL ACTIF	49	-	(97)	(44)	249	13	(72)	170	-	57	(35)	183	34	(69)
Actions propres	(71)						(71)	(69)						(69)
Réserves et résultat consolidés	(41)	(55)	5				9	(67)	(82)	2				13
Autres réserves	(20)	113	(89)	(44)			-	51	113	(27)	(35)			
Écarts de conversion	-							(1)		(1)				
CAP. PROPRES PART DU GROUPE	(132)	58	(84)	(44)	-		(62)	(86)	31	(26)	(35)	-	-	(56)
Intérêts minoritaires	(204)		5			(209)		(254)		11			(265)	
FONDS PROPRES ENS. CONSOL.	(336)	58	(79)	(44)	-	(209)	(62)	(340)	31	(15)	(35)	-	(265)	(56)
PASSIFS LONG TERME	18	(58)	86				(10)	15	(31)	59		-		(13)
Autres provisions	(86)	(69)	(10)				(7)	(104)	(97)					(7)
Dette long terme	8	11						90	66	30				(6)
Instruments dérivés	96		96					29		29				
OPTIONS VENTE OCTR. AUX MINO.	222							299					299	
PASSIFS COURANTS	145	-	(104)		249		-	196		13		183		-
Autres créditeurs	(120)		(121)				1	(30)		(30)				
Part à CT de la dette financ.	248				249		(1)	183				183		
Instruments dérivés	17		17					43		43				
TOTAL PASSIF	49	-	(97)	(44)	249	13	(72)	170	-	57	(35)	183	34	(69)

Sur la base de cette liste de différences potentielles identifiées, le Groupe a procédé, avec l'aide des ses actuaires, à une revue des retraitements éventuellement nécessaires à apporter aux informations disponibles dans le référentiel américain utilisé par le Groupe, pour les plans les plus significatifs (95 % des obligations totales du Groupe).

Les résultats de cette revue ont conduit à réduire les capitaux propres à l'ouverture pour un montant net de 51 millions d'euros, de 8 millions d'euros au 31 décembre 2004 et à augmenter le résultat 2004 de 10 millions d'euros.

Ces résultats ont été intégrés aux processus d'évaluation et de comptabilisation du Groupe.

L'impact total de l'application d'IAS 19 révisée pour le Groupe est une diminution des capitaux propres de 1 234 millions d'euros et 1 140 millions d'euros respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 et une augmentation du résultat 2004 de 83 millions d'euros.

a) Instruments hybrides : OCEANE

Conformément à IAS 32, *Instruments financiers : informations à fournir et présentation*, si un instrument financier comporte différents composants ayant, certains, des caractéristiques de dette et d'autres, de capitaux propres, l'émetteur doit classer ces différents composants séparément les uns des autres. Ainsi, un même instrument doit être, le cas échéant, présenté pour partie en dette et pour partie en capitaux propres.

Cette catégorie d'instruments comprend les instruments financiers créant une dette pour l'émetteur et octroyant au porteur une option pour convertir cette dette en un instrument de capitaux propres de l'émetteur.

Lorsque le montant nominal de l'instrument hybride est alloué entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. La composante dette, quant à elle, est calculée comme la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres.

Le 29 juin 2001, le Groupe a émis 10 236 221 obligations convertibles en actions ordinaires pour un montant nominal de 1 300 000 067 euros, portant intérêt à un taux annuel de 1,5 % (OCEANES). L'échéance de cette obligation convertible est le 1^{er} janvier 2006.

Dans le cadre de sa transition aux normes IFRS, le Groupe a calculé rétrospectivement les composantes dette et capitaux propres de cet instrument à la date d'émission et en a déduit la valeur de la dette devant être reconnue au 1^{er} janvier 2004. La composante capitaux propres qui aurait été reconnue à la date d'émission s'élève à 113 millions d'euros. Conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt cumulée qui aurait été reconnue sur la composante dette au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 181 millions d'euros. En normes françaises, le Groupe a enregistré une charge cumulée d'intérêts financiers (y compris l'amortissement linéaire de la prime de remboursement et des frais d'émission) de 126 millions d'euros. La différence cumulée est une réduction des réserves dans le bilan IFRS de 55 millions d'euros. Pour l'exercice 2004, le Groupe a enregistré dans son résultat IFRS une charge d'intérêt complémentaire de 27 millions d'euros.

L'effet combiné de la comptabilisation de la composante capitaux propres et de la différence cumulée de charge d'intérêt financier entre les deux référentiels est une augmentation de 58 millions d'euros des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, une réduction du résultat 2004 de 27 millions d'euros et une augmentation des capitaux propres au 31 décembre 2004 de 31 millions d'euros.

b) Instruments dérivés et relations de couverture

En normes françaises, la juste valeur des instruments financiers est enregistrée dans les comptes du Groupe lorsque les actifs et les passifs d'une société acquise sont évalués lors d'un regroupement d'entreprise. Dans tous les autres cas, les normes françaises n'imposent pas la comptabilisation de la juste valeur des instruments dérivés.

Dans le cadre de la transition, conformément au guide d'application d'IAS 39 et IAS 32 que le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2004 comme décrit dans le paragraphe *Principes retenus pour la préparation des premiers états financiers du Groupe en IFRS* ci-dessus, le Groupe reconnaît dans ses états financiers IAS les instruments financiers qui remplissent les critères de comptabilisation comme instruments dérivés. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en valeur de marché. La comptabilisation des variations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par IAS 39 révisée. Pour un instrument dérivé désigné en tant que couverture de juste valeur, la variation est reconnue dans le résultat de la période, venant neutraliser la perte ou le gain reconnu sur l'instrument couvert. Pour un instrument dérivé désigné en tant que couverture de flux de trésorerie, la part efficace de la variation de valeur de l'instrument dérivé est reconnue initialement dans les capitaux propres et reclassée en résultat lorsque la position couverte affecte ce dernier. La part inefficace de la variation de valeur du dérivé est reconnue directement en résultat de la période. En ce qui concerne les dérivés cachés, la perte ou le gain latent est reconnu dans le résultat de la période de variation de juste valeur.

Du fait de l'application au 1^{er} janvier 2004 des dispositions de la norme IAS 39 révisée sur la comptabilité de couverture, le Groupe a enregistré une réduction des capitaux propres de 79 millions d'euros (84 millions d'euros affectant négativement les capitaux propres part du Groupe et 5 millions d'euros positivement les intérêts minoritaires). Le Groupe a également identifié des instruments dérivés actifs pour 146 millions d'euros, des instruments dérivés passifs long terme pour 96 millions d'euros et des instruments dérivés passifs court terme pour 17 millions d'euros.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, la comptabilisation des variations de juste valeur des instruments dérivés a conduit à une augmentation du cumul des variations comptabilisées directement en capitaux propres de 61 millions d'euros et à une augmentation du résultat de la période de 4 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour 209 millions d'euros en actifs courants, en passifs non courants pour 29 millions d'euros et en passifs courants pour 43 millions d'euros.



c) Titres disponibles à la vente

Conformément aux normes françaises et comme décrit dans les notes annexes aux comptes consolidés, le Groupe évalue ses titres de placements au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation. Toute perte latente est enregistrée dans le résultat de la période. Les normes françaises ne prévoient pas la réévaluation en valeur de marché de ces titres.

Selon IAS 39 révisée que le Groupe applique au 1^{er} janvier 2004 pour les besoins de la transition, les titres de placement doivent être classés en trois catégories : détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme), détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements fixes et déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à maturité), et les titres disponibles à la vente (tous les titres non classés dans les deux catégories précédentes). La plupart des titres détenus par le Groupe sont classés dans la catégorie disponibles à la vente et les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres (variation cumulée de juste valeur des instruments financiers).

En 2000, le Groupe a acquis 9,99 % des actions du producteur cimentier portugais Cimpor pour 319 millions d'euros, soit un coût moyen de 4,75 euros par action. En décembre 2003, le Groupe a acheté 2,65 % complémentaires à un prix de 4,06 euros par action. La valeur de marché de ces actions s'élevait à 348 millions d'euros au 31 décembre 2003 et à 353 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Jusqu'en 2004, aucune provision pour perte définitive de valeur n'avait été enregistrée sur cet investissement car le Groupe avait l'intention et la capacité de conserver cet investissement sur une période suffisante pour le recouvrement de la valeur de marché. Le Groupe a considéré et considère toujours cet investissement comme stratégique. Le Groupe bénéficie de certains avantages liés à cet investissement qui ne sont pas reflétés dans la valeur de marché. Ces avantages comprennent un accord de coopération industrielle et technique avec la direction de Cimpor pour améliorer l'efficacité globale des opérations des deux Groupes et créer des synergies opérationnelles entre elles. Le Groupe suit la valeur de son investissement dans Cimpor et l'évalue sur une base régulière pour détecter une éventuelle perte de valeur à comptabiliser. Cette revue a amené le Groupe à comptabiliser une perte de valeur de 4 millions d'euros dans son compte de résultat normes françaises en 2004.

Cette perte de valeur a été conservée dans le compte de résultat IFRS du Groupe et l'écart entre la valeur de marché et la valeur comptable après dépréciation a été enregistrée dans une composante séparée des capitaux propres.

Les pertes et gains latents sur titres disponibles à la vente enregistrés dans cette composante séparée des capitaux propres concernent l'investissement dans Cimpor et représentent une perte latente de 44 millions d'euros et 35 millions d'euros respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

d) Accords de titrisation

Le Groupe était engagé au 1^{er} janvier 2004 dans deux contrats de titrisation de créances (en France et aux États-Unis) représentant des sources efficaces de fonds de roulement et de financement court terme. Dans le cadre de ces contrats, les filiales ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les filiales ne conservent pas le contrôle sur les créances cédées et il n'existe aucun droit ou obligation de racheter les créances cédées. Dans ces contrats, l'acheteur des créances détient un intérêt résiduel subordonné sur les créances non cédées à des tiers, comme usuellement octroyé dans le cadre de transactions commerciales similaires. En conséquence, les créances titrisées ont été comptabilisées en normes françaises comme des cessions (le dépôt subordonné étant classé en dépôt long terme) et les créances clients ont donc été exclues du bilan consolidé.

Selon IAS 39 révisée, que le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de sa transition, des actifs financiers peuvent être déconsolidés seulement si les risques et avantages attachés à l'actif ont été transférés en substance. L'intérêt résiduel subordonné détenu par l'acquéreur ne permet pas de considérer que les risques et avantages ont été transférés. En conséquence, les créances clients ne peuvent pas être déconsolidées et ces opérations doivent être traitées comme un financement sécurisé.

Le retraitement a pour résultat une diminution des actifs financiers long terme de respectivement 103 millions d'euros et 27 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, une augmentation des créances clients de respectivement 352 millions d'euros et 210 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, et une augmentation de la dette court terme de respectivement 249 millions d'euros et 183 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

e) Options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires tiers des options de vente de leur participation à des conditions déterminées. Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, la valeur d'achat, y compris dette nette acquise, s'élèverait à respectivement 448 millions d'euros et 328 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

Selon IAS 32 révisée, les options de vente consenties aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme une dette du Groupe. Sur le total des options, les options décrites ci-dessus représentent respectivement 222 millions d'euros et 299 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, les autres options ayant été consenties sur des participations dans des sociétés mises en équivalence ou consolidées par intégration proportionnelle.

En conséquence, dans l'attente d'une position précise de l'IFRIC sur le sujet, le Groupe a enregistré une dette spécifique dans son bilan IFRS par reclassement des intérêts minoritaires sous-jacents et enregistrement d'un écart d'acquisition pour toute différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la valeur de la dette. Aucun impact n'a été comptabilisé dans le compte de résultat IFRS.

Le résultat de ce traitement est une dette sur options de vente octroyées aux minoritaires de respectivement 222 millions d'euros et 299 millions d'euros, une diminution des intérêts minoritaires de respectivement 209 millions d'euros et 265 millions d'euros et une augmentation des écarts d'acquisition de respectivement 13 millions d'euros et 34 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

Sur la dette résiduelle à fin 2004 (299 millions d'euros), 210 millions peuvent être exercés en 2005 selon les termes des contrats et 99 millions ont été exercés en janvier 2005 (options de vente sur Lafarge Halla Cement et Lafarge India Ltd).

f) Autres

i) Actions d'autocontrôle

Comme requis en normes françaises, les actions d'autocontrôle destinées à couvrir des plans d'options d'achats d'actions octroyées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement (classées dans la "Trésorerie") et comptabilisées conformément au principe décrit dans les notes aux états financiers consolidés. Les autres actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

En normes françaises, une provision est enregistrée en résultat pour les pertes latentes sur actions classées en valeurs mobilières de placement. Les variations de provision, y compris les reprises éventuelles subséquentes à des hausses de cours, sont enregistrées en charges ou produits financiers.

Au 31 décembre 2003, le Groupe détenait 1 856 266 actions propres dont (i) 1 058 296 classées en valeurs mobilières de placement pour un coût de 71 millions d'euros et (ii) 797 970 comptabilisées en diminution des fonds propres pour 33 millions d'euros. Une charge de 7 millions d'euros a

été reconnue dans les comptes français du Groupe en 2003 pour refléter la perte latente sur les titres classés en valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2004, Lafarge SA détient 1 834 396 actions propres dont 1 036 426 sont classées en valeurs mobilières de placement pour un coût de 69 millions d'euros.

En IAS, les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'autocontrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est généralement enregistrée en variation des capitaux propres. Au 1^{er} janvier 2004, l'impact sur les capitaux propres part du Groupe aurait été une augmentation de 7 millions d'euros relative à l'élimination de la provision sur titres et une réduction de 71 millions d'euros relative au reclassement des actions d'autocontrôle classées en valeurs mobilières de placement en normes françaises.

À fin décembre 2004, l'impact sur les capitaux propres part du Groupe est une augmentation de 7 millions d'euros relative à l'élimination de la provision sur titres et une réduction de 69 millions d'euros relative au reclassement des actions d'autocontrôle classées en valeurs mobilières de placement en normes françaises.

ii) Méthode d'intérêt effectif

IAS 39 révisée impose, après comptabilisation initiale, la mesure d'une dette financière au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties.

Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif. En normes françaises, ils sont généralement amortis linéairement sur la durée de vie de la dette.

L'effet cumulé de l'enregistrement des dettes financières (hors traitement de l'OCEANE détaillé ci-dessus) au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif est une réduction de respectivement 2 millions d'euros et 6 millions d'euros de la dette long terme au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 et une augmentation correspondante des capitaux propres. L'impact de cette différence sur le résultat 2004 est une augmentation de 4 millions d'euros.

4.7.4.3. IFRS 3, IAS 36 & IAS 38 – Regroupements d'entreprise, Dépréciations d'actifs et Immobilisations incorporelles

L'impact de l'application de ces normes sur le bilan consolidé du Groupe se décompose comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004				AU 31 DÉCEMBRE 2004			
	IMPACT TOTAL	AMORTISS. ÉC. D'ACQU.	REGROUP. D'ENTR.	PARTS DE MARCHÉ	IMPACT TOTAL	AMORTISS. ÉC. D'ACQU.	REGROUP. D'ENTR.	PARTS DE MARCHÉ
ACTIFS LONG TERME	-	-	-	-	112	111	1	-
Écarts d'acquisition	2 421			2 421	2 377	106	1	2 270
Immobilisations incorporelles	(2 421)			(2 421)	(2 270)			(2 270)
Titres mis en équivalence					5	5		
TOTAL ACTIF	-	-	-	-	112	111	1	-
CAPITAL ET RÉSERVES								
Réserves et résultat consolidés					105	104	1	
Écarts de conversion					(3)	(3)		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	-	-	-	-	102	101	1	-
Intérêts minoritaires					10	10		
FONDS PROPRES ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-	-	-	-	112	111	1	-
TOTAL PASSIF	-	-	-	-	112	111	1	-

a) Amortissement des écarts d'acquisition

En normes françaises, l'écart d'acquisition sur sociétés acquises est amorti sur une durée d'utilité estimée, n'excédant pas quarante ans. Pour les besoins de la transition aux normes IFRS, Lafarge a décidé d'appliquer IAS 36 révisée et IFRS 3 à compter du 1^{er} janvier 2004. Conformément à IFRS 3 et IAS 36 révisée, à compter du 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition reconnus précédemment ne sont plus amortis sur une base systématique mais sont testés pour détecter d'éventuelles pertes de valeur au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition constatés lors d'acquisitions réalisées postérieurement au 1^{er} janvier 2004 ne sont pas amortis. L'amortissement constaté en normes françaises a été réduit de 117 millions d'euros pour l'année 2004.

b) Parts de marché

En normes françaises, lors d'acquisitions de filiales dans la branche ciment, des parts de marché ont été reconnues séparément par le Groupe. Selon IAS 38 révisée, que le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2004, les parts de marché ne sont pas considérées comme des actifs incorporels reconnaissables mais comme une composante de l'écart d'acquisition. Ces parts de marché ont été reclassées en écarts d'acquisition pour leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 (respectivement 2 421 et 2 270 millions d'euros) et sont comptabilisées suivant les dispositions d'IAS 36 révisée, telles que décrites ci-dessus.

4.7.4.4. IFRS 2 – Paiements sur la base d'actions

En normes françaises, les plans de stock-options et les plans d'épargne salariale ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

Selon IFRS 2, *Paiements sur la base d'actions*, un émetteur doit comptabiliser une charge compensatoire pour tous les instruments sur actions propres octroyés à ses salariés.

Dans le Groupe, des plans de stock-options sont maintenus chez Lafarge S.A. et Lafarge North America Inc., filiale détenue à 53 % par le Groupe.

Les options octroyées après novembre 2002 et non exerçables au 1^{er} janvier 2004 ont été évaluées à la date d'octroi sur la base d'un modèle d'évaluation d'option de type Black-Scholes et la charge compensatoire est reconnue linéairement sur la période de blocage.

En conséquence, pour l'exercice 2004, une charge de 15 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat IFRS (dont 2 millions d'euros impactant les intérêts minoritaires). Le montant des primes est augmenté à concurrence.

4.7.4.5. IAS 21 – Effet des variations des cours des monnaies étrangères

L'impact de l'application de cette norme sur le bilan consolidé du Groupe se décompose comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004			AU 31 DÉCEMBRE 2004		
	IMPACT TOTAL	ÉCARTS DE CONVERSION	ÉCART D'ACQU. SUR FILIALES ÉTRANG.	IMPACT TOTAL	ÉCARTS DE CONVERSION	ÉCART D'ACQU. SUR FILIALES ÉTRANG.
ACTIFS LONG TERME	(289)	-	(289)	-	-	-
Écarts d'acquisition	(271)		(271)			
Titres mis en équivalence	(18)		(18)			
TOTAL ACTIF	(289)	-	(289)	-	-	-
CAPITAL ET RÉSERVES						
Réserves et résultat consolidés	(2 614)	(2 335)	(279)	(2 559)	(2 559)	
Écarts de conversion	2 335	2 335		2 559	2 559	
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	(279)	-	(279)	-	-	-
Intérêts minoritaires	(10)		(10)			
FONDS PROPRES ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(289)	-	(289)	-	-	-
TOTAL PASSIF	(289)	-	(289)	-	-	-

a) Écarts de conversion accumulés

Le Groupe applique l'option prévue par IFRS 1 permettant la mise à zéro des écarts de conversion accumulés résultant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Un montant de 2 614 millions d'euros (y compris 279 millions d'euros d'écart de conversion en part du Groupe calculés rétroactivement sur les écarts d'acquisition enregistrés en devise de l'acquéreur – cf. b) ci-dessous) a été reclassé en réserves au 1^{er} janvier 2004. Ce reclassement n'a pas d'impact sur les capitaux propres part du Groupe.

En 2004, le Groupe a vendu des participations étrangères et a transféré dans son compte de résultat les écarts de conversion accumulés sur ces investissements. La part de ces écarts existants au 1^{er} janvier 2004 (une perte de 52 millions d'euros) est exclue du résultat IFRS.

b) Écarts d'acquisition sur l'acquisition de filiales étrangères

Le Groupe a enregistré les écarts d'acquisition reconnus sur l'acquisition de certaines de ses filiales étrangères dans la devise de l'acquéreur. En IAS, ces écarts d'acquisition sont reconnus en devise de la société acquise. L'écart d'acquisition reconnu en normes françaises sur les filiales consolidées globalement ou par intégration proportionnelle a été réduit de 271 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (dont 10 millions impactent la part minoritaire) et sur les sociétés mises en équivalence de 18 millions d'euros. En 2004, le Groupe a transféré tous ces écarts d'acquisition dans ses comptes consolidés normes françaises dans la devise de la société acquise, ce qui entraîne le reversement de cette différence sur l'année 2004.

4.7.4.6. IAS 12 – Impôts différés

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004				AU 31 DÉCEMBRE 2004			
	IMPACT TOTAL	DÉCOMPEN- SATION DES IMPÔTS DIFF.	PAYS HYPERINFL.	EFFET IMPÔT DES AJUST. IAS	IMPACT TOTAL	DÉCOMPEN- SATION DES IMPÔTS DIFF.	PAYS HYPERINFL.	EFFET IMPÔT DES AJUST. IAS
ACTIFS LONG TERME	251	251	-	-	280	280	-	-
Impôts différés actifs, net	251	251			280	280		
TOTAL ACTIF	251	251	-	-	280	280	-	-
CAPITAL ET RÉSERVES								
Réserves et résultat consolidés	352		(9)	361	346		(8)	354
Autres réserves	6			6	(19)			(19)
Écarts de conversion	-				(9)		1	(10)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	358	-	(9)	367	318	-	(7)	325
Intérêts minoritaires	72			72	61			61
FONDS PROPRES ENSEMBLE CONSOLIDÉ	430	-	(9)	439	379	-	(7)	386
Impôts différés passifs	(179)	251	9	(439)	(99)	280	7	(386)
TOTAL PASSIF	251	251	-	-	280	280	-	-

a) Décompensation des impôts différés actifs et passifs

IAS 12 permet la compensation des actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation. Sur la base de ce critère, le Groupe a reclassé respectivement 251 millions d'euros et 280 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 en impôt différé actif précédemment compensés contre les passifs d'impôt différé.

b) Impôt différé dans les pays hyperinflationnistes

En normes françaises, le Groupe a enregistré un impôt différé passif uniquement sur la réévaluation des actifs non monétaires déterminée au moment de l'allocation du prix d'acquisition (essentiellement les actifs corporels). IAS 12 révisée impose de reconnaître un impôt différé sur les différences temporaires

relatives aux actifs et passifs remesurés à chaque date d'arrêté conformément aux dispositions d'IAS 29, *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. Ces impôts différés ont été recalculés et ont donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé passif de respectivement 9 millions d'euros et 7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004. L'effet de cette différence sur le résultat 2004 est une augmentation d'1 million d'euros.

c) Effet d'impôt sur les ajustements IAS

Le Groupe a enregistré des impôts différés sur tous les ajustements IFRS ayant créé une différence temporaire entre la base comptable et la valeur taxable des actifs et passifs.

Le principal impact est la reconnaissance d'un impôt différé actif sur l'ajustement relatif aux avantages au personnel pour un montant de 403 millions d'euros et 369 millions d'euros respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

4.7.4.7. Autres différences

L'impact de l'application des autres normes sur le bilan consolidé du Groupe se décompose principalement comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004							AU 31 DÉCEMBRE 2004						
	IMPACT TOTAL	CHARGES DIFFÉ- RÉES	SUBVENT. D'INVEST.	TRÉSO. SOUMISE À RES- TRICT.	ÉC. D'ACQUI. S/ MISES EN ÉQUI.	PROV. PERTES DE CHANGE	DÉVAL. SÉVÈRES CAPIT.	IMPACT TOTAL	CHARGES DIFFÉ- RÉES	SUBVENT. D'INVEST.	TRÉSO. SOUMISE À RES- TRICT.	ÉC. D'ACQUI. S/ MISES EN ÉQUI.	PROV. PERTES DE CHANGE	DÉVAL. SÉVÈRES CAPIT.
ACTIFS LONG TERME	(160)	(47)	(144)	36	-	-	(7)	(203)	(88)	(140)	34	-	-	(8)
Écarts d'acquisition	(233)				(233)			(131)				(131)		
Immob. incorporelles	(102)	(102)						(182)	(181)					
Immob. corporelles	(96)	55	(144)				(7)	(54)	93	(140)				(8)
Titres mis en équivalence	234				233			131				131		
Autres actifs financiers	1							(1)						
Tréso. soumise à restr.	36			36				34		34				
ACTIFS COURANTS	(64)	-	-	(36)	-	(28)	-	(58)	-	(34)	-	(25)	-	
Autres débiteurs	(28)					(28)		(24)				(25)		
Trésorerie	(36)			(36)				(34)		(34)				
TOTAL ACTIF	(224)	(47)	(144)	-	-	(28)	(7)	(261)	(88)	(140)	-	-	(25)	(8)
CAPITAL ET RÉSERVES														
Réserv. & résultat consol.	(72)	(11)	(26)			(28)		(67)	(9)	(24)			(26)	(8)
Écarts de conversion	-							1					1	
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	(72)	(11)	(26)	-	-	(28)	(7)	(66)	(9)	(24)	-	-	(25)	(8)
Intérêts minoritaires	(1)	(1)						-						
Autres fonds propres	(118)		(118)					(116)		(116)				
FONDS PROPRES ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(191)	(12)	(144)	-	-	(28)	(7)	(182)	(9)	(140)	-	-	(25)	(8)
PASSIFS LONG TERME	(33)	(35)						(79)	(79)					
Impôts différés passifs	1							-						
Prov. avant. employés	1							-						
Autres provisions	(1)							-						
Dette long terme	(34)	(35)						(79)	(79)					
TOTAL PASSIF	(224)	(47)	(144)	-	-	(28)	(7)	(261)	(88)	(140)	-	-	(25)	(8)

a) Charges différées

En normes françaises, certaines dépenses étaient classées en “charges différées” dans les immobilisations incorporelles. En IFRS, suivant leur nature, ces éléments sont reclassés ou dépréciés par capitaux propres le cas échéant.

55 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et 93 millions au 31 décembre 2004 ont été reclassés en immobilisations corporelles car il s’agissait de coûts attribuables directement à des actifs corporels (essentiellement des frais de découverte d’avance – 52 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et 76 millions d’euros au 31 décembre 2004).

35 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et 79 millions au 31 décembre 2004 ont été comptabilisés en IFRS en réduction de la dette long terme, s’agissant de primes d’émissions (représentant la différence entre la valeur d’émission de l’instrument et le futur montant de remboursement) sur emprunts obligataires (hors OCEANE).

12 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et 9 millions au 31 décembre 2004 ont été dépréciés contre les capitaux propres car ils ne répondent pas à la définition d’un actif en IFRS (essentiellement des coûts de démarrage capitalisés en normes françaises). L’effet net de l’annulation des nouvelles dépenses capitalisées et de l’amortissement des capitalisations annulées est une augmentation du résultat 2004 de 3 millions d’euros.

b) Subventions d’investissement

i) Reclassement des subventions d’investissement

En normes françaises, le Groupe classe ses subventions d’investissement dans les passifs sur la ligne “Autres fonds propres”. En IAS, le Groupe présente ces subventions en réduction des immobilisations corporelles. Ce reclassement diminue la valeur des actifs corporels de 118 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et de 116 millions d’euros au 31 décembre 2004.

ii) Dépréciation des subventions d’investissement

En normes françaises, certaines subventions d’investissement ont été reconnues en résultat à réception ou ont été différées et amorties sur la période résiduelle de service des employés travaillant sur les actifs sous-jacents. En IAS, les subventions d’investissement sont différées et amorties sur la durée de vie des actifs corporels dans lesquels les fonds sont investis.

c) Trésorerie soumise à restriction

IAS 1 impose le classement de la trésorerie soumise à restrictions pour une durée supérieure à douze mois à compter de la date d’arrêté en actif long terme. Le Groupe détient des positions de trésorerie dédiées pour une durée

supérieure à douze mois dans ses filiales d’assurance. Ces soldes, représentant un montant cumulé de respectivement 36 millions d’euros et 34 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, sont reclassés en actifs long terme (ligne “Trésorerie soumise à restrictions”).

d) Écart d’acquisition sur titres mis en équivalence

Selon IAS 28, dans le cadre de la mise en équivalence, les titres mis en équivalence sont comptabilisés à l’origine au coût d’acquisition. En normes françaises, le Groupe, lors de l’acquisition de participations mises en équivalence, enregistrait la différence entre la quote-part de capitaux propres acquise et le prix d’acquisition dans la ligne “Écarts d’acquisition”. Ces montants sont reclassés sur la ligne “Titres mis en équivalence”, augmentant ce poste de respectivement 233 millions d’euros et 131 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

e) Provision pour pertes de change

Les normes françaises autorisent la limitation des pertes de change sur une dette libellée en devise étrangère lorsque le taux d’intérêt sur la dette en devise est inférieur à celui disponible sur un emprunt en devise locale. Dans ce cas, la perte est limitée à la différence entre le taux d’intérêt réel comptabilisé et le montant de charge d’intérêt qui aurait été reconnu si la dette avait été contractée en devise locale.

Les normes IAS imposent la comptabilisation en résultat de la période de l’intégralité des pertes de change latentes sur la dette. La diminution des capitaux propres s’élève respectivement à 28 millions d’euros et 25 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004. L’impact sur le résultat 2004 est non matériel.

f) Sévère dévaluation de devise étrangère capitalisée dans les immobilisations corporelles

En normes françaises et conformément aux critères définis dans SIC 11, le Groupe a inclus par le passé dans le coût de certains actifs des pertes de change comptabilisées sur des dettes en devise étrangère finançant l’acquisition de ces actifs. Selon IAS 21 révisée, ces capitalisations ne sont plus autorisées.

En conséquence, le Groupe a annulé l’effet de ce traitement pour les besoins de la transition. L’effet de cette annulation est une diminution des actifs corporels de 7 millions d’euros au 1^{er} janvier 2004. Les fonds propres IAS sont diminués en conséquence. L’impact sur le résultat 2004 est non matériel.

4.7.4.8. Impact des retraitements IFRS sur le tableau des flux de trésorerie

La majorité des retraitements IFRS est sans impact sur les flux de trésorerie du Groupe (écritures enregistrant des variations de juste valeur sans contrepartie de trésorerie).

Le seul retraitement ayant un impact sur la présentation du tableau des flux de trésorerie concerne les contrats de titrisation. La recomptabilisation des créances titrisées neutralise les variations du besoin en fonds de roulement liées à ces contrats par contrepartie d'un mouvement de la dette court terme. La variation de trésorerie n'est pas impactée par ce changement.



	P A G E	
5.1	Compte de résultat consolidé	102
5.2	Bilan consolidé	103
5.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	104
5.4	Tableau de variation des capitaux propres – part du Groupe	105
5.5	Notes annexes aux comptes consolidés	106
	Note 1 – Description de l'activité	106
	Note 2 – Synthèse des principales règles et méthodes comptables	106
	Note 3 – Information sectorielle, par secteur d'activité et zone géographique	111
	Note 4 – Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	113
	Note 5 – Plus-(moins-)values de cession	113
	Note 6 – Autres produits et charges	114
	Note 7 – Frais financiers nets	114
	Note 8 – Impôts	114
	Note 9 – Résultats nets dilués par action	116
	Note 10 – Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	116
	Note 11 – Immobilisations corporelles	120
	Note 12 – Titres mis en équivalence	121
	Note 13 – Autres titres de participation	122
	Note 14 – Prêts et autres débiteurs à long terme	122
	Note 15 – Stocks et travaux en cours	122
	Note 16 – Clients et comptes rattachés	122
	Note 17 – Autres créances	123
	Note 18 – Trésorerie	123
	Note 19 – Capitaux propres part du Groupe	124
	Note 20 – Intérêts minoritaires	124
	Note 21 – Autres fonds propres	124
	Note 22 – Provisions pour risques et charges	125
	Note 23 – Dettes	129
	Note 24 – Instruments financiers	130
	Note 25 – Autres créditeurs	134
	Note 26 – Engagements hors bilan	134
	Note 27 – Litiges	136
	Note 28 – Opérations entre parties liées	136
	Note 29 – Charges de personnel et rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	137
	Note 30 – Principales divergences entre les principes comptables du Groupe et les normes américaines	137
	Note 31 – Périmètre de consolidation	139

5 Comptes consolidés
Compte de résultat consolidé

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)	NOTES	2004	2003	2002
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	14 436	13 658	14 610
Coût des biens vendus		(9 633)	(9 088)	(9 734)
Frais administratifs et commerciaux		(1 775)	(1 750)	(1 775)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 028	2 820	3 101
Dotation aux amortissements des immobilisations	3	(904)	(886)	(969)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	3	2 124	1 934	2 132
Plus-(moins-)values de cession	5	41	299	216
Autres produits (charges)	6	(210)	(177)	(525)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3	1 955	2 056	1 823
Frais financiers nets	7	(517)	(568)	(521)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔTS, AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET INTÉRÊTS MINORITAIRES		1 438	1 488	1 302
Impôts	8	(247)	(425)	(448)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET INTÉRÊTS MINORITAIRES		1 191	1 063	854
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	4	74	37	33
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	10	(133)	(135)	(158)
Intérêts minoritaires	20	(264)	(237)	(273)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		868	728	456
RÉSULTAT PAR ACTION (EUROS)	9	5,16	4,92	3,52
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EUROS)	9	5,00	4,77	3,49
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS (MILLIERS)	9	168 253	147 949	129 629

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

5.2 BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	2004	2003	2002
ACTIF				
Écarts d'acquisition	10	3 718	4 149	4 633
Immobilisations incorporelles	10	2 760	2 823	2 835
Immobilisations corporelles	11	10 641	10 402	11 667
Titres mis en équivalence	12	236	383	652
Autres titres de participation	13	560	481	462
Prêts et autres débiteurs à long terme	14	738	810	919
ACTIF IMMOBILISÉ		18 653	19 048	21 168
Stocks et travaux en cours	15	1 509	1 422	1 591
Clients et comptes rattachés	16	2 054	1 754	1 816
Autres créances	17	903	977	955
Trésorerie*	18	1 653	1 634	1 109
ACTIF CIRCULANT		6 119	5 787	5 471
TOTAL DE L'ACTIF	3	24 772	24 835	26 639
PASSIF				
Capital	19	684	669	532
Primes	19	6 000	5 798	4 546
Réserves et résultat consolidés		4 538	4 053	3 548
Écarts de conversion		(2 745)	(2 335)	(1 645)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		8 477	8 185	6 981
Intérêts minoritaires	20	2 479	2 191	2 155
Autres fonds propres	21	116	118	134
FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		11 072	10 494	9 270
IMPÔTS DIFFÉRÉS	8	731	870	979
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22	1 930	1 857	1 922
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	23	6 948	7 370	10 271
Fournisseurs et comptes rattachés		1 424	1 234	1 205
Autres créditeurs	25	1 463	1 685	1 938
Part à court terme de la dette financière à long terme	23	991	985	524
Concours bancaires courants	23	213	340	530
DETTES À COURT TERME		4 091	4 244	4 197
TOTAL DU PASSIF		24 772	24 835	26 639

(1) Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, le poste "Trésorerie" inclut pour respectivement 69 millions d'euros et 71 millions d'euros les actions propres destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
		2004	2003	2002
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		868	728	456
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux opérations d'exploitation :				
Intérêts minoritaires	20	264	237	273
Dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition		1 037	1 021	1 127
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(54)	(11)	(17)
Plus- et (moins-) values de cession	5	(41)	(299)	(216)
Impôts différés et provisions fiscales		(187)	15	92
Divers		226	108	241
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'exploitation (voir analyse ci-dessous)		(377)	290	(165)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		1 736	2 089	1 791
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements industriels	3	(1 133)	(864)	(1 149)
Acquisitions de titres d'entreprises consolidées ⁽¹⁾		(309)	(218)	(337)
Acquisitions de titres d'entreprises non consolidées		(111)	(102)	(27)
Cessions d'actifs ⁽²⁾		574	603	725
(Augmentation) Diminution nette des prêts et autres débiteurs à long terme		86	(92)	14
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(893)	(673)	(774)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital		251	1 438	260
(Acquisitions) Cessions en numéraire d'autocontrôle		-	-	(4)
Augmentation (Diminution) des autres fonds propres		1	-	-
Dividendes versés (y compris ceux versés aux minoritaires des filiales)		(504)	(395)	(388)
Augmentation de la dette à long terme		958	173	642
Remboursement de la dette à long terme		(1 783)	(2 042)	(751)
Augmentation (Diminution) de la dette à court terme		284	(40)	(685)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(793)	(866)	(926)
VARIATION DE TRÉSORERIE		50	550	91
Incidence des variations de cours des devises sur la trésorerie		(31)	(105)	(183)
Reclassement des titres d'autocontrôle		-	80	-
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 634	1 109	1 201
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	18	1 653	1 634	1 109
<i>(1) Dont trésorerie des entreprises acquises</i>		49	25	-
<i>(2) Dont trésorerie des entreprises cédées</i>		7	4	1
ANALYSE DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				
(Augmentation) Diminution des stocks et travaux en cours		(108)	34	(40)
(Augmentation) Diminution des clients et comptes rattachés		(243)	(38)	446
(Augmentation) Diminution des autres créances		16	(71)	11
Augmentation (Diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		142	86	(532)
Augmentation (Diminution) des autres créditeurs		(184)	279	(50)
SORTIES DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CONCERNANT :				
Intérêts payés		398	470	604
Impôts sur les bénéfices payés		454	399	442

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

5.4

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE

	ACTIONS EN CIRCULATION	ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	ÉCARTS DE CONVERSION	CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE
	(EN NOMBRE D'ACTIONS)		(EN MILLIONS D'EUROS)				
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2002	130 145 800	1 864 372	521	4 324	3 389	(352)	7 882
Résultat net de l'exercice					460	(4)	456
Dividendes versés					(297)		(297)
Augmentation de capital (plan de réinvestissement des dividendes)	1 400 494		5	127			132
Exercice de stock-options	171 583		1	7			8
Augmentation de capital réservée aux salariés	708 718		3	42			45
Offre publique d'échange Cementia	453 838		2	46			48
Actions d'autocontrôle		56 587			(4)		(4)
Variations des écarts de conversion						(1 289)	(1 289)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2002	132 880 433	1 920 959	532	4 546	3 548	(1 645)	6 981
Résultat net de l'exercice					728		728
Dividendes versés					(303)		(303)
Augmentation de capital	31 831 528		127	1 135			1 262
Augmentation de capital (plan de réinvestissement des dividendes)	2 391 039		10	111			121
Exercice de stock-options	114 813			6			6
Actions d'autocontrôle*		(1 122 989)			80		80
Variations des écarts de conversion						(690)	(690)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2003	167 217 813	797 970	669	5 798	4 053	(2 335)	8 185
Résultat net de l'exercice					868		868
Dividendes versés					(383)		(383)
Augmentation de capital (plan de réinvestissement des dividendes)	3 483 477		14	193			207
Exercice de stock-options	217 788		1	9			10
Variations des écarts de conversion**						(410)	(410)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004	170 919 078	797 970	684	6 000	4 538	(2 745)	8 477

* Au 31 décembre 2003, les actions propres destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions ont été reclassées en valeurs mobilières de placement.

** Dont (279) millions d'euros au titre de la comptabilisation des écarts d'acquisition et positions commerciales en devise de l'entité à laquelle ils sont affectés (voir Note 2 E).

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 : Description de l'activité

Note 2 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables

5.5

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 – Description de l'activité

Les termes "Lafarge S.A." et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la Société anonyme de droit français (hors filiales consolidées). Les termes "Groupe" ou "Lafarge" font référence à l'ensemble économique composé de la société Lafarge S.A. et de ses filiales consolidées.

Le Groupe, dont le siège social est situé en France, est spécialisé dans la production de matériaux pour le secteur de la construction. Il est présent sur l'ensemble du marché mondial. Au 31 décembre 2004, le Groupe opère, pour des clients des secteurs privé et public, dans les domaines d'activité suivants : ciment, granulats et béton, toiture, plâtre.

Lafarge est coté sur l'Eurolist (Euronext Paris S.A.) et depuis le 23 juillet 2001 sur le New York Stock Exchange.

Note 2 – Synthèse des principales règles et méthodes comptables

A – Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Dans certains cas, les principes et méthodes comptables du Groupe diffèrent de ceux en vigueur aux États-Unis (US GAAP).

► Une description des principales divergences est présentée dans la Note 30.

B – Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Lafarge détient plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles Lafarge exerce un contrôle conjoint avec un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Lafarge exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence.

Les autres participations ne sont pas consolidées et sont comptabilisées selon la méthode du coût historique.

Les résultats des sociétés acquises (cédées) au cours de l'exercice ne sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe qu'à compter de (jusqu'à) la date de transfert du contrôle.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement et dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

C – Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en France, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation, des provisions, et des montants comptabilisés ou publiés au titre de certains instruments financiers.

D – Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur, à l'exception des entreprises opérant dans des pays à forte inflation.

Les comptes des filiales étrangères hors zone euro sont convertis en euros, pour le bilan, au taux de clôture de l'exercice et, pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés, au taux de change moyen annuel. Les écarts de conversion sont inscrits en capitaux propres.

Pour les sociétés opérant dans des pays à forte inflation, les immobilisations, les titres de participation, les stocks ainsi que leur contrepartie au compte de résultat, sont maintenus à leur valeur d'origine non réévaluée et sont convertis selon la méthode du cours historique en dollar américain, considéré par le Groupe comme la monnaie de fonctionnement dans ces pays. Les charges et produits sont convertis en dollar

américain au taux moyen du mois de la transaction. Les gains et pertes de change sont inscrits au compte de résultat.

Le Groupe définit la forte inflation à partir de critères économiques tels que le taux d'inflation et les variations des cours des devises étrangères et évalue ces critères en fonction de l'exposition de l'activité de ses filiales à ceux-ci.

Au 31 décembre 2004, la Turquie est le seul pays pour lequel ce traitement s'applique.

Les taux de conversion des principales devises utilisées sont les suivants :

(EN UNITÉ D'EURO)	2004		2003		2002	
	TAUX MOYEN	TAUX DE CLÔTURE	TAUX MOYEN	TAUX DE CLÔTURE	TAUX MOYEN	TAUX DE CLÔTURE
Real brésilien (BRL)	0,2748	0,2763	0,2871	0,2727	0,3619	0,2690
Dollar canadien (CAD)	0,6184	0,6092	0,6320	0,6160	0,6743	0,6065
Peso chilien (CLP)	0,0013	0,0013	0,0013	0,0013	0,0015	0,0013
Yuan chinois (CNY)	0,0972	0,0887	0,1068	0,0957	0,1279	0,1152
Livre égyptienne (EGP)	0,1295	0,1186	0,1499	0,1277	0,2290	0,2062
Livre britannique (GBP)	1,4736	1,4183	1,4452	1,4188	1,5903	1,5373
Dirham marocain (MAD)	0,0905	0,0889	0,0922	0,0902	0,0961	0,0937
Ringitt malais (MYR)	0,2116	0,1932	0,2326	0,2083	0,2784	0,2509
Naira nigérian (NGN)	0,0060	0,0055	0,0068	0,0057	0,0088	0,0075
Peso philippin (PHP)	0,0143	0,0131	0,0163	0,0143	0,0205	0,0178
Zloty polonais (PLN)	0,2206	0,2448	0,2273	0,2127	0,2595	0,2487
Dollar américain (USD)	0,8043	0,7342	0,8842	0,7918	1,0582	0,9536
Bolivar vénézuélien (VEB)	0,0004	0,0004	0,0006	0,0005	0,0009	0,0007
Rand sud-africain (ZAR)	0,1247	0,1300	0,1172	0,1201	0,1010	0,1110

E – Regroupements d'entreprises, écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Depuis le 1^{er} janvier 1989, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquis par le Groupe à leur juste valeur. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Avant le 1^{er} janvier 1989, les écarts d'acquisition positifs et négatifs étaient imputés sur les capitaux propres.

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur.

Lorsque le Groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé.

Le Groupe se donne un délai d'un an pour finaliser l'analyse des écarts de première consolidation.

Au-delà de ce délai, les provisions pour risques et charges enregistrées lors de la première consolidation qui se révéleraient excédentaires sont reprises en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Des immobilisations incorporelles non amortissables, telles que les positions commerciales, sont comptabilisées lors de l'affectation du prix d'acquisition dans la mesure où elles peuvent être déterminées selon une méthode d'évaluation suffisamment précise et objective basée sur une rentabilité moyenne, l'évolution de leur valeur dans le temps étant suivie selon le même critère.

Le Groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée d'utilité estimée n'excédant pas quarante ans, reflétant le caractère long terme de ses activités.

Les écarts d'acquisition négatifs sont amortis de façon systématique sur une durée qui reflète les estimations des résultats de l'entreprise acquise au moment de l'acquisition.

Avant le 1^{er} janvier 2004, le Groupe comptabilisait les écarts d'acquisition et les positions commerciales antérieures au 1^{er} janvier 2001 dans la devise de la société détentrice des titres acquis. À compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe comptabilise la totalité des écarts d'acquisition et positions commerciales dans la devise de l'entité à laquelle ils sont affectés.

L'application de cette méthode comptable aux écarts d'acquisition et positions commerciales antérieurs au 1^{er} janvier 2001 a pour effet de diminuer la valeur nette du poste "Écarts d'acquisition" de 176 millions d'euros et la valeur des "Positions commerciales" de 113 millions d'euros, en contrepartie des écarts de conversion.



F – Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité et après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits.

Les frais de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par le Groupe sont inclus dans le coût des biens vendus.

G – Autres produits et charges

Les autres produits et charges sont liés à l'activité et comprennent notamment les charges nettes de restructuration, les amortissements et provisions exceptionnels, les provisions pour litiges et d'autres éléments non récurrents.

H – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent, d'une part, des éléments amortissables, tels que les logiciels, les droits d'exploitation des carrières et les droits de promotion immobilière, et, d'autre part, des éléments non amortissables, tels que les positions commerciales dont la méthode d'évaluation est précisée dans la Note 2 E.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de trois à cinq ans, à l'exception des droits d'exploitation qui sont amortis sur la durée d'exploitation des carrières au prorata des tonnes extraites et des droits de promotion immobilière qui sont amortis sur la durée des programmes.

I – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété ;
- ou l'existence d'une option d'achat favorable.

Les intérêts courus pendant la période de construction sur les emprunts directement liés au financement des investissements importants sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de vingt ans pour les bâtiments industriels jusqu'à cinquante ans pour les bâtiments administratifs ou d'habitation ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de huit à trente ans.

Les actifs sont découpés en plusieurs composants, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée de vie réelle des actifs.

J – Autres titres de participation

Les autres titres de participation sont composés de titres de sociétés non consolidées et d'actions de sociétés cotées considérées comme des placements à long terme. Ces titres sont évalués individuellement pour le montant le plus faible entre leur coût historique et leur valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes.

K – Dépréciation des valeurs immobilisées

Écarts d'acquisition et positions commerciales

La valeur nette des écarts d'acquisition et des positions commerciales est revue chaque année pour tenir compte des évolutions ayant pu diminuer de façon durable la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe considère ses quatre branches comme quatre segments de reporting. Au sein d'un segment, une unité de reporting est généralement définie comme l'activité de ce segment dans un pays donné. Dans certains cas spécifiques, une unité de reporting peut être constituée de différentes activités dans un ou plusieurs pays, ou d'activités similaires dans plusieurs pays. L'unité de reporting correspond au

niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Dans la mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et positions commerciales, le Groupe combine une approche par multiples de marché et une approche par les flux de trésorerie estimés futurs. Dans l'approche par multiples de marché, le Groupe compare la valeur nette comptable des unités de reporting avec un multiple du résultat brut d'exploitation. Dans le cas où il en ressort un risque de dépréciation pour une unité de reporting, une approche par les flux de trésorerie estimés futurs est mise en œuvre, laquelle consiste à déterminer la juste valeur de l'unité de reporting par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque la juste valeur de l'unité de reporting se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition et positions commerciales est comptabilisé afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'unité de reporting à leur juste valeur.

Les évaluations effectuées lors des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et positions commerciales sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de la construction national et international, de développement à long terme des marchés émergents et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe retenant pour chaque unité de reporting un taux d'actualisation spécifique par pays basé sur le coût moyen pondéré du capital.

Dans certains cas, le Groupe fait appel à des évaluateurs externes pour ses tests de dépréciation des écarts d'acquisition et positions commerciales.

Le Groupe applique par anticipation le règlement CRC n° 2002-10 relatif aux dépréciations d'actifs.

Immobilisations corporelles

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée aux flux de trésorerie estimés futurs (non actualisés) attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Si la somme des flux de trésorerie estimés futurs (non actualisés) est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à sa juste valeur, déterminée à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés futurs actualisés.

Un amortissement exceptionnel est comptabilisé en "Autres produits et charges" en cas de modification de la durée de vie des immobilisations, notamment si celle-ci intervient en cas de restructuration ou de remplacement planifié des actifs.

L – Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

M – Trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires et en placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Elle inclut à compter du 1^{er} janvier 2003 les actions de la société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions accordées à des salariés du Groupe. Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

Ces actions font l'objet de provisions pour dépréciation quand leur coût historique devient supérieur à leur valeur de marché.

N – Instruments financiers

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture, afin de réduire son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change sur ses engagements fermes ou hautement probables.

Des contrats de change à terme et des swaps de devises étrangères sont utilisés pour couvrir l'exposition aux risques de change. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif ou du passif couvert. Les primes associées à ces contrats sont amorties sur la durée de la couverture.

Le Groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

O – Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charge les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont généralement calculées annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base

d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur.

Pour la grande majorité des plans du Groupe, les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuarielles.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir des exercices suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement.

L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat sur la durée de vie active résiduelle des salariés.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Certaines filiales offrent une participation à la couverture médicale complémentaire et d'autres prestations post-emploi à certains de leurs retraités et de leurs proches. Le coût de ces avantages est déterminé par calcul actuariel et comptabilisé en résultat sur la durée de service des salariés.

P – Provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration constituent un passif s'ils résultent d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par la direction, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers, et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ceux-ci.

En cas d'acquisition, certains coûts de restructuration engagés chez l'acquéreur, pour réduire la capacité faisant double emploi du fait de l'acquisition, peuvent être considérés comme relatifs à l'acquisition et inclus dans le coût des titres acquis.

Q – Provisions pour réaménagement des sites

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite, rend nécessaire le réaménagement des terrains de carrières, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en coûts des biens vendus et étalée sur la durée d'exploitation de la carrière en fonction du niveau de production. La provision évaluée site par site est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

R – Provisions pour risque environnemental

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et qui engendrent des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'un risque environnemental existe, une provision correspondant aux coûts futurs estimés (non actualisés) est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

S – Provisions pour garanties

Le Groupe a comme politique d'offrir une garantie trentenaire pour les matériaux de toiture. Ces coûts de garantie non actualisés sont provisionnés lors de la comptabilisation de la vente.

T – Impôts différés

Les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

U – Recherche et développement

Le Groupe a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il a instauré un certain nombre de programmes de recherche et développement. Les frais de recherche et de développement du Groupe sont comptabilisés en charges pour un montant de 54 millions d'euros en 2004, 56 millions d'euros en 2003 et 55 millions d'euros en 2002.

Note 3 – Information sectorielle, par secteur d'activité et zone géographique

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la direction de l'entreprise, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance économique.

L'activité du Groupe comprend quatre branches d'activité (Ciment, Granulats & Béton, Toiture, Plâtre) qui sont organisées en entités opérationnelles stratégiques gérées séparément, ayant chacune leurs propres besoins en capitaux et leur propre stratégie marketing. Chaque entité opérationnelle est gérée séparément, car chaque activité exploite, fabrique et vend des produits spécifiques.

La direction évalue la performance des unités à partir du résultat d'exploitation courant (défini comme le résultat d'exploitation avant plus et moins-values de cession et autres produits et charges) et des capitaux investis (définis comme la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des titres mis en équivalence et du besoin en fonds de roulement), tels que présentés dans l'information sectorielle.

La branche Ciment produit et vend une large gamme de ciments et de liants hydrauliques adaptés aux besoins du secteur de la construction.

La branche Granulats & Béton produit et vend des granulats, du béton prêt à l'emploi, des produits dérivés du béton, et d'autres produits et services pour l'activité de revêtement routier.

Les principales activités de la branche Toiture sont les tuiles, les accessoires pour toitures et les conduits de cheminées.

La branche Plâtre fabrique et vend des doublages et habillages muraux pour les secteurs de la construction à usage commercial et d'habitation.

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différents secteurs d'activité sont identiques à ceux qui sont présentés dans la Note 2.

A – Information sectorielle par secteur d'activité

(EN MILLIONS D'EUROS)	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	TOTAL
2004						
Chiffre d'affaires brut	7 403	4 761	1 493	1 353	51	15 061
Moins : interbranche	(593)	(14)	-	(13)	(5)	(625)
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 810	4 747	1 493	1 340	46	14 436
Dotation aux amortissements des immobilisations	(511)	(187)	(114)	(67)	(25)	(904)
Résultat d'exploitation courant	1 567	337	150	129	(59)	2 124
Résultat d'exploitation	1 489	346	112	129	(121)	1 955
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	40	4	11	13	6	74
Titres mis en équivalence	70	19	81	48	18	236
Écarts d'acquisition, nets	2 072	722	720	203	1	3 718
Capitaux investis	12 122	3 313	2 104	1 090	305	18 934
Total de l'actif	14 020	4 797	2 536	1 436	1 983	24 772
Investissements industriels	631	285	124	48	45	1 133
2003						
Chiffre d'affaires brut	6 945	4 483	1 510	1 204	106	14 248
Moins : interbranche	(562)	(18)	-	(10)	-	(590)
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 383	4 465	1 510	1 194	106	13 658
Dotation aux amortissements des immobilisations	(491)	(192)	(116)	(66)	(21)	(886)
Résultat d'exploitation courant	1 466	283	142	84	(41)	1 934
Résultat d'exploitation	1 431	309	88	74	154	2 056
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	42	5	8	12	(30)	37
Titres mis en équivalence	218	15	75	42	33	383
Écarts d'acquisition, nets	2 400	715	798	188	48	4 149
Capitaux investis	12 324	3 080	2 180	1 123	284	18 991
Total de l'actif	14 365	4 617	2 592	1 381	1 880	24 835
Investissements industriels	502	172	88	58	44	864
2002						
Chiffre d'affaires brut	7 520	4 787	1 538	1 155	210	15 210
Moins : interbranche	(572)	(19)	-	(9)	-	(600)
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 948	4 768	1 538	1 146	210	14 610
Dotation aux amortissements des immobilisations	(545)	(216)	(116)	(69)	(23)	(969)
Résultat d'exploitation courant	1 606	336	132	51	7	2 132
Résultat d'exploitation	1 694	349	72	8	(300)	1 823
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	49	3	10	8	(37)	33
Titres mis en équivalence	248	15	72	33	284	652
Écarts d'acquisition, nets	2 704	796	888	183	62	4 633
Capitaux investis	13 584	3 220	2 415	1 177	610	21 006
Total de l'actif	15 417	4 835	2 856	1 423	2 108	26 639
Investissements industriels	707	212	90	83	57	1 149

Note 4 : Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence**Note 5** : Plus -(moins-)values de cession**B – Information sectorielle par zone géographique**

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004			2003			2002		
	CHIFFRE D'AFFAIRES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CAPITAUX INVESTIS	CHIFFRE D'AFFAIRES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CAPITAUX INVESTIS	CHIFFRE D'AFFAIRES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CAPITAUX INVESTIS
Europe occidentale	6 020	4 316	8 440	5 776	4 309	8 532	6 005	4 455	9 113
dont :									
France	2 238	1 140	1 686	2 036	1 074	1 611	2 007	1 052	1 587
Allemagne	583	807	1 101	624	841	1 137	642	846	1 529
Espagne	464	279	753	464	270	938	616	271	1 074
Royaume-Uni	1 391	1 000	2 425	1 376	1 039	2 460	1 483	1 166	2 513
Amérique du Nord	3 938	2 550	4 203	3 840	2 621	4 230	4 405	3 077	4 955
dont :									
États-Unis	2 552	1 850	3 122	2 549	1 931	3 160	3 071	2 373	3 883
Canada	1 386	700	1 081	1 291	690	1 070	1 334	704	1 072
Bassin méditerranéen	534	477	788	530	501	861	562	628	1 031
Europe centrale et orientale	746	712	1 182	696	644	1 098	661	713	1 124
Amérique latine	579	409	792	613	384	861	720	416	892
Afrique	1 190	477	827	921	468	913	869	580	969
Asie/Pacifique	1 429	1 700	2 702	1 282	1 475	2 496	1 388	1 798	2 922
TOTAL	14 436	10 641	18 934	13 658	10 402	18 991	14 610	11 667	21 006

Note 4 – Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence

La fraction du résultat net des entreprises mises en équivalence déterminée d'après les règles de consolidation est reprise dans le compte de résultat consolidé du Groupe sur une ligne spécifique "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence".

Le tableau ci-dessous présente la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Résultat d'exploitation courant	116	164	146
Plus-(moins-)values de cession	-	-	-
Autres produits (charges)	(2)	(46)	(21)
Frais financiers nets	(8)	(34)	(41)
Impôts	(32)	(47)	(51)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	74	37	33

Note 5 – Plus-(moins-)values de cession

Le poste plus-(moins-)values de cession se décompose comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Plus-(moins-)values de cession de titres consolidés	13	139	24
Plus-(moins-)values de cession d'actifs à long terme	28	160	192
PLUS-(MOINS-)VALUES DE CESSION	41	299	216

L'impact sur l'impôt des plus-(moins-)values de cession est précisé dans la Note 8 B.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 6 : *Autres produits et charges*

Note 7 : *Frais financiers nets*

Note 8 : *Impôts*

Note 6 – Autres produits et charges

Les autres produits et charges sont composés des éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Coûts de restructuration	(35)	(65)	(89)
Amortissements et provisions exceptionnels	(109)	(35)	(47)
Litiges	(27)	(20)	(313)
Autres charges nettes	(39)	(57)	(76)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	(210)	(177)	(525)

La rubrique "Amortissements et provisions exceptionnels" inclut au 31 décembre 2004 une dépréciation exceptionnelle des droits de promotion immobilière pour un montant de 45 millions d'euros (estimé sur la base d'un rapport d'expert).

Cette rubrique inclut également au 31 décembre 2004 un amortissement exceptionnel de nos actifs cimentiers en Indonésie de 38 millions d'euros pour tenir compte des dégâts causés par le tsunami le 26 décembre 2004.

Par ailleurs, les "Autres charges nettes" incluent au 31 décembre 2004 un produit à recevoir estimé à 33 millions d'euros au titre des indemnités d'assurances couvrant ce sinistre.

En 2002, la rubrique "Litiges" comprend une dotation aux provisions de 300 millions d'euros. Cette provision est destinée à couvrir le risque lié au litige "Concurrence". ➤ Voir Note 27, Litiges.

L'impact sur l'impôt est précisé dans la Note 8 B.

Note 7 – Frais financiers nets

L'analyse des frais financiers nets se présente comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Produits financiers	51	78	103
Charges financières	(434)	(518)	(571)
PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	(383)	(440)	(468)
Gains et pertes de change	(41)	(75)	66
Autres charges financières nettes	(93)	(53)	(119)
FRAIS FINANCIERS NETS	(517)	(568)	(521)

Les charges financières s'entendent après déduction, pour un montant de 2 millions d'euros en 2004 (7 millions d'euros en 2003 et 40 millions d'euros en 2002), d'intérêts capitalisés sur les emprunts destinés au financement des unités de production pendant la période de construction.

Note 8 – Impôts

Le Groupe avait reçu l'agrément du ministère de l'Économie et des Finances pour se placer sous le régime du bénéfice mondial consolidé (article 209 *quinquies* du Code général des impôts) jusqu'au 31 décembre 2003.

Sous ce régime, la base fiscale imposable du Groupe en France ne se limite pas à la seule société mère et aux filiales françaises, mais inclut également les filiales étrangères détenues à plus de 50 %.

Le résultat fiscal du Groupe, déterminé sous le régime du bénéfice mondial consolidé, est obtenu par compensation des profits et pertes fiscaux de chaque entité (Lafarge S.A., filiales françaises et filiales étrangères détenues à plus de

50 %) calculés selon les règles fiscales françaises. Les filiales étrangères détenues à plus de 50 % paient leurs impôts localement. Ces montants payés à l'étranger sont déduits de l'impôt à payer en France dans le cadre du bénéfice mondial consolidé. Cet agrément couvrait les exercices 2002 et 2003 présentés dans ce rapport et a expiré le 31 décembre 2003.

La charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice est égale, pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2004, au montant payé ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et des taux en vigueur dans les différents pays et compte tenu du régime décrit ci-dessus.

Le Groupe a décidé de ne pas soumettre de demande de renouvellement de l'agrément au-delà du 31 décembre 2003.

La charge d'impôt de l'exercice 2004 est calculée conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

A – Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts de l'exercice s'analyse comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Impôts courants	439	432	346
sociétés françaises	42	7	34
sociétés étrangères	397	425	312
Impôts différés	(192)	(7)	102
sociétés françaises	(100)	(9)	15
sociétés étrangères	(92)	2	87
IMPÔTS	247	425	448

B – Taux effectif d'impôt

Pour les exercices 2002 et 2003, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur pour le calcul du bénéfice mondial, soit 33,33 %.

Pour l'exercice 2004, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit 35,43 %.

La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe se présente comme suit :

(EN %)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Taux d'imposition en vigueur	35,4	33,3	33,3
Réévaluations*	(2,5)	-	-
Changement de taux d'imposition voté (principalement en Grèce en 2004 et au Canada en 2003)*	(2,0)	0,3	-
Restructurations internes*	(8,9)	-	-
Plus-values imposées à taux réduits	(1,0)	(2,4)	(1,3)
Provision risque lié au litige "Concurrence"	-	-	7,6
Incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger	(3,8)	-	-
Effet des provisions sur actifs d'impôts différés	1,0	0,3	(1,8)
Divers	(1,0)	(2,9)	(3,4)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	17,2	28,6	34,4

* Ces trois composantes ont un impact de (13,4) % sur le taux effectif d'impôt 2004 et représentent un montant global de 193 millions d'euros d'économies d'impôts non récurrentes. Ces économies découlent des effets fiscaux favorables de certaines restructurations, de la réévaluation d'actifs autorisée dans plusieurs pays et de l'entrée en vigueur de taux d'imposition plus bas, notamment en Grèce. En l'absence de ces économies d'impôts non récurrentes, le taux effectif serait de 30,6 % en 2004.

C – Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs sont composés des éléments suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi	140	186	177
Immobilisations corporelles	229	210	361
Provisions et autres dettes	171	180	195
Provisions pour restructuration	13	17	61
Actifs d'impôts liés aux déficits reportables	568	471	553
Actifs d'impôts liés aux moins-values long terme	373	569	225
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	1 494	1 633	1 572
Provisions pour dépréciation des impôts différés actifs	(523)	(716)	(582)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS, NETS	971	917	990
Immobilisations corporelles	1 399	1 504	1 522
Charges de retraite payées d'avance	135	169	205
Autres, nets	168	114	242
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	1 702	1 787	1 969
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS	731	870	979

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 9 : Résultats nets dilués par action

Note 10 : Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

D – Suivi des déficits reportables et moins-values long terme

Au 31 décembre 2004, les déficits reportables du Groupe et les moins-values long terme s'élèvent respectivement à 1 719 millions d'euros et 1 362 millions d'euros. Le détail par nature et date de maturité est détaillé ci-après :

(EN MILLIONS D'EUROS)	DÉFICITS REPORTABLES	MOINS-VALUES LONG TERME	TOTAL
2005	236	1	237
2006	64	55	119
2007	157	26	183
2008	44	102	146
2009	73	3	76
postérieur à 2009	1 145	1 175	2 320
TOTAL	1 719	1 362	3 081

Note 9 – Résultats nets dilués par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions

ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les obligations convertibles en actions émises par le Groupe.

Le calcul des résultats de base et dilué par action pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002, est présenté ci-dessous :

NUMÉRATEUR (EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	868	728	456
Neutralisation des frais financiers sur OCEANE	30	30	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE RETRAITÉ	898	758	456
DÉNOMINATEUR (EN MILLIERS D' ACTIONS)			
Nombre moyen d'actions - de base	168 253	147 949	129 629
Effet dilutif des stock-options	575	310	918
Effet dilutif des OCEANE	10 769	10 769	-
Nombre total d'actions potentielles dilutives	11 344	11 079	918
Nombre moyen d'actions - dilué	179 597	159 028	130 547
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	5,16	4,92	3,52
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	5,00	4,77	3,49

Note 10 – Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

A – Analyse des variations des écarts d'acquisition

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
ÉCARTS D'ACQUISITION NETS AU 1^{er} JANVIER	4 149	4 633	4 974
Amortissements	(133)	(135)	(158)
Acquisitions	132	135	145
Cessions	(85)	(19)	(35)
Affectation de l'écart de première consolidation	(26)	(125)	134
Écarts de conversion*	(319)	(340)	(427)
ÉCARTS D'ACQUISITION NETS AU 31 DÉCEMBRE	3 718	4 149	4 633

* Avant le 1^{er} janvier 2004, le Groupe comptabilisait les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2001 dans la devise de la société détentrice des titres acquis.

À compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe comptabilise la totalité des écarts d'acquisition dans la devise de l'entité à laquelle ils sont affectés. L'application de cette méthode comptable aux écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2001 a pour effet de diminuer la valeur nette des écarts d'acquisition de 176 millions d'euros.

La rubrique "Amortissements" inclut un amortissement exceptionnel de 14 millions d'euros sur l'exercice 2004 et de 18 millions d'euros sur l'exercice 2003.

L'affectation de l'écart de première consolidation correspond aux ajustements provenant de la finalisation de l'exercice

d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les écarts d'acquisition nets constatés antérieurement au 1^{er} janvier 1989 ont été imputés sur les capitaux propres.

L'analyse du montant résiduel net de ces écarts d'acquisition, tel qu'il est comptabilisé au bilan, se présente comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
ÉCARTS D'ACQUISITION NETS AU 1^{ER} JANVIER	57	60	63
Amortissements	(3)	(3)	(3)
Cessions	-	-	-
ÉCARTS D'ACQUISITION NETS AU 31 DÉCEMBRE	54	57	60

B – Immobilisations incorporelles

(EN MILLIONS D'EUROS)	POSITIONS COMMERCIALES	AUTRES	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2002	2 949	486	3 435
Acquisitions	6	52	58
Cessions	(58)	(56)	(114)
Autres variations	(42)	6	(36)
Écarts de conversion	(252)	(33)	(285)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2002	2 603	455	3 058
Amortissements cumulés	-	(223)	(223)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2002	2 603	232	2 835
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2003	2 603	455	3 058
Acquisitions	4	66	70
Cessions	-	(34)	(34)
Autres variations	(4)	191	187
Écarts de conversion	(182)	(44)	(226)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2003	2 421	634	3 055
Amortissements cumulés	-	(232)	(232)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2003	2 421	402	2 823
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2004	2 421	634	3 055
Acquisitions	-	130	130
Cessions	-	(12)	(12)
Autres variations	-	78	78
Écarts de conversion*	(150)	(15)	(165)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2004	2 271	815	3 086
Amortissements cumulés	(1)	(325)	(326)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2004	2 270	490	2 760

* Avant le 1^{er} janvier 2004, le Groupe comptabilisait les positions commerciales antérieures au 1^{er} janvier 2001 dans la devise de la société détentrice des titres acquis.

À compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe comptabilise la totalité des positions commerciales dans la devise de l'entité à laquelle elles sont affectées. L'application de cette méthode comptable aux positions commerciales antérieures au 1^{er} janvier 2001 a pour effet de diminuer la valeur des positions commerciales de 113 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, les autres immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	VALEUR NETTE
Logiciels	263	158	105
Droits de promotion immobilière	103	56	47
Droits d'exploitation des carrières	117	31	86
Autres	332	80	252
TOTAL	815	325	490

C – Acquisitions

Acquisition de Hupfer Holding AG

En mai 2004, la société Financière Granulats a acquis 100 % des titres de Hupfer Holding AG, pour un montant de 69 millions d'euros.

Le Groupe Hupfer intervient principalement dans les activités d'extraction de granulats et de fabrication de béton prêt à l'emploi, essentiellement en Suisse et en France.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 31 millions d'euros.

Acquisition de minoritaires de Lafarge Gypsum in Asia

En mai 2004, Lafarge Gypsum International a acquis les 14,21 % de Lafarge Gypsum in Asia non encore détenus pour environ 34 millions d'euros, portant ainsi la participation du Groupe dans la joint-venture Lafarge Boral Gypsum in Asia à 50 %.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 15 millions d'euros.

Acquisition de The Concrete Company

En avril 2004, la société Lafarge Building Materials Inc., filiale à 100 % de Blue Circle North America, a acquis les activités ciment et béton prêt à l'emploi de la société The Concrete Company situées dans la région du Sud-Est des États-Unis pour un montant de 87 millions d'euros.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 34 millions d'euros.

Acquisition de minoritaires de Lafarge Halla Cement

En janvier 2004, Lafarge a acquis 10,2 % des actions de Lafarge Halla Cement, société cimentière basée en Corée du Sud, pour un montant de 57 millions d'euros (hors cash acquis pour un montant de 41 millions d'euros).

Cette société est consolidée par intégration globale sur l'exercice 2004 alors qu'elle était consolidée par intégration proportionnelle sur les exercices 2002 et 2003. Ce changement de méthode de consolidation n'a pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Elle n'a pas généré d'écart d'acquisition.

Acquisition de Lafarge Polska

En novembre 2003, la Société de Développement Industriel Lafarge a acquis les 23 % de Lafarge Polska non encore détenus pour environ 84 millions d'euros.

Lafarge Polska est un groupe cimentier basé en Pologne, déjà consolidé par le Groupe Lafarge en intégration globale.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 38 millions d'euros.

Acquisition de Ural Cement

En octobre 2003, Lafarge a acquis 75 % du capital de la cimenterie Ural Cement pour environ 14 millions d'euros.

Ural Cement est un groupe cimentier basé en Russie.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Au 31 décembre 2004, le Groupe a finalisé l'affectation du coût d'acquisition. L'écart d'acquisition s'élève ainsi à 5 millions d'euros.

Acquisition de Gyproc

En février 2003, le Groupe a acquis les activités de plaques de plâtre de Gyproc en Allemagne, Pologne et Europe centrale pour environ 63 millions d'euros.

Par ailleurs, la trésorerie acquise s'est élevée à 21 millions d'euros, ramenant ainsi l'investissement à 42 millions d'euros.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'affectation du coût d'acquisition au 31 décembre 2003 est la suivante (en millions d'euros) :

COÛT D'ACQUISITION	63
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	(41)
ÉCART D'ACQUISITION	22

Acquisition de Limay Grinding mill Corporation

En août 2003, Lafarge a acquis 100 % de la société Limay Grinding mill Corporation aux Philippines pour 22 millions d'euros.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 18 millions d'euros.

Acquisition du Groupe Kedah Cement

En décembre 2002, la société Malayan Cement Berhad (MCB), filiale détenue à 60,83 %, a acquis les 22,59 % non encore détenus de Kedah Cement pour environ 57 millions d'euros.

Kedah Cement est un groupe cimentier basé en Malaisie.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 37 millions d'euros.

Acquisition des actions des minoritaires de Cementia Holding AG

À l'issue de l'offre publique d'échange lancée en mai 2002 et de la procédure de "squeeze out", autorisée par le droit suisse, Lafarge a acquis 2,95 % du capital de sa filiale Cementia Holding AG. Suite à cette opération, Lafarge a émis 453 838 actions nouvelles pour un montant de 49 millions d'euros. Le Groupe détient ainsi 100 % des titres Cementia au 31 décembre 2002.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 19 millions d'euros.

Acquisition de Cementarna Trbovlje

En avril et novembre 2002, la filiale autrichienne détenue à 100 %, Lafarge Perlmöser, a acquis un complément de 76,9 % de Cementarna Trbovlje, augmentant ainsi son pourcentage d'intérêt à 99,8 %. Le coût d'acquisition s'est élevé à 40 millions d'euros.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'affectation du coût d'acquisition au 31 décembre 2002 est la suivante (en millions d'euros) :

COÛT D'ACQUISITION	40
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	(39)
ÉCART D'ACQUISITION	1

Acquisition de Beocinska Fabrika Cementa

Dans le cadre de la politique de privatisation du gouvernement serbe, le Groupe a finalisé en avril 2002 l'acquisition de 69,4 % de Beocinska Fabrika Cementa pour un prix de 60 millions d'euros.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'affectation du coût d'acquisition au 31 décembre 2002 est la suivante (en millions d'euros) :

COÛT D'ACQUISITION	60
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	(12)
ÉCART D'ACQUISITION	48

Postérieurement à cette acquisition, le Groupe a vendu 49,98 % de la holding détenant Beocinska Fabrika Cementa ramenant la participation du Groupe Lafarge à 34,72 %.

Au 31 décembre 2004, la participation du Groupe dans les actifs de Beocinska Fabrika Cementa a été portée à 42,04 %. Cette acquisition complémentaire a généré un écart d'acquisition de 4 millions d'euros.

Acquisition de PT Semen Andalas Indonésie

En janvier 2002, Lafarge a acquis 12,33 % complémentaires du capital de la société cimentière PT Semen Andalas Indonésie pour environ 11 millions d'euros portant ainsi sa participation de 87,66 % à 99,99 %.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 7 millions d'euros.

Acquisition de Continental Gypsum

Lafarge North America Inc. a acquis la société Continental Gypsum en janvier 2002. Cette société basée à Newark, dans le New Jersey, est un producteur indépendant de plaques de plâtre d'une capacité de production annuelle supérieure à 28 millions de mètres carrés. Le prix d'acquisition de l'usine et des autres actifs est d'environ 32 millions d'euros.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'affectation du coût d'acquisition au 31 décembre 2002 est la suivante (en millions d'euros) :

COÛT D'ACQUISITION	32
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	(20)
ÉCART D'ACQUISITION	12

Autres acquisitions

Au cours des exercices 2004, 2003 et 2002, le Groupe a réalisé d'autres acquisitions de moindre importance que celles décrites ci-dessus. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût global de ces acquisitions représente 104 millions d'euros au 31 décembre 2004, 60 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 88 millions d'euros au 31 décembre 2002.



5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 11 : Immobilisations corporelles

Note 11 – Immobilisations corporelles

A – Variation des immobilisations corporelles

(EN MILLIONS D'EUROS)	TERRAINS DE CARRIÈRES ET AUTRES TERRAINS	BÂTIMENTS	MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2002	2 244	3 255	15 033	1 655	22 187
Acquisitions	17	39	240	801	1 097
Cessions	(90)	(133)	(496)	(3)	(722)
Variation de périmètre	(9)	10	(148)	(1)	(148)
Autres variations	84	206	1 089	(1 263)	116
Écarts de conversion	(276)	(311)	(1 504)	(211)	(2 302)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2002	1 970	3 066	14 214	978	20 228
Amortissements cumulés	(280)	(1 486)	(6 776)	(19)	(8 561)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2002	1 690	1 580	7 438	959	11 667
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2003	1 970	3 066	14 214	978	20 228
Acquisitions	12	23	183	580	798
Cessions	(35)	(62)	(449)	(4)	(550)
Variation de périmètre	8	29	4	(6)	35
Autres variations	26	136	517	(792)	(113)
Écarts de conversion	(151)	(231)	(1 129)	(115)	(1 626)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2003	1 830	2 961	13 340	641	18 772
Amortissements cumulés	(289)	(1 511)	(6 556)	(14)	(8 370)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2003	1 541	1 450	6 784	627	10 402
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2004	1 830	2 961	13 340	641	18 772
Acquisitions	23	42	206	788	1 059
Cessions	(23)	(61)	(364)	(14)	(462)
Variation de périmètre	67	87	391	3	548
Autres variations	4	31	652	(755)	(68)
Écarts de conversion	(39)	(35)	(281)	(19)	(374)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2004	1 862	3 025	13 944	644	19 475
Amortissements cumulés	(309)	(1 585)	(6 930)	(10)	(8 834)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2004	1 553	1 440	7 014	634	10 641

B – Amortissements

La dotation aux amortissements relative aux immobilisations corporelles se présente comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Dotation aux amortissements	854	823	897
Amortissements exceptionnels	54	35	48
TOTAL	908	858	945

C – Location-financement

La valeur brute des immobilisations corporelles comprend 59 millions d'euros d'immobilisations en location-financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (54 millions d'euros au 31 décembre 2003, 21 millions d'euros au 31 décembre 2002). La dette résiduelle correspondante s'élève à 34 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (32 millions d'euros au 31 décembre 2003, 14 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Note 12 – Titres mis en équivalence

A – Variation des titres mis en équivalence

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 1^{ER} JANVIER	383	652	439
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	74	37	33
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	(20)	(26)	(16)
Acquisitions ou augmentations de capital	6	69	88
Cessions et diminutions de pourcentages d'intérêts	(212)	(100)	(22)
Passage de la mise en équivalence à l'intégration globale	-	-	(20)
Passage de la mise en équivalence à l'intégration proportionnelle	-	(240)	-
Autres (y compris écarts de conversion) ^(*)	5	(9)	150
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE	236	383	652

(*) Dont 240 millions d'euros au titre de la finalisation du bilan d'ouverture Blue Circle Industrie Plc en 2002.

B – Information relative au bilan et au compte de résultat des entreprises mises en équivalence

Information relative au bilan (à 100 %)

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE						
	2004	2003	DONT CEMENTOS MOLINS	2002	DONT CEMENTOS MOLINS	DONT MATÉRIS	DONT TONG YANG
Actif immobilisé	896	1 441	316	3 802	318	565	1 159
Actif circulant	553	1 051	396	1 656	367	477	189
TOTAL DE L'ACTIF	1 449	2 492	712	5 458	685	1 042	1 348
Capitaux propres	691	1 158	376	2 182	338	173	488
Dettes à long terme	211	510	102	2 061	164	614	765
Dettes à court terme	547	824	234	1 215	183	255	95
TOTAL DU PASSIF	1 449	2 492	712	5 458	685	1 042	1 348

Information relative au compte de résultat (à 100 %)

(EN MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	1 830	2 858	3 504
Résultat d'exploitation courant	321	564	452
Résultat d'exploitation	318	449	405
RÉSULTAT NET	203	172	86

C – Informations relatives aux principales entreprises mises en équivalence

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004		2003		2002	
	QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET	QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET	QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET
Cementos Molins ⁽¹⁾	-	25	154	27	147	37
Tong Yang ⁽²⁾	-	-	-	5	48	5
Carmeuse North America ⁽¹⁾	-	6	44	(33)	31	(28)
Matéris ⁽³⁾	-	-	-	12	58	1
BC Ebbsfleet Ltd ⁽⁴⁾	-	-	-	-	240	(10)
Autres	236	43	185	26	128	28
TOTAL	236	74	383	37	652	33

(1) Les titres Cementos Molins et Carmeuse North America ont été cédés au cours de l'exercice 2004.

(2) Les titres Tong Yang ont été cédés au cours de l'exercice 2003.

(3) En 2003, Lafarge a cédé sa participation dans Matéris Participations et a, par ailleurs, acquis 7,27 % de la nouvelle société Matéris Holding Luxembourg (voir Note 13).

(4) BC Ebbsfleet Ltd est consolidée par intégration proportionnelle depuis l'exercice 2003.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 13 : *Autres titres de participation*

Note 14 : *Prêts et autres débiteurs à long terme*

Note 15 : *Stocks et travaux en cours*

Note 16 : *Clients et comptes rattachés*

Note 13 – Autres titres de participation

Les autres titres de participation se présentent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Cimpor – A	388	392	319
Matéris – B	11	11	-
Autres titres non consolidés – C	161	78	143
TOTAL	560	481	462

A – Cimpor

Au 31 décembre 2004, Lafarge détient 84 907 705 actions du cimentier portugais Cimpor qui représentent 12,64 % de son capital pour une valeur nette comptable de 388 millions d'euros. La valeur de marché de ces titres ressort à 353 millions d'euros sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2004.

Le Groupe considère que le cours de Bourse ne représente pas la valeur d'utilité de cette participation, compte tenu de son caractère stratégique.

Sur la base de la valeur d'utilité estimée au 31 décembre 2004, le Groupe a déprécié les titres Cimpor à hauteur de 4 millions d'euros.

Les capitaux propres et le résultat net de Cimpor s'élevaient au 31 décembre 2003 respectivement à 961 millions d'euros et 186 millions d'euros (dernières données comptables disponibles à la date d'établissement de ce Document).

Note 14 – Prêts et autres débiteurs à long terme

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Charges de retraite payées d'avance	576	561	617
Autres	162	249	302
PRÊTS ET AUTRES DÉBITEURS À LONG TERME	738	810	919

Note 15 – Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours se présentent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Matières premières	310	280	327
Travaux en cours	11	139	178
Produits finis et semi-finis	742	579	632
Pièces détachées et fournitures	586	567	611
STOCKS BRUTS	1 649	1 565	1 748
Provisions	(140)	(143)	(157)
STOCKS NETS	1 509	1 422	1 591

Note 16 – Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se présentent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Clients et comptes rattachés bruts	2 244	1 950	2 019
Provisions pour créances douteuses	(190)	(196)	(203)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	2 054	1 754	1 816

La variation des provisions pour créances douteuses s'analyse comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
AU 1^{ER} JANVIER	(196)	(203)	(221)
Dotations de l'exercice	(58)	(73)	(105)
Utilisations de l'exercice	43	55	77
Reprises de montants non utilisés au cours de l'exercice	17	15	22
Autres variations	2	(6)	-
Écarts de conversion	2	16	24
AU 31 DÉCEMBRE	(190)	(196)	(203)

En janvier 2000, le Groupe a conclu des programmes pluriannuels de cession de créances commerciales, sans recours, sous forme de titrisation. Le programme sera reconduit en 2005 en France pour une période de 5 ans. Aucune titrisation n'était en cours aux États-Unis à fin 2004.

Le poste "Clients et comptes rattachés" est présenté net des encours de créances cédées pour un montant de 210 millions d'euros au 31 décembre 2004 (352 millions d'euros au 31 décembre 2003, 399 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Les programmes font l'objet de dépôts subordonnés comptabilisés en dépôts et cautionnements, s'élevant à 27 millions d'euros au 31 décembre 2004 (103 millions d'euros au 31 décembre 2003, 85 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Le Groupe ne détient pas de titres des véhicules de titrisation.

Note 17 – Autres créances

Les autres créances se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
État - autres impôts et taxes	169	119	202
Charges constatées d'avance	106	90	93
Intérêts à recevoir	18	13	10
Autres	610	755	650
AUTRES CRÉANCES	903	977	955

Note 18 – Trésorerie

La trésorerie du Groupe, qui ressort à 1 653 millions d'euros au 31 décembre 2004, inclut des valeurs mobilières de placement pour un montant de 694 millions d'euros.

La valeur de marché de ces valeurs mobilières de placement est au moins égale à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2004, ce poste inclut également les actions de la société mère destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions pour une valeur nette de 69 millions d'euros, le solde des actions propres étant enregistré en déduction des capitaux propres part du Groupe pour 33 millions d'euros.

Le nombre, la valeur et les mouvements des actions propres sur les trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS D'EUROS, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES	2004	2003	2002*
AU 1^{ER} JANVIER	104	113	109
Mouvements de l'exercice	(2)	(9)	4
AU 31 DÉCEMBRE	102	104	113
Nombre d'actions propres	1 834 396	1 856 266	1 920 959

* Les actions propres destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions étaient classées jusqu'au 31 décembre 2002 en diminution des capitaux propres. Le reclassement de ces actions en valeurs mobilières de placement sur l'exercice 2003 n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 19 : *Capitaux propres part du Groupe*

Note 20 : *Intérêts minoritaires*

Note 21 : *Autres fonds propres*

Note 19 – Capitaux propres part du Groupe

A – Capital

Au 31 décembre 2004, le capital social est composé de 170 919 078 actions d'un nominal de 4 euros chacune.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues depuis plus de deux ans et d'autre part, du fait que les actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote, le nombre total de droits de vote attachés au capital est, au 31 décembre 2004, de 179 715 084.

B – Augmentation de capital

Le 15 juillet 2003, le Groupe a procédé à une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription. Le produit de l'émission de 31 831 528 actions, net des frais d'émission, s'est élevé à environ 1 262 millions d'euros.

Le 11 juin 2002, le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Note 20 – Intérêts minoritaires

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
AU 1^{ER} JANVIER	2 191	2 155	2 551
Quote-part de résultat revenant aux minoritaires	264	237	273
Écarts de conversion	(64)	(126)	(368)
Dividendes versés	(121)	(92)	(91)
Autres	209	17	(210)
AU 31 DÉCEMBRE	2 479	2 191	2 155

Les principaux minoritaires du Groupe sont présents chez Lafarge North America Inc., Heracles General Cement, Associated Pan Malaysia Cement Sdn Bhd, Jordan Cement Factories et Lafarge Halla Cement.

Note 21 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres comprennent des subventions d'investissement.

Le produit de l'émission de 708 718 actions, net des frais d'émission, s'est élevé à environ 45 millions d'euros.

C – Offre publique d'échange Cementia

Le 14 mai 2002, le Groupe a procédé à une offre publique d'échange portant sur l'ensemble des titres de la société Cementia Holding AG. Celle-ci permettait d'échanger 1 action ou 1 bon de participation contre 11 actions Lafarge d'une valeur nominale de 4 euros chacune.

À l'issue de l'offre, 401 775 actions Lafarge ont été créées au prix de 104,94 euros et le produit de l'émission s'est élevé à environ 42,2 millions d'euros. Suite à cette offre publique d'échange et conformément au droit suisse, le Groupe a décidé d'initier la procédure de retrait permettant à Lafarge d'acquérir le solde des actions en circulation. Cette acquisition s'est traduite par l'émission de 52 063 nouvelles actions pour un montant total de 5,5 millions d'euros.

Note 22 – Provisions pour risques et charges

A – Variation des provisions

(EN MILLIONS D'EUROS)	PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION	PROVISIONS POUR RÉAMÉNAGEMENT DE SITES ET RISQUE ENVIRONNEMENTAL	AUTRES*	TOTAL
AU 1^{ER} JANVIER 2002	778	211	184	515	1 688
Dotation nette de l'exercice	105	45	46	395	591
Utilisations de l'exercice	(95)	(179)	(37)	(86)	(397)
Autres variations	8	94	28	61	191
Écarts de conversion	(74)	(17)	(16)	(44)	(151)
AU 31 DÉCEMBRE 2002	722	154	205	841	1 922
Dotation nette de l'exercice	151	21	35	85	292
Utilisations de l'exercice	(98)	(66)	(32)	(71)	(267)
Autres variations	(4)	(36)	24	26	10
Écarts de conversion	(32)	(10)	(14)	(44)	(100)
AU 31 DÉCEMBRE 2003	739	63	218	837	1 857
Dotation nette de l'exercice	82	21	40	117	260
Utilisations de l'exercice	(60)	(36)	(40)	(72)	(208)
Autres variations	42	-	16	(9)	49
Écarts de conversion	(15)	-	(3)	(10)	(28)
AU 31 DÉCEMBRE 2004	788	48	231	863	1 930

* Les autres provisions pour risques et charges incluent au 31 décembre 2004 :

- la provision pour risque concurrence pour un montant de 320 millions d'euros (dont 20 millions d'euros d'intérêts de retard) ;
- la provision pour prime de remboursement OCEANE pour un montant de 97 millions d'euros ;
- la provision pour garantie sur les matériaux de toiture pour un montant de 31 millions d'euros ;
- la provision pour risque comptabilisée par les captives d'assurance pour un montant de 79 millions d'euros.

B – Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière.

Seuls les régimes à prestations définies créent des engagements futurs pour le Groupe. Ils sont constitués à 94 % d'obligations résultant de régimes de retraite et d'indemnités de cessation de service, le solde correspondant pour l'essentiel à des engagements de type couverture médicale postérieure à l'emploi. Ces engagements font l'objet d'évaluations périodiques par des actuaires indépendants, sur la base

d'hypothèses qui peuvent varier au cours du temps. Ces obligations sont dans la plupart des cas préfinancées par des cotisations employeurs et employés au travers de fonds externes, constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers. Ces entités sont généralement administrées par des conseils paritaires comportant des représentants du Groupe ainsi que des salariés et bénéficiaires. Chaque conseil adopte sa propre stratégie d'investissement qui a en général pour objectif, sur la base d'études spécifiques conduites par des experts externes, de rechercher la meilleure adéquation entre passifs à financer et actifs investis, combinée à une diversification permettant de limiter les risques d'investissement. L'exécution de cette stratégie dépend des opportunités de marché et est généralement réalisée par des gestionnaires spécialisés sélectionnés par les conseils. Les actifs sont le plus souvent investis en valeurs mobilières cotées (actions et obligations), et le recours aux dérivés ou aux autres classes d'actifs est limité. La détention de titres du Groupe (actions ou obligations) au sein de ces actifs est généralement interdite.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 22 : Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous présente, pour les principaux régimes préfinancés du Groupe, l'allocation d'actifs cible retenue par les organes d'administration, comparée à l'allocation actuelle :

	ALLOCATION CIBLE	ALLOCATION ACTUELLE
Actions	64 %	66 %
Obligations	32 %	31 %
Autres	4 %	3 %
	100 %	100 %

Dans le tableau ci-après, les incidences comptables des régimes de retraite à prestations définies et d'indemnités de cessation de services sont reportées au sein de la colonne "Régime de retraite", celles concernant les autres engagements sont détaillées dans la colonne "Autres avantages".

(EN MILLIONS D'EUROS)	RÉGIME DE RETRAITE			AUTRES AVANTAGES			TOTAL		
MONTANTS INSCRITS DANS LES COMPTES									
	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Charges de retraite payée d'avance	576	561	617	-	-	-	576	561	617
Charges de retraite à payer	(563)	(517)	(478)	(225)	(222)	(244)	(788)	(739)	(722)
Montant net comptabilisé au bilan	13	44	139	(225)	(222)	(244)	(212)	(178)	(105)
COMPOSANTES DE LA CHARGE NETTE COMPTABILISÉE EN COMPTE DE RÉSULTAT									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	87	86	98	8	9	8	95	95	106
Effet de l'actualisation	232	215	226	17	18	19	249	233	245
Rendement attendu des actifs du régime	(234)	(212)	(281)	-	-	-	(234)	(212)	(281)
Amortissement du coût des services passés	4	3	3	-	1	(1)	4	4	2
Amortissement du montant transitoire	2	1	1	-	-	-	2	1	1
Amortissement des écarts actuariels	70	52	7	2	2	1	72	54	8
Écarts actuariels non amortis	(8)	4	10	10	1	1	2	5	11
Indemnités spéciales de départ	5	1	1	-	1	-	5	2	1
(Gain)/perte lié à une réduction	(5)	-	-	(1)	-	-	(6)	-	-
(Gain)/perte lié à une liquidation	2	-	(5)	-	-	-	2	-	(5)
Cessions	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
CHARGE NETTE RELATIVE AUX RÉGIMES DE PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉE DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	155	150	60	36	32	27	191	182	87
VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION									
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 1^{ER} JANVIER	3 992	3 892	4 206	312	297	291	4 304	4 189	4 497
Écart de change	(26)	(290)	(324)	(18)	(41)	(43)	(44)	(331)	(367)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	87	86	98	8	9	8	95	95	106
Effet de l'actualisation	232	215	226	17	18	19	249	233	245
Cotisations salariés	9	12	11	-	-	-	9	12	11
Modifications de plans	2	10	15	(13)	12	(1)	(11)	22	14
Réduction de régimes	(7)	-	-	-	-	-	(7)	-	-
Liquidation de régimes	-	(3)	(21)	-	-	-	-	(3)	(21)
Regroupements d'entreprises	65	1	3	(2)	-	5	63	1	8
Cessions	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-
Indemnités spéciales de départ	5	-	1	-	1	-	5	1	1
Prestations versées	(225)	(212)	(236)	(18)	(22)	(19)	(243)	(234)	(255)
(Gains)/pertes actuariels	237	283	(87)	(28)	38	37	209	321	(50)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	4 371	3 992	3 892	258	312	297	4 629	4 304	4 189
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME									
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 1^{ER} JANVIER	2 907	2 991	3 842	2	2	2	2 909	2 993	3 844
Écart de change	(32)	(243)	(309)	-	-	-	(32)	(243)	(309)
Rendements réels des actifs du régime	355	277	(396)	-	-	-	355	277	(396)
Cotisations employeur	147 ^(b)	95	105 ^(a)	18	22	19	165	117	124
Cotisations salariés	9	12	11	-	-	-	9	12	11
Prestations versées	(225)	(212)	(236)	(18)	(22)	(19)	(243)	(234)	(255)
Liquidation de régimes	-	(3)	(21)	-	-	-	-	(3)	(21)
Regroupements d'entreprises	51	-	-	(2)	-	-	49	-	-

(EN MILLIONS D'EUROS)	RÉGIME DE RETRAITE			AUTRES AVANTAGES			TOTAL		
	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Cessions	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-
Frais de gestion administrative	(4)	(8)	(5)	-	-	-	(4)	(8)	(5)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE	3 208	2 907	2 991	-	2	2	3 208	2 909	2 993
COMPOSANTES DES MONTANTS INSCRITS DANS LES COMPTES									
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	(1 163)	(1 085)	(901)	(258)	(310)	(295)	(1 421)	(1 395)	(1 196)
(Gains)/pertes actuariels non comptabilisés	1 147	1 103	1 019	46	80	52	1 193	1 183	1 071
Montant transitoire non comptabilisé	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Coût des services passés non comptabilisés	29	26	20	(13)	8	(1)	16	34	19
(PASSIF)/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN	13	44	139	(225)	(222)	(244)	(212)	(178)	(105)

(a) Inclut les versements effectués en 2002 au titre de l'opération d'externalisation légale en Espagne pour 39 millions d'euros.

(b) Inclut les versements exceptionnels de 48 millions de dollars américains effectués en 2004 auprès des fonds de pension nord-américains.

Les prestations à verser par les fonds externes au titre des régimes à prestations définies du Groupe dans les dix prochaines années se ventilent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	
2005	226
2006	229
2007	238
2008	246
2009	254
2010-2014	1 420

Ces prestations seront principalement financées par utilisation des actifs des fonds externes constitués par le Groupe, et n'affecteront donc que de manière limitée ses flux de trésorerie futurs.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et indemnités de cessation de service sont les suivantes :

	ÉTATS-UNIS			CANADA			ROYAUME UNI			ZONE EURO (HORS FRANCE, ESPAGNE, GRÈCE)			FRANCE			ESPAGNE			GRÈCE		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,90	6,00	6,80	5,90	6,00	6,35	5,30	5,60	5,75	4,85	5,50	5,50	4,85	5,50	5,50	4,85	5,50	5,50	5,10	5,75	5,75
Taux de rendement long terme attendus sur les actifs	8,50	8,50	9,00	8,50	8,50	9,00	7,30	7,00	7,50	6,00	7,00	7,00	5,50	5,82	5,82	4,85	4,85	4,85	N/A	N/A	N/A
Taux de croissance des salaires	4,00	4,00	4,00	3,50	3,50	3,50	4,80	4,75	4,25	2,00 à 3,50	2,00 à 3,50	2,00 à 3,50	2,00 à 3,50	2,00 à 3,50	2,00 à 3,50	2,65	2,40	2,40	4,00	4,00	4,25

Pour 2005, les taux de rendement long terme attendus sur les actifs sont de :

États-Unis	8,25 %
Canada	8,25 %
Royaume-Uni	7,10 %
Zone euro	6,00 %
France	4,85 %
Espagne	4,60 %

Les hypothèses de rendement long terme attendu sur les actifs, et les taux d'actualisation retenus pour l'estimation des obligations du Groupe ont été définis à partir des recommandations d'experts indépendants.

Régimes de retraite

Les principaux régimes de retraite à prestations définies offerts par le Groupe sont situés au Royaume-Uni (64 % des obligations), en Amérique du Nord (États-Unis et Canada, 19 % des obligations), et dans une moindre mesure en Allemagne (5 % des obligations).

Au Royaume-Uni, les obligations du Groupe proviennent pour l'essentiel de trois plans de pension, dont deux hérités de Blue Circle Industries depuis 2001. Ces plans ont été fusionnés fin septembre 2003 en un seul plan. Les droits à pension de retraite sont calculés en fonction des salaires de fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe, selon des formules généralement linéaires. Les obligations qui en

résultent sont préfinancées au sein de fonds de pension qui constituent des entités légales séparées, administrées par des conseils paritaires. Ces fonds sont alimentés par des cotisations employeur et employés, dont le taux est déterminé en moyenne tous les trois ans par des actuaires indépendants, de telle sorte que les minima de solvabilité réglementaires (MFR pour *minimum funding requirement*) soient satisfaits et, au-delà, que le financement à long terme des prestations soit assuré. À l'occasion de la dernière actualisation de cette étude, il a été décidé d'appeler des contributions exceptionnelles de 18 millions de livres sterling par an de 2005 à 2007. À fin 2004, les actifs de ces fonds de pension étaient investis en actions pour environ 65 %, compte tenu du caractère long terme des prestations à financer, pour environ 31 % en obligations et pour 4 % en placements immobiliers.

En Amérique du Nord (États-Unis et Canada), la politique de financement des régimes à prestations définies s'effectue au travers notamment de fonds de pension pour lesquels le taux de cotisation employeur est encadré par des minima et des maxima de déductibilité au titre de l'impôt sur les sociétés. À fin 2004, environ 68 % des actifs des fonds étaient investis en actions, et 32 % en obligations. Le niveau des contributions employeur minimales devrait légèrement augmenter en 2005 pour atteindre environ 42 millions de dollars américains. En 2004, la société a choisi, pour des raisons d'optimisation fiscale et financière, de réaliser un abondement spécifique de 48 millions de dollars américains auprès de ses fonds de pension nord-américains.

En Allemagne, les prestations de retraite consistent en des montants mensuels fixes de pensions complémentaires qui dépendent du niveau hiérarchique atteint en fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté accumulées dans la société. Conformément aux pratiques locales, ces obligations ne font pas l'objet de préfinancements externalisés, mais les droits acquis des bénéficiaires sont garantis en cas d'insolvabilité par un système de mutualisation commun à toutes les sociétés allemandes engagées au titre de régimes comparables. Les plans allemands à prestations définies ont été fermés aux nouveaux entrants en 2001 et remplacés par des plans majoritairement à cotisations définies. Les obligations du Groupe dans ce pays devraient donc s'éteindre progressivement.

Conformément aux principes comptables du Groupe (► voir Note 2-0, les écarts constatés entre les rendements attendus à long terme des investissements des fonds de pension et les rendements réels obtenus sont traités comme des gains ou pertes actuariels. À fin 2004, les pertes actuarielles restant à amortir ont légèrement augmenté, en raison de la révision de certaines hypothèses actuarielles suite à l'évolution des taux longs. Les pertes générées dans l'année suite à ces changements d'hypothèse ont été partiellement compensées par des gains actuariels constatés sur les actifs (rendement obtenu supérieur aux hypothèses de rendement long terme) ou sur les passifs (allègement des coûts de couverture médicale post-emploi à la charge du Groupe suite à la réforme du programme Medicare aux États-Unis), et l'évolution des taux de change.

L'adoption des normes IFRS conduira à la reconnaissance immédiate de la totalité des pertes actuarielles en étalement au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres (voir commentaires spécifiques au chapitre 4.7 du rapport de gestion "Transition aux normes IFRS").

La charge de retraite du Groupe sera donc significativement inférieure, en 2005, à la charge constatée en 2004, dans la mesure où les éventuelles pertes actuarielles subsistant à fin 2004 après transition sont en général d'un montant inférieur au "corridor de 10 %" et ne donneront pas lieu à des amortissements significatifs au compte de résultat 2005.

Indemnités de cessation de service

Les indemnités de cessation de service sont, en règle générale, des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement. Les principaux régimes de cette nature concernent les salariés des entités française, italienne, grecque et chilienne du Groupe.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en France, certaines sociétés du Groupe octroient des avantages post-emploi consistant principalement en une participation à la couverture médicale des retraités. Ces obligations ne font pas l'objet de pré-financements.

Note 23 – Dettes

A – Analyse de la dette brute par nature

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Emprunts obligataires	5 863	6 480	6 640
Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédit	1 111	1 263	1 929
Billets de trésorerie et papier commercial	562	114	1 681
Autres titres de créance	270	372	483
Autres dettes	346	466	592
TOTAL DETTE BRUTE	8 152	8 695	11 325
Part à moins d'un an de la dette à long terme	(991)	(985)	(524)
Concours bancaires courants	(213)	(340)	(530)
TOTAL DETTE BRUTE À LONG TERME	6 948	7 370	10 271

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2004, le portefeuille d'emprunts obligataires est composé d'emprunts libellés notamment en euros, dollars américains et livres sterling portant un taux d'intérêt moyen (toutes devises confondues) de 5,3 %. Leurs dates d'échéance s'échelonnent de 2005 à 2017, leur année d'échéance moyenne étant 2009. En juillet 2004, le Groupe a procédé à l'échange partiel d'une ligne obligataire existante de maturité 2008 contre un nouvel emprunt obligataire de 612 millions d'euros de maturité 10 ans portant un taux d'intérêt facial de 5 %.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme d'émission de titres de créance à moyen et long terme (EMTN), dont le plafond s'élève à 7 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, le montant de titres émis dans le cadre de ce programme est de 2 790 millions d'euros, dont 2 670 millions d'euros d'emprunts obligataires et 120 millions d'euros émis sous forme de placements privés classés en autres titres de créance. Le taux moyen instantané des émissions réalisées dans le cadre de ce programme est de 5,3 % au 31 décembre 2004 et leurs échéances s'échelonnent de 2005 à 2017.

Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2004, l'encours des emprunts bancaires s'élève à 991 millions d'euros pour l'essentiel répartis sur les filiales du Groupe en devises locales.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts bancaires est d'environ 5,8 %.

Lignes de crédit confirmées à moyen et long terme

Les tirages sur lignes de crédit confirmées à moyen et long terme sont de 120 millions d'euros sur un montant total de lignes confirmées à moyen et long terme de 3 802 millions d'euros. Ces tirages portent un taux moyen de 17,6 % au 31 décembre 2004. Ce taux résulte du poids des devises locales dans lesquelles sont exprimés les tirages des filiales (notamment le naira nigérian qui représente la quasi-totalité des tirages).

Les lignes de crédit sont affectées en priorité à la couverture des financements court terme du Groupe et contribuent à assurer sa liquidité. La commission moyenne de non utilisation des lignes de crédit confirmées est de 13 points de base au 31 décembre 2004.

Billets de trésorerie et papier commercial

Au 31 décembre 2004, Lafarge dispose d'un programme de billets de trésorerie lui permettant d'émettre jusqu'à 3 000 millions d'euros, utilisables en euros, dollars américains, dollars canadiens, francs suisses et livres sterling. À la date de clôture de l'exercice 2004, l'encours de billets de trésorerie s'élève à 494 millions d'euros (dont 43 millions d'euros émis en dollars américains). Ces billets de trésorerie portent un taux d'intérêt moyen basé généralement sur le taux interbancaire européen ("Euribor") auquel est ajoutée une marge moyenne de l'ordre de 1 à 4 points de base en fonction des maturités, pour des maturités s'étalant de 1 à 11 mois. Le taux moyen du portefeuille de billets de trésorerie au 31 décembre 2004 est de 2,2 %.

Le Groupe dispose également, par le biais de sa filiale Lafarge North America Inc., d'un programme de papier commercial en dollars américains, avec un plafond de 300 millions de dollars américains (220 millions d'euros). Au 31 décembre 2004, l'encours du papier commercial dans le cadre de ce programme est de 90 millions de dollars américains (66 millions d'euros) à un taux moyen de 2,5 %.

Autres titres de créance

Le portefeuille des autres titres de créance est principalement constitué de titres en euros. À la date de clôture de l'exercice 2004, le taux d'intérêt moyen des autres titres de créance s'élève à 5,5 %.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 24 : Instruments financiers

B – Analyse de la dette brute par date d'échéance

Au 31 décembre 2004, 600 millions d'euros de dettes à court terme (essentiellement des billets de trésorerie) ont été classées en dettes à long terme par adossement à des lignes de crédit confirmées, le Groupe ayant la capacité de les refinancer, à tout moment, à long terme.

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE 2004
2005	1 204
2006	1 977
2007	1 052
2008	868
2009	595
À plus de 5 ans	2 456
	8 152

C – Analyse de la dette brute par devise

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004		AU 31 DÉCEMBRE 2003		2002	
	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS
Euro (EUR)	5 507	3 516	5 872	3 621	7 714	5 275
Dollar américain (USD)	783	2 146	805	2 278	1 048	3 062
Livre britannique (GBP)	1 101	1 635	1 111	1 803	1 391	1 670
Ringgit malais (MYR)	127	127	168	168	259	259
Yen japonais (JPY)	70	75	77	84	94	111
Autres	564	653	662	741	819	948
TOTAL	8 152	8 152	8 695	8 695	11 325	11 325

D – Analyse de la dette brute par type et niveaux de taux d'intérêts

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004		AU 31 DÉCEMBRE 2003		2002	
	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS
Taux variable	1 594	1 942	1 296	793	3 523	2 891
Taux fixe inférieur à 6 %	4 220	3 706	5 028	5 127	4 726	4 917
Taux fixe entre 6 % et 10 %	1 993	2 155	2 085	2 459	2 641	3 054
Taux fixe supérieur à 10 %	345	349	286	316	435	463
TOTAL	8 152	8 152	8 695	8 695	11 325	11 325

Le taux d'intérêt moyen instantané de l'endettement brut au 31 décembre 2004 est de 5,3 % (5,8 % au 31 décembre 2003 et 5,2 % au 31 décembre 2002).

E – Clauses particulières dans les contrats d'emprunt

Ratios financiers

Les contrats d'emprunt contenant des clauses imposant le respect continu de ratios financiers sont localisés dans les filiales des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, États-Unis, Grande-Bretagne, Inde, Malaisie, Philippines, Vietnam, et représentent de l'ordre de 6 % de la dette brute consolidée du Groupe. Pour l'essentiel ces clauses ont une faible probabilité d'être activées. Compte tenu de la répartition de ces financements sur diverses filiales et de la qualité du dispositif de liquidité du Groupe, l'existence de ces ratios financiers ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe.

Clauses de changement de contrôle

Des clauses de changement de contrôle figurent dans un certain nombre de contrats de lignes de crédit confirmées représentant 2 214 millions d'euros, soit 58 % de l'encours

total de ces lignes. Le changement de contrôle dans le capital de Lafarge annulerait la disponibilité de ces lignes ou en rendrait le remboursement obligatoire en cas de tirage.

Note 24 – Instruments financiers

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés comportant des risques hors bilan pour gérer son exposition aux risques de marché. Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques sur des transactions futures ou des engagements fermes. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

A – Risque de change

Dans le cours normal de ses activités, la politique du Groupe est de couvrir tous les risques de change sur ses transactions en devises étrangères par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme et à des options de change ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Cette politique est d'application dans toutes les filiales du Groupe auxquelles il appartient d'en assurer le suivi. Lorsque la réglementation locale le permet, les filiales doivent couvrir leurs éventuelles expositions avec la trésorerie centrale du Groupe.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change en imposant que les dettes et placements des entreprises contrôlées soient libellées dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires, à savoir dans la monnaie fonctionnelle. Le Groupe peut

adapter cette règle générale dans des cas particuliers pour tenir compte de la situation économique spécifique d'un pays (forte inflation, taux d'intérêt élevés, convertibilité et liquidité de la monnaie, etc.). Dans le cadre de cette politique, le Groupe est également amené à utiliser des swaps de devises pour convertir en devises étrangères des dettes le plus souvent libellées en euros.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2004, les contrats à terme ont été principalement conclus pour une durée inférieure à un an.

La valeur nominale des instruments de couverture à la date de clôture de l'exercice est la suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
ACHATS À TERME ET SWAPS DE CHANGE			
Dollar américain (USD)	130	125	47
Livre britannique (GBP)	465	9	74
Autres devises	156	93	13
TOTAL	751	227	134

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
VENTES À TERME ET SWAPS DE CHANGE			
Dollar américain (USD)	1 430	1 420	2 040
Livre britannique (GBP)	1 008	803	443
Autres devises	268	184	172
TOTAL	2 706	2 407	2 655

B – Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;

- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des swaps de taux d'intérêt.

Couverture du risque de taux d'intérêt

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE 2004							
	À MOINS D'UN AN		DE UN À CINQ ANS		À PLUS DE CINQ ANS		TOTAL	
	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE
Dettes	837	367	3 316	1 176	2 405	51	6 558	1 594
Trésorerie	–	(1 653)	–	–	–	–	–	(1 653)
POSITION NETTE AVANT GESTION	837	(1 286)	3 316	1 176	2 405	51	6 558	(59)
Hors bilan (produits dérivés)	63	(63)	336	(336)	(747)	747	(348)	348
POSITION NETTE APRÈS GESTION	900	(1 349)	3 652	840	1 658	798	6 210	289

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 24 : Instruments financiers

Le montant notionnel de l'ensemble des instruments financiers de taux aux dates de clôture est le suivant :

AU 31 DÉCEMBRE 2004								
MONTANT NOTIONNEL DES CONTRATS PAR DATE D'ÉCHÉANCE ^(a)								
SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT (EN MILLIONS D'EUROS)	TAUX FIXE MOYEN	2005	2006	2007	2008	2009	> 5 ANS	TOTAL
Swap euro payeur de taux fixe	8,4 %	865	100	62	70	89	-	1 186
Swap euro payeur de taux variable	2,2 %	48	-	-	-	-	600	648
Autres swaps de taux	-	-	4	8	-	8	147	167
TOTAL		913	104	70	70	97	747	2 001

AU 31 DÉCEMBRE 2003								
MONTANT NOTIONNEL DES CONTRATS PAR DATE D'ÉCHÉANCE ^(a)								
SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT (EN MILLIONS D'EUROS)	TAUX FIXE MOYEN	2004	2005	2006	2007	2008	> 5 ANS	TOTAL
Swap euro payeur de taux fixe	8,4 %	-	865	117	151	70	-	1 203
Autres swaps de taux	-	7	51	19	16	-	4	97
TOTAL		7	916	136	167	70	4	1 300

AU 31 DÉCEMBRE 2002								
MONTANT NOTIONNEL DES CONTRATS PAR DATE D'ÉCHÉANCE ^(a)								
SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT (EN MILLIONS D'EUROS)	TAUX FIXE MOYEN	2003	2004	2005	2006	2007	> 5 ANS	TOTAL
Swap euro payeur de taux fixe	8,1 %	77	-	865	119	151	70	1 282
Autres swaps de taux	-	77	5	54	12	11	-	159
TOTAL		154	5	919	131	162	70	1 441

(a) Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des instruments financiers traités avec des contreparties. Les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au taux de la date de clôture de l'exercice.

Une variation instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée à la dette nette aurait un impact maximum, après prise en compte des instruments de couverture, estimé à 3 millions d'euros sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt.

En cas de variation instantanée de 1 % des courbes de taux d'intérêt relatives aux devises d'endettement du Groupe, l'incidence sur la valeur de marché des dettes financières à taux fixe du Groupe, après prise en compte des produits dérivés, est estimée à 215 millions d'euros.

C – Risque sur matières premières

Le Groupe est exposé au risque de variation des prix de certaines matières premières, principalement charbon, petcoke, gaz, électricité fuel, gasoil et fret. Le Groupe a occasionnellement recours à des instruments dérivés pour gérer le risque sur matières premières. Au 31 décembre 2004, les engagements portent essentiellement sur des contrats à terme d'achat d'électricité, de fuel, de gasoil et de charbon et représentent un montant d'engagement non significatif pour le Groupe.

D – Risque de contrepartie sur opérations financières

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie ; ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties et en fonction de plusieurs critères (notations des agences de notation, actifs et capitaux propres), et selon les échéances des transactions.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée et le Groupe considère qu'il n'existe aucune concentration importante de risque avec une contrepartie. Il ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact important sur les états financiers du Groupe.

E – Risque action

Le Groupe a un contrat d'equity swap qui ne porte pas sur des actions propres, mais sur des titres hors Groupe détenus par des tiers, dans le cadre de sa stratégie de développement. Il a été contracté auprès d'un établissement financier.

Le Groupe est exposé au risque de variation de valeur de ce contrat d'equity swap d'un montant notionnel total de 123 millions d'euros et dont la juste valeur ressort à (1) million d'euros, totalement provisionné au 31 décembre 2004.

F – Justes valeurs

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au bilan et en hors-bilan :

	2004		AU 31 DÉCEMBRE 2003		2002	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
<i>(EN MILLIONS D'EUROS)</i>						
INSTRUMENTS FINANCIERS AU BILAN						
ACTIFS						
Trésorerie	1 653	1 653	1 634	1 634	1 109	1 109
Clients et comptes rattachés	2 054	2 054	1 754	1 754	1 816	1 816
Autres titres de participation	560	560	481	481	462	462
PASSIFS						
Concours bancaires courants	213	213	340	340	530	530
Fournisseurs et comptes rattachés	1 424	1 424	1 234	1 234	1 205	1 205
Emprunts obligataires	5 863	6 264	6 480	6 807	6 640	6 908
Autres dettes financières à long terme	2 076	2 099	1 875	1 898	4 155	4 189
INSTRUMENTS DÉRIVÉS						
Swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de taux	-	1	-	(90)	-	(200)
Contrats de change à terme	-	113	-	133	-	91

La valeur de marché des instruments utilisés a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles ou à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché.

L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Trésorerie, clients et comptes rattachés, fournisseurs et comptes rattachés et concours bancaires courants : en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable de ces éléments est une estimation de leur juste valeur.

Autres titres de participation : pour les titres des sociétés non cotées, aucune estimation raisonnable de la juste valeur, n'impliquant pas des coûts excessifs, n'a pu être réalisée. Le Groupe considère que la valeur nette comptable des actions Cimpor reflète la juste valeur.

Emprunts obligataires : la juste valeur des emprunts obligataires a été estimée à la valeur de marché des emprunts dès lors que le marché est suffisamment liquide.

Autres dettes financières à long terme : la juste valeur des autres dettes financières à long terme a été déterminée, pour chaque dette, en estimant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque dette, actualisés avec un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe à la date de clôture pour des dettes similaires.

Instruments dérivés : la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats. Ont été retenues, en premier lieu, les estimations de la juste valeur de ces instruments réalisées par les établissements financiers tiers aux dates de clôture.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 25 : *Autres créditeurs*

Note 26 : *Engagements hors bilan*

Note 25 – Autres créditeurs

Les autres créditeurs se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Personnel - rémunérations dues	379	356	365
Intérêts à payer	198	202	223
État-impôt sur les bénéfices	46	125	332
État-autres impôts et taxes	168	146	230
Rabais, remises, ristournes à payer	71	31	61
Dettes sur immobilisations	63	127	39
Autres	538	698	688
AUTRES CRÉDITEURS	1 463	1 685	1 938

Note 26 – Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

A – Hypothèques, nantissements et autres garanties données

Les nantissements de titres et d'actifs, les hypothèques et les cautions et garanties données représentent les montants suivants :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Nantissement de titres et d'actifs	5	18	77
Hypothèques	446	603	766
Cautions et autres garanties données	208	191	166
TOTAL	659	812	1 009

Les principaux nantissements et hypothèques contractés par le Groupe au 31 décembre 2004 sont détaillés ci-après :

NANTISSEMENTS ET HYPOTHÈQUES	MONTANT D'ACTIF NANTI	TOTAL BILAN	% NANTI
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	446	10 641	4,2 %
À moins d'un an	190	-	-
De un à cinq ans	159	-	-
À plus de cinq ans	97	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5	1 534	0,3 %
À moins d'un an	-	-	-
De un à cinq ans	-	-	-
À plus de cinq ans	5	-	-
TOTAL	451	12 175	3,7 %

Enfin, le Groupe a été amené à accorder des garanties de passif à l'occasion de cessions d'actifs, pour lesquelles le risque est jugé mineur. Le montant maximum des garanties accordées ayant fait l'objet d'un plafonnement et qui sont toujours en vigueur au 31 décembre 2004 s'élève à 369 millions d'euros.

B – Obligations contractuelles

Le montant des obligations contractuelles est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS D'EUROS)	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			AU 31 DÉCEMBRE		
	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	2004	2003	2002
Dette brute*	1 204	4 492	2 456	8 152	8 695	11 325
dont obligations en matière de location financement	5	10	19	34	32	14
Locations d'exploitation	145	335	244	724	723	735
Engagements d'investissements industriels et autres engagements d'achats	491	296	191	978	782	613
Autres engagements	75	114	30	219	92	138
TOTAL	1 915	5 237	2 921	10 073	10 292	12 811

* Voir Note 23 A, Dettes.

Le Groupe loue des terrains, carrières, constructions et équipements en location d'exploitation. La charge locative relative aux exercices clos les 31 décembre 2004, 2003, et 2002 s'élève respectivement à 142 millions d'euros, 133 millions d'euros, et 84 millions d'euros.

C – Autres engagements financiers

Le montant des autres engagements financiers est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE		
	2004	2003	2002
Lignes de crédit confirmées non utilisées	3 682	3 381	3 843
Obligations de rachat	328	448	745
TOTAL	4 010	3 829	4 588

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires tiers des options de vente de leur participation à un prix déterminé en fonction de la valeur de marché. Ces actionnaires sont soit des institutions internationales telles que la Banque européenne de reconstruction et de développement, soit des investisseurs privés financiers ou industriels, voire les anciens actionnaires des entités considérées. L'exercice de ces options augmenterait le pourcentage de détention du Groupe dans le capital de ces sociétés. Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options serait exercé, la valeur d'achat, y compris dette nette acquise, s'élèverait à 328 millions d'euros en valeur 31 décembre 2004. En 2005 et 2006, une partie de ces options est exercable pour des montants respectifs, en valeur 31 décembre 2004, de 215 millions d'euros et 39 millions d'euros. Le solde, soit 74 millions d'euros, est exercable à partir de 2007.

En janvier 2005, le Groupe a acquis pour un montant de 141 millions de dollars américains (104 millions d'euros) auprès du State of Wisconsin Investment Board :

- 20,3 % de titres complémentaires de sa filiale coréenne Lafarge Halla Cement ;

- 23,6 % de titres complémentaires de sa filiale indienne Lafarge India Private Ltd ;
- 43 % de titres complémentaires de la holding Lafarge Japan Holdings qui détient 39,4 % de Lafarge Aso Cement.

Après prise en compte de ces acquisitions, la valeur d'achat, y compris l'endettement net acquis, qui résulterait de l'exercice de l'ensemble des options s'élèverait à 224 millions d'euros, dont 111 millions d'euros exerçables en 2005.

En relation avec l'acquisition de Blue Circle Industries (BCI) le 11 juillet 2001, Lafarge S.A. a donné à Lafarge North America Inc. (anciennement Lafarge Corporation) le droit d'acheter certaines activités de ciment et de matériaux de construction en Amérique du Nord qui appartenaient à BCI. L'option d'achat sur ces actifs était exercable entre le 1^{er} juillet 2002 et le 31 décembre 2004 pour un prix de 1 400 millions de dollars américains, sujet à certains ajustements à la date d'acquisition. Lafarge North America Inc. a décidé de ne pas exercer cette option d'achat au cours de la période d'exercice expirant le 31 décembre 2004.

Note 27 – Litiges

Le 3 décembre 2002, Lafarge a fait l'objet d'une décision de la Commission européenne lui imposant une amende de 250 millions d'euros au motif que certaines de ses filiales auraient participé avec leurs concurrents, entre 1992 et 1998, à des répartitions de marché ainsi qu'à des concertations sur les prix de la plaque de plâtre, essentiellement au Royaume-Uni et en Allemagne. Lafarge conteste vigoureusement cette décision et a déposé un recours auprès du tribunal de première instance (TPI) à Luxembourg le 14 février 2003. La procédure est actuellement en cours devant le TPI. Elle devrait durer plusieurs années au regard des durées d'autres affaires comparables. En contrepartie de la fourniture d'une garantie bancaire, aucun paiement ne sera exigible avant la décision du TPI.

À la suite d'enquêtes sur le marché allemand du ciment, les autorités allemandes de la concurrence (le Bundeskartellamt) ont imposé, le 14 avril 2003, des amendes aux principaux cimentiers en Allemagne, dont l'une d'un montant de 86 millions d'euros à Lafarge Zement, la filiale cimentière du groupe en Allemagne, au titre de prétendues pratiques anti-concurrentielles en Allemagne. Lafarge Zement estime que le montant de l'amende est disproportionné au regard des faits et a formé un recours contre cette décision auprès du tribunal supérieur (le Oberlandesgericht) de Düsseldorf. La décision du tribunal n'est pas attendue avant plusieurs années. Aucun paiement ou garantie n'est dû avant la décision du tribunal.

Un montant de 300 millions d'euros a été provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2002 au titre de ces litiges. Des provisions supplémentaires ont été passées dans les comptes clos au 31 décembre 2003 et 2004 au titre des intérêts courus sur une partie de ces sommes depuis 2002 pour un montant de 20 millions d'euros.

La procédure engagée en 2001 par Dunn Industrial Group Inc. (Dunn Industrial) à l'encontre de notre filiale Lafarge North America Inc. devant le tribunal (Circuit Court) du Comté de Jackson, Missouri, a fait l'objet d'une transaction entre les parties le 12 novembre 2004. Cette procédure concernait la construction de la cimenterie de Lafarge North America Inc. à Sugar Creek, dans le Missouri. En contrepartie de son désistement d'instance, Dunn Industrial a conservé l'avance de 6,5 millions de dollars américains initialement versée par Lafarge North America Inc. et a reçu en complément

un montant de 3,8 millions de dollars américains qui avait préalablement été placé en séquestre par Lafarge North America Inc. ainsi qu'un montant de 29,7 millions de dollars américains. Ces montants ont été capitalisés en coûts additionnels de construction de la cimenterie.

Une des anciennes filiales du Groupe aux Pays-Bas, Tollens Coatings B.V., est l'un des défendeurs à l'action intentée en 1990 par le gouvernement en raison du déversement de certains déchets dans le canal de Lekkerkerk, entre 1968 et 1971. À cette époque, Tollens Coatings B.V. avait une usine de fabrication de peinture et avait chargé une autre société de transporter et d'éliminer les déchets produits par l'usine. Le gouvernement réclame 160 millions de florins (soit environ 72,6 millions d'euros) de dédommagement, plus les intérêts. Tollens Coatings B.V. soutient qu'elle n'a pas donné d'ordre à la société en cause de déverser les déchets dans le canal de Lekkerkerk et qu'elle n'avait pas été informée de ces agissements. Avec l'accord des parties, la procédure, qui est toujours au stade de la première instance, a été renvoyée plusieurs fois par le tribunal. Depuis 1993, aucun acte n'a été déposé. En juillet 2001, l'État néerlandais a pris des mesures pour interrompre la prescription sans autre action de leur part. Le litige reste donc en suspens à ce jour. Tollens Coatings B.V. a été cédée avec la branche Matériaux de Spécialités. Cependant, dans le cadre des accords de cession et de l'accord conclu lors de la cession de Matéris Participations à LBO France, le Groupe a garanti l'acquéreur contre toute conséquence financière éventuelle résultant de ce litige.

Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de leurs affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes de la Société.

Note 28 – Opérations entre parties liées

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives sur l'exercice 2004. Les opérations réalisées par le Groupe avec les autres parties liées le sont à des conditions normales de marché similaires à celles qui sont consenties à des groupes d'importance équivalente.

Par ailleurs, Lafarge North America Inc. a reçu de Blue Circle North America le mandat de gérer, moyennant rémunération, les actifs visés en Note 26 C à compter du 11 juillet 2001 jusqu'au 31 décembre 2002. Depuis cette date, le mandat a fait l'objet d'un renouvellement annuel par tacite reconduction.

Note 29 : Charges de personnel et rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Note 30 : Principales divergences entre les principes comptables du Groupe et les normes américaines

Note 29 – Charges de personnel et rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

A – Effectif et charges de personnel

	2004	2003	2002
Cadres	11 411	10 976	11 647
Non cadres	65 664	64 362	65 900
TOTAL DES EFFECTIFS	77 075	75 338	77 547
dont sociétés en intégration proportionnelle	5 155	5 829	5 055

	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	2 407	2 380	2 749
dont sociétés en intégration proportionnelle	113	124	129

B – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
Conseil d'administration*	0,5	0,5	0,5
Direction	9,0	9,1	7,4
TOTAL	9,5	9,6	7,9

* Jetons de présence.

Note 30 – Principales divergences entre les principes comptables du Groupe et les normes américaines

Du fait de sa cotation aux États-Unis, le groupe Lafarge établit des comptes selon le référentiel comptable des États-Unis et dépose auprès de la "Securities and Exchange Commission" (SEC) un document "Form 20-F" reprenant les comptes

publiés en France ainsi qu'un tableau de réconciliation rapprochant le résultat net et les capitaux propres établis en principes comptables français de leurs équivalents en principes comptables américains.

Le tableau de passage entre ces comptes consolidés et des comptes qui seraient présentés selon les normes comptables américaines tel que publié dans le Form 20-F se présente comme suit :

	2004		2003		2002	
(EN MILLIONS D'EUROS)	RÉSULTAT NET	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET	CAPITAUX PROPRES
EN NORMES FRANÇAISES	868	8 477	728	8 185	456	6 981
1 - Regroupement d'entreprises	127	396	128	162	168	118
2 - Impôts différés	(10)	(22)	(9)	(15)	(2)	15
3 - Engagements de retraite	-	(662)	(4)	(767)	1	(536)
4 - Provisions pour restructurations	(4)	3	(7)	7	(87)	33
5 - Autres provisions	3	(26)	(24)	(31)	(15)	(15)
6 - Paiements sur la base d'actions	(2)	-	(2)	(7)	35	(21)
7 - Titres disponibles à la vente	-	(35)	-	(44)	-	(105)
8 - Instruments dérivés	4	(15)	29	(79)	(8)	(154)
9 - Subventions d'investissements	2	(24)	(1)	(26)	-	(27)
10 - Actions d'autocontrôle	2	(62)	7	(64)	-	-
11 - Autres retraitements	14	(20)	(14)	(38)	6	(35)
12 - Impact SFAS 142 au 1 ^{er} janvier 2002	-	(160)	-	(160)	(160)	(160)
TOTAL DES AJUSTEMENTS US GAAP AVANT IMPÔT ET INTÉRÊTS MINORITAIRES	136	(627)	103	(1 062)	(62)	(887)
13 - Impact fiscal des ajustements ci-dessus	2	284	18	308	35	236
13 - Intérêts minoritaires	(19)	127	(18)	69	7	64
EN NORMES AMÉRICAINES	987	8 261	831	7 500	436	6 394

Les principaux écarts concernent :

1 – Le traitement des regroupements d’entreprises, et notamment depuis le 1^{er} janvier 2002, le non-amortissement des écarts d’acquisition positifs ;

2 – La comptabilisation des impôts différés (la majeure partie de l’écart provenant de la non-comptabilisation selon les normes françaises d’impôt différé passif sur les réserves non-taxées de nos filiales grecques) ;

3 – La comptabilisation des engagements de retraite et, notamment la différence de principe pour le traitement des “ajustements de dette minimum” ;

4 – Les provisions pour restructurations (la majeure partie de l’écart provenant des coûts de restructuration pour départs volontaires qui ne sont provisionnés que lors de l’acceptation du plan par les salariés selon les normes américaines) ;

5 – La limitation des pertes de change sur une dette libellée en devise étrangère lorsque le taux d’intérêt sur la dette en devise est inférieur à celui disponible sur un emprunt en devise locale, non autorisé selon les normes américaines ;

6 – Les plans de stocks-options pour lesquels l’écart entre le prix d’exercice des options et la valeur boursière des actions est reconnu dans le compte de résultat selon les normes américaines. Par ailleurs, les plans d’attribution d’actions aux salariés pour lesquels le coût d’abondement est constaté en résultat selon les normes américaines ;

7 – Les moins values latentes sur titres considérés comme “disponibles à la vente” évalués à leur valeur de marché selon les normes américaines ;

8 – Les instruments dérivés (l’écart s’explique principalement par la comptabilisation à leur juste valeur selon les normes américaines des swaps de taux de change, d’intérêt et des options d’achat et de vente croisées) ;

9 – Certaines subventions d’investissement reconnues en résultat à réception selon les normes françaises, et différées et amorties sur la durée de vie des actifs corporels dans lesquels les fonds sont investis selon les normes américaines ;

10 – Les actions propres destinées à couvrir les plans d’options d’achat d’actions classées en valeurs mobilières de placements selon les normes françaises, et reclassées en diminution des capitaux propres selon les normes américaines. De plus, la provision pour pertes latentes sur ces actions d’autocontrôle enregistrée selon les normes françaises est éliminée selon les normes américaines ;

11 – Divers autres écarts de principes comptables ;

12 – L’amortissement exceptionnel de goodwill lié à l’application de la norme SFAS 142, résultant non pas de l’application des principes comptables, mais des différences dans les valeurs des actifs nets comptables telles qu’elles ont été déterminées dans les deux référentiels ;

13 – Les effets des éléments ci-dessus sur les postes impôts et intérêts minoritaires.

Les explications détaillées relatives aux écarts décrits ci-dessus sont présentées dans le Form 20-F disponible sur le site internet du Groupe.

Note 31 – Périmètre de consolidation

PAYS SOCIÉTÉS	BRANCHES					MÉTHODE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGES AU 31/12/2004		
	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% D'INTÉRÊTS
ALGÉRIE								
Colpa				■		Globale	100,00	57,15
AFRIQUE DU SUD								
Lafarge South Africa Limited	■	■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Roofing (Pty) Ltd			■			Globale	100,00	100,00
Lafarge Gypsum South Africa Pty Ltd				■		Globale	100,00	100,00
ALLEMAGNE								
Lafarge Zement GmbH (holding)	■	■				Globale	100,00	100,00
Wössinger Lafarge Zement GmbH	■					Globale	100,00	100,00
Karsdorfer Zement GmbH	■					Globale	100,00	100,00
Lafarge Beton GmbH		■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Gips GmbH				■		Globale	100,00	100,00
Lafarge Roofing GmbH			■			Globale	100,00	100,00
Lafarge Dachsysteme GmbH			■			Globale	100,00	100,00
Lafarge Roofing Components GmbH & Co KG*			■			Globale	100,00	100,00
RuppKeramik GmbH			■			Globale	100,00	100,00
Schiedel GmbH & Co*			■			Globale	100,00	100,00
btg Schornsteintechnik GmbH			■			Globale	100,00	100,00
Klöber GmbH & Co KG*			■			Globale	100,00	100,00
AMÉRIQUE DU NORD								
Lafarge Canada	■	■		■		Globale	52,95	52,95
Lafarge North America Inc.	■	■		■		Globale	52,95	52,95
Monier Inc			■			Globale	100,00	100,00
Monier Lifetile LLC			■			Proportionnelle	50,00	50,00
Blue Circle North America	■	■				Globale	99,91	99,91
Bulk Materials Inc	■					Équivalence	48,24	48,24
ARGENTINE								
Durlock S.A.				■		Proportionnelle	40,00	40,00
AUSTRALIE								
Lafarge Australia (Pty) Ltd				■		Globale	100,00	100,00
Lafarge Plasterboard (Pty) Ltd				■		Globale	100,00	100,00
AUTRICHE								
Lafarge Perlmooser AG	■	■				Globale	100,00	100,00
Schiedel Kaminwerke GmbH			■			Globale	100,00	100,00
Bramac Dachsysteme International GmbH			■			Proportionnelle	50,00	50,00
Tondach Gleinstätten AG			■			Équivalence	25,00	25,00
BANGLADESH								
Lafarge Surma Cement limited	■					Proportionnelle	50,00	29,44
BELGIQUE								
Roof Products Belgium NV			■			Globale	100,00	100,00
BÉNIN								
SCB Lafarge	■					Proportionnelle	50,00	50,00
BOSNIE								
Schiedel Sistemi dimnjaka d.o.o			■			Globale	100,00	100,00
Bramac krovni sistemi d.o.o			■			Proportionnelle	50,00	50,00
BRÉSIL								
Companhia Nacional de Cimento Portland	■					Globale	99,82	99,82
Cimento Maua	■					Globale	99,90	90,84
Lafarge Brasil S.A.	■	■				Globale	99,15	90,12
Centralbeton Ltda		■				Globale	99,99	90,11
Gipsita S.A. Mineração, Industria E comercio				■		Proportionnelle	60,00	60,00
Cimento Tupi S.A.	■					Équivalence	20,00	19,96
Lafarge Roofing Brazil (Telhas Tegula)			■			Globale	100,00	100,00

* Ces sociétés remplissant les conditions d'exemption prévues par la loi allemande ont décidé de ne pas publier leurs états financiers.

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 31 : Périmètre de consolidation

PAYS SOCIÉTÉS	BRANCHES					MÉTHODE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGES AU 31/12/2004		
	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% D'INTÉRÊTS
BULGARIE								
Bramac Pokrovni Sistemi EOOD			■			Proportionnelle	50,00	50,00
CAMBODGE								
CPAC Monier (Cambodia) Ltd			■			Équivalence	25,00	25,00
CAMEROUN								
Cimenteries du Cameroun	■					Globale	56,73	56,73
CHILI								
Sociedad Industrial Romeral S.A.				■		Proportionnelle	40,00	40,00
Empresas Melon S.A.	■	■			Mortiers	Globale	84,21	84,14
CHINE								
Beijing Chinafarge Cement Limited Liability Company	■					Globale	65,00	58,62
Beijing Ycheng Lafarge Concrete		■				Globale	76,72	69,20
Lafarge Onoda Gypsum Shanghai				■		Proportionnelle	50,00	48,29
Lafarge Dujiangyan	■					Globale	75,00	67,64
Lafarge Roofing System China Ltd			■			Globale	100,00	100,00
Lafarge ChongQing Cement Company	■					Globale	70,59	63,67
CORÉE DU SUD								
Lafarge Buycksan Gypsum				■		Proportionnelle	50,00	57,93
Lafarge Halla Cement	■					Globale	51,17	51,17
Lafarge Roofing (Korea) Ltd			■			Globale	100,00	75,00
CROATIE								
Bramac Pokrovni Sistemi doo			■			Proportionnelle	50,00	50,00
DANEMARK								
Lafarge Tekkin A/S			■			Globale	100,00	100,00
É GYPTE								
Beni Suef Cement Company	■					Proportionnelle	50,00	50,00
Alexandria Portland Cement Company	■					Proportionnelle	44,50	44,50
ESPAGNE								
Lafarge Asland S.A.	■	■				Globale	99,62	99,62
Readymix Asland		■				Proportionnelle	50,00	49,81
Yesos Ibericos				■		Équivalence	40,69	40,69
Redland Ibérica S.A.			■			Équivalence	47,00	47,00
ESTONIE								
Lafarge Roofing OÜ			■			Globale	100,00	100,00
FINLANDE								
Lafarge Tekkin OY			■			Globale	100,00	100,00
Schiedel Savuhornistot OY			■			Globale	100,00	100,00
FRANCE ET OUTRE-MER								
Lafarge Ciments	■					Globale	100,00	100,00
Société des Ciments Antillais	■	■				Globale	69,44	69,44
Lafarge Bétons		■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Granulats		■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Plâtres				■		Globale	100,00	100,00
Lafarge Couverture S.A.			■			Globale	100,00	100,00
Cie Réunionnaise d'importation	■					Globale	100,00	82,88
Sobex		■				Globale	100,00	93,30
GRÈCE								
Lafarge Beton Industrial Commercial S.A.		■				Globale	53,17	53,12
Heracles General Cement	■	■				Globale	53,17	53,12
HONDURAS								
Lafarge Incehsa S.A. de C.V.	■					Globale	53,00	52,80
HONGRIE								
Leier BCM-KFT	■					Équivalence	40,00	40,00
Lafarge Roofing Components Hungary Kft			■			Globale	100,00	100,00

PAYS SOCIÉTÉS	BRANCHES					MÉTHODE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGES AU 31/12/2004		
	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% D'INTÉRÊTS
INDONÉSIE								
P.T. Semen Andalas Indonesia	■					Globale	100,00	100,00
P.T. Lafarge Roofing Indonesia			■			Globale	100,00	100,00
P.T. Petrojaya Boral Plasterboard Indonesia				■		Proportionnelle	50,00	50,00
INDE								
Lafarge India Private Ltd	■					Globale	70,78	70,78
IRLANDE								
Lafarge Plasterboard Ireland Ltd				■		Globale	100,00	100,00
Redland Tile & Brick Ltd			■			Globale	100,00	100,00
Schiedel Chimney Systems Ireland Ltd			■			Globale	100,00	100,00
ITALIE								
Lafarge Adriasebina	■	■				Globale	100,00	99,62
Lafarge Gessi SpA				■		Globale	100,00	100,00
Lafarge Roofing Italia SpA			■			Globale	100,00	100,00
JAPON								
Lafarge Braas Roofing Japan Co, Ltd			■			Globale	85,20	85,20
Lafarge Aso Cement	■	■				Équivalence	39,40	22,45
JORDANIE								
Jordan Cement Factories	■					Globale	48,15	48,15
KÉNYA								
Bamburi Cement Ltd	■					Globale	73,31	58,64
LITUANIE								
Lafarge Tekkin SIA			■			Globale	100,00	100,00
MADAGASCAR								
Nouvelle cimenterie d'Amboanio S.A. (SANCA)	■					Globale	100,00	65,97
MALAISIE								
Lafarge Roofing Malaysia Sdn Bhd			■			Globale	100,00	100,00
Associated Pan Malaysia Cement Sdn Bhd	■					Globale	100,00	61,13
Kedah Cement Sdn Bhd	■					Globale	100,00	61,13
Supermix concrete Malaysia Sdn Bhd		■				Globale	61,74	37,74
Boral Plasterboard (Malaysia) Sdn Bhd				■		Proportionnelle	50,00	35,00
MALAWI								
Portland Malawi	■					Globale	75,17	75,17
MAROC								
Lafarge Maroc	■	■				Proportionnelle	50,00	49,99
Lafarge Ciments	■					Proportionnelle	50,00	34,93
Lafarge Cementos	■					Proportionnelle	50,00	34,19
Lafarge Béton		■				Proportionnelle	50,00	34,58
MEXIQUE								
California Clay Tile de Mexico S.A. de C.V.			■			Équivalence	50,00	50,00
Lafarge Cementos S.A. de C.V.	■					Globale	100,00	90,12
Comex Lafarge Mexico				■		Équivalence	40,00	40,00
NIGERIA								
West African Portland Cement Company	■					Globale	50,01	49,96
Ashakacem Plc	■					Globale	50,16	50,11
NORVÈGE								
Lafarge Tekkin AS			■			Globale	100,00	100,00
Schiedel Skorsteiner AS			■			Globale	100,00	100,00
UGANDA								
Hima Cement Ltd	■					Globale	100,00	71,01
PAYS-BAS								
Gyylon BV				■		Globale	100,00	100,00
Lafarge Gips BV				■		Globale	100,00	100,00
Lafarge Roofing Benelux BV			■			Globale	100,00	100,00

5 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 31 : Périmètre de consolidation

PAYS SOCIÉTÉS	BRANCHES					MÉTHODE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGES AU 31/12/2004		
	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% D'INTÉRÊTS
PHILIPPINES								
Lafarge Philippines	■					Globale	100,00	100,00
CPAC Monier Philippines Inc.			■			Proportionnelle	50,00	50,00
P.T. Petrojaya Boral Plasterboard (Philippines Branch)				■		Proportionnelle	50,00	50,00
POLOGNE								
Lafarge Polska Spolka Akcyjna	■	■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Cement Polska	■	■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Beton Polska		■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Kruszywa Sp.z.o.o		■				Globale	100,00	100,00
Rupp Ceramika Polska Sp.z.o.o			■			Globale	100,00	100,00
Lafarge Gips Polska				■		Globale	100,00	100,00
Dolina Nidy				■		Globale	100,00	96,10
Nida Gips				■		Globale	100,00	97,66
PORTUGAL								
Betecna Betao Pronto		■				Proportionnelle	50,00	49,81
Britas do Alenquer		■				Proportionnelle	50,00	49,81
Thomas Eurobetao		■				Proportionnelle	50,00	49,81
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE								
Lafarge Cement AS	■	■				Globale	96,37	96,36
Bramac Spol sro			■			Proportionnelle	50,00	50,00
ROUMANIE								
Lafarge Romcim SA	■	■				Globale	98,56	77,81
Lafarge Arcom Gips				■		Globale	94,00	73,14
ROYAUME-UNI								
Lafarge Redland Aggregates Ltd		■				Globale	100,00	100,00
Lafarge Plasterboard Ltd				■		Globale	100,00	100,00
Redland Roofing Systems Ltd			■			Globale	100,00	100,00
Blue Circle Industries Plc	■					Globale	99,91	99,91
Britannia Aggregates Limited		■				Proportionnelle	50,00	25,00
Bluewater Concrete Ltd		■				Proportionnelle	50,00	50,00
Redland Westminster Aggregates Ltd		■				Proportionnelle	50,00	50,00
Scotcem Roof Tiles Ltd			■			Globale	100,00	100,00
BC Ebbsfleet Ltd					Immobilier	Proportionnelle	50,00	49,96
RUSSIE								
OAO Voskresenskement	■					Globale	83,85	83,85
OOO Braas DSK 1			■			Globale	67,10	67,10
Ural Cement	■					Globale	75,00	75,00
SERBIE-MONTENEGRO								
Beocinska Fabrika Cementa	■					Globale	69,41	42,04
Schiedel dimnjacki sistemi d.o.o			■			Globale	100,00	100,00
SINGAPOUR								
Blue Circle Materials Singapore	■					Globale	100,00	61,13
Supermix Singapore		■				Globale	51,00	34,00
Boral Singapore				■		Proportionnelle	50,00	35,00
SLOVAQUIE								
Povazska Cementaren a.s.	■					Équivalence	27,00	27,00
Schiedel Slovensko s r.o.			■			Globale	100,00	100,00
SLOVÉNIE								
Bramac Stresni Sistemi d.o.o.			■			Proportionnelle	50,00	50,00
Schiedel d.o.o			■			Globale	100,00	100,00
Lafarge Cement D.D*	■					Globale	55,92	55,92
SRI LANKA								
Mahawelhi Marine Cement Co	■					Globale	90,00	84,96

* La société Cementama Trbovlje a changé de dénomination sociale en 2003 et s'appelle désormais Lafarge Cement D.D.

PAYS SOCIÉTÉS	BRANCHES					MÉTHODE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGES AU 31/12/2004		
	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% D'INTÉRÊTS
SUÈDE								
Orebrö Kartongbruck AB				■		Globale	100,00	100,00
Lafarge Tekkin AB			■			Globale	100,00	100,00
SUISSE								
Cementia Trading Ltd AG	■					Globale	100,00	100,00
Marine Cement Ltd	■					Globale	100,00	99,96
Braas Schweiz AG			■			Globale	100,00	100,00
Hupfer Holding AG		■				Globale	100,00	100,00
TANZANIE								
M'Beya	■					Globale	62,76	62,76
THAÏLANDE								
Lafarge Prestia Co Ltd				■		Proportionnelle	50,00	50,00
CPAC Roof Tile Co. Ltd			■			Équivalence	24,90	24,90
Siam Gypsum Industry				■		Proportionnelle	50,00	35,50
Lafarge Roofing (Thailand) Co Ltd			■			Globale	100,00	100,00
Lafarge Siam Roofing Co Ltd			■			Globale	100,00	75,00
TURQUIE								
Lafarge Aslan Cimento AS	■	■				Globale	96,84	96,72
Agretas Agregas Insaat San.ve Tic. AS	■	■				Globale	100,00	99,85
Dalsan Alçı AS				■		Proportionnelle	50,00	50,00
Yloac Cement	■					Proportionnelle	50,00	49,92
Yloac AS	■	■				Proportionnelle	50,00	49,92
Lafarge Ybitas		■				Proportionnelle	50,00	49,92
Lafarge Entegre Harç Sanayi ve Ticaret AS					Mortiers / Chaux	Proportionnelle	50,00	50,00
Lafarge Cati Cozumleri Sanayi ve Ticaret AS			■			Globale	100,00	100,00
UKRAINE								
KKNK Technibud Holding		■				Globale	100,00	100,00
Mykolaivcement	■					Globale	98,10	98,10
Lafarge Gypsum Ukraine				■		Globale	100,00	100,00
Stromgyps				■		Globale	100,00	86,02
Braas Ukraine GmbH			■			Globale	100,00	100,00
VENEZUELA								
Fabrica Nacional de Cementos	■	■				Globale	62,21	62,00
Cementos Catatumbo CA	■					Équivalence	23,32	23,32
Tachira Cementos	■					Globale	99,73	76,10
VIETNAM								
Supermix concrete Co Ltd		■				Globale	70,00	23,80
Donafrance	■					Globale	70,00	70,00
ZAMBIE								
Chilanga	■					Globale	84,00	84,00
ZIMBABWE								
Circle Cement	■					Globale	76,45	76,39



Comptes sociaux de la société Lafarge

	P A G E
6.1 Comptes sociaux résumés	146
6.2 Extraits des notes annexes aux comptes et informations complémentaires	147
6.2.1 Résultat exceptionnel	147
6.2.2 Variation des valeurs mobilières de placement	147
6.2.3 Provisions pour risques et charges	147
6.2.4 Engagements hors bilan	147
6.2.5 Valeurs financières	148
6.2.6 Évolution des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices (articles 133-135 et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)	149

6.1 COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

La version intégrale des comptes sociaux de la société Lafarge est disponible sur simple demande auprès de la Société.

Résultats au 31 décembre 2004

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTE	2004	2003	2002
Résultat d'exploitation		(128)	(131)	(115)
Résultat financier		296	273	431
Résultat courant		168	142	316
Résultat exceptionnel	6.2.1	(1)	77	(287)
Impôt sur les bénéfices		155	183	124
RÉSULTAT NET SOCIAL		322	402	153

Bilan au 31 décembre 2004

(EN MILLIONS D'EUROS)	NOTE	2004	2003	2002
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		41	34	17
Immobilisations corporelles		33	37	44
Immobilisations financières		11 108	11 894	10 264
Autres actifs		4 197	3 038	5 017
Valeurs mobilières de placement	6.2.2	69	71	73
Comptes de régularisation		400	329	247
TOTAL ACTIF		15 848	15 403	15 662
PASSIF				
Fonds propres		8 099	7 945	6 457
Provisions pour risques et charges	6.2.3	333	299	364
Dettes financières		7 089	6 887	8 644
Autres dettes		166	155	133
Comptes de régularisation		161	117	64
TOTAL PASSIF		15 848	15 403	15 662

Tableau de financement au 31 décembre 2004

(EN MILLIONS D'EUROS)	2004	2003	2002
Marge brute d'autofinancement	366	347	471
+/- Variation du besoin en fonds de roulement	(1 254)	2 027	2 140
= Fonds provenant des opérations	(888)	2 374	2 611
Fonds affectés aux investissements	773	(1 650)	(1 768)
Fonds propres	(168)	1 086	(55)
= Variation de l'endettement net	(283)	1 810	788
ENDETTEMENT NET	(7 017)	(6 734)	(8 544)

6.2 EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.2.1 Résultat exceptionnel

	2004	2003	2002
Résultat sur cessions de participations	3		11
Risque concurrence		86	(300)
Risque sur actions propres		(7)	
Autres risques		(2)	
Autres éléments exceptionnels nets	(4)		2
NET	(1)	77	(287)

6.2.2 Variation des valeurs mobilières de placement

	NOMBRE	MONTANTS
Solde au 31 décembre 2003	1 058 296	71
Achats de l'exercice	-	
Ventes de l'exercice	(21 870)	(2)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004	1 036 426	69

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué d'actions Lafarge S.A. dont la valeur de marché au cours du 31 décembre 2004 ressort à 74 millions d'euros.

6.2.3 Provisions pour risques et charges

	2004	2003	2002
Provision risque concurrence	233	223	300
Provisions pour retraites	63	51	45
Provisions sur actions propres	7	7	
Provisions pour impôts	12	9	19
Autres provisions	18	9	
TOTAL	333	299	364

6.2.4 Engagements hors bilan

	CAUTIONS	DETTES GARANTIES	AUTRES ENGAGEMENTS	TOTAL
DONNÉES				
Entreprises liées				-
Tiers	14		130	144
TOTAL	14		130	144
REÇUS				
Entreprises liées				-
Tiers				-
TOTAL				-

6.2.5 Valeurs financières

Ce chapitre regroupe l'ensemble des informations relatives aux valeurs mobilières.

Filiales et participations

(EN MILLIONS D'EUROS)	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENU EN %	VALEUR BRUTE COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS 2004	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS 2004	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS 2003	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSÉS	MONTANTS DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE CLOS	RÉSULTAT (BÉNÉFICE OU PERTE) DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
-----------------------	---------	------------------	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	---	--

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) FILIALES FRANÇAISES (+ 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

Sofimo	5 769	5 962	99,99	5 812	5 812	5 812	1 271			173	163
Lafarge Ciments	134	248	99,99	207	207	207			793	172	177
Lafarge Gypsum International	523	545	99,99	594	594	594	410			35	32
Lafarge Conseils Études	6	13	99,99	19	19	19				2	

FILIALES ÉTRANGÈRES

Sabelfi	71	62	99,99	78	62	62				1	
Lafarge (US) Holdings			100,00	396	396	386					20
Companhia Nacional de Cimento Portland	71	31	99,82	210	210	210				27	25

2) PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

Lafarge Maroc	137	143	41,20	56	56	56				64	6
Aslan						26					
Ciments du Cameroun	9	10	56,70	15	15	15			102	15	5

3) AUTRES PARTICIPATIONS

Société nationale d'investissement	97	374	2,25	10	10	10				76	1
------------------------------------	----	-----	------	----	----	----	--	--	--	----	---

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) FILIALES NON REPRISES EN A)1

françaises (ensemble)				9	9	36					2
étrangères (ensemble)											

2) PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A)2 ET A)3

françaises (ensemble)						1					
étrangères (ensemble)				4	3	3					
TOTAL				7 410	7 393	7 437	1 681	-			431

Évaluation des titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires mais après réévaluation légale 1976, pour les titres détenus depuis cette date. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette, des perspectives de rentabilité et des cours de Bourse s'ils sont significatifs. Lorsque la quote-part de la Société dans les capitaux propres des participations est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risques est constituée.

6.2.6 Évolution des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices (articles 133-135 et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

	2004	2003	2002	2001	2000
1/ CAPITAL SOCIAL					
Capital social (en euros)	683 676 312	668 871 252	531 721 732	520 583 200	428 541 562
Nombre d'actions ordinaires existantes	170 919 078	167 217 813	132 880 433	130 145 800	112 441 935
Nombre maximal d'actions futures à créer	16 995 226	16 579 527	14 608 571	13 872 328	4 836 293
par conversion d'obligations	10 768 504	10 768 504	10 236 221	10 236 221	
par exercice d'options de souscription d'actions	6 226 722	5 811 023	4 372 350	3 636 107	2 766 347
par exercice de bons de souscription d'actions					2 069 946
2/ OPÉRATIONS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	972 135	960 362	1 108 513	893 187	799 222
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions*	249 924	206 170	359 255	224 829	77 611
c) Impôts sur les bénéfices*	155 483	183 405	123 746	145 137	197 853
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	322 038	402 027	153 009	357 928	265 126
f) Résultat distribué	408 355	382 598	303 460	299 550	278 660
dont majoration de 10 % ⁽¹⁾	2 551	2 256	2 134	2 564	2 426
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions*	2,37	2,33	3,63	2,84	2,45
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,88	2,40	1,15	2,75	2,36
c) Dividende net	2,400	2,300	2,300	2,300	2,200
Dividende net majoré	2,640	2,530	2,530	2,530	2,420
d) Revenu global	-	3,450	3,450	3,450	3,300
Revenu global majoré	-	3,795	3,795	3,795	3,630
3/ PERSONNEL					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	510	481	465	425	379
b) Masse salariale (en milliers d'euros) ⁽²⁾	66 447	61 960	57 566	54 862	43 151
c) Avantages sociaux (en milliers d'euros) ⁽³⁾	29 097	26 882	26 529	25 016	20 980
d) Intéressement et participation versés (en milliers d'euros)	777	594	784	1 278	1 451

* L'année 2000 a été retraitée pour prendre en compte le reclassement du produit de l'intégration et de la consolidation fiscale ainsi que des provisions pour impôt vers la ligne "Impôts sur les bénéfices".

(1) Majoration du dividende relative aux actions nominatives détenues depuis plus de deux ans.

(2) Incluant indemnités de départ.

(3) Organismes sociaux, œuvres sociales, etc.



7

Rapports des commissaires aux comptes

	PAGE
7.1 Rapports des commissaires aux comptes - comptes consolidés	152
7.2 Rapport général des commissaires aux comptes - comptes annuels	153
7.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées	154
7.4 Rapport particulier d'audit des commissaires aux comptes sur la note sur la transition aux normes IFRS de l'exercice 2004	155

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LAFARGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles a été effectuée en conformité avec les méthodes du groupe décrites dans la note 2K de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et à apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2005

Les commissaires aux comptes



Deloitte & Associés
 Arnaud de Planta



Jean-Paul Picard



Thierry Karcher

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société LAFARGE établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note "immobilisations financières" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2005

Les commissaires aux comptes



Deloitte & Associés
Arnaud de Planta Jean-Paul Picard



Thierry Karcher

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

I. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du Décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contrat de travail de Messieurs Michel Rose et Bruno Lafont

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 25 mai 2004, autorisé la signature des contrats de travail de Messieurs Michel Rose et Bruno Lafont. Ces contrats ont été établis de façon à réunir dans un seul document les éléments relatifs à leur contrat de travail jusque-là contenus dans des documents successifs.

Contrat relatif à la gestion du service titres, des assemblées générales, des plans d'actionnariat salarié et des plans d'option

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 8 septembre 2004, autorisé la signature d'un contrat relatif à la gestion de son service titres, de ses assemblées générales, de ses plans d'actionnariat salarié et de ses plans d'option avec BNP Paribas Securities Services, filiale à 100% de BNP Paribas. Les administrateurs indirectement concernés par cette convention sont Messieurs Pébereau et Joly ainsi que Madame Ploix.

II. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat dit d'option d'achat des actifs nord américains de Blue Circle (les 5 cimenteries de Ravena (New York), Harleyville (Caroline du Sud), Atlanta (Géorgie), Calera (Alabama), et de Tulsa (Oklahoma), une station de broyage de laitier à Sparrows Point (Maryland), onze terminaux de ciment, 61 centrales à béton en Géorgie, treize carrières en Géorgie et dans l'Alabama et dix usines de parpaings en Géorgie).

Le Conseil d'administration du 3 septembre 2001 a autorisé la signature d'un contrat dit d'option par lequel Lafarge a accordé à sa filiale Lafarge North America une option d'achat de l'ensemble des actifs nord américains résultant de l'acquisition de Blue Circle et dont le désinvestissement à des tiers n'avait pas été exigé par les autorités de la concurrence, exerçable par Lafarge North America à tout moment à compter du 1^{er} juillet 2002 jusqu'au 31 décembre 2004 pour un prix à ajuster de 1,4 milliard de dollars. Ce contrat d'option a expiré le 31 décembre 2004, Lafarge North America ayant décidé de ne pas exercer son option d'achat.

Contrat de Management

Le Conseil d'administration a autorisé lors de sa séance du 3 septembre 2001 la signature d'un contrat de gestion par lequel Lafarge North America a reçu de Blue Circle North America le mandat de gérer moyennant rémunération l'ensemble des actifs visés ci-dessus à compter du 11 juillet 2001 jusqu'au 31 décembre 2002, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Lafarge s'est engagé à indemniser Lafarge North America et son personnel contre les conséquences d'actions de toute nature qui seraient engagées par des tiers contre Lafarge North America, soit du fait de l'exercice du mandat de management des actifs, soit du fait de Blue Circle North America.

Les administrateurs concernés par ces conventions sont Messieurs Bertrand Collomb, Bernard Kasriel, Jacques Lefèvre et Robert W. Murdoch.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2005

Les commissaires aux comptes



Deloitte & Associés

Arnaud de Planta



Jean-Paul Picard



Thierry Karcher

7.4

RAPPORT PARTICULIER D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA NOTE SUR LA TRANSITION AUX NORMES IFRS DE L'EXERCICE 2004

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Lafarge, nous avons effectué un audit de la note sur la transition aux normes IFRS de la société Lafarge, qui comprend la réconciliation des capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, la réconciliation du résultat net part du groupe de l'exercice 2004 ainsi que le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (la "note sur la transition aux normes IFRS"), telle qu'elle est jointe au présent rapport.

La note sur la transition aux normes IFRS a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les "comptes consolidés"), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur la note sur la transition aux normes IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la note sur la transition aux normes IFRS ne comporte pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans cette note. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

À notre avis, la note sur la transition aux normes IFRS a été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes IFRS adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le quatrième paragraphe de la note sur la transition aux normes IFRS qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente de la note sur la transition aux normes IFRS, jointe au présent rapport.

Par ailleurs, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, la note sur la transition aux normes IFRS ne constitue pas des comptes consolidés complets car elle n'inclut pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2005

Les commissaires aux comptes



Deloitte & Associés
Arnaud de Planta Jean-Paul Picard



Thierry Karcher



Gouvernement d'entreprise

PAGE

8.1	Composition du Conseil d'administration et de ses Comités	158
8.1.1	Composition du Conseil d'administration	158
8.1.2	Les administrateurs	158
8.1.3	Composition des Comités du Conseil	160
8.1.4	Les administrateurs indépendants	160
8.1.5	La charte de l'administrateur	162
8.2	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	163
8.2.1	Le règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses Comités	163
8.2.2	Missions et attributions des Comités du Conseil	163
8.2.3	Les travaux du Conseil et de ses Comités	166
8.3	Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	167
8.4	Pouvoirs du Directeur général	168
8.4.1	Investissements et désinvestissements	168
8.4.2	Opérations financières	168
8.5	Conseil consultatif international	169
8.6	La direction	169
8.6.1	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur général	169
8.6.2	Revue annuelle de la direction générale par les administrateurs	169
8.6.3	Composition de la direction	170
8.6.4	Code de conduite des affaires	171
8.7	Intérêts des dirigeants	172
8.7.1	Jetons de présence versés aux administrateurs	172
8.7.2	Rémunération des dirigeants	172
8.7.3	Options de souscription ou d'achat d'actions des membres de la direction	174
8.7.4	Participation des dirigeants dans le capital	175
8.7.5	Information sur les conventions réglementées	175
8.8	Actionnariat salarié	176
8.8.1	Plans d'actionnariat salarié	176
8.8.2	Plans d'options	177

Les sections 8.2 à 8.4 de ce chapitre forment le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil prévu à l'article 225-37 du Code de commerce.

8.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

8.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Lafarge comprend actuellement 14 membres. Les statuts (article 14) prévoient que le Conseil doit être composé du nombre minimal d'administrateurs autorisé par la loi (soit 3 administrateurs) et au plus de 18. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de 4 ans. À titre transitoire, cette durée est de 5 ans pour les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés en 2001 et de 6 ans pour les mandats antérieurs à 2001.

Le Conseil d'administration est composé de membres qui lui apportent des expériences et des profils différents et complémentaires.

Certains exercent ou ont exercé des fonctions dans l'entreprise ou ont des relations professionnelles avec l'entreprise, et ils en connaissent donc bien les activités. D'autres en sont plus éloignés, mais apportent d'autres expériences, une compréhension générale des problèmes des affaires et une capacité de recul et de comparaison avec d'autres situations dans d'autres secteurs.

Conformément à la charte de l'administrateur ► voir la section 8.1.5 (*La charte de l'administrateur*), tous les administrateurs doivent exercer leurs responsabilités avec une totale indépendance d'esprit.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci doit être composé d'une majorité d'administrateurs qualifiés d'indépendants. Les nouveaux administrateurs, lorsque leur nomination est à l'ordre du jour, sont proposés par le Comité des nominations et des rémunérations.

Ils doivent détenir chacun au moins 1 143 actions de la Société.

8.1.2 Les administrateurs

Bertrand Collomb, Président du Conseil d'administration de Lafarge. M. Collomb a été nommé administrateur de Lafarge en 1987 et a occupé les fonctions de Président-Directeur général de Lafarge de 1989 à 2003. Préalablement

à sa nomination en qualité de Président-Directeur général, celui-ci a occupé de 1975 à 1989 diverses fonctions de direction au sein du Groupe, notamment en Amérique du Nord, et de 1966 à 1975 auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2004. Il détient 28 845 actions de la Société. Il a 62 ans. Il est chairman de Lafarge North America et exerce divers mandats sociaux dans les filiales du Groupe. Il est administrateur de Total, d'Atco, de Vivendi Universal et d'Unilever. Il est membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), président de l'Association française des entreprises privées (AFEP) et président du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

Bernard Kasriel, Directeur général de Lafarge. M. Kasriel a été nommé administrateur de Lafarge en 1989 et a occupé, préalablement à sa nomination en qualité de Directeur général de Lafarge en 2003, les fonctions de vice-Président-Directeur général de 1989 à 2003, directeur général délégué de 1982 à 1989, president and chief operating officer de National Gypsum (États-Unis) de 1987 à 1989 ainsi que diverses fonctions de direction au sein du Groupe depuis 1977. Avant de rejoindre Lafarge, M. Kasriel a occupé les fonctions de directeur général adjoint de la Société phocéenne de métallurgie de 1975 à 1977 et de directeur général de Braud de 1972 à 1974. Il a débuté sa carrière en 1970 à l'Institut du développement industriel. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2005. Il détient 17 488 actions de la Société. Il a 58 ans. Il est vice-chairman de Lafarge North America et exerce divers mandats sociaux dans les filiales du Groupe. Il est administrateur de L'Oréal et de Sonoco Products Company.

Jacques Lefèvre, vice-Président du Conseil d'administration de Lafarge. M. Lefèvre a été nommé administrateur de Lafarge en 1989 et a occupé les fonctions de vice-Président-Directeur général de 1995 à 2000. Avant sa nomination en qualité de vice-Président-Directeur général, il a occupé les fonctions de Directeur général de 1989 à 1994, de Directeur général Groupe de 1987 à 1989, de directeur général adjoint Finance de 1980 à 1987 ainsi que diverses fonctions de direction au sein du Groupe depuis 1974. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2005. Il détient 13 630 actions de la Société. Il a 66 ans. Il exerce divers mandats sociaux dans les filiales ou sociétés affiliées du Groupe. Il est président du Conseil de surveillance de la Compagnie de Fives Lille, administrateur de la Société nationale d'investissement (Maroc), de Cimentos de Portugal et de PetroKazakhstan Inc (Canada).

Michael Blakenham a été nommé administrateur de Lafarge en 1997. M. Blakenham est président du British Trust for Ornithology. Il a précédemment été associé de Lazard Partners de 1984 à 1997, chairman de Pearson plc. (Royaume-Uni) de 1983 à 1997, du Financial Times (Royaume-Uni) de 1984 à 1993 et des Royal Botanic Gardens Kew ainsi que membre des comités de la Chambre des Lords sur le développement durable et sur les sciences et technologies. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Il détient 1 806 actions de la Société. Il a 68 ans. Il est administrateur de Sotheby's Holdings Inc. (États-Unis) et au cours de l'année 2003, il a présidé une mission sur la gouvernance du National Trust (Royaume-Uni).

Michel Bon a été nommé administrateur de Lafarge en 1993. M. Bon est président de l'Institut Pasteur et président du Conseil de surveillance des Éditions du Cerf. Il a précédemment occupé les fonctions de président-directeur général de France Telecom de 1995 à 2002 et de directeur général puis président de Carrefour de 1985 à 1992. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2004. Il détient 3 567 actions de la Société. Il a 61 ans. Il est par ailleurs administrateur de Sonepar et de la Banque Transatlantique et senior adviser du cabinet de conseil Dôme Close Brothers et de Permira.

Guilherme Frering a été nommé administrateur de Lafarge en 1997. M. Frering est président de l'Instituto Desiderata (Brésil) et a occupé la fonction de président de Caemi Mineração e Metalurgia S.A. (Brésil) de 1990 à 1999. Il est en outre président de Cimento Maua, filiale du Groupe. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Il détient 2 298 actions de la Société. Il a 46 ans.

Juan Gallardo a été coopté en qualité d'administrateur de Lafarge par le Conseil d'administration réuni le 3 septembre 2003, laquelle cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale du 25 mai 2004. Son mandat expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004. M. Gallardo est président du conseil d'administration de Grupo Embotelladoras Unidas, S.A. de C.V. (Mexique) depuis 1985. Il détient 1 500 actions de la Société. Il a 57 ans. Il est président du Fondo Mexico, le premier fonds d'investissement enregistré sur Wall Street et vice-président de Home Mart Mexico. Il est également administrateur de Nacional Drogas (Mexique), de Grupo Mexico et de Caterpillar, Inc. (États-Unis), membre du conseil consultatif de Textron Inc. et du Mexican Business Roundtable. Il était précédemment membre du Comité consultatif international de Lafarge.

Patrice Le Hodey a été nommé administrateur de Lafarge en 1987. Il est actif dans le Groupe de presse La Libre Belgique La Dernière Heure (IPM) dont il est actuellement vice-président et exerce divers mandats sociaux dans les filiales de ce Groupe. À ce titre, il est président d'Audiopresse, administrateur de la société de télévision RTL-TVI et de l'agence de presse Belga. De 1981 à 1987, il a occupé au sein du Groupe Lafarge les fonctions de directeur du Développement et ensuite de directeur des Activités biovégétales. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2004. Il détient 3 255 actions de la Société. Il a 60 ans.

Bernard Isautier a quitté ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 décembre 2004 suite à sa démission présentée au Président du Conseil d'administration le 14 décembre 2004.

Alain Joly a été nommé administrateur de Lafarge en 1993. M. Joly est président du conseil de surveillance d'Air Liquide et exerce divers mandats sociaux dans des sociétés de ce Groupe. Il a préalablement occupé les fonctions de président-directeur général d'Air Liquide de 1995 à 2001 et de Directeur général de 1985 à 1995. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2004. Il détient 2 628 actions de la Société. Il a 66 ans. Il est administrateur de BNP Paribas.

Jean Keller a été nommé administrateur de Lafarge en 1998. Il est membre du Standard Advisory Council de l'International Accounting Board (IASB). Il a occupé les fonctions de directeur financier de Lafarge Ciments de 1995 à 1998 et a occupé diverses fonctions au sein du Groupe de 1981 à 1995. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2004 du fait de l'atteinte de la limite d'âge prévue dans les statuts. Il détient 1 432 actions de la Société. Il a 70 ans.

Raphaël de Lafarge a été nommé administrateur de Lafarge en 1982. Son mandat en cours expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Il détient 45 951 actions. Il a 62 ans.

Robert W. Murdoch a été nommé administrateur de Lafarge en 1993. M. Murdoch est administrateur de Lafarge North America et de Lafarge Canada. Il a précédemment occupé les fonctions de directeur général de Lafarge North America de 1987 à 1992 et directeur général adjoint de Lafarge de 1989 à 1992. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2004. Il détient 1 651 actions de la Société. Il a 63 ans. Il est administrateur de Sierra Systems Group Inc. (Canada), de Lallemand Inc. (Canada) et de Timberwest Forest Products Inc. (Canada).



Michel Pébereau a été nommé administrateur de Lafarge en 1991. M. Pébereau est président du conseil d'administration de BNP Paribas et exerce divers mandats sociaux dans les filiales de ce Groupe. Il a préalablement occupé les fonctions de président-directeur général de BNP Paribas de 1993 à 2003 et de directeur général puis président-directeur général du Crédit Commercial de France de 1982 à 1993. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Il détient 2 018 actions de la Société. Il a 63 ans. Il est administrateur de Total, de Saint-Gobain, membre du conseil de surveillance d'Axa, président de l'Institut de l'Entreprise et censeur des Galeries Lafayette.

Hélène Ploix a été nommée administrateur de Lafarge en 1999. Madame Ploix est président de Pechel Industries S.A.S. Elle a préalablement occupé les fonctions de conseiller spécial pour la monnaie unique de KPMG Peat Marwick de 1995 à 1996. Elle était précédemment directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et président-directeur général de CDC Participations de 1989 à 1995, président de la Caisse autonome de refinancement, président du conseil de surveillance de CDC Gestion, président de CDC Participations. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2004. Elle détient 1 896 actions de la Société. Elle a 60 ans. Elle est administrateur de Publicis Groupe, BNP Paribas, Ferring S.A. (Suisse) et de Boots Group plc. (Grande-Bretagne) et, au titre de ses fonctions de Pechel Industries, membre du conseil d'administration de sociétés non cotées.

Le Conseil d'administration de Lafarge, qui s'est réuni le 23 février 2005, a indiqué qu'il proposera, lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2005, le renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Hélène Ploix ainsi que de Messieurs Michel Bon, Bertrand Collomb, Juan Gallardo et Alain Joly. Le Conseil proposera également la nomination en tant qu'administrateurs de Messieurs Jean-Pierre Boisivon, Philippe Charrier et Oscar Fanjul ainsi que de Monsieur Bruno Lafont, directeur général délégué de la Société depuis mai 2003. Ces nominations viendraient en remplacement de Monsieur Bernard Isautier, qui a quitté le Conseil à la fin de 2004, et de Messieurs Jean Keller, Patrice Le Hodey et Robert Murdoch, dont les mandats arrivent à expiration lors de l'Assemblée.

8.1.3 Composition des Comités du Conseil

Le Conseil d'administration désigne les membres des Comités parmi les administrateurs de la Société. Les Comités sont composés au minimum de trois membres et au maximum de dix membres. La durée des mandats des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Il peut faire

l'objet d'un renouvellement simultanément avec ce dernier.

Le président du Comité des nominations et des rémunérations est nommé par le Conseil sur proposition de son Président.

Le président du Comité des comptes et des questions financières est nommé par le Conseil sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le président du Comité stratégie et développement est nommé par le Conseil sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Les présidents des Comités désignent, le cas échéant, en accord avec la direction générale, la personne en charge d'assurer le secrétariat des travaux des Comités.

Comité des nominations et des rémunérations

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Comité des nominations et des rémunérations est composé d'une majorité d'administrateurs qualifiés d'indépendants. Il est composé de Messieurs Alain Joly, président du Comité, Michel Pébereau et Michael Blakenham.

Comité des comptes et des questions financières

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Comité des comptes et des questions financières est composé en totalité d'administrateurs indépendants au sens des règles fixées par la Securities and Exchange Commission aux États-Unis. Il est composé de Madame Hélène Ploix, président du Comité, de Messieurs Michel Bon, Juan Gallardo, Patrice Le Hodey et Jean Keller. Madame Hélène Ploix est qualifiée d'expert financier du Comité des comptes au sens de la réglementation américaine.

Comité stratégie et développement

Le Comité stratégie et développement est composé de Messieurs Michel Pébereau, président du Comité, Michel Bon, Guilherme Frering, Alain Joly, Raphaël de Lafarge, Jacques Lefèvre et Robert W. Murdoch.

8.1.4 Les administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 23 février 2005, examiné sa composition compte tenu des renouvellements et nominations d'administrateurs proposés à l'Assemblée générale, notamment au regard des critères d'indépendance, conformément aux recommandations du rapport Bouton.

Il a d'abord rappelé que les critères d'indépendance ont un caractère formel, que l'indépendance de jugement est demandée à tous les administrateurs, et que tous les administrateurs apportent une égale contribution aux

délibérations du Conseil, par leurs compétences et leur expérience, quelle que soit la classification retenue.

Il a ensuite noté que les critères d'indépendance proposés par le rapport Bouton, ceux du New York Stock Exchange (NYSE) et ceux résultant de la loi Sarbanes-Oxley (ces derniers s'appliquant à Lafarge du fait de la cotation de ses actions sur le New York Stock Exchange), ont des définitions et des domaines d'application différents.

Le NYSE exempte de ses recommandations les émetteurs étrangers, tout en leur demandant d'expliquer les écarts entre leurs pratiques et ses recommandations. La loi Sarbanes-Oxley et la réglementation en résultant n'établissent de règles d'indépendance que pour la composition des comités des comptes, dont elle exclut totalement tout administrateur ne répondant pas à ses critères, sans aucun seuil de matérialité. Le rapport Bouton recommande qu'une majorité d'administrateurs et de membres des comités des comptes, des nominations et des rémunérations, puissent être qualifiés d'indépendants, et propose des critères établissant une présomption de non-indépendance. Il prévoit cependant que chaque conseil puisse déterminer, au cas par cas, par une décision motivée, la qualification retenue pour chaque administrateur.

- Le Conseil a constaté qu'en 2004 Messieurs Bertrand Collomb, Bernard Kasriel et Jacques Lefèvre, mandataires sociaux ou ancien mandataire social (depuis moins de cinq ans) sont considérés selon tous les critères comme non indépendants.
- De même, Messieurs Guilherme Frering et Robert W. Murdoch, en tant respectivement que président de la filiale brésilienne et administrateur de la filiale nord-américaine du Groupe et percevant à ce titre une rémunération du Groupe, sont classés comme non indépendants.
- Messieurs Raphaël de Lafarge et Patrice Le Hodey remplissent les critères d'indépendance des rapports français et américains, sauf pour le critère d'ancienneté du rapport Bouton (administrateur depuis plus de douze ans). Messieurs Michel Bon et Alain Joly atteindront, lors du renouvellement proposé de leur mandat, le terme de douze ans. Mais le Conseil considère que, dans une activité de long terme, et pour une société dont la direction a une grande stabilité, une durée longue d'exercice des responsabilités d'administrateur apporte davantage d'expérience et d'autorité, et renforce l'indépendance des administrateurs.
- Madame Hélène Ploix, Messieurs Michael Blakenham, Juan Gallardo, Bernard Isautier et Jean Keller remplissent tous les critères d'indépendance.

- Au regard des critères fixés par la réglementation américaine pour la composition des Comités des comptes, Michel Pébereau, président de BNP Paribas, banque qui fournit au Groupe des services de banque d'investissement, ne peut être considéré comme un administrateur indépendant. Le rapport Bouton, comme les règles du NYSE, nécessitent, pour Monsieur Michel Pébereau, une analyse des relations entre un fournisseur de services et le Groupe Lafarge.

Cette analyse fait apparaître que BNP Paribas a reçu de Lafarge des rémunérations représentant une partie infime de son chiffre d'affaires, et ne créant pas de relation de dépendance. Réciproquement, si BNP Paribas est intervenu dans plusieurs opérations financières du Groupe, les conditions concurrentielles permettent, dans tous les cas, à Lafarge de recourir à un autre banquier, ce qui exclut également une relation de dépendance. Ayant constaté, de plus, l'indépendance de jugement manifestée en fait par Michel Pébereau dans son rôle d'administrateur, le Conseil a choisi de le considérer comme administrateur indépendant, tout en notant qu'il n'est pas indépendant au sens de la réglementation américaine.

Au terme de cette analyse, le Conseil constate que, quelle que soit la classification appliquée à Michel Pébereau, au moins neuf administrateurs, c'est-à-dire plus de la moitié des administrateurs, peuvent être qualifiés d'indépendants en 2004, conformément aux recommandations du rapport Bouton.

Après les renouvellements ou nominations proposés par l'Assemblée générale, ce nombre restera identique. En effet, pour les nouveaux administrateurs proposés au vote de l'Assemblée générale, Monsieur Bruno Lafont est un dirigeant du Groupe, mais Messieurs Jean-Pierre Boisivon, Philippe Charrier et Oscar Fanjul remplissent tous les critères d'indépendance. D'autre part, la totalité des membres du Comité des comptes et des questions financières sont indépendants au sens des recommandations et de la réglementation française et américaine.

Enfin, le Comité des nominations et des rémunérations est, quant à lui, composé aux deux tiers d'administrateurs indépendants (les recommandations du rapport Bouton visent un Comité des rémunérations composé en majorité d'administrateurs indépendants).

8.1.5 La charte de l'administrateur

La charte de l'administrateur de Lafarge, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 20 mai et du 10 décembre 2003, est reproduite ci-après dans son intégralité :

Préambule

Conformément aux principes de bonne gouvernance, l'administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère être la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

1. Compétence

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société, du présent règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil peut lui avoir apportés.

2. Défense de l'intérêt social

L'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins le nombre d'actions de la Société exigé par les statuts, à savoir un nombre d'actions représentant une valeur nominale totale d'au moins 4 572 euros soit 1 143 actions, inscrites en compte sous la forme nominative ; à défaut de les détenir lors de son entrée en fonction, il doit en faire l'acquisition dans les trois mois.

Chaque administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de ceux-ci et de la Société.

3. Conflit d'intérêt

L'administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêt.

4. Assiduité

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux. Il doit être assidu et participer, sauf empêchement majeur, à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, des Comités (tels que définis à l'article 2 ci-dessous) auxquels il appartient.

5. Information – Confidentialité

L'administrateur a l'obligation de s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes.

6. Formation

Chaque administrateur peut bénéficier, en particulier lors de sa nomination au Conseil et s'il le juge nécessaire, d'une formation sur les spécificités de la Société et du Groupe, leurs métiers, leur secteur d'activité, leur organisation et leurs particularités financières.

7. Loyauté

L'administrateur est tenu à une obligation de loyauté. Il ne doit en aucun cas porter préjudice à la Société ou aux autres sociétés du Groupe. Il ne peut prendre de responsabilités à titre personnel, dans des entreprises ou des affaires ayant des activités concurrentes de celles de Lafarge sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

8. Information privilégiée – Opérations sur titres

L'administrateur ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que dans le cadre des règles fixées par celle-ci. Il doit déclarer à Lafarge les transactions sur titres Lafarge qu'il effectue dans les cinq jours de leur réalisation.

9. Indépendance

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit l'origine.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages personnels susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre sa liberté de jugement.

10. Conventions auxquelles les administrateurs sont intéressés

Les administrateurs sont tenus de communiquer sans délai au Président les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont directement intéressés et la Société. Les administrateurs doivent ainsi notamment communiquer au Président toute convention visée à l'article 225-38 et suivants du Code de commerce conclue entre eux-mêmes ou une

société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative, et la Société ou l'une de ses filiales.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes.

11. Information des administrateurs

Le Président veille à ce que les administrateurs reçoivent du Directeur général, dans un délai suffisant, les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission. De même le président de chacun des Comités mentionnés veillera à ce que chacun des membres de son Comité dispose des informations qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission.

Avant toute réunion du Conseil (ou de chacun des Comités), les administrateurs devront ainsi recevoir en temps utile, un dossier sur tous les points de l'ordre du jour.

L'administrateur qui n'a pas été mis en mesure de délibérer en toute connaissance de cause a le devoir d'en faire part au Conseil et d'exiger l'information indispensable. De manière générale, chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le Président tous les documents utiles.

De même, les présidents des Comités devront fournir, dans un délai suffisant, aux membres du Conseil les rapports qu'ils auraient établis dans le cadre de leur mission.

Le Président veille à ce que soient portées à la connaissance des administrateurs les principales informations pertinentes, y compris critiques, concernant la Société, notamment les articles de presse et les rapports d'analyse financière.

Des réunions, au cours desquelles un dirigeant peut présenter et discuter avec les administrateurs de son secteur d'activité, sont organisées régulièrement par le Président du Conseil d'administration, lors ou en dehors des réunions du Conseil.

Tout administrateur peut obtenir du Président la possibilité de rencontres particulières avec des dirigeants du Groupe, hors la présence du Directeur général et des directeurs généraux délégués, dans les domaines qui l'intéressent.

8.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

8.2.1 Le règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses Comités

Le Conseil, lors de sa séance du 10 décembre 2003, a approuvé le texte d'un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration de Lafarge, en complément des dispositions prévues par la loi et les statuts de la Société, et des Comités du Conseil.

Le règlement intérieur du Conseil et de ses Comités précise ainsi les rôles et missions du Président du Conseil et du Directeur général, les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, la composition du Conseil et des Comités, l'évaluation de la direction générale et du Conseil ainsi que les missions et attributions des différents Comités du Conseil.

Les principales stipulations du règlement intérieur du Conseil sont reprises dans le présent Document de référence sous les sections 8.1.1 (*Composition du Conseil d'administration*), 8.1.3 (*Composition des Comités du Conseil*), 8.2.2 (*Missions et attributions des Comités du Conseil*), 8.3 (*Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités*), 8.4 (*Pouvoirs du Directeur général*) et 8.6.2 (*Revue annuelle de la direction générale par les administrateurs*).

8.2.2 Missions et attributions des Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a défini dans son règlement intérieur les missions et attributions de ses différents Comités permanents que sont :

- le Comité des nominations et des rémunérations ;
- le Comité des comptes et des questions financières ; et
- le Comité stratégie et développement.

Le Comité des nominations et des rémunérations correspond à l'ancien Comité organisation et management et le Comité des comptes et des questions financières à l'ancien Comité financier. Ces nouveaux intitulés sont conformes à la terminologie retenue dans le rapport Bouton.

Les Comités se réunissent sur l'initiative de leur président ou à la demande du Président du Conseil, la convocation pouvant se faire par tous moyens, y compris verbalement. Les Comités peuvent se réunir en tous lieux et par tous moyens, y compris par visioconférence ou téléconférence. Ils ne peuvent valablement se réunir que si la moitié de leurs membres au moins sont présents. Ils tiennent au moins deux réunions par an.

L'ordre du jour des réunions des Comités est fixé par leur président. Un compte rendu des réunions des Comités est rédigé après chaque séance.

Pour l'accomplissement de leurs travaux, les Comités peuvent entendre les membres des directions exécutives du Groupe ou tout autre dirigeant du Groupe. Les Comités peuvent en outre confier toute mission à tout expert et l'entendre en son rapport.

Les Comités rendent compte de leurs travaux à la plus prochaine réunion du Conseil, sous forme d'exposé oral, d'avis, de propositions, de recommandations ou de comptes rendus écrits.

Les Comités ne peuvent traiter à leur seule initiative de questions qui déborderaient le cadre de leur mission définie ci-après. Ils n'ont pas de pouvoir de décision, mais seulement de recommandation au Conseil d'administration.

Missions du Comité des comptes et des questions financières

Le Comité des comptes et des questions financières a pour mission de :

Comptes

- s'assurer auprès des commissaires aux comptes de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- au moment de l'arrêté des comptes, procéder à l'examen préalable et donner un avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la direction financière, avant leur présentation au Conseil ; à cet effet, les projets de comptes et tous autres documents et informations utiles doivent être communiqués au Comité des comptes au moins trois jours avant l'examen des comptes par le Conseil. En outre, l'examen des comptes par le Comité des comptes doit être accompagné (i) d'une note des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues ; et (ii) d'une note du directeur financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de

l'entreprise. Le Comité des comptes entend les commissaires aux comptes, la direction générale et la direction financière, en particulier sur les amortissements, provisions, traitements des survaleurs et principes de consolidation ;

- examiner les projets de comptes intérimaires, les projets de rapport semestriel et de rapport d'activité et de résultat avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.) ;
- examiner, le cas échéant, les raisons présentées par la direction générale pour ne pas inclure certaines sociétés dans le périmètre des sociétés consolidées ;
- examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;

Contrôle et audit interne

- être informé par la direction générale de la définition des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- entendre les responsables de l'audit interne afin de prendre connaissance de leurs programmes de travail et d'avoir communication des rapports d'audit interne de la Société et du Groupe ou d'une synthèse de ces rapports ; après en avoir fait la demande au Président du Conseil d'administration, ces auditions peuvent se faire, le cas échéant, hors la présence du Directeur général ;

Commissaires aux comptes

- entendre régulièrement les rapports des commissaires aux comptes sur les modalités de réalisation de leurs travaux ;
- proposer au Conseil, le cas échéant, une décision sur les points de désaccord entre les commissaires aux comptes et la direction générale, susceptibles de naître à l'occasion de la réalisation et du contenu de ces travaux ;
- aider le Conseil à veiller au respect des règles, principes et recommandations garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes ; à cette fin, les membres du Comité ont, par délégation du Conseil d'administration, pour tâche de :
 - superviser la procédure de sélection ou de renouvellement (par appel d'offres) des commissaires aux comptes en veillant à la sélection du "mieux-disant" et non du "moins-disant", formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, formuler un avis motivé sur le choix des commissaires aux

comptes et faire part de sa recommandation au Conseil à cet égard ;

- superviser les questions concernant l'indépendance des commissaires aux comptes selon les modalités et conformément aux procédures décrites à la section 11.3 (*Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe*).

Politique financière

- être informé par la direction générale de la situation financière du Groupe, des méthodes et techniques utilisées pour définir la politique financière ; être régulièrement informé des lignes directrices de la stratégie financière du Groupe notamment eu égard à l'endettement et à la couverture de change ;
- être informé du contenu des communiqués financiers avant leur émission ;
- être informé au préalable des conditions des opérations financières du Groupe ; dans le cas où une réunion du Comité serait impossible pour des raisons d'urgence, le Comité des comptes est informé de ces conditions ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président, le Conseil, le Directeur général ou les commissaires aux comptes ; et
- être informé par la direction générale de toutes les réclamations de tiers ou de toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations et critiques.

Afin que le Comité des comptes soit en mesure d'exercer pleinement ses missions, le règlement intérieur du Conseil prévoit que tous documents et informations utiles doivent lui être communiqués par la direction générale dans un délai suffisant.

Missions du Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Il est notamment responsable de l'examen du plan de succession des mandataires sociaux, et de la sélection des nouveaux administrateurs. Il recommande également au Conseil la nomination du président des autres Comités permanents.

Le choix par le Comité des nominations et des rémunérations des candidats aux fonctions d'administrateur est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il prend en compte l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil, conformément aux règles de composition précisées dans son règlement intérieur. Il veille à ce que chaque administrateur possède les qualités et la disponibilité requises et à ce que les administrateurs représentent un éventail d'expériences et de compétences permettant au Conseil de remplir efficacement ses missions, avec l'objectivité et l'indépendance nécessaire par rapport à la direction générale et par rapport à un actionnaire ou à un groupe d'actionnaires particulier.

Le Comité des nominations et des rémunérations est également chargé de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, tant en ce qui concerne la part fixe que la part variable de ladite rémunération et tous avantages en nature, options de souscription ou d'achat d'actions reçus de toute société du Groupe, dispositions relatives à leurs retraites, et tous autres avantages de toute nature ;
- définir et mettre en œuvre les règles de fixation de la part variable de leur rémunération en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des mandataires sociaux et avec la stratégie à moyen terme de la Société et du Groupe ;
- donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achat d'actions et sur le ou les plans d'options établis par la direction générale du Groupe ; proposer au Conseil les attributions d'options d'achat ou de souscription ;
- être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et d'autres sociétés du Groupe et examiner la cohérence de cette politique ;
- proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs qui serait proposé à l'Assemblée générale de la Société ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil et dans les Comités ;
- examiner toute question que lui soumettrait le Président, relative aux questions visées ci-dessus, ainsi qu'aux projets d'augmentation de capital réservés aux salariés ;
- approuver l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération des mandataires sociaux et sur les principes et modalités qui guident la fixation de la

rémunération de ces dirigeants, ainsi que sur l'attribution et l'exercice des options d'achat ou de souscription d'actions de ces derniers.

Enfin le Comité des nominations et des rémunérations est chargé, en liaison avec le Président du Conseil d'administration, de proposer les règles de Gouvernement d'entreprise applicables par la Société, et en particulier de préparer l'évaluation des travaux du Conseil.

Missions du Comité stratégie et développement

Le Comité stratégie et développement a pour mission de donner au Conseil son avis sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et sur la politique de développement, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil le saisit.

Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissements, de création et de modernisation d'équipements, de croissance externe, ou de désinvestissements et de cessions.

8.2.3 Les travaux du Conseil et de ses Comités

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit, conformément aux statuts, au moins quatre fois par an, en France ou à l'étranger. En 2004, il s'est réuni cinq fois les 25 février, 25 mai (2 réunions), 8 septembre et 14 décembre. Le taux moyen de participation au Conseil d'administration a été de 92 % en 2003. La durée moyenne d'une réunion du Conseil est de 3 heures.

Environ une semaine avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ainsi qu'une documentation pour chaque sujet à l'ordre du jour.

Conformément au règlement intérieur du Conseil et de ses Comités, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents Comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés à la décision du Conseil d'administration. Ces sujets portent notamment sur la revue des comptes, l'examen des procédures de contrôle, les missions des commissaires aux comptes et les opérations financières s'agissant du Comité des comptes et des questions financières, sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux et les rémunérations de ceux-ci s'agissant du Comité des nominations et des rémunérations et enfin sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe s'agissant du Comité stratégie et développement. Les Comités

exercent leurs attributions sous la responsabilité du Conseil d'administration.

En 2004, outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels, la préparation de l'Assemblée générale et les autres décisions de gestion courante, les travaux du Conseil ont essentiellement porté sur le principe d'une offre publique d'échange obligatoire, la fixation de la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2004, l'évaluation de son organisation, de son fonctionnement et de ses modalités, l'offre publique d'échange obligatoire lancée en juin 2004. Ont par ailleurs été communiqués et commentés au Conseil les Principes d'Action, les Principes d'Organisation, les Règles Groupe et le Code de conduite des affaires en vigueur au sein du Groupe.

Lors de ses travaux, le Conseil s'est appuyé sur les travaux et recommandations de ses différents Comités en particulier du Comité des nominations et des rémunérations pour les questions liées à l'organisation de la direction générale et aux rémunérations des mandataires sociaux et du Comité des comptes et des questions financières avant l'arrêté des comptes. Les décisions prises par le Conseil sur ces différents sujets font l'objet d'une description plus précise dans les sections suivantes : ► *section 8.7.2 (Rémunération des dirigeants)* et *section 9.5 (Utilisation des autorisations financières)*.

Comité des comptes et des questions financières

Le Comité des comptes et des questions financières se réunit au moins deux fois par an aux mois de février pour la revue des comptes annuels et de septembre pour la revue des comptes semestriels. Il peut également être amené à se réunir à d'autres dates, sur l'initiative de son président, pour étudier des sujets spécifiques ou des opérations financières. En 2004, le Comité des comptes et des questions financières s'est ainsi réuni à trois reprises : les 25 février et 8 septembre pour procéder respectivement à la revue préliminaire des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2003 et des comptes consolidés du premier semestre 2004, et le 13 décembre pour examiner les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe en 2004 et entendre les responsables de l'audit interne. À l'occasion de ses travaux, le Comité a fixé les règles d'intervention des commissaires aux comptes et leur budget d'honoraires 2004 conformément à la loi américaine avant de recommander leur approbation par le Conseil d'administration.

► Voir la *section 11.3 (Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe)*.

Le Comité, dans sa nouvelle composition, telle que déterminée par le Conseil d'administration du 25 février 2004, s'est réuni aux mois de septembre et décembre en présence de tous ses membres. Le taux moyen de participation aux réunions du Comité des comptes et des questions financières a donc été de 100 % depuis sa nouvelle composition.

Le Comité des comptes et des questions financières a procédé le 23 février 2005 à la revue préliminaire des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004. Il a tout d'abord revu les points saillants de la clôture avec une attention particulière aux éléments hors exploitation, aux frais financiers, à l'impôt ainsi qu'aux tests de perte de valeur des écarts d'acquisition et parts de marché du Groupe et aux provisions. Le Comité a ensuite examiné la version des comptes consolidés de l'exercice 2004 en normes internationales (IAS/IFRS) et constaté les différences, en particulier sur le traitement comptable des pertes actuarielles des plans de retraite, des écarts d'acquisition et des produits dérivés. Il a enfin revu le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ainsi que les travaux des commissaires aux comptes. En application de la réglementation américaine visée ci-dessus, le Comité a revu les dépenses réelles d'honoraires des commissaires aux comptes pour 2004 par rapport au budget initial et formulé une recommandation au Conseil relatif au budget d'honoraires des commissaires aux comptes pour 2005. Dans le cadre de ses diligences, le Comité financier a entendu différents membres de la direction financière ainsi que les commissaires aux comptes de la Société en l'absence des représentants de la direction.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins deux fois par an au mois de février pour examiner la rémunération des mandataires sociaux et au mois de décembre pour revoir la répartition des jetons de présence des administrateurs et l'attribution d'options au profit des salariés et dirigeants du Groupe. Il peut également être amené à se réunir à d'autres dates, sur l'initiative de son président, pour étudier des sujets spécifiques en fonction notamment des évolutions dans la composition du Conseil d'administration, des Comités du Conseil ou de la direction générale. En 2004, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à trois reprises : le 25 février et le 2 avril pour examiner les rémunérations des mandataires sociaux, les questions liées à la direction générale du Groupe et la cooptation d'un nouvel administrateur, et le 14 décembre pour préparer notamment des recommandations sur la répartition des jetons de présence et l'attribution d'options de souscription.

Le Comité s'est réuni à chaque occasion en présence de tous ses membres. Le taux moyen de participation aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations a donc été de 100 % en 2004.

Au cours de l'année 2004, le Comité des nominations et des rémunérations s'est ainsi prononcé sur la mise en place de contrats de travail pour les directeurs généraux délégués, sur les rémunérations annuelles fixes du Président et des mandataires sociaux ainsi que sur l'attribution d'options

de souscription à certains salariés et cadres dirigeants du Groupe.

Enfin, le Comité des nominations et des rémunérations a, lors de sa séance du 23 février 2005, formulé des propositions concernant la fixation de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2004 ainsi que la partie fixe de la rémunération des mandataires sociaux pour 2005. Il s'est également prononcé sur les propositions de renouvellement de certains membres du Conseil d'administration et de nomination de nouveaux administrateurs qui seront soumises à la prochaine Assemblée générale.

Comité stratégie et développement

Le Comité stratégie et développement se réunit en principe deux fois par an aux mois de mai et de septembre. En 2004, le Comité stratégie et développement s'est réuni trois fois le 25 mai, le 8 septembre et le 14 décembre en présence de tous ses membres. Ces réunions ont été ouvertes depuis 2004 à tous les administrateurs souhaitant y participer.

Au cours de ces réunions, ont été présentés et discutés tant la vision stratégique du Groupe à moyen terme et les objectifs associés que des enjeux et problématiques spécifiques ayant trait au développement géographique et par métiers du Groupe. Le Comité a été amené à débattre en particulier de la politique de développement de Lafarge dans les marchés en croissance ainsi qu'en Amérique du Nord.

Le taux moyen de participation aux réunions du Comité stratégie et développement a été de 100 % en 2004.

8.3

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise que le Conseil doit procéder au moins une fois par an à un débat sur son fonctionnement, afin d'en évaluer et d'en améliorer l'efficacité. Une évaluation formalisée portant notamment sur les modalités de fonctionnement du Conseil et la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux est prévue au moins tous les trois ans sur la base d'un questionnaire approuvé par le Conseil.

La première évaluation formalisée du Conseil d'administration a été entreprise fin 2003 et début 2004. Celle-ci a donné lieu à des initiatives permettant d'améliorer son fonctionnement, notamment une plus grande formalisation des communications et des comptes rendus des Comités, la mise à l'ordre du jour du Conseil de la revue des politiques et règles en vigueur au sein

du Groupe, l'accroissement du nombre de réunions du Comité des comptes et des questions financières ainsi qu'une revue complète et détaillée par le Comité stratégie et développement, au moins une fois par an, de la stratégie du Groupe et de sa mise en œuvre. La mise en œuvre de ces initiatives en 2004 s'est traduite par la mise en place d'une réunion supplémentaire du Comité des comptes et des questions financières consacrée au contrôle interne et d'une réunion supplémentaire du Comité stratégie et développement sur le détail des orientations stratégiques du Groupe et de leur mise en œuvre et enfin, la revue par le Conseil des politiques du Groupe ► voir la section 8.2.3 (*Les travaux du Conseil et de ses Comités*).

Par ailleurs, il est prévu que le Conseil d'administration initie un débat sur son fonctionnement lors de sa séance du 25 mai 2005.

8.4 POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Les orientations stratégiques de la Société font l'objet d'une proposition par le Directeur général et d'un débat annuel du Conseil. Des présentations stratégiques particulières sont faites au Conseil toutes les fois que les circonstances le justifient. La définition de la stratégie de l'entreprise est approuvée par le Conseil d'administration.

Les limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur général sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil et portent sur les investissements et désinvestissements ainsi que sur certaines opérations financières.

8.4.1 Investissements et désinvestissements

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que doivent être soumises au Conseil d'administration les opérations d'investissement et de désinvestissement suivantes :

- lorsqu'il s'agit d'opérations qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies préalablement approuvées par le Conseil :
- information a posteriori pour les opérations d'un montant inférieur à 200 millions d'euros,
- information a priori sur le principe de l'opération, soit au cours d'une réunion du Conseil, soit par information écrite, permettant aux administrateurs de demander des informations complémentaires, de faire des remarques sur

l'opération envisagée ou de demander une délibération du Conseil pour des montants compris entre 200 et 600 millions d'euros,

- approbation préalable sur l'opération envisagée et ses principales caractéristiques, lorsque son montant dépasse 600 millions d'euros ;
- lorsqu'il s'agit d'une opération qui ne s'inscrit pas dans les orientations stratégiques déjà approuvées, approbation préalable dès lors que son montant dépasse 100 millions d'euros.

Les montants considérés incluent l'engagement total de la Société y compris les reprises de dettes ou les engagements différés.

8.4.2 Opérations financières

Le règlement intérieur du Conseil prévoit également que les opérations de financement, d'endettement ou de liquidité, pour lesquelles la loi donne compétence au Directeur général ou pour lesquelles l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration ses pouvoirs et que le Conseil les a lui-même délégués au Directeur général, sont soumises aux règles suivantes :

- les opérations de financement réalisées au moyen de lignes bancaires bilatérales ou syndiquées d'un montant inférieur ou égal à 2 milliards d'euros donnent lieu à information du Conseil par le Directeur général a posteriori ; celles d'un montant supérieur à 2 milliards d'euros sont soumises à approbation préalable du Conseil ;
- les émissions obligataires pour lesquelles le Directeur général a reçu pouvoir du Conseil donnent lieu à information du Conseil dans les conditions suivantes :
- information a posteriori si leur montant est inférieur à 300 millions euros,
- information a priori sur le principe des opérations pour des émissions de titres d'un montant compris entre 300 millions et 1 milliard d'euros, le Directeur général étant en charge d'en définir les modalités et conditions,
- approbation préalable de l'opération et de ses modalités pour les émissions de titres d'un montant supérieur à 1 milliard d'euros,
- approbation préalable de l'opération et de ses modalités pour toute émission de titres pouvant donner droit à une fraction de capital.

8.5 CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international a été créé à la fin des années 1970 par Olivier Lecerf, alors Président-Directeur général du Groupe, et réunit autour du Président et de la direction générale, un maximum de douze membres extérieurs au Groupe désignés pour trois ans, renouvelables, en principe, pour deux ou au maximum trois mandats. Ces personnalités exercent ou ont exercé des fonctions de haut niveau. Le rôle du Conseil consultatif international est de contribuer à façonner la vision prospective internationale du Groupe et de le faire bénéficier de l'expérience de grands acteurs du monde économique.

Deux fois par an, les membres du Conseil consultatif international se réunissent avec le Président et la direction générale du Groupe. Une réunion sur deux se tient en France autour de thèmes horizontaux tels que la gestion de l'environnement, la recherche, etc. L'autre vise la découverte ou l'approfondissement d'un pays ou d'une région différents. L'essentiel des sessions est alors consacré à l'audition de personnalités de la vie politique, économique et sociale du pays concerné. Des industriels implantés dans le pays viennent évoquer les conditions dans lesquelles ils y développent leur activité, faisant ainsi bénéficier Lafarge de leur expérience.

Les membres actuels du Conseil consultatif international sont :

Lynda, Baroness Chalker of Wallasey, Royaume-Uni, président, Africa Matters Limited.

Barbara H. Franklin, États-Unis, président-directeur général, Barbara Franklin Enterprises ; ancien ministre du Commerce.

Charles O. Holliday, Jr., États-Unis, président-directeur général, DuPont.

Mohamed Kabbaj, Maroc, conseiller du Roi du Maroc ; président, Lafarge Maroc.

Reuel J. Khoza, Afrique du Sud, président, Eskom Holdings Limited.

Takuzo Kitamura, Japon, président délégué Ajinomoto Co. Inc.

David K.P.Li, Hong Kong, président-directeur général, Bank of East Asia Ltd.

Thierry de Montbrial, France, directeur général, Institut français des relations internationales.

Alexei A. Mordashov, Fédération de Russie, président, Severstal.

Hugh M. Morgan, Australie, administrateur, Reserve Bank of Australia.

N.R. Narayana Murthy, Inde, président-directeur général, Infosys Technologies Limited.

Henning Schulte-Noelle, Allemagne, président du conseil de surveillance, Allianz AG.

8.6 LA DIRECTION

Les statuts (article 20) fixent le nombre maximum de directeurs généraux délégués à 5, conformément à la loi. Les directeurs généraux délégués sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur général.

Les directeurs généraux délégués de Lafarge sont actuellement Michel Rose et Bruno Lafont. Ceux-ci assistent le Directeur général avec les mêmes pouvoirs que ce dernier.

8.6.1 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur général

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général. Depuis le 20 mai 2003, Monsieur B. Collomb est Président du Conseil d'administration et Monsieur B. Kasriel Directeur général. L'extrait du procès-verbal contenant la décision du Conseil est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

8.6.2 Revue annuelle de la direction générale par les administrateurs

Conformément au règlement intérieur du Conseil, une réunion annuelle est organisée pour permettre aux administrateurs, qui ne sont pas membres de la direction générale, de procéder à l'évaluation des performances du Directeur général et des directeurs généraux délégués. Cette réunion permet de prendre connaissance de l'avis du Comité des nominations et des rémunérations sur les questions débattues, et de conduire une réflexion sur l'avenir de la direction générale.

8.6.3 Composition de la direction

La direction est composée du Directeur général, des directeurs généraux délégués et des directeurs généraux adjoints.

NOM	ÂGE	FONCTION
COMITÉ EXÉCUTIF		
Bernard Kasriel	58	Directeur général
Michel Rose	62	directeur général délégué
Bruno Lafont	48	directeur général délégué
Jean-Charles Blatz	61	directeur général adjoint, Granulats & Béton ⁽¹⁾
Jean-Jacques Gauthier	45	directeur général adjoint, Finance
Ulrich Glaunach	48	directeur général adjoint, Toiture
Christian Herrault	54	directeur général adjoint, Ressources humaines et Organisation
Isidoro Miranda	46	directeur général adjoint, Plâtre
AUTRES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS		
Jean-Carlos Angulo	55	directeur général adjoint, Europe occidentale
Yves de Clerck	62	directeur général adjoint, Centre-Europe
Philippe Rollier	62	directeur général adjoint, Amérique du Nord
Jean-Marie Schmitz	61	directeur général adjoint, Maroc

(1) Depuis le 12 avril 2004.

Les biographies de chacun des membres de la direction figurent ci-après. La biographie de Bernard Kasriel figure à la section 8.1.2 (*Les administrateurs*).

Directeurs généraux délégués

Michel Rose : Directeur général délégué depuis février 2003. M. Rose a été nommé directeur général adjoint en 1989 et a occupé les postes de directeur général adjoint en charge des marchés en croissance de 1996 à 2002 et de *president and chief executive officer* de Lafarge North America de 1992 à 1996. Il a précédemment occupé diverses fonctions dans le Groupe, notamment président d'Orsan, société qui a depuis été cédée, directeur général adjoint Ressources humaines et Communication interne et président des activités du Groupe au Brésil. M. Rose a rejoint Lafarge en 1970 en qualité d'ingénieur.

Bruno Lafont : Directeur général délégué depuis mai 2003. M. Lafont a été nommé directeur général adjoint en 1995 et a occupé les postes de directeur général de la branche Plâtre de 1998 à 2003 et de directeur général adjoint Finance de 1995 à 1998. Il a précédemment occupé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe, notamment pour la Turquie et la zone Méditerranée orientale et dans la filiale de céramiques sanitaires en Allemagne, Allia. M. Lafont a rejoint Lafarge en janvier 1983 en qualité d'auditeur interne à la direction financière.

Directeurs généraux adjoints

Jean-Charles Blatz : Directeur général adjoint Granulats & Béton depuis avril 2004. M. Blatz était depuis 1995 président de la région Bassin méditerranéen et Trading pour la branche Ciment. Entre 1993 et 1995, il a occupé le poste de directeur de la performance de Granulats & Béton. Il a précédemment occupé diverses fonctions dans le Groupe, notamment au sein de Cementia, de la direction financière du Groupe et dans la filiale de céramiques sanitaires Allia. M. Blatz a rejoint le Groupe Lafarge en 1970 en tant que responsable organisation et méthodes de Ciments Lafarge.

Jean-Jacques Gauthier : Directeur général adjoint Finance depuis mars 2001. Avant de rejoindre Lafarge en mars 2001, M. Gauthier était directeur général adjoint, directeur financier du Groupe Astrium depuis 2000 et a occupé de 1996 à 2000 les fonctions de directeur général adjoint, directeur financier de Matra Marconi Space. Il a précédemment occupé diverses positions financières en France et aux États-Unis dans le Groupe Matra depuis 1986.

Ulrich Glaunach : Directeur général adjoint Toiture et membre du Comité exécutif depuis mai 2000. M. Glaunach a précédemment occupé les fonctions de directeur général adjoint de la branche Toiture en charge des tuiles béton de juillet 1998 à mai 2000 et président-directeur général de Lafarge Perlmooser, la filiale autrichienne du Groupe, de juin 1995 à juillet 1998.

Christian Herrault : Directeur général adjoint Ressources humaines et organisation depuis octobre 1998, M. Herrault a précédemment occupé les fonctions de directeur général de l'activité Aluminate et Ajudvants depuis 1995 et diverses fonctions de direction au sein de l'activité Bio. Avant de rejoindre Lafarge en 1985, il a occupé diverses positions auprès de différents ministères.

Isidoro Miranda : Directeur général adjoint Plâtre depuis mai 2003 et membre du Comité exécutif depuis mars 2001. Avant sa nomination en qualité de directeur général adjoint de la branche Plâtre, M. Miranda a occupé les fonctions de directeur général adjoint de la branche Ciment de mars 2001 à mai 2003. Il a précédemment occupé les fonctions de directeur général de Lafarge Asland, la filiale du Groupe en Espagne. Il a rejoint le Groupe en qualité de directeur des études stratégiques Groupe en 1995 et travaillé à Londres et à Paris dans un cabinet de conseil en stratégie avant cette date.

Jean-Carlos Angulo : Directeur général adjoint et président de la zone Europe occidentale et Maroc depuis 2000. M. Angulo était directeur général de Lafarge Ciments de 1997 à 1999 et a occupé diverses fonctions de direction depuis son arrivée dans le Groupe en 1975, notamment directeur général des activités du Groupe au Brésil de 1990 à 1996. Il est administrateur de Cimentos de Portugal.

Yves de Clerck : Directeur général adjoint et président de la zone Europe centrale depuis mars 2001. De février 1997 à mars 2001, M. de Clerck a occupé les fonctions de directeur général adjoint de la branche Ciment. Il a précédemment été directeur général de Lafarge Ciments de septembre 1988 à février 1997 et responsable du développement social au siège de septembre 1983 à septembre 1988.

Philippe Rollier : Directeur général adjoint et président de l'Amérique du Nord depuis mai 2001. Il est président-directeur général de Lafarge North America. Directeur général adjoint depuis janvier 1995, il a occupé les fonctions de directeur général adjoint et président de la zone Europe centrale et CEI de janvier 1999 à mai 2001 et président de la zone Europe centrale et CEI de janvier 1995 à décembre 1998. De 1989 à 1994, il était directeur général d'Orsan, société qui a été cédée.

Jean-Marie Schmitz : Directeur général adjoint et directeur général de Lafarge Maroc depuis décembre 1998. Il a occupé les fonctions de directeur général adjoint en charge de la direction Hommes & Communication de 1988 à septembre 1998 et à ce titre membre du Comité exécutif après avoir été directeur Organisation et Ressources humaines de 1986 à 1988. Auparavant, il était directeur commercial de Lafarge Plâtres. Avant de rejoindre le Groupe en 1978, il a été chef du cabinet de François Ceyrac, président du CNPF.

8.6.4 Code de conduite des affaires

Le Groupe a mis en place début 2004 un code de conduite des affaires qui s'applique à l'ensemble de ses dirigeants et collaborateurs. Ce code vise en particulier le respect de la loi et de la réglementation, la prévention des conflits d'intérêt, le respect de la personne et de l'environnement, la protection des actifs du Groupe, la transparence financière et l'importance du contrôle interne. Les principes du code feront l'objet de séances de sensibilisation et de formation au niveau des différentes entités du Groupe. Le texte du code est disponible sur le site du Groupe : www.lafarge.com. Les éventuelles mises à jour du code feront l'objet d'une information sur le site du Groupe.

8.7 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

8.7.1 Jetons de présence versés aux administrateurs

L'Assemblée générale mixte statuant en matière ordinaire du 28 mai 2001 a fixé à 4 millions de francs (soit 0,610 million d'euros), le montant annuel maximum des jetons de présence.

Chaque administrateur perçoit un jeton fixe de 15 245 euros par an (majoré de 25 % pour les présidents des Comités).

Il est limité à 50 % pour tout nouvel administrateur nommé en cours d'année et tout administrateur dont le mandat expire en cours d'année.

Pour l'année 2004, un jeton variable de 1 857 euros a été attribué à tout administrateur pour chaque séance du Conseil d'administration ou d'un Comité à laquelle il a participé.

Le montant global des jetons de présence versé en 2005 (au titre de l'exercice 2004) s'élève à 0,457 million d'euros, tout comme les montants versés en 2004 et 2003 (au titre, respectivement, des exercices 2003 et 2002).

ADMINISTRATEUR	JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS EN 2005 AU TITRE DE L'EXERCICE 2004 (MONTANTS EN EUROS)
Bertrand Collomb	24 531
Bernard Kasriel	24 531
Jacques Lefèvre	31 960
Michael Blakenham	28 246
Michel Bon	35 675
Guilherme Frering	30 103
Juan Gallardo	28 245
Patrice Le Hodey	30 103
Bernard Isautier	17 102
Alain Joly	39 487
Jean Keller	30 103
Raphaël de Lafarge	31 960
Robert Murdoch	31 960
Michel Pébereau	39 487
Hélène Ploix	33 915
TOTAL	457 408

8.7.2 Rémunération des dirigeants

Rémunération globale versée à la direction

La rémunération globale versée au Président et aux membres de la direction s'est élevée à 9,004 millions d'euros, partie variable incluse, en 2004 (14 personnes dont une a cessé ses fonctions et une a été nommée en 2004). Elle était de 9,103 millions d'euros en 2003 (14 personnes dont une a cessé ses fonctions en 2003) et de 7,404 millions d'euros en 2002 (14 personnes).

Ce montant :

- comprend la partie fixe de la rémunération des membres de la direction au titre de 2004 ainsi que la partie variable versée en 2004 au titre de l'année 2003 ;
- comprend, outre le bonus annuel, le versement d'une partie variable qualifiée de bonus long terme au titre des résultats 2003 dont bénéficient les membres de la direction non mandataires sociaux ;

- concerne toutes les personnes qui ont fait partie de la direction en 2004, pour la période pendant laquelle elles ont été membres de la direction ;

- ne comprend pas les jetons de présence versés par Lafarge S.A. à Messieurs Bertrand Collomb et Bernard Kasriel (► voir montants ci-après).

Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Le Comité des nominations et des rémunérations propose au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux. Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

La rémunération se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui peut atteindre au maximum pour le Président 80 %, pour le Directeur général 160 % et pour les directeurs généraux délégués 120 % de la partie fixe. Toutes les rémunérations perçues à des titres divers par les membres de la direction au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe s'imputent sur cette partie fixe.

La partie variable est fixée en fonction, d'une part, pour environ les deux tiers pour le Président et les trois quarts pour le Directeur général et les directeurs généraux délégués, des résultats financiers du Groupe, comparés à des objectifs fixés en début d'année et d'autre part, pour environ un tiers pour le Président et le quart pour le Directeur général et les directeurs généraux délégués, de l'appréciation de la performance individuelle des intéressés au cours de l'année.

Pour 2004, les critères financiers utilisés pour la partie variable étaient : l'augmentation de l'EVA (Economic Value Added) qui traduit la rentabilité du capital utilisé par l'entreprise, l'accroissement du résultat net par action, l'évolution de

la rentabilité des actifs de Lafarge comparée à celle de ses concurrents et la réduction de la dette. La partie individuelle est notamment déterminée par référence à des objectifs personnels fixés en début d'année, portant sur les principales actions attendues.

Les résultats obtenus en 2004 ont été moyens sur le critère de l'EVA, bons sur le critère du résultat net par action, excellents sur le critère de la réduction de la dette et bons sur la rentabilité comparée de Lafarge par rapport à celle de ses concurrents. La rémunération individuelle brute des mandataires sociaux, au titre de l'année 2004, est la suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	B. COLLOMB	B. KASRIEL	M. ROSE	B. LAFONT
Rémunération fixe versée en 2004*	875	750	460	440
Dont avantages en nature	5,2	3,5	5,1	4,8
Rémunération variable due au titre de 2004 versée en 2005	553	997	413	395
Jetons de présence Lafarge S.A. 2004	24,5	24,5	N/A	N/A
TOTAL AU TITRE DE 2004	1 452,5	1 771,5	873	835
Rémunération fixe versée en 2003*	875	662	437	370
Dont avantages en nature	3,2	2,8	3,2	3,1
Rémunération variable due au titre de 2003 versée en 2004	733	700	361	262
Jetons de présence Lafarge S.A. 2003	24,6	24,6	N/A	N/A
TOTAL AU TITRE DE 2003	1 632,6	1 386,6	798	632
Rémunération fixe versée en 2002*	875	500	400	N/A
Rémunération variable due au titre de 2002 versée en 2003	889	325	260	N/A
Jetons de présence Lafarge S.A. 2002	24,6	24,6	N/A	N/A
TOTAL AU TITRE DE 2002	1 788,6	849,6	660	N/A

* Montants comprenant les avantages en nature et les jetons de présence des filiales du Groupe (hors Lafarge S.A.).

Indemnité de départ des directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration, en approuvant, lors de sa séance du 25 mai 2004, les contrats de travail Messieurs Michel Rose et Bruno Lafont, a décidé de les faire bénéficier chacun d'une indemnité en cas de licenciement sauf pour faute grave ou lourde. La suppression de poste ou la réduction du niveau de responsabilité constituerait également un cas de licenciement ouvrant droit à indemnité. Cette indemnité serait égale à l'indemnité conventionnelle augmentée d'une somme égale à six mois du dernier salaire et bonus ou, en cas de licenciement intervenant dès les 24 mois suivant une prise de contrôle de Lafarge, à l'indemnité conventionnelle augmentée d'une somme égale à 18 mois du dernier salaire et bonus. Le contrat définit la prise de contrôle comme l'acquisition d'une part significative du capital social de Lafarge ayant pour effet le changement de plus de la moitié des membres du Conseil d'administration ou la nomination d'un nouveau Directeur général ou d'un nouveau Président.

Engagements de pension et de retraite

Chaque mandataire social et membre du Comité exécutif du Groupe bénéficie de la garantie d'un régime de pension de retraite dont les modalités varient selon sa fonction et son âge au 10 décembre 2003, date à laquelle le Conseil d'administration a décidé d'encadrer le régime existant.

Les mandataires sociaux âgés de plus de 55 ans à la date du 10 décembre 2003 qui bénéficient du régime supplémentaire de retraite collectif encore applicable aux cadres cimentiers du Groupe justifiant d'une certaine ancienneté (soit Messieurs Bertrand Collomb, Bernard Kasriel et Michel Rose) ont ainsi une garantie de pension de retraite calculée sur la base de 60 % de leur rémunération totale (partie fixe et partie variable plafonnée à 100 % du fixe). Mais ce montant a été assorti d'un plancher et d'un plafond de 1 à 1,2 fois la moyenne de leur rémunération fixe de 2001, 2002 et 2003.

Les mandataires sociaux âgés de moins de 55 ans au 10 décembre 2003 (soit Monsieur Bruno Lafont) ainsi que les membres du Comité exécutif bénéficient, quant à eux, dans des conditions définies, d'un régime supplémentaire conduisant à leur procurer un objectif de taux de remplacement à la retraite d'environ 40 % de leur dernière rémunération (salaire et moyenne des trois derniers bonus).

Le montant total provisionné par le Groupe pour les pensions, retraites et autres avantages du même type dont bénéficient le Président et les membres de la direction (13 personnes) et les anciens dirigeants (9 personnes) s'est élevé à 56,04 millions d'euros au 31 décembre 2004.

8.7.3 Options de souscription ou d'achat d'actions des membres de la direction

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers en 2004

	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS ATTRIBUÉES / D' ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES	PRIX	DATES D'ÉCHÉANCE	PLAN N°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)				
B. COLLOMB				
Lafarge	28 000	70,79 €	14/12/2014	M14
	12 000*	70,79 €	14/12/2014	M14
Lafarge North America	30 000	41,86 \$	4/2/2014	
B. KASRIEL				
Lafarge	49 000	70,79 €	14/12/2014	M14
	21 000*	70,79 €	14/12/2014	M14
Lafarge North America	25 000	41,86 \$	4/2/2014	
M. ROSE				
Lafarge	21 000	70,79 €	14/12/2014	M14
	9 000*	70,79 €	14/12/2014	M14
Lafarge North America	1 000	41,86 \$	4/2/2014	
B. LAFONT				
Lafarge	21 000	70,79 €	14/12/2014	M14
	9 000*	70,79 €	14/12/2014	M14
Lafarge North America	1 000	41,86 \$	4/2/2014	
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social (liste nominative)				
B. COLLOMB				
Lafarge	14 041	48,42 €		N9
Lafarge North America	15 000	18,00 \$		
B. KASRIEL				
Lafarge North America	10 000	21,37 \$		
M. ROSE				
Lafarge North America	1 000	23,00 \$		
	1 000	29,97 \$		
	1 000	29,81 \$		
B. LAFONT				
Lafarge	6 964	43,10 €		M2
	118	43,10 €		M3
	2 000	50,19 €		M6
Lafarge North America	697	32,20 \$		
	553	32,20 \$		
	250	41,86 \$		

* Options dont l'exercice est conditionné à des critères de performance liés à l'évolution de l'action Lafarge.
Pour une description des modalités d'exercice de ces options, voir la section 8.8.2 (Plans d'options).

Nombre total d'options restant à exercer par chaque mandataire social au 31 décembre 2004

	OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES AU 31/12/04	OPTIONS INDISPONIBLES AU 31/12/04	TOTAL
B. COLLOMB			
Lafarge	171 028	247 533*	418 561
Lafarge North America	132 500	37 500	170 000
B. KASRIEL			
Lafarge	75 854	253 767*	329 621
Lafarge North America	75 000	30 000	105 000
M. ROSE			
Lafarge	39 705	102 619*	142 324
Lafarge North America	3 000	–	3 000
B. LAFONT			
Lafarge	32 189	76 363*	108 552
Lafarge North America	250	4 250	4 500

* Incluant les options dont l'exercice est conditionné à des critères de performance liés à l'évolution de l'action Lafarge.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires et options levées par ces derniers

	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS ATTRIBUÉES / D'ACTIONS PONDÉRÉES SOUSCRITES OU ACHETÉES	PRIX MOYEN	PLAN N°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)			
Lafarge	109 500	70,79 €	M14
Lafarge North America	265 000	41,86 \$	

Actions qui, durant l'exercice, ont été souscrites ou achetées par levée d'options détenues sur l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, par les dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi souscrites ou achetées est le plus élevé (information globale).

Lafarge	38 488	48,45 €	N9-M2-M3-M4 M5 et M6
Lafarge North America	532 375	30,17 \$	

Voir la section 8.8.2 (*Plans d'options*), pour les caractéristiques des options attribuées ainsi que l'historique des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours en 2004 attribuées aux membres de la direction.

Options détenues par les membres de la direction dans les filiales consolidées

Quatre membres de la direction détiennent un total de 282 500 options de souscription d'actions Lafarge North America et 29 500 options ont été exercées en 2004, au prix unitaire moyen de 28,55 dollars.

8.7.4 Participation des dirigeants dans le capital

Le Président du Conseil et les membres de la direction visés à la section 8.6.3 (*Composition de la direction*) détiennent ensemble 0,05 % du capital de la Société et 0,09 % des droits de vote. Afin d'associer davantage les membres de la direction à la création de valeur pour nos actionnaires et à l'évolution

du cours de l'action Lafarge, chacun des membres du Comité exécutif du Groupe doit détenir au moins l'équivalent de sa rémunération annuelle fixe en valeur d'actions Lafarge. Pour atteindre cet objectif, chaque membre du Comité exécutif a depuis décembre 2003 l'obligation de réinvestir en actions un tiers de la plus-value théorique nette d'impôts, réalisée lors de l'exercice d'options de souscription ou d'achat jusqu'à réalisation de cet objectif.

8.7.5 Information sur les conventions réglementées

Conventions passées au cours de l'exercice 2004

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 25 mai 2004, autorisé la signature des contrats de travail de Messieurs Michel Rose et Bruno Lafont. Ces contrats ont été établis de façon à réunir dans un seul document les éléments relatifs à leur contrat de travail jusque-là contenus dans des documents successifs.

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 8 septembre 2004, autorisé la signature d'un contrat relatif à la gestion de son service titres, de ses assemblées générales, de ses plans d'actionnariat salarié et de ses plans d'options avec BNP Paribas Securities Services, filiale à 100 % de BNP Paribas. Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Michel Pébereau et Alain Joly ainsi que Madame Hélène Ploix.

Conventions passées au cours d'un exercice antérieur dont l'exécution s'est prolongée en 2004

Le Conseil d'administration du 3 septembre 2001 a autorisé la signature :

- d'un contrat dit d'option par lequel Lafarge a accordé à sa filiale Lafarge North America une option d'achat de l'ensemble des actifs nord-américains résultant de l'acquisition de Blue Circle et dont le désinvestissement à des tiers n'avait pas été exigé par les autorités de la concurrence, exerçable par Lafarge North America à tout moment à compter du

1^{er} juillet 2002 jusqu'au 31 décembre 2004 pour un prix à ajuster de 1 400 millions de dollars. Ce contrat d'option a expiré le 31 décembre 2004, Lafarge North America ayant décidé de ne pas exercer son option d'achat ;

- d'un contrat de gestion par lequel Lafarge North America a reçu de Blue Circle North America le mandat de gérer moyennant rémunération l'ensemble des actifs visés ci-dessus à compter du 11 juillet 2001 jusqu'au 31 décembre 2002, renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- de l'engagement d'indemnisation de Lafarge North America et de son personnel par Lafarge contre les conséquences d'actions de toute nature qui seraient engagées par des tiers contre Lafarge North America, soit du fait de l'exercice du mandat de management des actifs, soit du fait de Blue Circle North America.

Les administrateurs concernés par ces conventions sont Messieurs Bertrand Collomb, Bernard Kasriel, Jacques Lefèvre et Robert W. Murdoch.

8.8 ACTIONNARIAT SALARIÉ

8.8.1 Plans d'actionnariat salarié

Lafarge a développé depuis de nombreuses années une politique active d'association des salariés du Groupe au capital de la Société. Depuis 1961, date de la première accession en nombre des salariés au capital de Lafarge, toutes les opérations proposées aux salariés du Groupe présentent des caractéristiques communes :

- elles s'adressent à l'ensemble des salariés, dès lors que les législations locales le permettent ;

Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de chacun de ces plans :

	LEA 2002	LEA 1999	LEA 1995
Nombre de pays concernés	50	33	21
Nombre de salariés éligibles	55 355	40 570	20 113
Taux de souscription	54,2 %	51,6 %	74,6 %
Nombre total d'actions souscrites	708 718	493 954	482 582
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié	110	110	110
Prix de souscription (en euros)	81,84	73,17	39,94
Attribution d'options de souscription	Oui	Non	Oui
Nombre total d'options attribuées	437 373	N/A	331 060
Prix d'exercice des options attribuées (en euros)	101,79*	N/A	43,09*

* Après réajustements résultant d'opérations financières.

- l'épargne du salarié est complétée par un abondement de l'employeur ;
- l'épargne est bloquée cinq ans au minimum sauf cas de déblocage anticipé ou de dispositions locales différentes.

Lafarge a ainsi lancé en 1995, 1999 et 2002 des plans d'actionnariat direct baptisés "Lafarge en actions" permettant aux salariés des pays concernés par ces plans d'acquérir jusqu'à 110 actions de société avec un abondement de l'employeur pour les 10 premières actions souscrites, variable selon le niveau de vie du pays concerné. Les plans lancés en 1995 et en 2002 prévoyaient en outre l'attribution d'une option de souscription d'action pour chaque action acquise à partir de la 11^e.

Lors de sa réunion du 23 février 2005, le Conseil d'administration a décidé du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe dont la réalisation est prévue dans le courant de l'année 2005. Selon les modalités arrêtées par le Conseil, ce plan permettrait aux salariés des pays concernés d'acquiescer jusqu'à 110 actions de la Société émises avec une décote de 20 % par rapport à la moyenne du cours de l'action et avec un abondement de l'employeur pour les 10 premières actions souscrites, variable selon le niveau de vie du pays concerné.

Lafarge a également mis en place en 1990 pour ses salariés français un fonds commun de placement d'entreprise, baptisé Lafarge 2000, par lequel les salariés adhérents peuvent se constituer une épargne corrélée à la valeur de l'action Lafarge, tout en bénéficiant d'un abondement. Ce dispositif est étendu à certains salariés du Groupe en Europe, par l'intermédiaire d'une épargne constituée mensuellement abondée par la Société employeur, qui est ensuite réinvestie chaque mois directement en actions Lafarge. Il existe par ailleurs des plans d'actionariat salarié mis en place au niveau de certaines filiales du Groupe, notamment Lafarge North America.

► Voir la section 9.3.1 (*Actionariat de la Société au 31 décembre 2004*) pour le détail du nombre d'actions Lafarge détenue par les salariés du Groupe.

8.8.2 Plans d'options

Politique d'attribution

Elle est proposée au Conseil d'administration par le Comité des nominations et des rémunérations qui est composé de Messieurs Alain Joly, président du Comité, Michel Pébereau et Michael Blakenham.

Les options sont attribuées, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres ou autres salariés qui ont contribué de façon remarquable aux performances du Groupe.

Les attributions d'options ont lieu aux moments fixés par le Conseil d'administration. En principe, une attribution a lieu chaque année lors du Conseil de décembre, à un nombre de bénéficiaires qui varie d'une année à l'autre (attribution large une année sur deux, plus limitée la deuxième année).

Sur les deux dernières années, la moyenne annuelle d'attribution a représenté 980 738 actions, soit environ 0,57 % du capital au 31 décembre 2004. Le nombre de bénéficiaires a été de 1 732 en 2003 et de 479 en 2004.

Le total des options non exercées à fin décembre 2004 était de 7 256 947 options, soit environ 4,25 % du capital de la société au 31 décembre 2004, la direction (13 personnes) détenant 20,67 % de ces options.

Les options attribuées peuvent être des options de souscription d'actions ou des options d'achat d'actions.

Caractéristiques des options attribuées

Toutes les options sont attribuées pour dix ans.

Le prix de levée des options est fixé sans rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de Bourse des vingt jours précédant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options peuvent être exercées en tout ou en partie.

Conditions de levée des options

Les options attribuées jusqu'en mai 1995 inclus peuvent être exercées librement.

En décembre 1995, le Conseil d'administration a fixé à quatre ans la période pendant laquelle les options ne peuvent pas être levées. Toutefois, le Conseil a décidé que les options attribuées dans le cadre du plan Lafarge en action 95 (augmentation de capital réservée aux salariés qui pouvaient souscrire de 1 à 110 actions, assortie de l'attribution d'une option pour toute action souscrite à partir de la 11^e) pourraient être exercées dès leur attribution.

En décembre 1997, le Conseil d'administration a porté la durée de cette interdiction de 4 à 5 ans, pour toutes les options attribuées à compter de 1997.

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé que la durée d'interdiction de lever les options prenait fin en cas de départ en retraite, préretraite, licenciement sans faute, offre publique lancée sur Lafarge, fusion ou absorption de Lafarge.

Le Conseil d'administration, réuni le 13 décembre 2001, a adopté un nouveau règlement du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions. Ce nouveau règlement s'applique pour les options attribuées par le Conseil à compter du 13 décembre 2001. La durée d'interdiction a été ramenée de cinq ans à quatre ans. Cette durée d'interdiction s'applique ainsi aux options attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre du plan Lafarge en action 2002 (augmentation de capital réservée aux salariés qui pouvaient souscrire de 1 à 110 actions, assorties d'une option pour toute action souscrite à partir de la 11^e).

Le Conseil d'administration réuni le 10 décembre 2003 a conditionné l'exercice d'une partie (jusqu'à 30 %) des options consenties au Président et aux membres du Comité exécutif du Groupe au titre de l'exercice 2003, à des critères de performance liés à l'évolution de l'action Lafarge.

Selon ces critères, une partie des options qui ont été consenties au Président et aux membres du Comité exécutif ne pourront être exercées par ceux-ci que si le cours de l'action Lafarge a atteint, à tout moment, en moyenne sur 60 jours de Bourse consécutifs, pendant les quatre années suivant le jour de leur dotation, un prix égal ou supérieur au prix d'exercice majoré de 20 % ou à défaut pendant les deux années suivantes un prix égal ou supérieur au prix d'exercice majoré de 30 %.

Dans l'hypothèse où les critères de performance applicables tant aux quatre premières années suivant le jour de la dotation qu'aux deux années suivantes ne seraient pas atteints, ces options ne pourraient plus être exercées par leurs titulaires et seraient annulées.

Perte ou maintien des options

Les options non exercées dans les dix ans de leur attribution sont annulées. La démission et le licenciement pour faute font perdre le bénéfice des options.

Le bénéfice des options est maintenu en cas de mutation du bénéficiaire hors du Groupe avec l'accord de son employeur ou en cas de vente (sortie du Groupe) de la Société employeur du bénéficiaire.

Historique des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours en 2004

Le nombre d'options restantes et le prix des options figurant dans les tableaux ci-après ont été réajustés depuis leur attribution, chaque fois que la Société a procédé à des opérations financières qui ont eu une incidence sur la valeur du titre (émission d'actions avec droit préférentiel de souscription, attribution d'actions gratuites), de manière à maintenir constant le total en valeur des options de chaque bénéficiaire conformément à la loi.

Options du 1^{er} janvier 1994 au 18 décembre 1996

	PLAN N° N9	PLAN N° M1	PLAN N° M2	PLAN N° M3 ⁽¹⁾	PLAN N° M4
Attribution autorisée par l'Assemblée générale du	15/06/1992	22/05/1995	22/05/1995	22/05/1995	21/05/1996
Attribution par le Conseil d'administration du	27/09/1994	22/05/1995	13/12/1995	13/12/1995	18/12/1996
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre d'options attribuées à l'origine	269 550	27 200	593 840	331 060	71 400
Dont aux membres de la direction ⁽²⁾	37 600	2 000	83 500	800	4 500
Nombre de bénéficiaires à l'origine	772	52	1 039	8 368	127
Dont membres de la direction ⁽²⁾	10	2	11	8	3
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	27/09/1994	22/05/1995	13/12/1999	13/12/1999	18/12/2000
Date d'expiration	27/09/2004	22/05/2005	13/12/2005	13/12/2005	18/12/2006
Nombre d'options restantes au 31/12/2003 ⁽³⁾	127 880	17 170	368 301	176 751	57 543
Nombre d'options souscrites ou achetées du 01/01/2004 au 31/12/2004	120 571	1 355	40 246	16 261	4 216
Nombre d'options annulées ⁽⁴⁾	7 309	1 790	37	468	-
Nombre d'options restantes au 31/12/2004	-	14 025	328 018	160 022	53 327
Prix de souscription ou d'achat en euros	48,62	44,20	43,10	43,10	42,57

Options attribuées du 19 décembre 1996 au 13 décembre 2000

	PLAN N° M5	PLAN N° M6	PLAN N° M7	PLAN N° M8	PLAN N° M9	PLAN N° A1
Attribution autorisée par l'Assemblée générale du	21/05/1997	21/05/1997	21/05/1997	21/05/1997	27/05/1999	27/05/1999
Attribution par le Conseil d'administration du	17/12/1997	17/12/1997	26/05/1998	10/12/1998	15/12/1999	13/12/2000
Nature des options	souscription	achat	souscription	achat	souscription	achat
Nombre d'options attribuées à l'origine	346 650	402 550	122 775	98 450	918 200	461 900
Dont aux membres de la direction ⁽²⁾	10 000	144 500	–	9 000	146 000	93 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	999	127	108	150	1 552	438
Dont membres de la direction ⁽²⁾	1	9	–	4	11	11
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	17/12/2002	17/12/2002	26/05/2003	10/12/2003	15/12/2004	13/12/2005
Date d'expiration	17/12/2007	17/12/2007	26/05/2008	10/12/2008	15/12/2009	13/12/2010
Nombre d'options restantes au 31/12/2003 ⁽³⁾	368 869	436 138	134 484	110 119	1 046 514	499 285
Nombre d'options souscrites ou achetées du 01/01/2004 au 31/12/2004	35 139	21 870	–	–	–	–
Nombre d'options annulées ⁽⁴⁾	2 336	–	19 198	576	13 113	5 625
Nombre d'options restantes au 31/12/2004	331 394	414 268	115 286	109 543	1 033 401	493 660
Prix de souscription ou d'achat en euros	50,19	50,19	74,72	74,18	82,70	79,74

Options attribuées du 14 décembre 2000 au 14 décembre 2004

	PLAN N° A2	PLAN N° M10	PLAN N° M11 ⁽⁵⁾	PLAN N° M12	PLAN N° M13	PLAN N° M14
Attribution autorisée par l'Assemblée générale du	27/05/1999	28/05/2001	28/05/2001	28/05/2001	20/05/2003	20/05/2003
Attribution par le Conseil d'administration du	28/05/2001	13/12/2001	28/05/2002	11/12/2002	10/12/2003	14/12/2004
Nature des options	achat	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre d'options attribuées à l'origine	12 000	1 188 825	437 373	472 390	1 273 925	687 550
Dont aux membres de la direction ⁽²⁾	12 000	277 000	1 100	98 000	350 000	261 500
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1	1 703	14 364	421	1 732	479
Dont membres de la direction ⁽²⁾	1	13	11	11	13	12
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	28/05/2006	13/12/2005	28/05/2006	11/12/2006	10/12/2007	14/12/2008
Date d'expiration	28/05/2011	13/12/2011	28/05/2012	11/12/2012	10/12/2013	14/12/2014
Nombre d'options restantes au 31/12/2003 ⁽³⁾	12 754	1 264 338	472 985	502 263	1 273 925	–
Nombre d'options souscrites ou achetées du 01/01/2004 au 31/12/2004	–	–	–	–	–	–
Nombre d'options annulées ⁽⁴⁾	–	4 438	5 374	–	–	–
Nombre d'options restantes au 31/12/2004	12 754	1 259 900	467 611	502 263	1 273 925	687 550
Prix de souscription ou d'achat en euros	102,12	96,16	101,79	74,48	65,95	70,79

(1) Plan Lafarge en action 1995.

(2) Comprenant les mandataires sociaux. Voir la composition de la direction à la section 8.6.3, Composition de la direction.

Pour le détail des attributions d'options aux mandataires sociaux voir la section 8.7.3, Options de souscription ou d'achat d'actions des membres de la direction.

(3) Après réajustements résultants d'opérations financières.

(4) Conformément aux modalités du plan.

(5) Plan Lafarge en action 2002.

Le Conseil d'administration de la Société n'a pas procédé à d'autres attributions d'options depuis le 14 décembre 2004.



Informations juridiques et financières

	P A G E
9.1	Renseignements concernant la société 182
9.1.1	Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts) 182
9.1.2	Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts) 182
9.1.3	Date de constitution et durée (articles 1 et 5 des statuts) 182
9.1.4	Objet social (article 2 des statuts) 182
9.1.5	Consultation des documents juridiques 182
9.1.6	Registre du commerce et des sociétés 182
9.1.7	Exercice social (article 32 des statuts) 182
9.1.8	Répartition statutaire des bénéfices (articles 34 et 35 des statuts) 182
9.1.9	Assemblées générales (articles 27 à 30 des statuts) 183
9.1.10	Droit de vote (article 30 des statuts) 184
9.1.11	Franchissement de seuils statutaires (article 8 des statuts) 185
9.1.12	Identification des actionnaires (article 8 des statuts) 185
9.2	Renseignements concernant le capital 185
9.2.1	Capital social 185
9.2.2	Évolution du capital au cours de l'exercice 2004 185
9.2.3	Capital autorisé mais non émis 186
9.2.4	Programme de rachat d'actions 187
9.2.5	Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices 188
9.3	Répartition du capital et des droits de vote 188
9.3.1	Actionnariat de la Société au 31 décembre 2004 188
9.3.2	Pactes d'actionnaires 189
9.3.3	Engagements pris à l'égard de certaines sociétés du Groupe 189
9.4	Nantissement d'actions 189
9.5	Utilisation des autorisations financières 190
9.5.1	Émission d'obligations 190
9.5.2	Achat et vente d'actions de la Société 190
9.5.3	Attribution d'options de souscription d'actions 190
9.6	Le titre et la Bourse 191
9.6.1	Places de cotation et évolution des cours 191
9.6.2	Codes spécifiques à la cotation des actions Lafarge sur Euronext Paris 192
9.6.3	Filiales cotées 192
9.6.4	Dividendes 193

9.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

9.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

La dénomination de la Société est : LAFARGE.

Le siège social est fixé à Paris, 75116, 61, rue des Belles-Feuilles.

9.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

La société LAFARGE est une Société anonyme de droit français soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

9.1.3 Date de constitution et durée (articles 1 et 5 des statuts)

La Société a été constituée en 1884 sous forme de commandite par actions. La durée de la Société est fixée de manière à expirer le 31 décembre 2066.

9.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

1. L'acquisition et la gestion de toutes participations industrielles ou financières relevant notamment :
 - de l'industrie des ciments et autres liants hydrauliques, des matériaux de construction, des produits ou équipements utilisés pour les besoins de l'habitat,
 - de l'industrie des produits réfractaires,
 - de l'ingénierie et de la construction d'équipements industriels,
 - de la bio-industrie et de l'agro-industrie.
2. Les travaux de recherche et la fourniture de services dans l'un quelconque des domaines précités ou dans tous les autres domaines où trouveraient à s'appliquer les compétences de la Société et de ses filiales.
3. Toutes associations ou entreprises, toutes acquisitions de valeurs mobilières, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités, ou de nature à assurer le développement du patrimoine social.

9.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social, 61, rue des Belles-Feuilles, 75116 Paris.

En outre, un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site du Groupe www.lafarge.com, et notamment, s'agissant des informations sur l'action Lafarge, dans l'espace actionnaires figurant sur le site.

9.1.6 Registre du commerce et des sociétés

Numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : 542 105 572 RCS Paris.

Code APE : 741 J (Administration d'entreprises).

9.1.7 Exercice social (article 32 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

9.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 34 et 35 des statuts)

Affectation et répartition des résultats

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, elle est descendue au-dessous de ce pourcentage.

L'Assemblée procède en même temps à la dotation des autres fonds de réserves imposés par la loi.

Sur le bénéfice effectivement distribuable, comprenant le cas échéant les reports bénéficiaires des exercices antérieurs, l'Assemblée prélève, pour le distribuer aux actionnaires, un premier dividende égal à 5 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent ; ce dividende n'est pas cumulatif d'un exercice au suivant.

Sur le surplus, l'Assemblée générale prélève les sommes qu'elle juge à propos, soit d'affecter à la constitution de réserves facultatives, soit de reporter à nouveau.

Le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Païement des dividendes

Les statuts prévoient la possibilité pour l'Assemblée générale d'ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi. La même option peut être ouverte dans le cas de paiement d'acomptes sur dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur date de mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'État conformément à la loi.

Dividende majoré

Tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice, bénéficie d'une majoration du dividende revenant aux actions ainsi inscrites, égale à 10 % du dividende (premier dividende et superdividende) versé aux autres actions, y compris dans le cas de paiement du dividende en actions nouvelles, le dividende ainsi majoré étant, si nécessaire, arrondi au centime inférieur. Le bénéfice du dividende majoré est perdu en cas de conversion des actions au porteur ou de transfert (sauf en cas de transfert par suite de succession ou donation).

De même tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une telle inscription depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de réalisation d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes par distribution d'actions gratuites, bénéficie d'une majoration du nombre d'actions gratuites à lui distribuées égale à 10 %, ce nombre étant arrondi à l'unité inférieure en cas de rompu.

Le nombre d'actions éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social à la date de clôture de l'exercice considéré.

En cas de paiement du dividende en actions comme en cas de distribution d'actions gratuites, l'ensemble de ces actions est immédiatement assimilé aux actions antérieurement détenues par l'actionnaire pour le bénéfice du dividende majoré ou la distribution d'actions gratuites. Toutefois, s'il existe des rompus :

- en cas d'option pour le paiement du dividende en actions, l'actionnaire remplissant les conditions légales pourra verser une soulte en espèces pour obtenir une action supplémentaire ;
- en cas d'attribution d'actions gratuites, les droits formant rompus du fait de la majoration ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de ces droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

9.1.9 Assemblées générales (articles 27 à 30 des statuts)

Convocations aux Assemblées

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et les délais de la convocation, qui peut être transmise par un moyen électronique de télécommunication, sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion, qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Accès et participation aux Assemblées

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

L'accès de l'Assemblée est ouvert à ses membres ainsi qu'aux mandataires inscrits justifiant de leurs qualités au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale par la production notamment d'une attestation d'inscription en compte. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai.

Pour le calcul du quorum et de la majorité dans toute Assemblée générale, sont réputés présents les actionnaires participant à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le Conseil d'administration organise, dans les conditions légales et réglementaires, la participation et le vote de ces actionnaires à l'Assemblée en aménageant un site exclusivement consacré à ces fins ; il s'assure, lors de la convocation, de l'efficacité des moyens permettant leur identification et garantissant leur participation effective à l'Assemblée.

Les actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions légales.

- Les actionnaires peuvent également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, et par mandataire, à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire, ou par leur conjoint même si ce dernier n'est pas actionnaire.
- Les actionnaires peuvent voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi, le Conseil d'administration étant habilité à réduire le délai de réception des formulaires de vote.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par des moyens de télécommunication en justifiant d'une inscription en compte et ce jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration étant habilité à réduire le délai de réception des formulaires de vote.

Depuis 2002, le Conseil d'administration a décidé pour chaque Assemblée générale de ne pas demander aux actionnaires l'immobilisation de leurs titres avant l'Assemblée. Ces derniers ont ainsi seulement dû présenter un certificat d'inscription en compte justifiant de leur qualité d'actionnaire pour participer aux Assemblées. Le Conseil a l'intention de maintenir ces modalités à l'avenir.

Tout actionnaire satisfaisant aux conditions requises mentionnées ci-dessus pour assister à une Assemblée peut y accéder et y prendre part au vote, le vote par correspondance qu'il aurait émis ou la procuration qu'il aurait donnée devenant caduc.

Quorum

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions ayant droit de vote.

Assemblées ordinaires : l'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, réputés présents ou représentés, possèdent la fraction minimale exigée par la loi des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Assemblées extraordinaires : l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, réputés présents ou représentés, possèdent, sur première ou deuxième convocation, la fraction minimale exigée par la loi des actions ayant droit de vote. À défaut de quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité requise

L'Assemblée ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, réputés présents ou représentés.

L'Assemblée extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, réputés présents ou représentés.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de majorité des Assemblées ordinaires.

9.1.10 Droit de vote (article 30 des statuts)

À chaque action est attaché un droit de vote.

Le droit de vote est exercé par l'usufruitier dans toutes les Assemblées, à moins que l'usufruitier et le nu-propriétaire n'en conviennent autrement et le notifient conjointement à la Société cinq jours avant l'Assemblée (ou tout autre délai fixé par le Conseil).

Droit de vote double

Les actions détenues sous la forme nominative pendant une période de deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Conformément à la loi, toute action convertie au porteur ou transférée (sauf en cas de transfert par suite de succession ou donation) perd le droit de vote double. Le droit de vote double fut introduit dans les statuts de la Société il y a plus de 60 ans et s'exerce dans les limites mentionnées ci-dessous.

Réduction des droits de vote

Les droits de vote sont exercés en Assemblée sans aucune limitation jusqu'à 1 % du total des droits de vote existants à la date de l'Assemblée. Au-delà, le nombre de droits est limité en fonction du nombre de droits de vote présents ou représentés à l'Assemblée de façon à éviter une surreprésentation d'un actionnaire du fait de la faible participation aux Assemblées tout en assurant à chaque actionnaire un pourcentage de voix au moins égal à sa part dans le capital social.

Il est fait masse, le cas échéant, pour chaque actionnaire, des droits de vote dont il dispose directement ou indirectement, ainsi que de ceux que possède un tiers avec qui il agit de concert au sens de la loi.

Les modalités du calcul du nombre de droits de vote soumis à limitation ont été introduites dans les statuts par l'Assemblée générale du 30 mai 1989 et sont décrites en annexe II des statuts.

9.1.11 Franchissement de seuils statutaires (article 8 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information, les statuts prévoient que tout actionnaire agissant seul ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou droits de vote de la Société, doit en informer celle-ci. Cette obligation supplémentaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale ; la déclaration de franchissement de seuil est faite dans le même délai que celui de l'obligation légale par lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie ou télex indiquant si les actions ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Elle est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital ou des droits de vote sans limitation.

Les déclarations stipulées dans les statuts sont aussi effectuées, dans les mêmes délais et selon les mêmes formes, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils précédemment déclarés quelle qu'en soit la raison. Elles précisent, en outre, la date du franchissement de seuil (correspondant à celle de la transaction provoquant ce franchissement), le nombre de titres possédés par le déclarant donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée, si elle ne l'est d'office, sur simple demande constatée dans le procès-

verbal de l'Assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à 1 %. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

9.1.12 Identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Les statuts prévoient que la Société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

9.2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

9.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2004, le capital s'élève à 683 676 312 euros. Il est divisé en 170 919 078 actions dont la valeur nominale est de 4 euros.

Compte tenu d'une part des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins et d'autre part du fait que les actions auto-détenues sont privées du droit de vote, le nombre total de droits de vote attachés à ce capital est, à la même date, de 179 715 084.

9.2.2 Évolution du capital au cours de l'exercice 2004

Le capital au 31 décembre 2003 s'élevait à 668 871 252 euros, divisé en 167 217 813 actions de 4 euros de nominal chacune.

Depuis le 31 décembre 2003, le capital a été augmenté de 3 701 265 actions par suite des opérations mentionnées ci-dessous :

	NOMBRE D'ACTIONS CRÉÉES	MONTANT DES SOUSCRIPTIONS (EN EUROS)		
		EN CAPITAL	EN PRIME D'ÉMISSION	TOTAL
Exercice d'options de souscription d'actions du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	217 788	871 152	9 429 454,25	10 300 606,25
Réinvestissement du dividende afférent à l'exercice 2003	3 483 477	13 933 908	193 232 265,50	207 166 173,50
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2004	3 701 265	14 805 060	202 661 719,75	217 466 779,75

9.2.3 Capital autorisé mais non émis

OCEANES

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2001 d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, et suite à la délégation consentie au Président par le Conseil, il a été procédé le 29 juin 2001 à l'émission d'un emprunt de 1 300 000 067 euros représenté par 10 236 221 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale de 127 euros chacune et portant intérêt au taux de 1,5 % l'an. Les obligations sont convertibles en actions à tout moment depuis le 29 juin 2001 et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède le 1^{er} janvier 2006, date de remboursement de l'emprunt à raison de 1,052 action pour une obligation (après réajustement du ratio d'échange résultant de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription lancée en juin 2003). Les obligations sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A.

Au 31 décembre 2004, 10 236 221 obligations étaient encore en circulation donnant le droit de recevoir sur conversion ou échange 10 768 504 actions soit 6,30 % du capital à cette même date.

État des autorisations d'augmentation de capital

NATURE DES AUTORISATIONS	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL	DATE DE L'AUTORISATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	DATE D'ÉCHÉANCE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ RESTANT AU 31 DÉCEMBRE 2004
Autorisation d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	200 000 000*	20 mai 2003	20 juillet 2005	72 673 888*
Autorisation d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	200 000 000*	20 mai 2003	20 juillet 2005	72 673 888*
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	100 000 000	20 mai 2003	20 juillet 2005	100 000 000
Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	3 % du capital social au jour de la décision	20 mai 2003	20 juillet 2005	12 664 389**
Autorisation d'émettre des actions réservées aux salariés du Groupe	14 000 000	20 mai 2003	20 juillet 2005	14 000 000

* Plafond commun aux deux autorisations visées.

** Montant calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2004.

Capital potentiel au 31 décembre 2004

Le capital au 31 décembre 2004 pourrait être augmenté de 16 995 226 actions nouvelles au maximum :

- par levées d'options de souscription d'actions attribuées au personnel. 2 035 473 de ces options peuvent être exercées à cette date. Les autres options de souscription, soit 4 191 249 options, ne pourront l'être qu'après l'expiration d'un délai de 5 ans de leur attribution pour les options attribuées à compter de décembre 1997 et 4 ans de leur attribution pour les options attribuées à compter de décembre 2001 ;
- par l'exercice des droits de conversion attachés aux obligations émises en juin 2001 et pouvant donner lieu à la création de 10 768 504 actions nouvelles à tout moment depuis le 29 juin 2001.

Il n'existait, au 31 décembre 2004, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital.

9.2.4 Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 25 mai 2004 a autorisé, dans sa septième résolution, le Conseil d'administration à acheter, conserver, céder et transférer les actions de la Société pendant une période de 18 mois dans la limite de détention de 10 % du capital de la Société. Le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 120 euros par action et le prix minimum de vente à 50 euros par action, étant précisé que les conditions dans lesquelles les actions acquises peuvent être cédées pour permettre l'exercice d'options d'achat d'actions ou attribuées gratuitement conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail seraient déterminées conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables. Le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne peut excéder 100 millions d'euros.

Les objectifs de ce programme de rachat étaient par ordre de priorité :

- les achats et ventes d'actions en fonction des situations de marché ;
- la régularisation du cours de l'action de la Société par intervention systématique en contre-tendance ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants de la Société et/ou des sociétés de son Groupe ou de certains d'entre eux, ou la mise en œuvre de tout plan d'achat d'actions par les salariés dans les conditions légales, notamment par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe, ou encore d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;

- permettre la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- conserver les actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres, en particulier à l'occasion d'opérations de croissance externe, ou dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière ;
- le cas échéant, l'annulation des actions dans le cadre de la onzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2003.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de Bourse, le 22 avril 2004, sous le n° 04-308.

Depuis l'entrée en application le 13 octobre 2004 du Règlement européen CE n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat doivent respecter les modalités, en termes de volume maximum, d'encadrement du prix et de période d'abstention, fixées par le Règlement européen. La Société n'a pas procédé à des rachats de ses propres actions en 2004 et n'a pas mis en place de contrat de liquidité portant sur ses titres.

Les achats et ventes de ses propres actions par la Société au cours de l'exercice 2004 sont décrits à la section 9.5.2 (*Achat et vente d'actions de la Société*) ci-après.

9.2.5 Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

	2004	2003	2002	2001	2000
CAPITAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE (EN ACTION)	167 217 813	132 880 433	130 145 800	112 441 935	104 978 206
NOMBRE D'ACTIONS CRÉÉES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	3 701 265	34 350 010	2 734 633	17 703 865	7 463 729
par paiement du dividende en actions	3 483 477	2 391 039	1 400 494	1 125 007	365 771
par exercice d'options de souscription d'actions	217 788	114 813	171 583	369 455	154 818
par exercice de bons de souscription d'actions	-	12 630	-	2 098 811	3 763 140
par augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	708 718	-	-
par augmentation de capital réservée à Redland Deutschland GmbH	-	-	-	-	3 180 000
par augmentation de capital en rémunération de l'OPE initiée sur Cementia Holding	-	-	453 838	-	-
par émission d'actions nouvelles	-	31 831 528	-	14 110 592	-
NOMBRE MAXIMUM D'ACTIONS FUTURES À CRÉER	16 995 226	16 579 527	14 608 571	13 872 238	4 836 293
par exercice d'options de souscription d'actions	6 226 722	5 811 023	4 372 350	3 636 107	2 766 347
par exercice de bons de souscriptions d'actions	-	-	-	-	2 069 946*
par conversion d'obligations	10 768 504	10 768 504	10 236 221	10 236 221	-
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE					
a- en francs	-	-	-	-	2 811 048 375
b- en euros	683 676 312	668 871 252	531 521 732	520 583 200	-
c- en actions	170 919 078	167 217 813	132 880 433	130 145 800	112 441 935

* Échus le 20 mars 2001.

9.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

9.3.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2004

Depuis 1987, la Société est autorisée par ses statuts à demander à Euroclear, l'identité de ses actionnaires au porteur. La Société procède régulièrement à ces enquêtes. La dernière a été demandée à la date du 31 décembre 2004.

Par ailleurs, la Société est informée de l'identité de ses plus gros actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître

dès lors qu'il franchit le seuil de 1 % et chaque fraction additionnelle de 1 % du capital (dispositions statutaires) ou les seuils de 5 %, 10 %, 20 %, 33 ⅓ %, 50 % et 66 ⅔ % (dispositions légales) en actions ou en droits de vote.

Au 31 décembre 2004, aucun actionnaire, à la connaissance de la Société, n'a déclaré avoir franchi le seuil légal minimum de 5 % du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, 11 actionnaires institutionnels détiennent, au 31 décembre 2004, plus de 1 % du capital de la Société qui correspond à son seuil statutaire. Ces actionnaires institutionnels se répartissent comme suit : 8 actionnaires entre 1 % et 2 % du capital, 1 actionnaire entre 2 % et 3 % du capital et 2 actionnaires entre 3 % et 4 %. La Société n'est pas en mesure de communiquer l'identité de ces actionnaires.

Selon les informations données par Euroclear et le registre des actionnaires nominatifs tenu par la Société, le capital et les droits de vote se répartissent ainsi au 31 décembre 2004 :

	2004				2003			2002		
	ACTIONS	DROITS DE VOTE	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
Actionnaires individuels	25 229 595	29 802 429	14,8	16,6	21 754 688	13,0	15,5	17 364 883	13,1	16
Institutionnels résidents	57 636 368	62 186 515	33,7	34,6	57 438 236	34,4	34,5	40 718 142	30,6	32
Institutionnels non-résidents	86 218 719*	87 726 140	50,4	48,8	86 168 623*	51,5	50,0	72 928 512*	54,9	52
Autodétention	1 834 396	0	1,1	0	1 856 266	1,1	0	1 868 896	1,4	0
TOTAL	170 919 078	179 715 084	100,0	100,0	167 217 813	100,0	100,0	132 880 433	100,0	100,0

* Incluant 49 994 actions actuellement conservées par Cementia Holding AG, au bénéfice des actionnaires n'ayant pas encore demandé l'attribution de leurs titres Lafarge à la suite de l'offre publique de retrait initiée en 2002 par Lafarge sur les titres de Cementia Holding AG.

Actionnaires individuels

Ils détiennent 14,8 % du capital contre 13 % à fin 2003. Ils sont environ au nombre de 244 250, soit en très léger repli par rapport à leur nombre au 31 décembre 2003. Les actionnaires individuels détiennent environ 16,6 % du total des droits de vote existants au 31 décembre 2004.

Actionnariat salarié

16 % des actionnaires individuels sont des salariés du Groupe. Ils détiennent 1,7 % du capital et 2,9 % des droits de vote au 31 décembre 2004.

La participation des salariés dans le capital est détenue, pour 0,47 % du capital, par l'intermédiaire du FCP Lafarge 2000 et, pour le solde, par les salariés directement.

Depuis de nombreuses années, Lafarge développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe en leur proposant de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées ou d'acheter des actions en Bourse dans le cadre d'une épargne investie en actions au sein de fonds communs de placement.

► Ces plans d'actionnariat salarié sont décrits à la section 8.8.2 (Plans d'options).

Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels détiennent environ 83,4 % du total des droits de vote existants au 31 décembre 2004. Ils sont environ au nombre de 800.

Autodétention

Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions autodétenues par Lafarge était de 1 834 396 actions, soit 1,07 % du capital, après cession dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions, en 2004, de 21 870 actions.

1 030 225 de ces actions sont réservées, au 31 décembre 2004, aux options d'achat attribuées en 1997, 1998, 2000, et 2001.

9.3.2 Pactes d'actionnaires

Aucun pacte entre actionnaires n'a été transmis pour publication aux autorités boursières.

À la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

9.3.3 Engagements pris à l'égard de certaines sociétés du Groupe

Le Groupe a transféré le 1^{er} août 2000 ses participations dans les sociétés Lafarge North America, cotée à la bourse de New York, et Fabrica Nacional de Cementos, cotée à la bourse de Caracas, à des trusts soumis au droit de l'Etat de New

York. Ces trusts ont pour objet d'étendre aux actionnaires minoritaires de ces filiales le bénéfice d'une offre publique qui serait présentée aux actionnaires de Lafarge et ce pendant une durée de 10 ans, dès lors que la participation détenue par Lafarge dans ces filiales à travers les trusts est supérieure à 20 % des droits de vote. Les actionnaires minoritaires de Lafarge North America bénéficiaient déjà d'une protection du même type depuis le 31 juillet 1990.

Les sociétés visées par ces trusts sont Lafarge North America et sa filiale canadienne, Lafarge Canada ainsi que Fabrica Nacional de Cementos. Ce dispositif se justifie par l'importance de ces sociétés dans le développement international du Groupe. Il est inspiré des règles édictées par L'Autorité des marchés financiers, pour ce qui concerne les sociétés cotées sur un marché français.

Les contrats des trusts stipulent notamment qu'en cas d'offre publique sur les actions de Lafarge, la Société fera en sorte que l'initiateur étende son offre aux actionnaires minoritaires des filiales concernées à des conditions de prix similaires à celles proposées aux actionnaires de Lafarge. À défaut d'extension de l'offre par l'initiateur, la Société se substituerait à lui et présenterait une offre aux actionnaires de ces filiales selon les mêmes modalités. Dans le cas où ni l'initiateur, ni la société, n'étendraient le bénéfice de l'offre aux actionnaires minoritaires des filiales concernées, les trustees ont reçu mandat d'exercer, pendant une période de cinq ans, les droits de votes attachés aux actions détenues dans les trusts dans le sens des résolutions présentées ou approuvées par les conseils d'administration de ces filiales et contre celles qui ne seraient pas approuvées.

Ces contrats de trust ont fait l'objet d'aménagements le 23 mai 2003 de façon à faire bénéficier directement Lafarge North America et Fabrica Nacional de Cementos respectivement des stipulations du trust les concernant, et à changer le droit applicable au droit de l'Etat du Maryland s'agissant du trust applicable à Lafarge North America et au droit anglais s'agissant du trust applicable à Fabrica Nacional de Cementos.

9.4

NANTISSEMENT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2004, les nantisements existants sur les actions Lafarge inscrites au nominatif pur portaient sur 8 956 actions détenues par 219 actionnaires au total. Par ailleurs, les actions des principales filiales du Groupe détenues en portefeuille par Lafarge S.A. ne font l'objet d'aucun nantissement.

9.5 UTILISATION DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Les autorisations financières ayant fait l'objet d'une délégation au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 20 mai 2003 ont été utilisées dans les conditions suivantes en 2004 et début 2005, selon le cas :

9.5.1 Émission d'obligations

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 20 mai 2003 aux fins d'émettre des obligations et autres titres assimilés et sur délégation du Conseil d'administration du même jour, le directeur général a décidé le 9 juillet 2004 de lancer une offre publique d'échange obligataire portant sur une ligne obligataire d'un milliard d'euros à échéance 2008 précédemment émise par Lafarge et de procéder corrélativement à l'émission d'obligations nouvelles à remettre en échange.

Il a ainsi été proposé le 29 juin 2004 aux porteurs d'échanger leurs obligations contre des obligations nouvelles à émettre par Lafarge d'une maturité de 10 ans et au taux d'intérêt fixe de 5 % l'an. À l'issue de la période d'offre, Lafarge a procédé à l'émission de 611 906 000 obligations nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, soit un montant nominal total de 611 906 000 euros.

Le 10 mars 2005, le Directeur général a décidé de procéder, sur délégation du Conseil d'administration du 20 mai 2003 agissant en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale précitée, à une émission obligataire d'un montant nominal total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 15 ans et au taux d'intérêt fixe de 4,75 % l'an. Ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre de la gestion de la dette du Groupe.

9.5.2 Achat et vente d'actions de la Société

En 2004, la Société a vendu 21 870 actions, à la suite de l'exercice d'options d'achat, pour un montant total de 1 097 655,30 euros. Ces cessions ont été réalisées dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales ordinaires des 20 mai 2003 et du 25 mai 2004, cette dernière autorisation étant décrite à la section 9.2.4 (*Programme de rachat d'actions*), ci-dessus.

Compte tenu des actions acquises au cours des exercices précédents, le nombre total d'actions achetées figurant au bilan de la société Lafarge au 31 décembre 2004, est de 1 834 396, soit 1,07 % du capital à cette date, pour une valeur globale comptabilisée de 109 millions d'euros.

9.5.3 Attribution d'options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2003, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 14 décembre 2004, a décidé l'attribution d'un nombre total de 687 550 options de souscription d'actions au nominal de 4 euros pour un prix d'exercice de 70,79 euros.

9.6

LE TITRE
ET LA BOURSE

9.6.1 Places de cotation et évolution des cours

Les actions de la Société sont cotées sur l'Eurolist (Euronext Paris), service à règlement différé, code ISIN FR000012053, Symbole LG. Depuis le 23 juillet 2001, les actions de la Société font également l'objet d'une cotation sous la forme d'American Depositary Receipts (ADR) sur le New York Stock Exchange

(NYSE) (code LR), chaque ADR représentant le quart d'une action.

L'action Lafarge figure dans l'indice SBF 250 depuis sa création en décembre 1990 et dans l'indice CAC 40 depuis sa création le 31 décembre 1987. En septembre 2002, l'action a fait son entrée dans l'indice Dow Jones Eurostoxx 50.

Le tableau ci-après fait apparaître l'évolution du volume des transactions et des cours extrêmes de l'action Lafarge sur Euronext Paris.

Transactions et cours extrêmes sur les 18 derniers mois

ANNÉE	MOIS	VOLUME DES TRANSACTIONS	VOLUME DES TRANSACTIONS	CAPITAUX ÉCHANGÉS (EN MILLIARDS D'EUROS)	COURS EXTRÊMES	
		MOYENNE MENSUELLE (EN MILLIERS)	MOYENNE QUOTIDIENNE (EN MILLIERS)		PLUS HAUT (EN EUROS)	PLUS BAS (EN EUROS)
2003	Septembre	24 350	1 106,8	1,48	65,70	54,90
	Octobre	20 170	876,9	1,19	62,45	54,95
	Novembre	23 167	1 158,3	1,50	68,90	60,60
	Décembre	17 800	847,6	1,21	70,90	66,05
TOTAL 2003 (4 MOIS)		85 487	3 989,6			
2004	Janvier	22 508	1 071,8	1,54	71,90	65,40
	Février	18 932	946,6	1,27	69,60	65,00
	Mars	20 670	898,7	1,38	71,05	62,30
	Avril	19 971	998,5	1,39	73,45	65,70
	Mai	24 308	1 157,5	1,68	71,60	66,10
	Juin	23 251	1 056,8	1,65	73,90	67,95
	Juillet	16 170	735,0	1,15	74,30	69,70
	Août	15 049	684,1	1,04	71,75	66,25
	Septembre	22 257	1 011,7	1,60	74,50	69,75
	Octobre	17 141	816,2	1,24	74,00	69,35
	Novembre	17 283	785,6	1,24	73,50	69,70
	Décembre	21 786	947,2	1,54	72,25	68,55
TOTAL 2004 (12 MOIS)		239 326	11 109,7			
2005	Janvier	23 446	1 116,5	1,79	79,80	71,00
	Février	16 742	837,1	1,33	81,40	75,50
TOTAL 2005 (2 MOIS)		40 188	1 953,6			

Source : Euronext Paris.

Le tableau ci-après fait apparaître l'évolution du volume des transactions et des cours extrêmes de l'ADR Lafarge sur le NYSE.

Transactions et cours extrêmes sur les 18 derniers mois

ANNÉE	MOIS	VOLUME DES TRANSACTIONS MOYENNE MENSUELLE	VOLUME DES TRANSACTIONS MOYENNE QUOTIDIENNE	COURS EXTRÊMES	
				PLUS HAUT (EN DOLLARS)	PLUS BAS (EN DOLLARS)
2003	Septembre	279 700	13 319	18,02	16,16
	Octobre	359 200	15 617	18,10	16,29
	Novembre	598 500	31 500	20,25	17,51
	Décembre	564 100	25 641	22,45	20,22
TOTAL 2003 (4 MOIS)		1 801 500	86 077		
2004	Janvier	605 500	30 275	22,75	20,38
	Février	503 300	26 489	22,10	20,32
	Mars	734 400	31 930	22,05	19,12
	Avril	616 000	29 333	22,10	19,82
	Mai	523 300	26 165	21,60	19,87
	Juin	610 800	29 086	22,53	20,75
	Juillet	621 600	29 600	22,60	21,01
	Août	821 600	37 345	21,75	20,45
	Septembre	773 200	36 819	22,78	21,40
	Octobre	595 200	28 343	23,15	22,08
	Novembre	512 100	24 386	23,65	22,69
	Décembre	624 500	28 386	24,41	22,71
TOTAL 2004 (12 MOIS)		7 541 500	358 157		
2005	Janvier	708 600	35 430	25,98	23,96
	Février	611 300	32 170	26,35	25,06
TOTAL 2005 (2 MOIS)		1 319 900	67 600		

Source : NYSE.

9.6.2 Codes spécifiques à la cotation des actions Lafarge sur Euronext Paris

Les codes spécifiques sont des sous-catégories du code générique FR0000120537. Ils ne font pas des actions répertoriées sous ces codes des actions de catégorie particulière. Ces actions restent cotées en Bourse, comme les autres, sous le code générique FR0000120537.

Le code générique ISIN FR0000120537 désigne :

- les actions qui ont la forme au porteur,
- les actions qui ont été inscrites sous la forme nominative depuis le 1^{er} janvier 2005 ou le seront jusqu'au 31 décembre 2005. Ces actions seront répertoriées sous un code spécifique à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le code spécifique FR0000066946 désigne les actions inscrites en compte nominatif, pur ou administré, en 2002 ou avant. Ces actions ont droit au dividende majoré en 2005 au titre des résultats de l'exercice 2004.

Le code spécifique FR0010031864 désigne les actions inscrites en compte nominatif pur ou administré, en 2003. Pour ces actions, le délai de deux ans permettant de bénéficier du dividende majoré a commencé à courir à compter du 1^{er} janvier 2004. Elles auront droit au dividende majoré qui sera versé en 2006 au titre des résultats de l'exercice 2005.

Le code spécifique FR00101353505 désigne les actions inscrites en compte nominatif pur ou administré, en 2004. Pour ces actions, le délai de deux ans permettant de bénéficier du dividende majoré a commencé à courir à compter du 1^{er} janvier 2005. Elles auront droit au dividende majoré qui sera versé en 2007 au titre des résultats de l'exercice 2006.

Pour les actions provenant de levées d'options de souscription entre le 1^{er} janvier 2005 et la date de détachement du dividende, jouissance 1^{er} janvier 2005, le code est FR0010150326. Ces actions seront désignées par le code FR0000120537 après la date de détachement du dividende.

9.6.3 Filiales cotées

Les principales filiales cotées du Groupe sont :

- Lafarge North America aux États-Unis (New York Stock Exchange) ;
- Lafarge North America et les actions privilégiées échangeables de Lafarge Canada Inc. au Canada (Bourse de Toronto) ;
- Lafarge Cement a.s. (Bourse de Prague) ;
- Lafarge BFC a.d. (Bourse de Belgrade) ;
- Lafarge Ciments au Maroc (Bourse de Casablanca) ;

- Fabrica Nacional de Cementos au Venezuela (Bourse de Caracas) ;
- Empresas Melon au Chili (Bourse de Santiago du Chili) ;
- Alexandria Portland Cement Company, Beni Suef et Blue Circle Cement Egypt en Égypte (Bourse du Caire) ;
- Jordan Cement Factory (Bourse d'Amman) ;
- Heracles General Cement en Grèce (Bourse d'Athènes) ;
- Malayan Cement Berhad en Malaisie (Bourse de Kuala Lumpur) ;
- Chilanga Cement en Zambie (Bourse de Lusaka) ;
- West African Portland Company et Ashakacem (Bourse du Nigeria) ;
- Lafarge Surma au Bangladesh (Bourses de Dhaka et de Chittagong) ;
- Republic Cement Limited, Seacem et Fortune Cement Corporation (Bourse des Philippines).

9.6.4 Dividendes

Les dividendes versés au titre des cinq dernières années ainsi que le montant du dividende au titre de l'exercice 2004 qui sera proposé à l'Assemblée générale du 25 mai 2005 sont résumés dans le tableau ci-après :

Dividende par action

(EN EUROS)	2004*	2003	2002	2001	2000	1999
Montant total du dividende (en millions)	408	383	303	297	273	215
Dividende net par action	2,40	2,30	2,30	2,30	2,20	2,05
Dividende net majoré par action	2,64	2,53	2,53	2,53	2,42	2,26
Dividende brut par action	2,40	3,45	3,45	3,45	3,30	3,08
Dividende brut majoré par action	2,64	3,80	3,80	3,80	3,63	3,39

* *Dividende proposé.*

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur date de mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'État conformément à la loi.

Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2005 de fixer le montant du dividende à 2,40 euros par action pour le dividende normal et à 2,64 euros par action pour le dividende majoré. Le droit au dividende sera détaché de l'action le 1^{er} juin 2005. Le dividende pourra être réinvesti en actions, du 1^{er} juin au 22 juin 2005. Il sera payé en espèces le 1^{er} juillet 2005. Le montant total du dividende qui sera mis en distribution s'élève ainsi à 408 354 533 euros soit 47,02 % du résultat net consolidé part du Groupe.

Conformément aux statuts de la Société ► voir la section 9.1.8 (*Répartition statutaire des bénéfices (articles 34 et 35 des statuts)*), le dividende majoré est versé aux actionnaires qui justifient, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice. Bénéficieront ainsi de cette majoration pour le paiement du dividende le 1^{er} juin 2005, les actions qui auront été inscrites sous la forme nominative au plus tard le 31 décembre 2002. Les actions qui seront obtenues par réinvestissement du dividende net majoré mis en paiement le 1^{er} juin 2005 seront elles-mêmes réputées avoir acquis les deux ans d'ancienneté sous la forme nominative et auront donc droit au dividende majoré dès 2006.



10

Information des actionnaires

	PAGE
10.1 Responsables de l'information	196
10.2 L'information des actionnaires	196
10.3 La représentation des actionnaires	197
10.4 La communication financière	197

10.1 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Investisseurs institutionnels et analystes financiers :

James Palmer

● james.palmer@lafarge.com

Danièle Daouphars

● daniele.daouphars@lafarge.com

Actionnaires individuels :

Aline Pic-Paris

● aline.pic-paris@lafarge.com

Adresse : Lafarge, 61, rue des Belles-Feuilles, 75116 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 34 11 11

Fax. : +33 (0)1 44 34 12 37

10.2 L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

La Société met à la disposition des actionnaires, outre le Document de référence :

- le rapport annuel édité en français et en anglais ;
- un dépliant sur l'année écoulée ;
- un guide pratique de l'actionnaire individuel ;
- une Lettre aux actionnaires publiée deux fois par an ;
- un rapport semestriel sur les comptes au 30 juin de chaque année ;
- son site Internet www.lafarge.com (français et anglais) avec un espace dédié aux actionnaires ;
- le rapport Form 20-F en anglais établi chaque année dans le cadre de notre cotation aux États-Unis. Ce document est disponible sur notre site Internet www.lafarge.com (version anglaise).

Pour des informations complémentaires :

Sur le Groupe Lafarge : 0 800 235 235

Sur le service nominatif pur

(chez BNP Paribas Securities Services) :

- À partir de la France, numéro vert 0 800 06 06 46
- À partir de l'étranger +33 1 55 77 61 00
- Fax : +33 1 55 77 34 17
- Courriel :
paris.bp2s.service.actionnaires.lafarge@bnpparibas.com

10.3

**LA REPRÉSENTATION
DES ACTIONNAIRES**

Un Comité consultatif d'actionnaires a été créé en mars 1995. Il est constitué de dix personnes représentant en âge, sexe, origine géographique, la répartition de l'actionariat individuel. L'un des mandats est par principe réservé à une association d'actionnaires individuels. Les membres sont nommés pour trois ans par la Société sur appel à candidature lancé dans la Lettre aux actionnaires. Il se renouvelle par tiers tous les ans. Le Comité a été renouvelé en mars 2005.

Le Comité consultatif a pour mission de contribuer à l'amélioration de la communication du Groupe vers les actionnaires individuels. Il s'est réuni et a été consulté à plusieurs reprises en 2004, notamment en mars pour la présentation des comptes de l'exercice 2003, pour la préparation de l'Assemblée générale du 25 mai 2004 (le Comité a participé à l'élaboration du questionnaire qui a été envoyé aux actionnaires avec la convocation à l'Assemblée) et pour la rédaction de la Lettre aux actionnaires de mars et de septembre 2004.

10.4

**LA COMMUNICATION
FINANCIÈRE**

Le calendrier indicatif de la communication financière du Groupe pour 2005 est le suivant :

- 4 mai 2005 : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2005 ;
- 25 mai 2005 à 17 heures, au CNIT de Paris – La Défense : Assemblée générale des actionnaires ;
- 14 juin 2005 : réunion d'information à Nancy ;
- 16 juin 2005 : réunion d'information à Toulon ;
- 23 juin 2005 : réunion d'information à Rennes ;
- 28 juillet 2005 : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2005 ;
- 8 septembre 2005 : résultats du 1^{er} semestre 2005 ;
- 20 octobre 2005 : chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2005 ;
- 4 novembre 2005 : réunion d'information à Toulouse ;
- 7 novembre 2005 : réunion d'information à Strasbourg ;
- 14 novembre 2005 : réunion d'information à Grenoble ;
- 26 janvier 2006 : chiffre d'affaires de l'année 2005.



11

Contrôle

	PAGE
11.1 Commissaires aux comptes titulaires	200
11.2 Commissaires aux comptes suppléants	200
11.3 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	200

11.1

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

- Deloitte & Associés, 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Messieurs Jean-Paul Picard et Arnaud de Planta.

Date du premier mandat : 1994.

Date du mandat actuel : Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005, soit une durée de six exercices.

- Monsieur Thierry Karcher, 21, rue d'Artois, 75008 Paris.

Date du premier mandat et mandat actuel : Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2002, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005, soit une durée de quatre exercices.

11.2

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUPPLÉANTS**

- BEAS, 7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date du premier mandat et mandat actuel : Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005, soit une durée de six exercices.

- Monsieur Stéphane Marie,
3-5, rue Scheffer - 75016 Paris

Date du premier mandat et mandat actuel : Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2002, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, soit une durée de six exercices.

11.3

**HONORAIRES DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES ET MEMBRES DE
LEURS RÉSEAUX PRIS EN
CHARGE PAR LE GROUPE**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de Sécurité financière et de la réglementation américaine sur la question de l'indépendance des commissaires aux comptes, certaines missions ne peuvent plus être confiées par la Société et les entités du Groupe aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux. Ces missions sont celles qui portent sur les domaines suivants :

- la tenue des comptes et l'enregistrement d'écritures comptables ;
- la mise en place des systèmes d'information financière ;
- l'estimation et l'évaluation (attestations d'équité, valorisation d'apports en nature) ;
- l'actuariat ;
- l'externalisation de l'audit interne ;
- les fonctions de direction ;
- les ressources humaines ;
- le conseil en investissement, le courtage ou la banque d'affaires ;
- les prestations juridiques ;
- l'expertise non liée à la mission de commissariat aux comptes.

Ces restrictions s'appliquent également aux missions confiées au réviseur de Lafarge North America Inc., Ernst & Young, sauf en ce qui concerne la tenue de compte, la mise en place de systèmes d'information, l'estimation et l'évaluation, l'actuariat ou l'audit interne dès lors que ces services ne font pas ensuite l'objet d'un audit de la part de ces derniers dans le cadre de leur mission de réviseur.

Les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux correspondant à des missions permises qui ont été pris en charge par le Groupe en 2004, 2003 et 2002 sont détaillées ci-dessous :

(EN MILLIONS D'EUROS)	DELOITTE & ASSOCIÉS						THIERRY KARCHER					
	MONTANTS			%			MONTANTS			%		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	11,9	10,6	9,9	71 %	75 %	67 %	0,3	0,1	0,1	100 %	100 %	100 %
Missions accessoires	2,9	2,8	3,4	18 %	20 %	23 %	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUDIT	14,8	13,4	13,3	89 %	95 %	90 %	0,3	0,1	0,1	100 %	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS												
Fiscal	1,9	0,8	0,5	11 %	5 %	3 %	-	-	-	-	-	-
Juridique et social*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologies de l'information*	-	-	0,6	-	-	4 %	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	0,5	-	-	3 %	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	1,9	0,8	1,6	11 %	5 %	10 %	-	-	-	-	-	-
TOTAL	16,7	14,2	14,9	100 %	100 %	100 %	0,3	0,1	0,1	100 %	100 %	100 %

* Prestations interdites par la réglementation américaine depuis mai 2003 sous réserve des contrats en cours à cette date.

Deloitte & Associés est chargé de l'audit des comptes de l'ensemble des filiales françaises et étrangères du Groupe (à l'exception principalement de Lafarge North America Inc. pour laquelle les honoraires d'audit et autres missions de l'autre réviseur s'élèvent à 2,6 millions d'euros en 2004 contre 1,9 million d'euros en 2003 et 1,6 million d'euros en 2002). Thierry Karcher intervient comme commissaire aux comptes uniquement au niveau de la société mère Lafarge S.A.

Conformément à la réglementation américaine applicable à Lafarge, les missions des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2004 ont fait l'objet d'une approbation préalable par le Comité des comptes et des questions financières puis par le Conseil d'administration.

Ces procédures d'approbation ont été arrêtées par le Conseil d'administration dans son règlement intérieur. Elles précisent que le Comité des comptes et des questions financières devra en particulier :

- mettre à jour chaque année la liste des missions des commissaires aux comptes autorisées, à la lumière de l'évolution des règles et meilleures pratiques dans ce domaine ; s'assurer en particulier que les honoraires versés par le Groupe aux commissaires aux comptes pour les missions autres que celles d'audit récurrent (notamment les missions de due diligence liées à l'acquisition de sociétés ou à la cession de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, les consultations comptables et de contrôle des comptes en liaison avec une acquisition, les missions d'audit d'informations comptables et financières destinées à des tiers, les procédures spécifiques sur le processus de consolidation, la revue des systèmes d'information et des procédures de contrôle interne, le contrôle de l'efficacité

du contrôle interne, la production d'attestations, l'audit des filiales ou sociétés mises en équivalence, etc.) n'excèdent pas 60 % du montant des honoraires d'audit récurrents ;

- approuver préalablement les honoraires d'audit correspondant (i) au contrôle légal des comptes du Groupe (incluant Lafarge S.A. et ses filiales), (ii) aux missions liées aux documents déposés auprès des régulateurs boursiers ou d'autres régulateurs, aux missions liées à des documents émis dans le cadre d'une émission de titres (par exemple, lettre de confort, lettre autorisant l'utilisation d'une attestation), (iii) à l'assistance pour répondre aux lettres de commentaires émises par les autorités de régulation, (iv) à la délivrance d'une attestation sur les rapports des dirigeants sur le contrôle interne et (v) aux avis donnés aux dirigeants du Groupe sur le traitement comptable ou la présentation d'une transaction ou d'un événement et/ou l'impact réel ou potentiel des nouveaux textes (votés ou proposés), des normes ou interprétations émises par les règles françaises, les IASB, la Security Exchange Commission (SEC), le FASB ou toute autorité de régulation et de normalisation ;
- approuver préalablement à ce que soient confiées aux commissaires aux comptes toutes les missions de nature fiscale (conformité aux règles fiscales selon les législations locales et préparation et revue des déclarations fiscales selon les règles en vigueur) et les autres missions non liées à l'audit (conseil en gestion des risques tels la sécurité des installations) ainsi que les honoraires y afférents ;
- s'assurer qu'aucune mission interdite ne soit confiée aux commissaires aux comptes de la Société ; et

- faire un rapport de ses diligences au Conseil d'administration pour ratification par ce dernier.

Le règlement intérieur du Conseil et de ses Comités prévoit en outre que les conditions d'intervention des commissaires aux comptes en matière d'audit récurrent feront l'objet d'une approbation pour chaque année. Toute modification à la liste des missions d'audit, tout dépassement d'honoraires autre que par effet de modifications des taux de change sur les honoraires hors zone euro devra ainsi faire l'objet d'une approbation préalable du Comité des comptes et des questions financières puis du Conseil.

Les commissaires aux comptes devront confirmer annuellement par écrit au Comité des comptes et des questions financières que les missions inscrites au programme annuel ou soumises à approbation préalable en cours d'exercice sont conformes aux règles françaises de déontologie, à la réglementation américaine ou à toute autre réglementation applicable relative à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Enfin, le règlement intérieur prévoit que toute proposition de service ou lettre de mission devra être soumise par les commissaires aux comptes à la direction du contrôle et de la consolidation Groupe et préciser le ou les services visés ainsi que le montant estimé des honoraires. La direction du contrôle et de la consolidation Groupe vérifiera si la mission concernée fait partie des missions préalablement autorisées par le Comité des comptes ou bien, si tel n'est pas le cas, elle soumettra cette même mission au Comité des comptes pour approbation préalable. Les travaux relatifs à ces missions ne pourront être engagés avant obtention de la confirmation que ceux-ci entrent bien dans les interventions préalablement autorisées par le Comité des comptes ou qu'elles ont fait l'objet d'une approbation spécifique.

Part des honoraires versés en 2004 pour des missions autres que les missions d'audit ayant fait l'objet d'une approbation préalable :

	HONORAIRES PRÉALABLEMENT APPROUVÉS EN POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL VERSÉ
Missions accessoires à l'audit	100
Prestations fiscales	100
Autres	NA



Rapports sur les procédures de contrôle interne

	PAGE	
12.1	Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne	206
12.1.1	Organisation générale du contrôle interne	206
12.1.2	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	208
12.1.3	Certification dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley	208
12.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne	209

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration conformément à l'article 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la structure projet mise en place pour coordonner les travaux menés dans le cadre de la loi de Sécurité financière et de la loi Sarbanes-Oxley aux États-Unis d'Amérique, ainsi que de la direction de l'audit interne.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité des comptes et des questions financières et d'une approbation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 23 février 2005.

Compte tenu de la filialisation des différentes activités de la Société, ce rapport couvre l'ensemble des Sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Les informations contenues dans ce rapport se décomposent de la façon suivante :

- organisation générale du contrôle interne,
- procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable,
- certification dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley.

12.1.1 Organisation générale du contrôle interne

a) Référentiel de contrôle interne et politique de contrôle interne retenus par le Groupe

Conformément à la définition du *COSO Report*¹, référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de conférer aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les réglementations légales ou internes sont respectées et que les principaux processus de l'entreprise fonctionnent efficacement et de manière efficiente. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement éliminés ou maîtrisés.

1. COSO : *Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission*.

Selon la politique de contrôle interne en vigueur dans le Groupe, le pilotage du processus de contrôle interne est une des responsabilités fondamentales de la direction générale de chaque entité juridique ou opérationnelle.

b) Démarches d'analyse des risques mises en œuvre dans le Groupe

Le processus de contrôle interne s'appuie sur une démarche d'analyse des risques menée par les directions des unités opérationnelles, des branches et du Groupe, dans le cadre notamment des revues stratégiques annuelles, et par l'audit interne lors de la préparation du plan d'audit annuel.

Avec le support de l'audit interne, une méthodologie formalisée d'analyse des risques a, par ailleurs, été définie. Cette méthodologie a été testée en 2003 dans des sites pilotes et déployée en 2004 dans 2 unités opérationnelles. Il est prévu de rendre cette démarche plus systématique au cours des prochains exercices.

De plus, dans le cadre des travaux engagés afin de répondre aux exigences de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, à laquelle le Groupe sera soumis ainsi qu'à celles de la loi de Sécurité financière, une analyse de risque formalisée a été menée, visant à :

- identifier les processus ayant une incidence sur l'information financière ;
- recenser les risques associés à ces processus et relatifs à la fiabilité de l'information financière, à la protection des actifs et à la détection et prévention de la fraude ;
- définir des contrôles clés permettant de couvrir ces risques. Ces contrôles clés constituent les « standards de contrôle interne » du Groupe.

Cette analyse a été réalisée avec la contribution des responsables opérationnels et financiers des branches et du Groupe.

Cette analyse a été menée en 2003 pour les unités opérationnelles et complétée en 2004 pour les processus transverses du Groupe et des branches, tels que la consolidation, et pour les activités spécifiques, telles que les holdings, et permet ainsi de disposer d'un référentiel de contrôle interne complet.

c) Acteurs du contrôle interne dans le Groupe

Conseil d'administration et ses Comités

Le Conseil d'administration et ses Comités spécialisés, et en particulier, le Comité des comptes et des questions financières, veillent à la mise en œuvre de la politique de contrôle interne du Groupe : cf. section 8.2.2 (*Missions et attribution des Comités du Conseil*).

Direction générale et opérationnelle du Groupe

La direction générale définit la politique de contrôle interne du Groupe et attache une attention particulière au contrôle interne, à travers :

- un suivi régulier de l'avancement des travaux menés afin de répondre aux exigences de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley ;
- la synthèse annuelle des rapports de l'audit interne.

Par ailleurs, les directions des zones géographiques, des branches et le Comité exécutif du Groupe supervisent la mise en œuvre effective des « standards de contrôle interne ».

Responsables fonctionnels des branches et du Groupe

Par ailleurs, pour les processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du groupe, des responsables fonctionnels, comprenant en particulier la direction financière, ont été désignés au niveau des branches et du Groupe, afin de :

- documenter leurs processus au niveau des branches et du Groupe et vérifier la mise en œuvre effective des « standards de contrôle interne » pour ces processus ;
- définir et mettre à jour les référentiels de contrôle interne pour les unités opérationnelles.

Unités opérationnelles

Conformément à la politique de contrôle interne du Groupe, le contrôle interne relève de la responsabilité directe des directions générales des unités opérationnelles.

Dans chacune des principales unités opérationnelles du Groupe, des « coordinateurs de contrôle interne » ont été nommés et sont chargés de l'animation du contrôle interne dans leur unité. Leur action est coordonnée par la structure projet évoquée ci-après.

En 2004, leur rôle a principalement consisté à documenter le contrôle interne et à vérifier la mise en place effective des « standards de contrôle interne » du Groupe.

Direction de l'audit interne

Nos deux départements d'audit interne (45 auditeurs, dont 15 sont rattachés à notre filiale en Amérique du Nord, Lafarge North America) ont pour vocation d'évaluer de manière indépendante la qualité du contrôle interne à tous les niveaux de l'organisation, en fonction du plan d'audit annuel approuvé par la direction générale du groupe et par le Comité des comptes et des questions financières.

Des rapports de fin de mission sont adressés aux unités opérationnelles auditées et à leur hiérarchie. Une synthèse

annuelle de ces rapports est présentée à la direction générale, ainsi qu'au Comité des comptes et des questions financières, qui entend également les observations éventuelles des commissaires aux comptes du Groupe sur le contrôle interne.

Structure projet chargée de la coordination des travaux menés dans le cadre de la loi de Sécurité financière et de la loi Sarbanes-Oxley

Une structure projet a été créée dans chacune des branches et au niveau du Groupe, chargée de l'animation du contrôle interne et du pilotage des travaux menés afin de répondre aux exigences de la loi de Sécurité financière et de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Cette structure a notamment mené les travaux d'analyse des risques et la définition du référentiel de contrôle interne évoqués au paragraphe 12.1.1.b) ci-dessus. Elle assiste également les unités opérationnelles et les responsables fonctionnels dans leurs travaux de documentation et d'analyse du contrôle interne présentés au paragraphe 12.1.2.b) ci-après.

Cette structure projet rapporte à un Comité opérationnel composé des principaux responsables financiers du Groupe, du directeur juridique et du directeur de l'audit interne et présidé par le directeur général adjoint finance, ainsi qu'à un Comité de pilotage composé des membres du Comité exécutif du Groupe et présidé par le Directeur général.

d) Documentation générale du contrôle interne

Les politiques et différents référentiels du Groupe (règles, procédures, bonnes pratiques...) sont mis à la disposition des unités opérationnelles via des sites intranet.

Ils comportent notamment des règles de gestion liées aux différentes étapes du « cycle de management » et édictées par la direction générale du Groupe et des branches, la charte et la politique d'audit du Groupe, le code de conduite des affaires du Groupe, ainsi que des principes d'action qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

12.1.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

a) Processus clés ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du Groupe

Les processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière, pour lesquels des contrôles clés ont été définis dans le cadre de l'analyse présentée ci-dessus, relèvent des domaines suivants : finance (processus de consolidation, gestion juridique et fiscale...), achats (de l'appel d'offres à la comptabilisation des factures), ventes (de la prise de commande à la comptabilisation des factures), informatique (gestion de la sécurité, notamment), paye et gestion des engagements sociaux, gestion des actifs immobilisés corporels et incorporels, gestion des stocks (inventaires physiques, valorisation,...) et gestion de la trésorerie et des financements.

b) Documentation du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des travaux détaillés sont menés, dans les principales unités opérationnelles, les branches et au niveau du Groupe, sur les contrôles clés ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière. Ces travaux comprennent :

- une description des processus clés ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du Groupe et présentés ci-dessus,
- une description détaillée des contrôles clés définis dans les « standards de contrôle interne » du Groupe présentés ci-dessus,
- des tests permettant de vérifier la mise en œuvre effective de ces contrôles.

Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et incluent l'élaboration de plans d'action spécifiques, identifiés à la suite des travaux présentés ci-dessus, ainsi que des audits internes et externes. Ces plans d'action sont suivis par les hiérarchies concernées.

Cette démarche aboutira à une évaluation complète du processus de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable au sein du Groupe, qui sera publiée en application de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

c) Élaboration des informations financières publiées

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières publiées, notamment :

- un système informatisé de reporting financier et de consolidation, qui permet d'établir les états financiers du Groupe ;
- un processus formalisé de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans les Documents de référence du Groupe.

Ce dispositif est piloté par un Comité d'information, composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, qui vérifie le contenu des communications financières et rapports devant être publiés avant leur communication au Comité des comptes et des questions financières puis au Conseil d'administration.

12.1.3 Certification dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley

Dans le cadre du rapport annuel américain (*Form 20-F*) qui est déposé à la *Securities and Exchange Commission (SEC)* et conformément aux dispositions introduites par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur général et le directeur général adjoint finance ont procédé à une évaluation, au 31 décembre 2004, de l'efficacité des contrôles et des procédures relatifs aux informations publiées (« disclosure controls and procedures ») telles que définies par la réglementation américaine et ont conclu à leur efficacité.

L'attestation produite en application de cet article précise en outre, qu'à leur connaissance, il ne s'est produit, durant la période couverte par le rapport annuel, aucun changement dans le contrôle interne susceptible d'affecter de manière significative le processus de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable au sein du Groupe.

Par ailleurs, et comme déjà présenté ci-dessus, le Groupe publiera une évaluation complète du processus de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable au sein du groupe, conformément aux dispositions introduites par l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

12.2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société LAFARGE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LAFARGE et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président
- Prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2005

Les commissaires aux comptes



Deloitte & Associés
Arnaud de Planta, Jean-Paul Picard



Thierry Karcher





Attestations des responsables du Document de référence

À notre connaissance, les données du présent Document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur

jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Lafarge ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Paris, le 25 mars 2005

Handwritten signature of Jean-Jacques Gauthier in black ink.

Jean-Jacques Gauthier
Directeur général adjoint, Finance

Handwritten signature of Bernard Kasriel in black ink.

Bernard Kasriel
Directeur général



Attestation des Contrôleurs légaux des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Lafarge et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Messieurs Bernard Kasriel, Directeur Général de Lafarge, et Jean-Jacques Gauthier, Directeur Général Adjoint Finance de Lafarge. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que ce document de référence ne comporte pas de données prévisionnelles isolées.

Les Comptes annuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2004, 2003 et 2002 arrêtés par le Conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Aucune réserve ni observation n'a été formulée dans nos rapports.

La note sur la transition aux normes IFRS incluant la réconciliation des capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, la réconciliation du résultat net part du groupe de l'exercice 2004 ainsi que le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé retraités selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, établie sous la responsabilité du conseil d'administration, a fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport particulier, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur son établissement, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes explicatives incluses dans cette note, en attirant l'attention du lecteur sur :

- Le 4^{ème} paragraphe de la note sur la transition aux normes IFRS qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente du bilan et compte de résultat consolidés retraités de l'exercice 2004
- Le fait que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, la note sur la transition aux normes IFRS ne constitue pas des comptes consolidés complets car elle n'inclut pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Le document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les Comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (section 7.1 du document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (section 12.2 du document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 mars 2005

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Arnaud de Planta, Jean-Paul Picard

Thierry Karcher

Le Document de référence a été imprimé sur papier couché mat, ECF,
sans acide, recyclage et biodégradable et certifié ISO 14001.

Conception : Direction financière LAFARGE
Création : Direction de la communication LAFARGE - SKIPPER Communication
Photo : Getty images
Édition : ■ *Salvador* ■ - 8 rue Lantiez - 75017 Paris - France

TABLE DE CONCORDANCE AMF

Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

	PAGE
INFORMATIONS	
Attestations des responsables du Document de référence	211
Attestations des contrôleurs légaux des comptes	212
Politique d'information	196
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	
Règlementation applicable	182-185
Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	184-185
Capital autorisé non émis	186
Capital potentiel	186
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	188
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	191-192
Dividendes	193
Capital et droits de vote	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	188-189
Évolution de l'actionnariat	188-189
Pactes d'actionnaires	189
Activité du Groupe	
Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	9
Chiffres clés du Groupe	3
Informations chiffrées sectorielles	10-41
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	10-41
Politique d'investissements	10-41
Indicateurs de performance	NA
Analyse des risques du Groupe	
Facteurs de risques	
➤ Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	55-56
➤ Risques particuliers liés à l'activité	53-54
➤ Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	59
➤ Risques industriels et liés à l'environnement	52-53
➤ Assurance et couverture des risques	54-55
Patrimoine, situation financière et résultats	
Comptes consolidés et annexe	102-143
Engagements hors bilan	134-135
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	200-201
Comptes sociaux et annexe	146-149
Gouvernement d'entreprise	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	158-169
Composition et fonctionnement des Comités	158-169
Dirigeants et mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BS et BSPCE)	169-175
Dix premiers salariés non-mandataires sociaux (options consenties et levées)	175
Conventions réglementées	175-176
Évolutions récentes et perspectives	
Évolutions récentes	62-84
Perspectives	84



Siège social : 61, rue des Belles Feuilles - BP 40 - 75782 Paris Cedex 16 - France
Tél. : (+ 33) (1) 44 34 11 11 - Fax : (+ 33) (1) 44 34 12 00
www.lafarge.com